



## Profil historique de la communauté métisse de la Vallée de la Gatineau

Sébastien Malette, Ph.D  
Guillaume Marcotte, BA  
Michel Bouchard, Ph.D

Rapport préparé pour :

Communauté Métis Autochtone de Maniwaki  
Maniwaki, Québec

2017

En couverture :

François Naud et la Métisse Élisabeth McPherson (détail).

Crédit : Collection Claude Hubert, Maniwaki.

Acte de mariage du Métis Joseph David (détail).

Crédit : Genealogical Society of Utah, BMS de Saint-Grégoire-de-Nazianze, Buckingham,  
1840-08-17.

<b>i. Introduction</b>	7
i.i. Les auteurs du rapport	7
i. ii. Sommaire exécutif	8
i. ii. Objectifs du rapport	12
i.ii.i. Axes de recherche	12
i.ii.ii. Questions de recherche	13
i. iii. Cadre théorique : communauté et culture	14
i.iii.i. Communauté	14
i.iii.i. Culture	16
i. iv. Considérations au sujet du phénomène identitaire métis	19
i. iv.i. Au sujet des ethnonymes	20
i. iv.ii. Transformation du rapport sociodémographique	26
i. iv.iii. Législations, traités et exclusions des Métis	28
i. v. Méthodologie : les critères analytiques	37
i. vi. Au sujet de la narration du rapport	39
i. vii. Sources	40
i. viii. Explication des supports visuels	42
<b>Première Partie :</b>	46
<b>1. Présence métisse dans l’Outaouais</b>	46
1.1. La traite des fourrures sur l’Outaouais au 19e siècle et ses contraintes	47
1.2. Le rapport de Ingall de 1830	51
1.3. Du français et des autres expériences communes chez les Bois-Brûlés	56
1.4. De l’ethnonyme « Bois-Brûlé »	62
1.5. Le marqueur de la religion chrétienne	77
1.6. Le marqueur des « industries sauvages »	83

1.7. Le marqueur de la cabane	87
1.8. « Métis Algonquins » : la correspondance du Père Nédélec	93
1.9. Conclusion : marqueurs ethnoculturels des Métis de l'Outaouais	104
<b>Deuxième Partie :</b>	108
<b>2. Les Métis de la Gatineau. Rivière Désert, Lac Sainte-Marie, Lac des Sables</b>	<b>108</b>
2.1. Contexte sociopolitique de la région : Bytown et les traiteurs indépendants	109
2.2. Les Métis libres-traiteurs du Lac Sainte-Marie	113
2.3. La communauté de « squatters » du Lac Sainte-Marie	116
2.4. Analyse comparative : le Lac Sainte-Marie et Sault-Sainte-Marie	122
2.5. Liens familiaux entre communautés métisses	129
2.6. Les Métis de la Gatineau : clandestinité et marqueurs collectifs	138
2.7. Les Métis de la Gatineau : visite de Louis Riel	145
2.8. Conclusion : les Métis de la Gatineau	155
<b>Troisième Partie :</b>	161
<b>3. Continuité historique et aspects contemporains</b>	<b>161</b>
3.1. Introduction : continuité de la présence métisse	162
3.2. Continuité culturelle : la famille Riel comme « intermédiaire »	163
3.3. Continuité de la traite des fourrures : le cas des familles Naud, St-Denis et Chaussé	167
3.4. Survivre après la réserve : les Chaussé, Budge, Vanasse et Brosseau	172
3.5. Pétition contre l'agent White : « in a mixed community like this... »	181
3.6. Pétition des Indiens de Maniwaki contre les Métis	188
3.7. La famille McDougall de la Rivière Rouge	192
3.8. Les Métis de la Gatineau : raftsmen et forestiers	193
3.9. Extraits du journal <i>L'Alliance</i> (1979-1985)	200
3.9.1 Introduction : extraits d'un journal communautaire	200
3.9.2. Association et culture métisse dans l'Outaouais	201

3.9.3. Représentations politiques préconstitutionnelles	203
3.9.4. Identifications au peuple Métis et Louis Riel	207
3.9.5. Analyse : articles de journal communautaire (1979-1985)	211
3.10. Extraits d'entrevues avec des aînés de la Vallée de la Gatineau	212
3.10.1. Introduction : sélection d'extraits d'entrevues	212
3.10.2. Monsieur Paul-Émile Nault	213
3.10.3. Madame Lilianne Cyr	214
3.10.4. Monsieur Norman Henrie	214
3.10.5. Monsieur Mario Carpentier	215
3.10.6. Monsieur Benoît Guilbault	216
3.10.7. Analyse : sélection d'entrevues	217
3.11. Conclusion : continuité historique et aspects contemporains	218
<b>Quatrième Partie :</b>	<b>223</b>
<b>4. Estimation de la mainmise pour la Vallée de la Gatineau</b>	<b>223</b>
4.1. Estimation de la mainmise (ou du contrôle effectif)	224
<b>5. Conclusions</b>	<b>229</b>
5.1. Réponses aux questions de recherche	229
5.2. Sommaire des conclusions finales	234
Annexe 1 : Familles métisses dans la Vallée de la Gatineau	235
Fiche 1 : La famille Beaulieu	236
Fiche 2 : La famille McPherson	237
Fiche 3 : La famille Jussiaume	240
Fiche 4 : La famille Foubert	241
Fiche 5 : La famille Lavigne	241
Fiche 6 : La famille Vallière	243
Fiche 7 : La famille Lavallée	244
Fiche 8 : La famille St-Denis	245

Fiche 9 : La famille Brazeau	246
Fiche 10 : La famille McGregor	247
Fiche 11 : La famille Taylor	248
Fiche 12 : La famille Vanasse	248
Fiche 13 : La famille Beads	250
Fiche 14 : La famille Lacroix	250
Fiche 15 : La famille David	251
Fiche 16 : La famille Paul	252
Fiche 17 : La famille Bernard	253
Fiche 18 : La famille Paquette	254
Fiche 19 : La famille McDougall	254
Annexe 2 : Lexique	259
SOURCES CITÉES	272
Documents d'archive	272
Sources primaires publiées	284
Entrevues	295
Sources secondaires	296

# i. Introduction

## i.i. Les auteurs du rapport

Sébastien Malette (BA, MA, Ph.D.) est professeur adjoint au département de droit et d'études légales à l'Université Carleton (Ottawa). Il est l'un des coauteurs du livre *Songs Upon the Rivers. The Buried History of the French-Speaking Canadiens and Métis from the Great Lakes and the Mississippi across to the Pacific* (Baraka 2016). Le professeur Malette est titulaire d'une subvention de recherche octroyée par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, portant sur la situation juridico-historique des Métis en Bas-Canada.

Guillaume Marcotte (BA) est candidat à la maîtrise ès arts en Études canadiennes à l'Université de Saint-Boniface (Winnipeg). Il est boursier du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, et du Fonds de recherche québécois — Société et culture. Guillaume Marcotte est l'auteur du livre *Les francophones et la traite des fourrures du Grand Témiscamingue : un dictionnaire biographique, 1760-1870* (GID 2017). Étudiant depuis une dizaine d'années les fonds d'archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il a publié dans les revues *Recherches amérindiennes au Québec* et *Rabaska*. Son mémoire de maîtrise en cours de rédaction porte sur les « freemen » dans la traite des fourrures en Outaouais.

Michel Bouchard (BA, MA, Ph.D.) est professeur titulaire au département d'anthropologie à la University of Northern British Columbia. Il est également l'un des coauteurs du livre *Songs Upon the Rivers. The Buried History of the French-Speaking Canadiens and Métis from the Great Lakes and the Mississippi across to the Pacific* (Baraka 2016). Au cours des dernières années, le professeur Bouchard a mené des recherches et des travaux de terrain dans la République de Komi au sein de la Fédération de Russie, et a récemment reçu une subvention du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada pour étudier les populations francophones de Prince George et la région de Peace River, en Alberta.

## i. ii. Sommaire exécutif

Les conclusions de ce rapport font état de l'existence d'une communauté historique mixte d'ascendance indienne et européenne dans la région de Maniwaki (Québec). Cette communauté de type régional est principalement issue de la coalescence entre d'anciens employés des compagnies de traite des fourrures, de traiteurs indépendants et de familles métisses et canadiennes locales. Les principales sources documentaires que nous avons consultées font état d'une présence historique de « Métis/Bois-Brûlés/Half Breeds » s'échelonnant entre 1828 et 1946. Notre rapport suggère que la mainmise (ou contrôle effectif) pour la région de Maniwaki se situe entre 1850 et 1860.

Sur le plan de sa narration, le rapport offre de brèves descriptions historiques liant des identifications collectives et distinctives, de même que des descriptions individuelles et familiales au sujet des Métis de la région de l'Outaouais. Prises dans leur ensemble, les sources documentaires que nous avons analysées satisfont à l'ensemble des critères analytiques du rapport *Review of Reports and Cartographic Representation Pertaining to Historic Métis in Ontario* servant à repérer l'ethnogenèse d'une communauté métisse historique (« rapport Praxis »). Notre analyse a également mené à l'identification de dix marqueurs ethnoculturels, permettant ainsi un diagnostic culturel d'autant plus précis.

La première partie de notre rapport inclut la description par l'agent Ingall de «Bois-Brûlés» parcourant l'Outaouais et la Haute-Mauricie avant 1829. Elle inclut la description d'un réseau de postes de traite, depuis Fort Coulonge au sud jusqu'à Abitibi au nord, où il y a partout des « métifs » selon le missionnaire Bellefeuille en 1838. Au sujet de la culture matérielle, nos descriptions incluent les témoignages de William E. Logan (1845) et Arthur Heming (1902), qui, tous les deux, identifient les Métis (Half breeds) du Témiscamingue et de l'Abitibi comme vivant dans des cabanes en bois rond

(contrairement aux Indiens). Cette pratique est confirmée au sud de la région de l'Outaouais par Alexander Shirreff en 1831, de même que par l'arpenteur Joseph Bouchette, qui, en 1832, décrit les « Bois-Brûlés » comme habitant dans des cabanes similaires et vivant en « squatters ». L'ethnonyme « Métis algonquin » se voit également souligné dans *L'Opinion Publique* (au sujet de Noui Icipaiatik/Lacroix), de même que par le père Nédélec qui utilise le même terme de façon collective et distinctive pour identifier les Métis, dont ceux « from below », qui souhaitent rejoindre la réserve de Témiscamingue dans les années 1890. Notons que ce projet d'intégration sera refusé par l'agent des Affaires indiennes et les correspondants du gouvernement, qui reconnaissent eux aussi la présence collective et distinctive des Métis de la région.

Resserrant notre analyse à la région de Maniwaki, la seconde partie du rapport montre que cette région se développe tardivement sur le plan de la colonisation. La proximité de Bytown nuit au monopole de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), en faisant de la région de Maniwaki un terreau fertile pour les voyageurs retraités, Métis et autres « gens libres » qui s'adonnent à diverses activités de petite traite et de contrebande. Ces pratiques de contrebande sont d'ailleurs attribuées à la présence de Métis (*Half breeds*) aux environs de la réserve de Maniwaki par les agents Martin et Bensen, en 1894 et 1909 respectivement. Nos sources documentaires font état d'une communauté de « squatters » que l'on observe au Lac Sainte-Marie, faisant ainsi échos aux commentaires de l'arpenteur Bouchette au sujet des « Bois-Brûlés » qu'il identifie le long des rivières dans la partie sud de l'Outaouais. Partageant plusieurs marqueurs culturels associés à la culture métisse historique, la communauté du Lac Sainte-Marie est décrite comme composée de Canadiens mariés à des « sauvagesses » par le père Du Ranquet, un fait également rapporté par la Chronique de la Congrégation des missionnaires Oblats qui y souligne la présence de 16 familles canadiennes, métisses et sauvages, lesquelles préfèrent notamment la chasse et la pêche à l'agriculture selon l'arpenteur Snow et le père Desautels.

Offrant une analyse comparative, la deuxième partie de notre rapport dégage ensuite des formulations historiques similaires pour décrire les communautés de Sault-Sainte-Marie et du Lac Sainte-Marie sur le plan ethnique (ethnicité tripartite), religieux (catholique), linguistique (français), et le mode de vie (traite des fourrures, chasse et pêche). Nous avons également montré des alliances entre des familles métisses issues de différentes communautés connectées à travers les districts de traite des fourrures (Cadotte, McGregor, Taylor, etc.), offrant ainsi un diagnostic ethnoculturel plus précis. Nous avons finalement constaté des activités clandestines et de désertion impliquant des Métis de la région de Maniwaki (McPherson, McDougall, Brazeau, St-Denis, etc.), expliquant la discrétion relative de cette communauté. Finalement, nous avons présenté le témoignage historique de Violet Lalonde, illustrant comment Marie-Louise Riel aurait accueilli le chef Métis Louis Riel au sein de réseaux familiaux des Métis de la Gatineau durant son exil.

La troisième partie de notre rapport offre des exemples suggérant une continuité culturelle au sujet des Métis dans la région de la Vallée de la Gatineau (entre 1850 et 1985). Nous y discutons la demande de main-d'œuvre par les industries forestières qui s'accroît dans les années 1843-1873, impliquant des Métis comme guides forestiers et employés. Les sources documentaires analysées illustrent notamment des Métis qui agissent toujours à titre d'intermédiaires auprès des Indiens, le maintien d'activités liées à la traite des fourrures, impliquant jusqu'à un système de prix différents pour les permis de trappe pour les Métis (que l'on distingue alors des Blancs et des Indiens). Le rapport discute également de la création de la réserve de Maniwaki en 1853, qui entraîne une série de conflits impliquant les Métis, une fois de plus identifiés de façon collective et distinctive. Les sources documentaires montrent les difficultés qu'éprouvent les familles métisses après la création de la réserve en 1853, incluant une pétition venant d'une communauté se décrivant comme « mixte » demandant la destitution

de l'agent indien White, de même qu'une pétition des Indiens se plaignant de la présence des Métis (« *Half French Breed* »).

La quatrième partie de notre rapport offre des extraits d'articles d'un journal communautaire et d'entrevues qui illustrent le maintien d'une identité métisse et d'une mémoire collective dans la région. Les thèmes que l'on y retrouve recourent les marqueurs ethnoculturels identifiés sur le plan historique, incluant l'expression de préoccupations au sujet des droits de trappe et autres pratiques traditionnelles associées à un mode de vie décrit comme ancestral et métis.

Finalement, la section intitulée « Conclusions » répond de façon succincte aux questions de recherche qui structurent nos travaux de recherche en offrant des renvois aux passages pertinents du rapport.

## i. ii. Objectifs du rapport<sup>1</sup>

L'objectif du rapport est d'analyser et d'exposer les faits relatifs à l'émergence d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne à l'intérieur de la zone d'étude, soit la région de l'Outaouais, et tout particulièrement la région de Maniwaki (au Québec). Il fut demandé de déterminer l'ethnogenèse de tout peuplement d'ascendance mixte, de même que la date approximative à laquelle cette émergence a eu lieu (le cas échéant). Il fut précisé de décrire et documenter toute pratique, tradition ou coutume de type « distinctif », notamment ce qui pourrait distinguer la population d'ascendance mixte d'autres groupes ethniques de la région à l'étude.<sup>2</sup> Il fut en outre demandé de décrire et documenter tout indicateur relatif à la continuité de tout peuplement d'ascendance mixte selon les modalités, en plus d'offrir une estimation de la « mainmise effective des Européens » dans la région.

### i.ii.i. Axes de recherche

Ce rapport est ainsi organisé selon trois grands axes de recherche :

- Introduire et discuter tout élément et/ou source documentaire suggérant l'existence possible d'une communauté historique d'ascendance mixte indienne et européenne (« métisse ») dans la région de l'Outaouais, Maniwaki en particulier;

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier cordialement tous les établissements d'où sont issus les documents archivistiques qui ont été nécessaires à la production de ce rapport. Nous tenons également à remercier le professeur Denis Gagnon de l'Université de Saint-Boniface, spécialement pour l'accès aux rapports de recherche complétés pour le ministère de la Justice du Canada et pour les transcriptions d'entrevues partagées, avec l'accord de la Communauté Métis Autochtone de Maniwaki.

<sup>2</sup> Nous constatons que les demandes formulées par l'employeur que nous reproduisons ici afin de préciser nos objectifs épousent de très près la formulation des objectifs du rapport préparé par Joan Holmes and Associates pour le Bureau de l'Interlocuteur fédéral, intitulé « Profil historique de la communauté d'ascendance mixte euro-indienne de la zone d'étude du lac Supérieur » (Holmes 2007, 5).

- Introduire et discuter tout élément et/ou source documentaire suggérant la continuité historique de cette communauté (le cas échéant);
- Offrir des indications permettant une estimation de la date marquant la « mainmise effective des Européens » dans les environs de la région de Maniwaki en question par les autorités coloniales.

### i.ii.ii. Questions de recherche

Huit questions de recherche sont employées afin de mieux circonscrire l'émergence d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne à l'intérieur de la zone d'étude. Nos questions s'articulent comme suit :

1. Y a-t-il présence de familles dont les origines ethniques sont métisses dans la zone d'étude?
2. Y retrouve-t-on des descriptions d'expérience commune au niveau individuel, par exemple des marqueurs de socialisation dans le contexte historique de la traite des fourrures?
3. Y retrouve-t-on l'usage d'ethnonymes soulignant le caractère « mixte » d'individus et/ou de groupes ou communautés, par exemple Métis, Métif, Bois-Brûlé, Half Breed, Half-savage?
4. Y retrouve-t-on des exemples de reconnaissance culturelle, par les autres, ou autodescriptive (qui peuvent être collectives ou individuelles)?
5. Y retrouve-t-on des descriptions ou indices de structures sociales (de parenté et/ou occupationnelle), par exemple liées à des missions ou postes de traite?
6. Y retrouve-t-on des éléments politiques ou idéologiques, par exemple des pétitions ou des demandes formulées au nom de Métis?
7. Y retrouve-t-on des éléments géographiques, par exemple des indications de communautés ou de missions environnant un poste de traite?

8. Finalement, y retrouve-t-on des éléments culturels, par exemple la fabrication de mocassins, canot d'écorce, culture religieuse, habitation distinctive?

Soulignons que sept des questions ci-dessus sont issues des critères scientifiques que l'on retrouve dans le rapport intitulé *Review of Reports and Cartographic Representation Pertaining to Historic Métis in Ontario* (Reimer et Chartrand 2002). La question no. 3 au sujet de la présence d'ethnonyme a été ajoutée afin d'augmenter le niveau de précision de notre analyse culturelle. Notons finalement que ces questions recourent le choix des critères analytiques qui guident nos travaux de recherche, de même que la formulation de nos conclusions. Nous retrouvons ces critères énumérés sous forme de tableau dans la section : i. v. Méthodologie : nos critères analytiques.

### i. iii. Cadre théorique : communauté et culture

Nos travaux de recherche au sujet de l'émergence d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne dans la zone d'étude impliquent les notions complexes de *communauté* et de *culture*. Cette section examinera quelques considérations au sujet de ces notions afin de mieux saisir l'orientation de notre méthodologie et les conclusions qui s'ensuivent.

#### i.iii.i. Communauté

La notion de communauté répond de plusieurs définitions, et peut être sujette à plusieurs interprétations. La difficulté de définir ce concept s'illustre selon une étude de Hillery qui dénombre 94 définitions possibles (Hillery 1955, cité par Azarya 2003). Ces définitions font en outre l'objet de plusieurs débats. Il est notamment débattu si une communauté doit être géographiquement regroupée, si elle peut être dispersée (comme dans le cas d'une diaspora), repérable selon un modèle interactionniste, si elle doit démontrer certaines

fonctions précises, ou, au contraire, si elle doit présenter une solidarité sociale élargie liée aux aléas de la vie quotidienne. Malgré ces débats, il est généralement admis que la notion de communauté est intimement liée à celle d'une entité sociale qui peut exister selon diverses formes d'attachement, et/ou un sentiment d'appartenance (lié à un passé commun et/ou à un destin imaginé comme étant partagé), des valeurs et/ou croyances et/ou intérêts communs, et/ou des relations ancestrales ou familiales valorisées par les membres. Selon ces caractéristiques, il semble donc que la description d'une communauté n'implique pas *nécessairement* une proximité géographique (Azarya 2003; Calhoun 2002b). Généralement, la notion de communauté signifie un type de collectivité ou de groupe partageant un lieu défini et/ou un endroit géographique (quartier, ville, zone côtière), et/ou des traits ou caractéristiques communes, et/ou un sens d'appartenance menant à un sens identitaire partagé, par exemple au sein d'un groupe ethnique, religieux ou professionnel (Azarya 2003).

Dans le champ des études métisses, trois types de *communautés* sont principalement abordés. Il y a la communauté de type *village (settlement)* qui se caractérise par une concentration et proximité démographique notoire (par exemple, un fort, poste de traite, village, etc.). Il y a ensuite la communauté de type *régional* qui correspond à un ensemble de relations entre membres d'une même communauté couvrant un territoire plus étendu (familiales, professionnelles et culturelles). Finalement, il y a la communauté de type national, qui suggère les contours d'une communauté dont l'expression est davantage politisée en termes de nation.<sup>3</sup> Cette dernière catégorie demeure néanmoins problématique de par les débats qu'elle engendre : il n'y a en effet aucun consensus au sujet de la notion de « nation métisse », de sa définition, de sa délimitation territoriale, de son unicité et/ou de son exclusivisme

---

<sup>3</sup> Notons que deux de ces trois concepts de communauté ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs : une communauté de type *settlement* peut exister en relation avec une communauté de type *régional* et/ou *national* (Ray 2005, 12-19).

identitaire (Ens et Sawchuk 2016, 382; RCAP 1996, vol.4, 189-190). En outre, la démonstration de l'ethnogenèse d'une communauté « métisse » ne dépend pas *nécessairement* d'une expression qui se voudrait de type nationaliste, comme les communautés de Sault-Ste-Marie et du Grand Lac des Esclaves l'illustrent. En fait, Ens et Sawchuk suggèrent une évolution assez récente au sujet du nationalisme métis, qui, depuis les années 1930, aurait muté d'expressions plutôt ethniques (valorisant les composantes « mixtes » du peuple métis), à celles de discours ethnonationalistes de plus en plus exclusivistes et politisés se rattachant à l'Ouest canadien (Ens et Sawchuk 2016, 13). La détermination du type de communauté ne constitue toutefois pas un obstacle majeur dans le champ des études ethnologiques métisses. Le type de communauté se précise en effet généralement selon les sources examinées. Dans le cadre de ce rapport, le concept d'une communauté de type *régional* correspond mieux aux sources documentaires que nous avons examinées.

#### i.iii.i. Culture

Le concept de « culture » répond lui aussi de plusieurs définitions. La difficulté à définir ce concept tient des débats sur ce que son objet doit inclure ou exclure comme propriété(s) ou caractéristiques (D'Andrade 2003). Alfred Kroeber et Clyde Kluckhohn ont recensé plus d'une centaine de définitions de la culture (Kroeber et Kluckhohn [1952] 1960, cité dans Descola 2005, 111). Parmi ces définitions, nous retrouvons la définition classique de E. B. Tylor, décrivant la culture comme un « ensemble complexe incluant les savoirs, les croyances, l'art, les mœurs, le droit, les coutumes, ainsi que tout autre disposition ou usage acquis par l'homme en tant qu'il vit en société » (Tylor [1871] 1874, vol. 1, 1, cité dans Descola 2005, 111). Bien que classique, la définition de Tylor implique une grammaire de type universaliste et comparatif. Autrement dit, cette définition est soutenue par la présupposition que les différentes cultures progressent vers la réalisation d'une même perfection civilisationnelle ou d'un progrès continu. Il serait donc possible selon Tylor de

comparer les cultures sur un continuum d'évolution; une présupposition qui influencera le développement de l'anthropologie évolutionniste souvent critiquée pour ses tendances eurocentriques.

Cette présupposition universaliste sera critiquée par la venue d'un relativisme de méthode associé aux travaux, par exemple de Geertz (1973) ou Parsons et Mayhew (1982), centrés sur l'approfondissement monographique et une valorisation du fait culturel « singulier » selon la production de tableaux synchroniques où toutes les cultures se valent (voir aussi Stocking 1968, 195-233; Kuper 1999). Le téléologisme évolutif de Tylor se voit ainsi critiqué selon la présupposition que chaque culture constitue une « configuration unique et cohérente de traits matériels et intellectuels [...] enracinés dans les catégories singulières d'une langue et responsables des comportements individuels et collectifs de ses membres », tendant par ses traditions et coutumes à la reproduction de son essence ou de ses caractéristiques inhérentes (Descola 2005, 111-112). Bien qu'une critique de la transcendance de type évolutionniste soit ainsi formulée, on observe malgré tout une recherche d'invariants et de régularités dans les travaux de Geertz (1973) et Parsons et Mayhew (1982) afin de définir les contours de différents champs culturels, qui sont ici perçus comme étant suffisamment autonomes les uns par rapport aux autres.

Comme nous l'expliquerons dans la prochaine section, le repérage ethnographique d'une culture historique « métisse » résiste à l'idée de son autonomisation absolue vis-à-vis ses cultures « souches ». Bien que nous présupposons un ensemble de dispositions et d'usages qui en suggèrent les contours (Tylor), et que nous partageons les présupposés d'une méthodologie « synchronique » et comparative nous permettant de dresser un nombre de critères analytiques (voir section i. v.), nous croyons utile de prendre également en compte les travaux de Benkler qui suggèrent une conception de la culture fondée sur une expérience de l'altérité, définissant ainsi un rapport

identitaire relationnel en constante évolution--donc sans « essence » fixe ou propriétés inhérentes (Benkler 2006, 283). Autrement dit, la culture n'est pas une destinée inéluctable et dépendante de sa stricte reproduction. Elle se veut plutôt le fruit de multiples interactions dynamiques, incluant des processus de négociations qui permirent, dans le cas des cultures historiques métisses nord-américaines, une série d'acculturations menant à un processus de syncrétisation historique.<sup>4</sup>

Dans le cadre de ce rapport, notre traitement de la culture métisse sera à la fois historique et comparatif, tout en prenant en considération les dynamismes qui problématissent les thèses essentialistes ou téléologiques au sujet des cultures métisses nord-américaines (selon les processus d'acculturation et de syncrétisation liés à l'émergence de ces cultures). Les traits culturels des communautés d'ascendance mixte indienne et européenne ont en effet ceci de particulier qu'ils se veulent le fruit de synthèses originales entre des éléments amérindiens et européens *dans un contexte sociohistorique précis* : celui d'un processus de colonisation et d'extraction des ressources (fourrures, bois) impliquant notamment des sociétés en provenance d'Europe sur des territoires occupés par des sociétés autochtones. Dans le contexte canadien, ce processus de colonisation demande initialement la collaboration et la protection des peuples autochtones (Trigger 1992, 409-410). Ce contexte favorisa un métissage entre les colons européens et les membres des sociétés amérindiennes. À la longue, les unions produisirent une population métisse qui se distribua sur les différentes routes utilisées pour le commerce de la pelleterie, et ce, souvent en lien avec des pratiques d'hivernement de leurs aïeux et de séjours au sein des postes de traite (Foster 2001, 182-184).

---

<sup>4</sup> Pour le terme « acculturation, » le dictionnaire des sciences sociales de Calhoun offre la définition suivante : « [t]he adoption of new cultural patterns following contact between groups—often used synonymously with, or as a more voluntarist substitute for, **assimilation**. Acculturation is frequently invoked in the context of immigration, where the cultural and linguistic practices of the dominant culture exercise a powerful normative influence upon newcomers. Acculturation can include exchanges between generations, although the terms enculturation and socialization are more commonly used in these cases » (Calhoun 2002a).

La littérature scientifique suggère ainsi l'émergence de différentes communautés historiques mixtes d'ascendance indienne et européenne à une époque où la traite des fourrures constitue la principale niche occupationnelle (Ens et Sawchuk 2016, 65-66). Autrement dit, la traite des fourrures devient la matrice ethnoculturelle de différentes populations mixtes d'ascendance indienne et européenne situées en Amérique du Nord, des populations que l'on remarque pour leur grande mobilité et leur utilité au sein de ces réseaux commerciaux (Ray 2005, 21). Il est donc possible d'identifier une série de marqueurs ethnoculturels pour les communautés mixtes d'ascendance indienne et européenne qui émergent dans ce contexte particulier, tout en sachant que tout rapport identitaire demeure en évolution constante.

#### i. iv. Considérations au sujet du phénomène identitaire métis

Suivant la composition « mixte » des communautés métisses historiques, l'objectif de ce rapport n'est pas de documenter l'existence d'une culture métisse qui serait *nécessairement distincte* dans les environs de Maniwaki, c'est-à-dire différente en tout point de ses cultures « mères ». Il s'agit plutôt d'illustrer ce qui nous permet de distinguer une communauté mixte d'ascendance indienne et européenne, qui peut partager des pratiques culturelles appartenant également aux cultures « souches » amérindiennes et eurocanadiennes.

Cette distinction est importante. Elle implique en effet une série de considérations au sujet du phénomène identitaire métis que nos recherches doivent prendre en compte, menant à des enjeux méthodologiques que nous discuterons dans la prochaine section. La littérature scientifique montre que les cultures métisses historiques combinent des traits culturels issus des

cultures tant autochtones qu'européennes, rendant parfois leurs identifications difficiles pour les observateurs de l'époque. À cela s'ajoute la question des positionnements identitaires stratégiques de la part de Métis souvent mis devant le choix de se faire « Blancs » ou « Indiens ». Nous devons en outre prendre en compte la transformation du rapport démographique à l'avantage des Euro-Canadiens, de même que les politiques gouvernementales cherchant à dissoudre le phénomène de l'identité métisse.

Cette section offre une série d'exemples regroupés selon trois types de considérations qui préciseront nos choix méthodologiques, incluant les sept critères analytiques utilisés afin de détecter l'ethnogenèse d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne.

#### i. iv.i. Au sujet des ethnonymes

La diversité et l'interchangeabilité d'ethnonymes que l'on retrouve dans les descriptions de populations ou d'individus métis peuvent rendre difficile leur identification (Indiens, *Half-Savages*, Bois-Brûlés, Métifs, Métis, etc.). Cette difficulté peut se voir interprétée comme une forme d'immaturité culturelle, voire comme une confirmation de l'assimilation des Métis aux populations eurocanadiennes ou indiennes. La littérature scientifique et plusieurs exemples nous mettent toutefois en garde contre des conclusions trop hâtives. L'évolution des identités ethniques et culturelles ne répond pas *nécessairement* de réalités statiques, fixes ou mutuellement exclusives. Nous connaissons de célèbres personnages métis qui s'identifièrent en effet selon différents ethnonymes qui peuvent nous sembler contradictoires aujourd'hui. Il faut également comprendre que les communautés métisses historiques l'étaient précisément due à une cohabitation entre des familles souvent identifiées comme indiennes, canadiennes et métisses, des familles qui sont parfois difficiles à distinguer. Cette difficulté n'est toutefois pas insurmontable si nous adoptons une méthodologie plus robuste qui nous permet de mieux

saisir le contexte culturel dans lequel s'inscrit l'observation des faits, pratiques et traits particuliers qui nous permettent en retour d'appréhender avec plus de certitude les contours d'une communauté d'ascendance mixte.

Le cas de James King présente un bon exemple d'un individu métis qui se démarque des Indiens en se remémorant et valorisant ses origines canadiennes ou son parentage européen (Marcotte 2017, 203-206). Quoique d'origine autochtone, suivant sa naissance à la baie James à une date où aucune « Blanche » n'y réside encore, James King se présente néanmoins aux différents prêtres catholiques comme étant un « Canadien » né à Montréal.<sup>5</sup> Pourtant, plusieurs descendants de ce James King furent identifiés comme des « Indiens » et des « Half Breed » (Métis), et ce, dans différents recensements. Cet exemple montre donc la transmission non linéaire d'identités autochtones sur le plan intergénérationnel, malgré l'auto-identification « canadienne » de James King. Selon cet exemple, les descendants de James King purent s'identifier comme Métis ou Indiens; des ethnonymes qui semblent contradictoires avec celui de « Canadien » (BAC 1871; 1881).

Un autre exemple est celui de la famille Polson-Lévesque du lac Abitibi. William Polson, un Métis anglo-cri de la baie James, a passé la plus grande partie de sa vie comme commis et interprète au poste d'Abitibi (Mitchell 1977, 217-218). Sa femme, une Métisse nommée Flora Lévesque, alias Otenimakwe, est décrite par le missionnaire Bellefeuille en 1838 à la fois comme « sauvagesse », tout en étant aussi catégorisée parmi les « métifs » de l'endroit (BAnQ-RN 1838, folio 6; Du Ranquet 2000, 114). La famille Polson déménage ensuite au lac Témiscamingue dans les années 1850, alors

---

<sup>5</sup> Pour les détails entourant cet individu, voir Marcotte (2017, 203-206), de même que Gougeon (1880, 230-231) et Laverlochère (1849, 45). Le patronyme d'origine de James King aurait été Roy, comme son père, un Canadien et voyageur (Chénier 1980, 49); un patronyme qui fut probablement anglicisé suivant la forte influence anglophone à Moose Factory où James King réside.

que William Polson prend sa retraite. Or le père Mourier décrit plus tard l'arrivée de ces nouveaux arrivants comme celle de la première « famille blanche » du lac (BAnQ-RN 1863-1885, 11). Pourtant, ce même couple est catégorisé comme « Indien » au recensement de 1871 (BAC 1871). La plupart de leurs descendants seront en 1901 simplement décrits comme « Algonquins » au lac Témiscamingue (BAC 1901). On constate donc ici aussi les aléas de l'identification des autochtones d'un point de vue historique et documentaire.

La famille Powley de la communauté de Sault-Ste-Marie offre un autre exemple célèbre d'une transmission identitaire intergénérationnelle non linéaire. Nous savons en effet que les Powley sont les descendants d'une seule union entre un voyageur nommé Lesage et une femme d'origine autochtone (« Madeline ») originaire du Wisconsin, elle-même née dans les années 1790 (NA 1880, folio 17 [C-146]). Nous savons aussi que les ancêtres des Powley sont identifiés sur différents documents historiques comme « French », « Indian » (Eustache Lesage) et « White » (Éva Micks).<sup>6</sup> En fait, il est rapporté que chaque membre des générations antérieures de la famille Powley a épousé une personne non autochtone depuis les années 1800, et ce, de façon consécutive.<sup>7</sup> Nous savons, en outre, que la grand-mère de Steve Powley perdit son statut indien lorsqu'elle maria un non-autochtone, montrant que les identités peuvent être certainement variables d'une génération à l'autre (Indien, Indien sans statut, Métis). Tout comme la famille

---

<sup>6</sup> Pour Eustache Lesage comme « French », voir : BAC 1881. Pour Eustache Lesage comme « Indian », voir : AO 1922. Pour Eva Micks comme « White », voir : NA 1930, folio 3a.

<sup>7</sup> L'ascendance métisse des Powleys découle d'Eustache Lesage, fils d'un père non autochtone et d'une mère « Half breeds. » Eustache a épousé Melinda Shunk, une personne de descendance allemande. Leur fils Léonard a épousé Sarah Kay, qui était d'origine anglaise. La fille de Léonard Lesage, Éva (la grand-mère de Steven Powley, à travers laquelle son ascendance autochtone a été retracée) s'est mariée pour sa part avec un homme de descendance irlandaise sous le nom d'Ansel Micks en 1918 et a déménagé à proximité de Detroit, Michigan, où ils vécurent pendant plusieurs années. Leur fille, Alberta Micks, a épousé David Powley, qui n'était pas non plus d'origine autochtone. Steven Powley s'est marié quant à lui à Mme Brenda Konawalchuk, une non-autochtone (*R. v. Powley* 2003, preuve de H. Armstrong, transcriptions du vol. IV, 56-57, 64-65, 67-71, 73-74, 82-86, 119, 125, 132-133, 155, 157, 160-161, 169-171 (AAR, vol. I, tab 33) ; preuve de H. Armstrong, transcriptions du vol. IV, 73, 78-81, 125 (AAR, vol. I, tab 34).

King et Polson, la famille Powley offre ainsi un exemple d'une transmission identitaire « métisse » non linéaire, s'exprimant à travers différents ethnonymes.

Dans la région de l'Outaouais, nous retrouvons le cas similaire de la Métisse Élisabeth McPherson (fiche 2). Fille du traiteur de fourrures de la CBH Andrew McPherson et d'une mère indienne du Grand Lac, Élisabeth McPherson quitte cet endroit en 1838 accompagnée de son conjoint le voyageur François Naud dans un grand canot à destination de Montréal. Le missionnaire Bellefeuille les croise sur la rivière, et décrit Élisabeth McPherson comme étant une « métisse » (BAnQ-RN 1838, folio 9). Cinq ans plus tard, en 1843, alors que le couple Naud/McPherson habite au lac Sainte-Marie, le père Du Ranquet est accueilli chez un certain James Now. Ce dernier se nomme en réalité François Naud, qui pendant quelques années sera appelé Jacques Naud (ici à l'anglaise : James Now), comme en témoigne l'acte de mariage de sa fille (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1847-08-25). Or, le missionnaire Du Ranquet identifie la femme de Naud comme étant « algonquine » (Du Ranquet 2000, 239). Pourtant, lors du recensement canadien de 1861, l'agent gouvernemental responsable d'identifier la présence de gens de couleurs, dont les Autochtones, omet d'identifier Élisabeth comme telle, la catégorisant ainsi, par défaut, comme étant de race blanche (BAC 1861).

À ces différences attribuables à des identifications par autrui (recensements, rapports, etc.), il faut ajouter le cas de Métis, qui, dans le cours de leur vie, utilisent eux-mêmes différents ethnonymes. Soulignons par exemple le cas du chef métis Louis Riel, qui s'identifie tour à tour comme Métis, puis, en 1869, comme « Canadien-Français » (Flanagan et Campbell 2013, 264). Il y a aussi le cas du célèbre Métis Métis Johnny Grant, dont l'identité personnelle a pu varier de « Canadien », à celle de « Métis », puis finalement à celle d'Indien au cours de sa vie (Ens 2001, 174). La transmission non linéaire de différentes identités que nous observons au sein des familles King, Polson, Powley,

McPherson, et finalement Grant et Riel sur un plan individuel illustre bien la difficulté d'identifier les Métis historiques sur la seule base des ethnonymes sans autres considérations ethnoculturelles.

En clair, une auto-identification (ou une identification par autrui) n'est pas considérée comme un facteur *nécessaire* pour prouver l'existence et la continuité d'une communauté métisse. Comme le rappellent les professeurs Nicole St-Onge et Carolyn Podruchny, même si certaines communautés métisses eurent à se mobiliser politiquement selon l'articulation d'une auto-identification ethnique forte (par exemple à la colonie de la Rivière Rouge), ce ne fut certainement pas le cas pour toutes les communautés mixtes historiques :

« Most inhabitants and descendants of fur trade communities did not need to mobilize in such fashion or take on an overt identification on a continuous basis, but we think they could have if they needed to. [...] **They lived a Metis life even if they did not have the need, time, or inclination to articulate it loud or brand it with a label.** »

(St-Onge et Podruchny 2012, 61, 80. Notre soulignement)

Lorsqu'il s'agit d'identifier des « communautés » mixtes historiques, St-Onge et Podruchny nous invitent à considérer un ensemble de marqueurs ethnoculturels, typiques des communautés métisses issues de la traite des fourrures :

« Metis are distinct from neighbouring communities because of the sheer size of the area over which they travelled, lived, and worked; **their emergence out of the fur trade; their close economic relationship to mercantile capital; their reliance on fur trade networks**

**in the eighteenth and nineteenth centuries; and cultural practices passed down over generations.** All these factors combine to give shape and coherence to their kin-structured communities. » (St-Onge et Podruchny 2012, 80-81. Notre soulignement)

La similitude entre les identités métisses et canadiennes est d'ailleurs soulignée par Mgr. Taché, qui utilise de façon interchangeable « métis Français » et « Canadiens » dans *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique* (1869). Mgr. Taché prend néanmoins soin de distinguer l'identité métisse-canadienne des « Sauvages », tout en précisant l'existence de sous-groupes culturels métis en fonction de la langue parlée :

« Nous nous servons du mot “métis” pour désigner tous ceux qui, sans être sauvages, ont quelque relation de consanguinité avec quelqu'une de ces tribus, à quelque degré que ce soit. Nous ne dirons rien de la différence d'origine du côté des femmes à quelque tribu que ces dernières appartiennent. La seule distinction à laquelle nous nous arrêterons est celle qui résulte de la différence d'origine paternelle. **A ce point de vue les métis du “département du Nord” comme les étrangers qui y sont venus se partagent en deux groupes distincts, qui sont connus les uns sous le nom de “métis Français” ou “Canadiens” et les autres sous le nom de “métis-Anglais.” Cette classification se fait surtout, à raison de la langue parlée.** » (David 1883, 72. Notre soulignement)

Malgré différents ethnonymes et identifications interchangeables dans les sources documentaires au sujet des Métis, la description qu'offre Mgr. Taché suggère des critères ethnoculturels suffisamment précis pour que même des

sous-groupes culturels y soient perceptibles.<sup>8</sup> L'identification d'éléments culturels métis, voire d'une communauté métisse, n'est donc pas une tâche insurmontable; elle nécessite néanmoins un examen précis et bien encadré du contexte socioculturel dans lequel les Métis de l'Outaouais évoluent.

#### i. iv.ii. Transformation du rapport sociodémographique

Nos recherches doivent également prendre en considération la rapide transformation du rapport sociodémographique aux 19e et 20e siècles à l'avantage des populations non autochtones. Les effets de cette transformation peuvent donner l'impression d'une assimilation des Métis et des Indiens suivant, par exemple, des unions subséquentes et continues avec des non-autochtones. Pourtant, la littérature scientifique est claire à ce sujet : des communautés métisses au Canada ont intégré, à l'échelle communautaire et à chaque génération, des membres des sociétés euro-canadiennes et indiennes.<sup>9</sup> En clair, des familles métisses ont pu continuer à intégrer régulièrement des autochtones ou non-autochtones; d'autres ont pu intégrer à

---

<sup>8</sup> Une précision s'impose ici : les sources documentaires montrent que le Métis peut se voir identifié comme « Canadien » (via une identification avec son parentage canadien et le mode de vie qui s'y rapproche), « Indien » (via une identification avec son parentage autochtone et son mode de vie qui s'y rapproche), et « Métis » (en fonction de l'amalgame de son parentage et des modes de vie en question). L'Indien, pour sa part, sera parfois identifié comme « Métis », mais rarement, voire jamais, comme « Canadien », du fait que son mode de vie « sauvage » l'éloigne trop de celui-ci. Le Canadien, pour sa part, pourra se voir identifié comme « Métis » mais très rarement comme un « Indien » en raison d'un éloignement de même nature du mode de vie et de l'ethnicité de ce dernier. Cela explique peut-être le rapprochement que fait Mgr. Taché entre les identités canadienne et métisse à l'exclusion de l'identité « sauvage ».

<sup>9</sup> C'est d'ailleurs le constat que fait la chercheuse Brenda Macdougall dans son étude sur les Métis du nord-ouest de la Saskatchewan au 19e siècle :

« Furthermore, each generation incorporated outsider male fur traders who sought to marry women born to the region and remain in the region as fathers, husbands, and sons-in-law. While we cannot know exactly how these men felt or why they joined this new society, we do know that they married, lived, and died in their adoptive communities and homeland. In short, they acculturated. Within each generation, alliances with First Nations communities were reaffirmed as Cree and Dene women and men married Metis people. Throughout the nineteenth century, the ties between these Aboriginal communities were regularly strengthened through marriage patterns, religious conversions, family work groups, and other socio-cultural events that reaffirmed familial and community unity. » (Macdougall 2010, p. 244)

la fois des membres de ces deux groupes à travers le temps. Bref, l'endogamie stricte à travers les générations n'est pas un prérequis *nécessaire* au maintien d'une communauté indienne ou métisse, dénotant du même coup l'absence d'une frontière étanche entre les identités indiennes, métisses et eurocanadiennes.

Il n'est pourtant pas rare de rencontrer le préjugé voulant que l'identité métisse s'abîme *nécessairement* si le ratio de la population devient majoritairement eurocanadien ou s'il y a une absence d'endogamie entre acteurs autochtones. Ici encore, l'exemple célèbre de la communauté historique de Sault-Sainte-Marie offre un formidable contre-exemple à ce sujet. Nous savons en effet qu'une petite « communauté » émerge à Sault Sainte-Marie vers 1820 (Morisson 1996). On rapporte toutefois que seulement 7 des 51 familles métisses recensées en 1850 habitent toujours Sault-Sainte-Marie en 1881 (Jones 1998, 17, 29-30 ; Lytwyn 1998, 30). Ce serait en fait 84 chefs de famille métisse qui sont recensés par John Swanston dans tous les postes de traite du lac Supérieur en 1850, donc un nombre de familles assez modeste (Morrison 1993, 169). Après 1850, on rapporte de ce nombre que plusieurs familles métisses quittent Sault Sainte-Marie vers des réserves (Batchewana et Garden River) afin de recevoir des rentes en raison de la signature du Traité Robinson-Huron et du Traité Pennefather de 1859 (Jones 1998, 5-7, 13, 30-32 ; Morrison 1993, 201). Les Métis de Sault-Sainte-Marie sont donc réputés en 1900 comme ayant soit rejoint des bandes indiennes, soit comme s'étant dispersés, leurs colonies essentiellement assimilées par l'arrivée grandissante des colons eurocanadiens.<sup>10</sup> Autrement dit, il n'y aurait aucune preuve qu'une communauté métisse au Sault-Sainte-Marie a continué

---

<sup>10</sup> Dans une lettre de John Driver écrite à E.B. Borron, le 4 mars 1893, le premier déclare que :

« [...] it was about the time the Penneyfather Treaty that the Halfbreeds all left the soo [Saut-Sainte-Marie] and went to live on the garden River indian Reserve [...] »  
(R. v. Powley, 2003, Volume 5, Letter of John Driver to E.B. Borron, March 4, 1893, Ex. 52, item 53, page 2, AAR, vol. 5, tab 51).

à exister dans la zone hors réserve de 1920 jusqu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle--c'est-à-dire lorsque des organisations indiennes et métisses sans statut et hors réserve ont commencé à se développer en Ontario. Et pourtant, comme le souligne le professeur Arthur J. Ray, la communauté métisse de Sault-Ste-Marie a bel et bien maintenu son existence jusqu'à aujourd'hui (Ray 2016, 223).

#### i. iv.iii. Législations, traités et exclusions des Métis

L'exemple de la communauté historique de Sault-Ste-Marie illustre en outre l'impact qu'eurent une série de mesures gouvernementales et législatives. Les Métis furent en effet souvent confrontés au choix de se faire soit « Indiens » ou « Blancs », ceci en joignant un traité ou une réserve, ou en adoptant le mode de vie des « Blancs » en échange d'un titre sur une terre qu'ils occupaient jusqu'alors comme « squatters ». Certaines familles métisses de Sault-Ste-Marie intègrent alors des réserves (comme les ancêtres de la famille Powley, jusqu'à leur sortie), d'autres se dispersent, alors qu'un très petit nombre demeurent sur place au sein d'une population devenant majoritairement eurocanadienne.

D'après la littérature scientifique, plusieurs communautés ou individus métis rencontrèrent des enjeux similaires, contribuant à marginaliser leurs identités (Ens et Sawchuk 2016, 215-216; Lytwyn 2012; McNab 1985). Nous savons que ces mesures aux visées « civilisatrices » et assimilatrices furent motivées par une volonté de diminuer le fardeau financier, incluant la distribution des présents aux Indiens.<sup>11</sup> Ces présents visaient initialement à assurer la paix et

---

<sup>11</sup> L'inquiétude face au nombre de « Sauvages » qui augmente en raison des « Métis » en Bas-Canada est principalement d'ordre financier et fiduciaire pour le gouvernement fédéral. Cette inquiétude est liée aux visées assimilatrices et réductionnistes des « Sauvages » endossées par les gouvernements coloniaux, et exprimées par les recommandations de Sir J. Kempt, comme l'indique également la section 1 « Sauvages en Bas-Canada » dans l'Appendice E.E.E. de 1844-5 :

les bonnes relations nécessaires pour l'occupation du territoire, de pensions militaires, et parfois d'aide humanitaire.

Afin d'alléger ce fardeau, la décision fut prise de cesser la distribution de ces présents aux Métis, forçant ainsi les autorités à justifier des décisions souvent arbitraires au sujet de ce qui constitue un Métis au sein du spectre de l'indianité.<sup>12</sup> Il fut également décidé que les femmes indiennes mariant un non-Indien perdraient les droits et privilèges rattachés à leur indianité (présents, droits de traité, titre indien), de même que leurs descendants. La correspondance de Samuel Peter Jarvis (alors Chef Superintendant à Toronto) nous informe que le but avoué de cette pratique était de décourager l'union tout spécialement entre Canadiens français et femmes indiennes, vue comme un phénomène ralentissant la « civilisation » des Indiens, tout en reconnaissant l'extrême difficulté à départager les « Métis » des « Indiens » dans plusieurs cas (McNab 1985, 60). Les Métis furent également jugés en fonction de leur mode de vie, en fonction de leurs affinités avec les « Blancs » ou les « Indiens », de même que leur potentiel à s'intégrer au mode de vie sédentaire et agraire. Ajoutons à cela le fait que les Métis, qui sont majoritairement francophones et catholiques, furent perçus comme une nuisance au projet d'installer un nombre grandissant d'immigrants loyalistes par les autorités coloniales.

---

« Il paraît que les moyens les plus efficaces pour améliorer la condition des Sauvages, promouvoir leur éducation religieuse et civile, **et décharger éventuellement le Gouvernement de Sa Majesté des dépenses du département des Sauvages** [...] » (Lavoie et Vaugois 2010, 85. Notre soulignement).

<sup>12</sup> Cette politique en Bas-Canada est confirmée à la section 4 de l'Appendice T du *Sixième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 1847, où il est recommandé de ne plus leur verser de « présents », comme il fut fait et que l'on continue à faire en Bas-Canada suivant les recommandations du Surintendant Hugues, forçant ainsi les « Métis » soit à joindre la Tribu avec lequel ils entretiennent des « relations » (le cas échéant), soit les « blancs » :

« Qu'aucun Métis, ou descendant de Métis, où la différence est clairement marquée, ne reçoivent des présents [*sic*] à moins qu'il ne soit adopté par la Tribu avec laquelle il est en relation, et qu'il vive comme Sauvage parmi eux. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 340. Notre pagination)

Soulignons que les Métis rencontrent des difficultés similaires au sujet de la négociation de traités historiques. Rappelons à cet effet que les premiers traités servent principalement à assurer la paix, l'amitié, le commerce ou la neutralité des autochtones durant la période trouble des conflits entre puissances coloniales (Grammond 2013, 50). Aussi ces traités ne remettent-ils pas en question le titre indien, garantissant jusqu'à la protection du mode de vie des autochtones (incluant vraisemblablement les Métis). En 1850, un changement politique s'opère : la formulation utilisée pour les traités exige désormais une cession du territoire à perpétuité contre différentes promesses et l'octroi de réserves (Sprague 1996, 341-343). Cette formule que nous voyons apparaître avec les Traités Robinson devient le modèle de négociation des traités dits numérotés, visant à assurer l'expansion du Dominion en devenir devant la menace d'annexion territoriale croissante posée par les Américains.

Or la cession de territoires ou leur réduction par traité qui débute en Ontario dérange manifestement plusieurs Métis qui y résident, alors exclus des négociations comme bénéficiaires parce considérés comme des « non-Indiens ». Ces nouvelles mesures provoquent des pétitions de la part de certains Métis, qui demandent la sécurisation de terres familiales, ou la possibilité de joindre un traité selon le « sang indien » coulant dans leurs veines (McNab 1985, 66). Au final, la plupart des Métis de Sault-Ste-Marie seront exclus des négociations par William Robinson, malgré les pétitions de ceux-ci et les intercessions des Chefs Shinguacouse et Nebenaigoching en leur faveur (Morrison 1993, 168-172 ; Ray 1998, 69). William Robinson affirme en effet ne devoir traiter qu'avec des « Indiens », et suggère aux chefs d'adopter les Métis en question dans leurs bandes. Le message est clair : les Métis ne seront pas inclus comme bénéficiaires de traités à moins de devenir « Indiens », ce qui place les Métis à la merci des politiques internes des

bandes indiennes et des agents gouvernementaux. Comme le résume bien l'historien Douglas Leighton :

« The Metis population of the province fell into legal limbo between the status of citizen and that of Indian. Unrecognized in legislation, they were sometimes included in treaty discussions. One of the concerns of the Indians signing the Robinson Huron Treaty in 1850, for example, was the fate of their half-breed relatives. W.B. Robinson felt that if band leaders wanted to include such people on their lists, they should be free to do so. His position in a sense reflected the legal and social reality of the Metis: they had to choose whether they would be Indian or White. Once the choice was made, they in many ways ceased to be a people “in between.” Their dilemma was not an enviable one: either choice meant giving up something of their unique inheritance. **Politically, they remained extremely vulnerable, being utterly dependent on the goodwill of the band leaders for their positions on the band lists. Legally, they had no distinct existence.** » (Leighton 1983, cité par McNab 1985, 63. Notre soulignement)

Seulement une soixante de Métis (sur un total d'un peu plus de 200 Métis estimés dans la région) réussira à se faire admettre sur une liste de bénéficiaires dans les traités Robinsons en 1852. Qui plus est, les Métis ne parviennent pas à sécuriser des droits de réserve équivalents à ceux des Indiens, ce qui contribuera à marginaliser la protection de leur identité culturelle. Sur le plan législatif, un processus d'exclusion similaire s'observe. À l'instar des premiers traités, les définitions législatives jusqu'en 1850 incluent vraisemblablement les Métis comme « Indiens », suivant la reconnaissance des personnes intermariées à n'importe quel Indien et à n'importe quel degré,

ainsi que tous leurs descendants (McNab 1985, 63). La définition de 1857 opère néanmoins un resserrement de l'indianité, en soulignant la nécessité de la reconnaissance d'une tribu ou bande qui habite sur une réserve ou sur des terres non cédées. L'Acte des Indiens de 1876 va encore plus loin, en excluant explicitement tous les Métis comme n'étant pas des « Indiens » (Lytwyn 1998, 7 ; McNab 1985, 64).<sup>13</sup> Les Métis deviennent ainsi exclus suivant les changements législatifs apportés au sujet de la définition de l'indianité, privant ceux-ci de toute protection légale rattachée alors à l'identité indienne.

Cela n'empêche pas toutefois les gouvernements de poursuivre des négociations avec certains Métis en Ontario, que ce soit sur une base *collective*, par exemple au Lac à la Pluie en 1875 ou à Moose Factory en 1906, ou sur une base *individuelle* avec l'exemple du Métis Michel Morrisseau qui parvient à sécuriser 160 acres selon l'argument qu'il résidait sur les terres avant leur cession par le traité 3 (McNab 1985, 67). Malheureusement, les droits demandés ou négociés par les Métis en Ontario demeurent souvent sans lendemain selon la même règle identitaire que l'on retrouve dans les propos de l'Honorable Alexander Morris :

« I am sent here to treat with the Indians. In Red River, where I came from, and where there is a great body of Half-breeds, **they must be either white or Indian**. If Indians, they get treaty money ; if the Half-breeds call themselves white, they get land. All I can do is to refer the matter to the

---

<sup>13</sup> Les « Métis » ne sont plus considérés comme des « Sauvages » selon l'article 3 de l'*Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages* de 1876 qui stipule que : « Quant aux Métis. (e.) Pourvu aussi que tout Métis dans Manitoba qui aura partagé dans la distribution des terres des Métis, ne sera pas compté comme Sauvage ; **et qu'aucun Métis chef de famille** (sauf la veuve d'un Sauvage, ou un Métis qui aura déjà été admis dans un traité,) ne pourra, à moins de circonstances très exceptionnelles, qui seront déterminées dans chaque cas par le Surintendant-Général ou son agent, être compté comme Sauvage, ou avoir droit à être admis dans un traité avec les Sauvages " (Canada, Affaires autochtones et du Nord, 2010, 2. Notre soulignement).

Government at Ottawa, and to recommend what you wish to be granted. » (Morris 1880, 69)

Les Métis se voient donc devant le choix difficile de devenir « Indiens » ou « Blancs », la catégorie identitaire « métisse » ayant une reconnaissance légale de moins en moins significative auprès des gouvernements.<sup>14</sup> Même lorsque les négociateurs indiens demandent l'inclusion de familles métisses, par exemple pendant la négociation du traité 3, la réplique qu'offre alors Morris est claire : les traités ne sont pas négociés pour les « Blancs », réitérant le choix qu'ont les Métis de se faire pleinement « Blancs » ou « Indiens », mais pas les deux (McNab 1985, 66).

Ajoutons que cette aliénation des droits des Métis s'amplifie non seulement au fil d'interventions gouvernementales qui étouffent peu à peu l'identité métisse, mais aussi au fil de rejets formulés par des bandes indiennes, par exemple par les Mississaugas qui demandent dans la pétition du 20 novembre 1923 le retrait de la signature des Métis dans le traité William selon l'argument de la

---

<sup>14</sup> L'argument d'unions subséquentes avec des Euro-Canadiens fut également utilisé pour « diluer » les prétentions identitaires des Métis selon une logique évoquant le fractionnement du sang ou l'éloignement ancestral plus ou moins grand comme mesure d'autochtonie véritable. Cet argument semble avoir été suffisamment prévalent pour que le chef Métis Louis Riel réponde à celui-ci dans sa correspondance de Régina datant de 1885 en ces termes :

« Des gens très polis, très gentils d'ailleurs, viennent dire parfois à un Métis : "Vous n'avez pas l'air Métis du tout. Vous n'avez pas beaucoup de sang sauvage assurément. Quand même, vous passeriez partout pour un blanc pur."

Le Métis, à moitié déconcerté par le ton de ces assertions, voudrait bien revendiquer son origine, tant d'un bord que de l'autre. La crainte de troubler ou de dissiper tout à fait la douceur des persuasions de ses interlocuteurs le retient. Pendant qu'il hésite à choisir entre les différentes réponses qui se présentent à son esprit, des paroles comme celles-ci achèvent d'emporter son silence d'assaut : "Ah ! bah ! Vous n'avez presque pas de sang sauvage. Vous n'en avez pas pour la peine." Voici comment les Métis pensent là-dessus en eux-mêmes : "C'est vrai que notre origine sauvage est humble, mais il est juste que nous honorions nos mères aussi bien que nos pères. Pourquoi nous occuperions-nous à quel degré de mélange nous possédons le sang européen et le sang indien?" (Riel 1985c, 278-279)

présence de « sang blanc » dans leurs veines. Comme le souligne David McNab, bien que les signataires métis dans ce cas précis furent inclus dans le traité, ils durent néanmoins être relocalisés ultérieurement à l'extérieur de la réserve, à Burleigh Fall (McNab 1985, 72).

Au succès mitigé qu'ont les Métis en Ontario, souvent à proximité de la rivière des Outaouais, il faut en outre apprécier la difficulté que représente l'absence de traité pour les Algonquins de la région de l'Outaouais. Nous observons en effet que les Métis se manifestent fréquemment *après* que des négociations soient entamées avec les bandes indiennes des régions concernées. Or les Algonquins et Nipissings occupant la région sud-ouest de la Province de Québec (y compris la région de la Haute-Gatineau) n'ont jamais ratifié de traité connu.<sup>15</sup> Il est clairement mentionné dans le rapport Bagot que la situation des Algonquins et des Nispissings de la région est parmi les plus difficiles :

« [...] la vaste étendue de terres où ils faisaient autrefois la chasse sur l'Outaouais, dont leurs ancêtres avaient joui de temps immémorial pour cette fin, où ils trouvaient une quantité de chevreaux et autres animaux qui leur donnaient les plus riches fourrures, ont été détruites. Une grande partie de ces terres ont été érigées en townships; des *squatters* en ont pris possession et s'y sont établis; et les opérations des gens qui font le commerce des bois, ont détruit ou chassé le gibier dans une étendue encore plus considérable; et ainsi, à mesure que la

---

<sup>15</sup> Cette absence de règlement au sujet des « Sauvages » qui habitent le corridor de la rivière des Outaouais est d'ailleurs corroborée dans le *Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada* de 1847 en des termes similaires :

« Les diverses Tribus ont encore aujourd'hui la possession de ces réserves, et il n'y a qu'un seul endroit dans le pays, savoir : sur la Rivière des Outaouais où les Sauvages ont été dépossédés sans compensation de leur ancien terrain de [chasse?]. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 343. Notre pagination)

civilisation avance, ils sont forcés de s'éloigner davantage de leurs demeures, pour se procurer une subsistance précaire. La condition de ces Sauvages a souvent été représentée au Gouvernement; et réclame son attention immédiate. » (Lavoie et Vaugeois 2010, 139-140)

Ce détail est important, car il fait écho à la thèse des professeurs St-Onge et Podruchny au sujet des conditions « absentes » qui auraient pu provoquer une expression ethnoculturelle plus forte de la part de certaines communautés métisse, en l'occurrence dans la région de l'Outaouais. Autrement dit, si un traité avait été proposé aux Algonquins à l'est de la rivière des Outaouais, nous pouvons soupçonner que les Métis de la région auraient imité les revendications des Métis de l'Ontario. Malgré cette absence de négociation, nous retrouvons cependant des descriptions historiques de Métis dans l'Outaouais pratiquement identiques à celles des Métis de l'Ontario, en plus de pétitions et de dossiers de correspondances mentionnant la présence collective et distinctive de Métis dans les environs de Maniwaki.

En résumé, la littérature scientifique au sujet des Métis historiques invite les chercheurs à une prudence particulière. La littérature nous invite d'abord à évaluer la présence de différents ethnonymes pouvant porter à confusion selon des définitions que nous tenons maintenant pour mutuellement exclusives (Blancs, Métis, Indiens). Les sources documentaires montrent que les Métis peuvent s'identifier selon différents ethnonymes de façon cumulative ou non continue à travers les générations, et ce, tant sur le plan individuel que collectif. Une méthode capable de préciser le contexte socioculturel entourant le repérage de ces différents ethnonymes est donc requise. La littérature scientifique nous invite également à jauger les effets d'une transformation démographique à l'avantage des populations eurocanadiennes qui peut nous faire croire, parfois à tort, à l'assimilation des Métis. Une analyse capable de cerner la possibilité d'une transmission culturelle entre les générations malgré

un net désavantage démographique, les dispersions, et même la présence d'unions avec des non-autochtones sur plusieurs générations, s'avère donc nécessaire. Finalement, la littérature scientifique nous met en garde contre un contexte historico-juridique ponctué de mesures législatives invitant les Métis à dissimuler leur identité en se faisant « Blancs » ou « Indiens », ceci dans un contexte où aucun traité ne fut négocié avec les Algonquins dans la région de l'Outaouais. À la lumière de ces difficultés, une analyse se devant de cerner les contours de l'ethnogenèse d'une communauté historique mixte selon une méthodologie d'autant plus robuste s'avère nécessaire.

**Tableau 1 : Sommaire des considérations au sujet du traitement de l'identité métisse historique**

1-4	<b>Sommaire des considérations au sujet du traitement de l'identité métisse historique</b>
1	<i>Prendre en considération les aléas d'une transmission identitaire non linéaire et impliquant possiblement plusieurs ethnonymes/statuts (Indien, Métis, Canadien, blanc).</i>
2	<i>Prendre en considération les aléas d'une transmission identitaire métisse malgré l'éloignement générationnel de l'ancêtre métis/autochtone, ou en l'absence d'unions métisses entrecroisées (ou de type endogame).</i>
3	<i>Prendre en considération la possibilité d'une population métisse au-delà des préjugés portant sur sa taille et/ou sa répartition géographique.</i>
4	<i>Prendre en considération l'existence possible d'une « communauté » métisse historique malgré les tentatives juridiques historiques d'étouffer l'identité métisse.</i>

## i. v. Méthodologie : les critères analytiques

L'analyse de sources documentaires et archivistiques nous a permis l'identification de dix marqueurs ethnoculturels soulignant la présence d'une communauté d'ascendance indienne et européenne dans la zone d'étude (para 215). L'analyse de ces dix marqueurs fut structurée selon huit questions de recherches (section i.ii.ii), elles-mêmes formulées à partir des sept critères utilisés pour établir l'ethnogenèse d'une communauté mixte historique d'ascendance indienne et européenne (voir tableau 2).

Ces critères analytiques, issus du rapport intitulé *Review of Reports and Cartographic Representation Pertaining to Historic Métis in Ontario* (Reimer et Chartrand 2002, 4-5), ont ceci d'utile qu'ils recoupent la plupart des critères épistémologiques que nous retrouvons dans plusieurs travaux sur le même sujet (voir tableau 2). Autrement dit, une méthodologie similaire à celle que nous employons est utilisée dans la plupart des travaux examinant les communautés historiques mixtes d'ascendance indienne et européenne, incluant par exemple les études au sujet des Prairies, de Sault-Sainte-Marie et du Grand lac des Esclaves (Holmes 1996; Jones [s.d.]; Ray 1998; 2005, 12-19).

L'usage de ces critères permet d'interpréter avec une plus grande précision les sources d'information au sujet de l'existence d'une communauté historique d'ascendance mixte indienne et européenne (c.-à-d. de son ethnogenèse). Plus précisément, l'usage de ces critères vient préciser le contexte d'utilisation des ethnonymes polysémiques (Métis, Métif, Indiens, Canadiens, *Half breeds*, *Half Indian*, etc.). Ils permettent également d'identifier les marqueurs culturels indiquant des traits de socialisation dans le contexte historique de la traite des fourrures. Finalement, les exemples correspondant à chaque critère facilitent une lecture comparative avec des communautés historiques mixtes d'ascendance indienne et européenne que nous retrouvons dans la littérature

scientifique, favorisant ainsi un diagnostic culturel plus précis au sujet de la communauté des environs de Maniwaki.<sup>16</sup>

**Tableau 2 :**  
**Critères scientifiques pour l'étude d'une communauté ethnique**

1-7	Critère scientifique	Explication/exemple
1	Origine(s) métisse(s), autochtone(s) (nécessaire, mais non suffisante)	Pratiques endogames et exogames dans le contexte de la traite des fourrures et/ou du contexte culturel métis.
2	Expérience commune au niveau individuel	Parentage biculturel, intermédiaire culturel entre Européens et Indiens, socialisation dans le contexte historique de la traite des fourrures.
3	Reconnaissance culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Par les autres (alter descriptive)</i> : la description d'une identité de type « distinctif » simple (« lui/elle, Métis/Half breed ») ou de type « distinctif » et « collectif » (eux/elles, les « Métis/Half breeds »).</li> <li>• <i>Par les Métis (autodescriptive)</i> : la</li> </ul>

<sup>16</sup> Nous attribuons la divergence de nos conclusions versus celles exprimées dans le rapport intitulé *Un profil historique des communautés d'ascendance mixte indienne européenne de la région de l'Outaouais* qui fut remis à Justice Canada (Turgeon, Rousseau, Lavigne et Lessard 2005, 103, 104, 105), comme étant issue de l'absence de cadre théorique solide et de cadre méthodologique clair dans celui-ci. Sans critères scientifiques et analyses comparatives explicités, puisés à même la littérature scientifique sur le sujet des communautés métisses historiques, il est en effet impossible de dépasser l'anecdotique dans le repérage d'ethnonymes, dont la portée serait autrement plus significative si nous avions une explication du contexte ethnologique dans lequel nous les retrouvons. Sans un cadre méthodologique clair, il est en outre impossible de parvenir à une conclusion scientifique convaincante au sujet de l'existence ou de l'inexistence d'une communauté mixte d'ascendance indienne et européenne dans la région de l'Outaouais. Malgré plusieurs informations utiles dans le rapport Circare, il faut ajouter que notre rapport analyse un très grand nombre de documents inédits faisant défaut dans le rapport Circare.

		description d'une identité de type « distinctif » simple (« moi/Métis/Half breed... ») ou de type « distinctif » et « collectif » (nous, les « Métis/Half breeds »).
4	Structure(s) sociale(s) (parentés, opérationnelles)	Organisation(s) sociale(s) et culturelle(s) liée(s) à la traite des fourrures, missions, poste de traite, liens de parrainage, etc.
5	Élément(s) politique(s), idéologie(s)	Pétition(s), négociation(s) pour différentes causes, demande(s) ou droit(s), organisation(s) politique(s), expression(s) historique(s) de ces demandes.
6	Élément(s) géographique(s) (incluant proximité géographique)	Durant la période de la traite des fourrures, grande mobilité chez les Métis, indications de communautés/missions avoisinant des postes de traites avec une population métisse remarquée.
7	Élément(s) culturel(s) (matériels, langages, musiques, célébrations)	Vêtements de voyageurs, ornements/arts amérindiens/métis, mocassins, cabane en bois rond, religion, ceintures fléchées, violon.

## i. vi. Au sujet de la narration du rapport

Chacune des quatre premières parties du rapport inclut une courte introduction historique servant à situer brièvement les sources documentaires qui y sont présentées. Le rapport présente d'abord une analyse des sources documentaires au sujet des Métis dans la grande région de l'Outaouais, avant de resserrer celle-ci à la région de Maniwaki. Les troisième et quatrième

parties traitent respectivement de la continuité historique des Métis dans ses régions et de la question de la mainmise.

Les sources documentaires y occupent certainement une place prédominante, parfois au détriment d'un récit historique qui serait autrement plus lié.<sup>17</sup> Autrement dit, notre rapport peut se lire comme un profil historique *au sujet de l'information documentaire*, plutôt qu'une narration historique au sujet des Métis eux-mêmes.<sup>18</sup> En mettant les sources documentaires au premier plan, notre objectif est de maximiser l'objectivité et la transparence de nos conclusions. Suivant l'utilisation de sous-sections thématiques, soulignons finalement que la présentation de sources documentaires adopte un ordre chronologique parfois irrégulier. Afin d'en clarifier les démonstrations et faciliter les renvois, nous avons donc divisé le texte principal en courts paragraphes numérotés.

## i. vii. Sources

Une grande diversité de sources a été utilisée pour réaliser ce rapport. Ces sources peuvent être divisées en quatre catégories : documents d'archives, sources primaires publiées (anciennement ou récemment), transcriptions d'entrevues, et sources secondaires.

Les documents d'archives consultés incluent, par exemple : les registres religieux contenant les baptêmes, mariages et sépultures catholiques (dont ceux provenant des missions itinérantes); les journaux et mémoires des prêtres missionnaires; les recensements canadiens, la correspondance issue

---

<sup>17</sup> Une formulation que nous empruntons à Gwynneth Jones ([s.d.], viii).

<sup>18</sup> L'analyse des sources documentaires considérées « sans histoire » peut en outre s'avérer déterminante pour certaines démonstrations, par exemple un examen des livres de comptabilité de la Compagnie de la Baie d'Hudson révélant l'achat de ceintures fléchées ou de vermillon par certains Métis de la Gatineau, alors que d'autres documents historiques les concernant n'en font aucune mention.

des Affaires indiennes; un manuscrit des mémoires d'une « Métisse » de l'Outaouais; les carnets d'arpenteurs du gouvernement; la correspondance, la comptabilité et les listes d'employés provenant de la Compagnie de la Baie d'Hudson; la correspondance de Louis Riel; des livres comptables de petits marchands locaux, etc.

Du côté des sources primaires publiées, mentionnons : les journaux anciens et plus récents; les comptes rendus des missions catholiques; l'historiographie religieuse ancienne; les récits de voyage ou autres brochures touristiques d'époque; les descriptions géographiques; les dictionnaires anciens; les biographies d'époque; la littérature de fiction et la poésie; les rapports gouvernementaux liés aux Affaires indiennes, aux traités ou aux explorations; le rapport de la Commission Bagot; les contrats de voyageurs de la traite des fourrures, etc.

Des transcriptions d'entrevues ont aussi été utilisées afin d'observer la continuité éventuelle de traits culturels à l'époque contemporaine (1950-2017). Ces entrevues ont été réalisées dans le cadre des travaux de la *Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse* et du *Statut de Métis au Canada : Agencité et enjeux sociaux*, tous deux menés sous la direction du Dr Denis Gagnon, de l'Université de Saint-Boniface.

Finalement, parmi les sources secondaires ayant été consultées, mentionnons la littérature scientifique (anthropologie, histoire, études autochtones); des publications généalogiques; des biographies; des rapports de recherche portant sur la formation historique des communautés métisses au Canada.

## i. viii. Explication des supports visuels

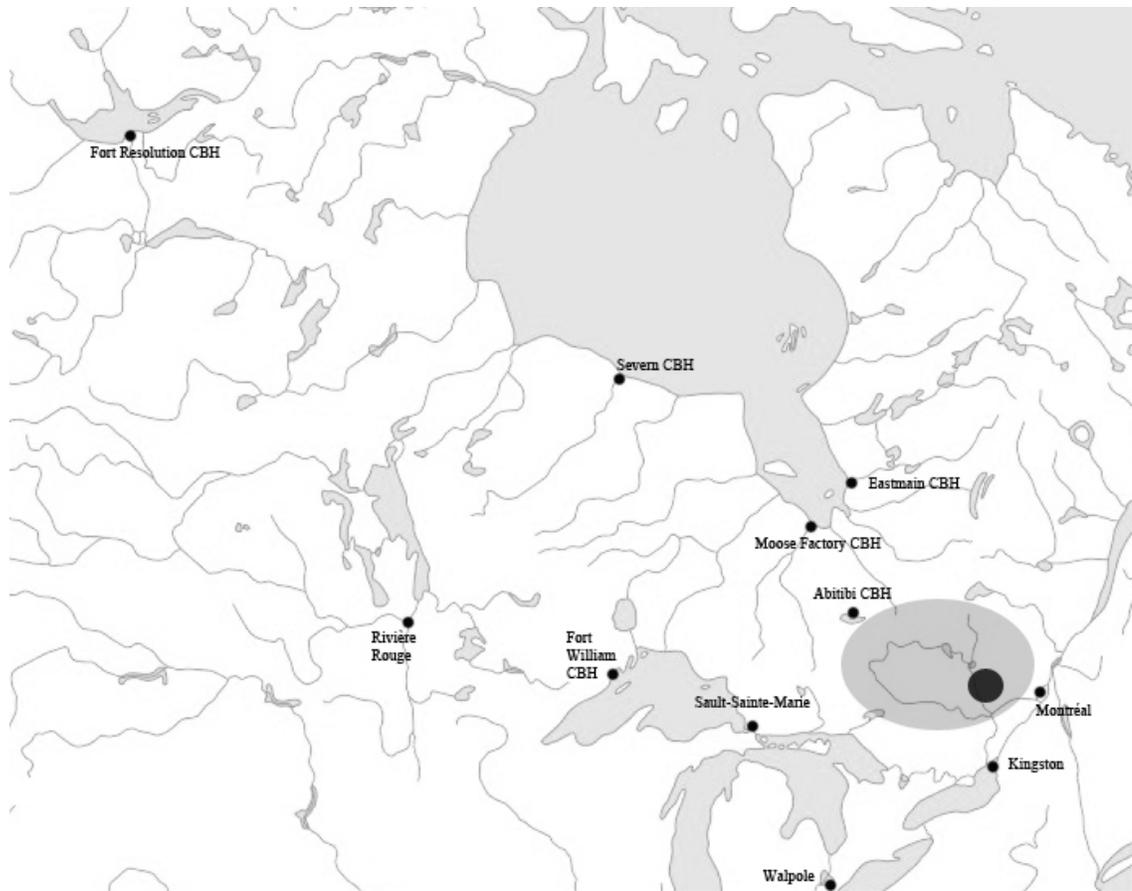
Trois cartes servent de support visuel à ce rapport :

- 1) Une carte de la partie nord-est de l'Amérique du Nord
- 2) Une carte du grand Outaouais
- 3) Une carte de la vallée de la Gatineau

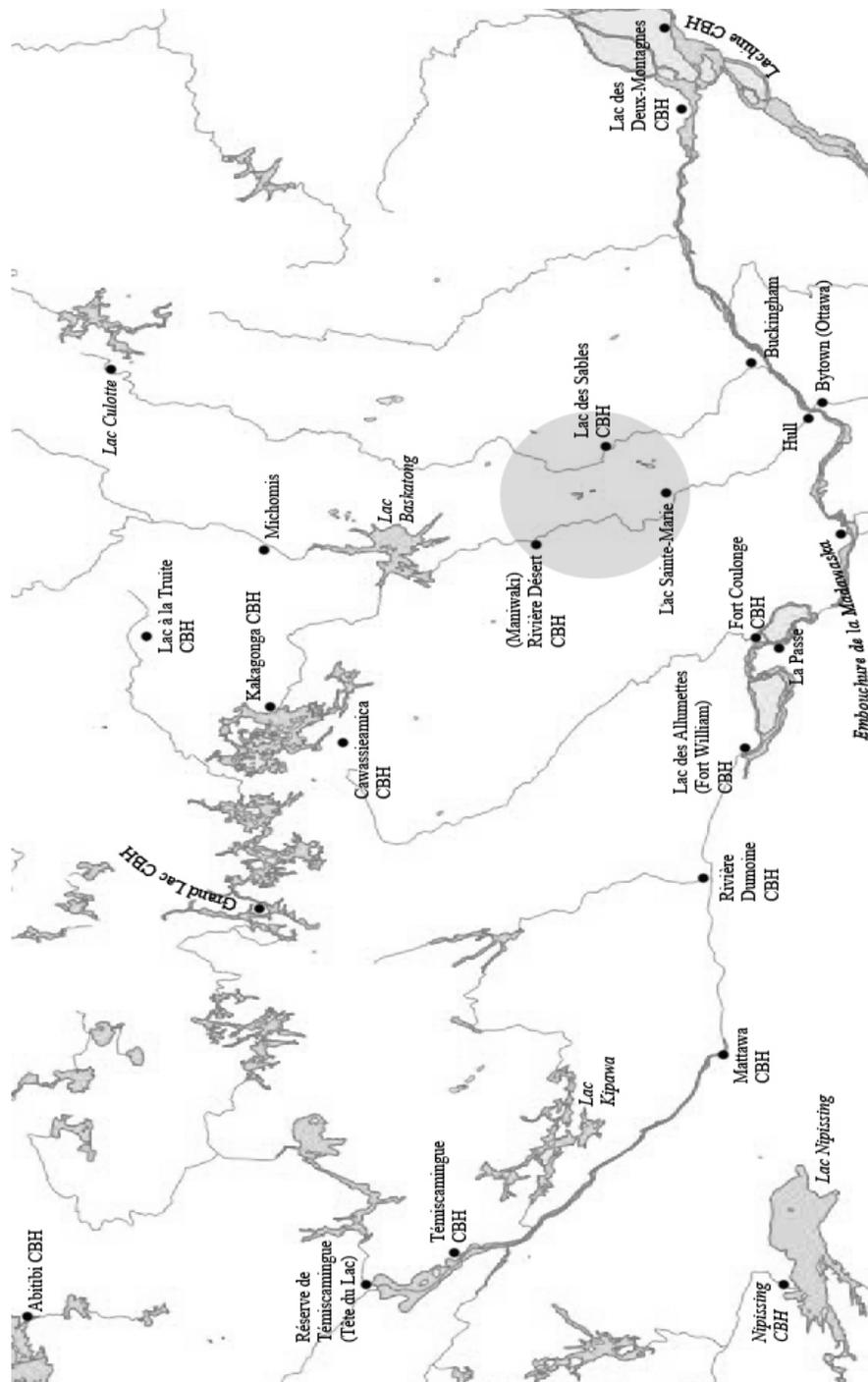
La première carte sert à repérer différents lieux mentionnés tout au long du rapport, que ce soit des postes de traite ou autres lieux distants de la Vallée de la Gatineau. Elle permet de saisir l'étendue géographique des liens familiaux et de commerce des familles métisses.

La deuxième carte illustre ce que nous entendons par « Grand Outaouais », ce qui inclut le bassin versant de la rivière des Outaouais, en plus d'une légère extension au nord jusqu'au poste du lac Abitibi (parce qu'en lien continu et proximal avec les autres postes de l'Outaouais), qui est situé dans le bassin versant de la baie d'Hudson. On y voit les différents postes de traite, en plus de quelques lieux d'importance mentionnés dans le rapport.

La troisième carte illustre pour sa part le territoire occupé historiquement par la communauté métisse régionale de la Vallée de la Gatineau. Il ne s'agit pas d'une représentation fixe du territoire fréquenté ou exploité, mais plutôt de la localisation des trois hameaux de résidence principale de ses membres pendant la période historique décrite dans le rapport, et ce, avant la mainmise par les autorités coloniales (vers 1816 - vers 1853).



**Carte 1 : Nord-est de l'Amérique du Nord : une sélection de lieux mentionnés dans le rapport. La zone grise représente le grand Outaouais (voir carte 2), alors que la zone noire représente la communauté régionale de la Vallée de la Gatineau (voir carte 3). Notez : les postes de traite illustrés ne tiennent pas compte de la chronologie.**



Carte 2 : Le Grand Outaouais et ses principaux postes de traite, ainsi que quelques lieux d'importance mentionnés dans le rapport. La zone grise représente la communauté régionale de la Vallée de la Gatineau (voir carte 3). Notez : les postes de traite illustrés ne tiennent pas compte de la chronologie.



**Carte 3 : La communauté métisse historique de la Vallée de la Gatineau, en tant que communauté régionale.**

## **Première Partie :**

### **1. Présence métisse dans l'Outaouais**

## 1.1. La traite des fourrures sur l'Outaouais au 19e siècle et ses contraintes

[1] La traite des fourrures entre Canadiens et Autochtones sur la rivière des Outaouais est une pratique très ancienne (Havard 2016, 130). La Conquête britannique de 1760 vient néanmoins bouleverser l'ensemble des réseaux de commerce de fourrures franco-indiens du Canada.

[2] Au lendemain de la Conquête, l'aventurier Alexander Henry est l'un des premiers Anglais à s'aventurer par la voie de l'Outaouais suite à l'abandon des forts français après la Conquête. Il est le premier témoin oculaire de ce qui reste des installations françaises.

[3] Henri souligne alors l'existence d'un ancien poste de traite au Fort Coulonge, au sud de la région de l'Outaouais. Henry mentionne également la présence d'un autre poste tout près de la Barrière<sup>19</sup>, et d'un autre encore à l'entrée de la rivière du Lièvre, probablement opéré par la famille Foubert, qui sera plus tard employée par la Compagnie du Nord-Ouest (CNO).

[4] Progressivement, les établissements de traite deviennent de plus en plus nombreux et actifs dans la grande région au tournant du siècle. À titre d'exemple, Joseph Mondion s'établit aux chutes des Chats en 1796, avant que ce poste ne passe par la suite aux mains de la CNO (Newton 1991, 1-2).

[5] Dans les vallées de la Lièvre et de la Gatineau, plusieurs postes de traite relevant de divers intérêts commerciaux sont en opération vers la même époque (Cormier 1978, 108-111). En 1819-1820, la CNO établit un poste au

---

<sup>19</sup> À ne pas confondre avec le lieu-dit « La Barrière », situé près des sources de l'Outaouais, entre le Grand Lac et le Lac à la Truite.

Lac des Deux-Montagnes (Oka), suivi par un autre poste au Lac des Sables (sur la rivière du Lièvre au-dessus de Buckingham), avec, comme avant-poste, celui de Rivière Désert (Newton 1991, 1-2).

[6] Mais la traite des fourrures ne règne pas en maître dans l'Outaouais « pelletier » à l'aube du 19<sup>e</sup> siècle. L'entrepreneur Philemon Wright y exerce en effet un contrôle important sur à peu près toutes les activités commerciales à l'embouchure de la rivière Gatineau, où il s'est vu concéder une partie du canton de Hull.

[7] L'influence de Wright empêche pratiquement toute entreprise commerciale n'étant pas directement sous son contrôle de s'installer dans le secteur (Ouellet et Thériault 1988; Newton 1991, 1).

[8] Ceci a comme incidence d'empêcher l'ouverture d'un poste de traite des fourrures dans les environs immédiats par la CNO (spécialement dans le secteur Chaudières et Hull), ainsi que par son successeur et principal rival, la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), après leur fusion en 1821.

[9] La CBH acquiert néanmoins les postes de la CNO partout en Outaouais, à l'instar de tous les autres postes de la CNO qui furent absorbés suivant la fusion des deux principales compagnies de traite des fourrures (Bond 1966, 7; Newton 1991, 1).

[10] Le commerce de pelleteries se maintient donc en Outaouais. Les postes du Lac des Deux-Montagnes et du Lac des Sables continueront d'opérer jusqu'en 1848 et 1849. Le poste du Fort Coulonge sera maintenu par la CBH jusqu'en 1855, et le poste du Lac des Allumettes demeurera en fonction jusqu'en 1869. Celui de la Rivière Désert demeurera en fonction jusqu'en 1878, et le poste du Grand Lac jusqu'en 1956 (Bond 1966, 16-17, 21; PAM [s.d.]a et [s.d.]b).

[11] Sur le plan historique, la politique de la CBH au sujet de la région de l'Outaouais est claire : il s'agit d'opérer des postes à proximité des territoires de chasse des « Sauvages » afin d'intercepter ceux-ci avant qu'ils ne rejoignent les établissements de traiteurs indépendants localisés dans le bas de la rivière des Outaouais.

[12] Le poste du Lac des Deux-Montagnes tient aussi lieu de barrière sud pour limiter la montée au nord de petits traiteurs (Bond 1966, 8 ; Du Ranquet 2000, 132 ; HBCA, B.134/c/1, folio 100b). Le contexte historique peut donc être décrit comme celui de conflits commerciaux portant sur la traite de fourrure et son monopole.

[13] Les postes en aval de Mattawa, le long de la rivière des Outaouais, ne sont toutefois pas très rentables. La CBH les maintient néanmoins afin de tenter de contrôler la grande région hydrographique de l'Outaouais -- avec un succès fort discutable -- pour empêcher à ceux que l'on décrit comme des petits traiteurs indépendants (*petty traders*) l'accès au riche réservoir de fourrure que constituent le Témiscamingue, et plus au nord, la Terre de Rupert (Anick 1976, 150; Newton 1991, 3).

[14] Dans les années 1820, la mission des postes du Lac des Deux-Montagnes, de Fort Coulonge et du Lac des Sables s'inscrivent ainsi dans une tentative de surveiller par le maintien d'une base commerciale solide ces multiples « petits traiteurs » opérant depuis le long de la rivière des Outaouais (ouvrant d'ailleurs sur le passage du Lac Nipissing).

[15] L'accès par la Lièvre et tout l'arrière-pays de l'Outaouais font également l'objet d'attentions, un arrière-pays alors évalué comme un riche bassin de fourrure habité principalement par les « Sauvages » et les « Bois-Brûlés » (ou « Métis »).

[16] Notons que le même circuit régional est aussi parcouru par divers missionnaires, qui cherchent à évangéliser les Indiens et les Métis, surtout à partir de la décennie 1830 (Inksetter 2015; Marcotte 2014).

[17] Soulignons ici que la distance relative entre les divers postes, depuis le Témiscamingue (au nord) et le poste des Allumettes (au sud), est décrite par le missionnaire Bellefeuille en termes qui illustrent bien la viabilité des différents déplacements fréquents entre ceux-ci :

« Je partis le vingt août de **Témiskaming** à une heure après-midi, et j'arrivai heureusement **au poste des Allumettes**, le vingt quatre, à neuf heures du matin, par conséquent **en moins de quatre jours** : ce qui passe pour un voyage prompt » (Bellefeuille 1840a, 86. Notre soulignement).

[18] La viabilité des déplacements entre les différents postes de traite offre ici un détail important au sujet de l'ethnogenèse d'une communauté métisse de type *régional* qui émerge dans la région de l'Outaouais.

[19] Le déplacement en canot entre le Témiscamingue et le poste des Allumettes, rapporté par le missionnaire Bellefeuille comme étant accompli en quatre jours, illustre en effet la faisabilité des déplacements non seulement des missionnaires, mais également des individus et des familles entre ces mêmes postes de traite.

[20] Comme les différentes fiches familiales le montrent, les familles métisses de la Gatineau entretiennent des relations entre ces différents postes de traite au sein d'une mobilité occupationnelle et culturelle notoire (voir fiches 1-19).

## 1.2. Le rapport de Ingall de 1830

[21] En plus de la présence de missionnaires, l'arrière-pays de l'Outaouais est parcouru par une commission officielle chargée en 1829 de recueillir de l'information au sujet la zone située entre les rivières Saint-Maurice et des Outaouais, « [...] qui est encore demeurée déserte et sans culture. » (Ingall, Nixon et Adams 1830, page titre).

[22] Dans le cours de son expédition, le commissaire Ingall souligne dans ses notes une affaire de meurtre dans les environs de la Pointe des Tombeaux (depuis le lac Kempt). Soulignant cette affaire, Ingall offre alors l'entrée suivante qui mentionne la présence *collective* et *distinctive* de « métifs » (métis) dans la région :

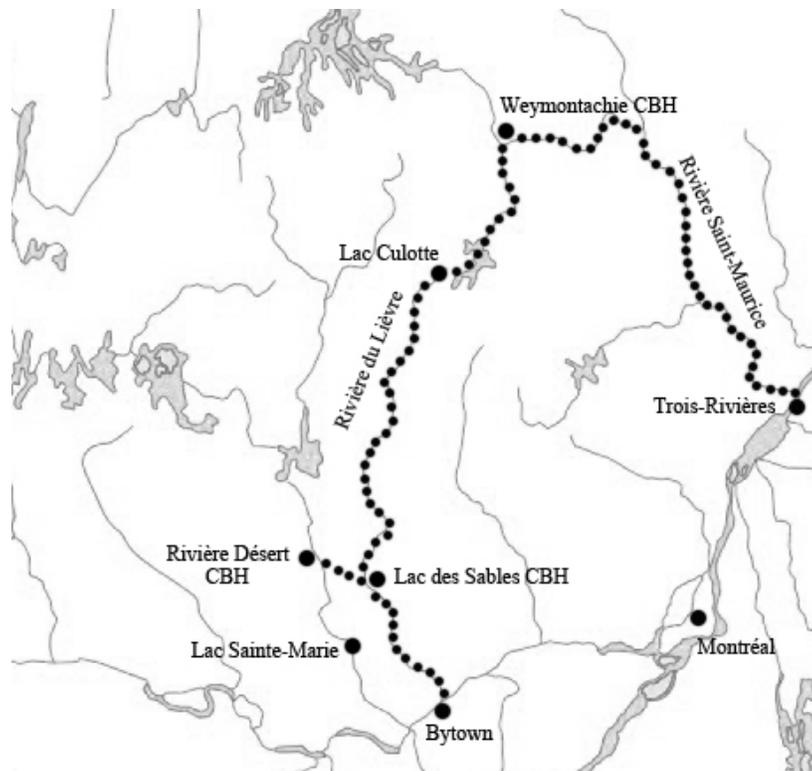
« Près des tombeaux on voit les restes d'une cabane de bois, qui avait été bâti pour servir de dépôt temporaire aux pelleteries, jusqu'à ce qu'il en eut été amassé une quantité assez considérable pour les envoyer au poste de Wemontachinque. Cette cabane avait été mise sous la garde d'un nommé Tifoe, sauvage qui était marié à une femme de la tribu qui habite le Lac des Deux Montagnes. Un jour, dans l'année 1816, pendant que Tifoe était absent, un frère de Menisino, nommé Ke-ne-cab-anish-cum, accompagné de sa femme et de sa mère, se rendit à la cabane, et demanda quelques provisions à la femme de Tifoe, qui refusa de lui en donner. Il insista pour en avoir ; il s'ensuivit une dispute, et le lache flamba la cervelle de la femme sur-le-champ. Après cela, ils partirent, emmenant avec eux un petit garçon, (enfant du vieux Flamand, le chasseur canadien qui nous avait donné tant de renseignements à Wemontachinque.) La mère remarqua que si l'enfant rencontrait quelques-uns des **métifs** qui étaient dans la coutume de courir ça et là pour chercher des peaux, il ne manquerait pas de les informer **en français** du

meurtre qui avait été commis. » (Ingall, Nixon et Adams 1830, 24 septembre. Notre soulignement)

[23] Notons au passage que cette région, décrite par Ingall comme étant courue par les « métifs » qui parlent le français, est précisément située sur la route de canot reliant le poste de traite de Weymontachie (Haute-Mauricie) à celui du Lac des Sables (Outaouais), à mi-chemin entre les deux, et donc sur un parcours stratégique de la fourrure entre les régions de l'Outaouais et de la Haute-Mauricie.

[24] Dans l'entrée du 25 septembre, Ingall souligne en outre la présence des « Bois-Brûlés », un ethnonyme qui distingue historiquement une population issue du métissage entre « Blancs » et « Indiens ». Notons que ce terme est interchangeable avec celui de « métifs » dans les écrits de Ingall.

[25] Dans un second passage, Ingall précise que le toponyme du lac Culotte est « **traduit** par les **Bois-Brûlés**, du mot sauvage d'où il tire son origine » (Ingall, Nixon et Adams 1830, 25 septembre. Notre soulignement).



**Carte 4 : Routes de canot impliquées dans les mentions du rapport Ingall.**

[26] Précisons ici que les deux postes de Weymontachie (Haute-Mauricie) et Lac des Sables (Outaouais) ont déjà été liés sur le plan commercial (Gélinas 2000, 68). La route de canot reliant ces deux endroits est également utilisée par les missionnaires pour circuler entre les deux régions (Payment 1842, 86-89).

[27] On peut dès lors déduire que la présence métisse observée par Ingall n'est pas strictement limitée à un lieu fixe (Lac Culotte ou Pointe des Tombeaux), mais s'étend plutôt à l'ensemble de la route Weymontachie-Lac des Sables.

[28] Autrement dit, la présence métisse signalée au milieu d'une route entre deux points névralgiques de la traite des fourrures suggère que cette

présence se retrouve également aux deux extrémités de cette route (voir carte 4).

[29] Ces deux passages identifient clairement des Métis de façon collective (« les métifs », « les Bois-Brûlés ») et distinctive (ce ne sont pas des Européens ni des Indiens), comme habitant et parcourant déjà le territoire de l'Outaouais entre 1816 et 1829.

[30] Au sujet de leurs aspects distinctifs, il est à noter que Ingall distingue les « métifs » des « sauvages » lorsqu'il est à Weymontachie, juste avant d'entrer sur la Lièvre (Ingall, Nixon et Adams 1830, 23 août).

[31] Ingall offre en outre des détails culturels importants sur le caractère propre des Bois-Brûlés (*métifs*, métis), en l'occurrence leur parentage canadien et amérindien, la prédominance du français chez les « métifs » (contrairement aux « Sauvages » qui parlent uniquement des langues amérindiennes); des aptitudes marquées au niveau d'un rôle d'intermédiaire entre cultures européennes et amérindiennes, soulignées par la capacité des « Bois-Brûlés » d'agir comme interprètes auprès des Indiens; et des niches occupationnelles mobiles liées à la traite de la fourrure (des « métifs » à la recherche de peaux parcourant le territoire).

[32] Notons que cette distinctivité entre « Métis » et « Sauvages » s'observe non seulement dans le nord de l'Outaouais, mais aussi au point de départ de la route commerciale de la rivière des Outaouais (soit au lac des Deux-Montagnes) selon la correspondance entre Angus Cameron et James Keith (1831). Cette correspondance fait état de la présence d'un certain Longmore et d'un groupe de Métis, identifié ici aussi de façon collective et distinctive (« Half Breed Party ») :

« Longmores account has been presented to him and he pretends that he has not been credited with all the Furs which he delivered [...] himself & his **Half Breed Party** are expected to start in a few days » (HBCA, B.134/c/11, folio 215. Notre soulignement)

[33] Ce groupe de Métis (« Half Breed Party ») ne semble pas être un groupe de chasseurs algonquins ou iroquois. Les livres comptables de la CBH en 1828 précisent en effet que Andrew Longmore est un traiteur indépendant (« petty trader »), et non un « chasseur », une désignation occupationnelle généralement réservée aux Indiens (HBCA, B.134/g/6, folio 14).<sup>20</sup>

[34] Longmore semble ainsi diriger une petite expédition de traite indépendante en 1831, composée selon ce passage de Métis (« Half breeds ») qui se dirigeraient en amont de la rivière.

[35] Plusieurs autres traiteurs indépendants sur l'Outaouais partagent d'ailleurs des parcours semblables à Andrew Longmoore, tels Aeneas Daniel Macdonell ou encore Charles Thomas (Rich 1983; Stone Circle Consulting et Know History 2015, 60-61). Deux mois plus tard, on apprend d'ailleurs la suite :

« I am informed that the **Band of half Breeds** who went up on a **Trading excursion** some time ago, have divided into two parties one of which proceeded to Fort Coulonge, & the other have established themselves in the Bonnechere alongside of Siccard. » (HBCA, B.134/c/12, folio 26. Notre soulignement)

---

<sup>20</sup> Andrew Longmore est le fils métis du traiteur Robert Longmoor, actif pour la CBH dans le Nord-Ouest pendant une quarantaine d'années, puis installé dans les environs du lac des Deux-Montagnes dans les années 1810 (Rich 1983 ; Stone Circle Consulting et Know History 2015, 60-61).

[36] Ces descriptions collectives et distinctives qui identifient des Métis (« Half breeds ») comme parcourant la région, viennent soutenir les affirmations de Ingall selon lesquelles des Métis occupent et parcourent de façon organisée la région de l'Outaouais entre 1816 et 1831, ceci selon une perspective régionale élargie.

### 1.3. Du français et des autres expériences communes chez les Bois-Brûlés

[37] Comme nous l'avons souligné, l'usage du français par les Métis/Bois-Brûlés émerge comme une caractéristique culturelle distinguant ceux-ci des Indiens selon les observations de Ingall.

[38] L'usage du français chez les Métis appert étroitement lié à leur parentage, et ne saurait surprendre de la part de ceux dont les pères sont Canadiens français et les mères Indiennes.

[39] Au poste de Témiscamingue, en 1845, cette même insistance sur le français est signalée par le géologue Logan qui souligne que le Métis (nommé Rakin ha<sup>21</sup>) qui lui est confié le maîtrise, contrairement à son collègue algonquin qui ne maîtrise ni le français ni l'anglais :

« I have two new hands procured from Mr. Siveright [officier de la CBH au Fort Témiscamingue], one Algonquin who speaks neither French nor English, the other a **half breed** who speaks

---

<sup>21</sup> Le nom français de ce Métis n'est pas mentionné par Logan. Le nom Rakin ha pourrait être d'origine iroquoise, puisque la lettre « R » ne se retrouvait pas dans la langue algonquine parlée dans cette région. Dans le cas où Rakin ha serait un Métis au parentage iroquois, il est intéressant de remarquer que Logan ne le décrit pas comme Iroquois, mais bien comme *half breed*, alors que ses propres hommes de canot sont tous Iroquois, et qu'il n'hésite pas dans son journal à les identifier comme Indiens (Smith et Dyck 2007, 37, 151, 156, 188).

**French** very well » (Smith et Dyck 2007, 151. Notre soulignement).

[40] Ce phénomène s'observe également lorsque William Logan rencontre à La Passe, sur la rivière des Outaouais, un Métis nommé Jean-Baptiste Bernard (fiche 17), guide pour la CBH, et qui occupe un défrichement à cet endroit. Lui aussi est remarqué comme parlant français :

« While at breakfast Mr. [Jean-Baptiste] Bernard paid us a visit. He is Sir George Simpson's pilot, a **half savage** 60 years old. He is an Algonquin, & to our men speaks **French** not understanding the Iroquois » (Smith et Dyck 2007, 97. Notre soulignement).<sup>22</sup>

[41] Autre fait significatif, Alexander Shirreff, 14 ans plus tôt, décrit La Passe (en face de Fort Coulonge), selon ces termes quasi interchangeables :

« [...] about a mile in length, with eight or ten huts. The poor unprogressing appearance of the place, at once marks it as a nest of old trading people - **French or Bois Brulées** » (Shirreff 1831, 265. Notre soulignement).

[42] Nous remarquons que ce trait *distinctif* est remarqué même chez des Métis aux origines ou patronymes anglais, écossais ou irlandais. Par exemple, le commis écossais John McDougall rapporte à son supérieur la conversation

---

<sup>22</sup> Ici aussi, l'usage de différents ethnonymes ne nous trompe pas : le fait que le pilote de George Simpson est qualifié de « demi-sauvage » et d'Algonquin fait probablement référence au fait qu'il est Métis (« half savage »), et qu'il maîtrise la langue algonquine (faisant de lui un « Algonquin » pour William Logan). Nous savons en effet que Bernard est né aux « pays d'en haut », soit dans le territoire de traite couvrant une grande partie du continent à l'ouest et au nord de Montréal, vers 1793, de « Jean Baptiste Bernard et d'une Sauvagesse ». Il a été ramené de l'Ouest par un autre voyageur, Pierre Mailloux, à la demande du père qui souhaitait faire baptiser son fils « mitif » de onze ans (GSU, BMS de Berthier, 1802-03-06 ; Smith et Dyck 2007, 97).

qu'il eut avec son guide Thomas Brown du Fort Coulonge en 1833. Au moment de choisir un campement lors d'une soirée glaciale, le commis rapporte :

« On discovering this spot my Indian asked me if I would be able to pass the night upon it. I answered in the affirmative asking at the same time where he was to lay himself. "**Pour moi je me sacre**" was his ready answer » (HBCA, B.134/c/21, folios 98b-99. Notre soulignement).

[43] Dans cet épisode, le guide « indien » du commis McDougall s'exprime en français malgré le fait qu'il s'adresse à un anglophone, et qu'il possède lui-même un patronyme anglophone.

[44] Or, le gouverneur Simpson de la CBH et Mgr. Taché suggèrent que la langue parlée détermine l'appartenance des Métis, soit à la culture des « Métis-Français » (alors majoritairement catholiques), soit à celle des « Half-breeds » anglophones (alors majoritairement protestants). Simpson écrit au début du 19<sup>e</sup> siècle :

« Five Interpreters and Runners **English half breeds** (as they are attached and trustworthy, whereas the **Canadian half breeds** are thoughtless, dissipated, and depraved in every sense of the word, secretly attached to their former employers the N.W. Coy. and in whom the smallest confidence cannot be placed) » (Rich 1938, 365. Notre soulignement).

[45] Les mêmes distinctions sont formulées au sujet des Métis de la Rivière-Rouge, lorsqu'il s'agit de l'influence de la langue parlée et de la religion :

« The usual name of half-breeds used by English and Americans presupposes blood from the paternal and maternal ancestors, mixed in equal proportion; but, as mentioned before, this is not often the case. The term mixed-blood is too vaguely comprehensive. **Métis**, when referring to **French mixed-bloods**, seems the most appropriate name. The designation of French is often indifferently applied to Canadians, métis of all grades, and even pure Indians who associate with métis and speak their patois. **It should also be stated that in Manitoba and other places a certain proportion of mixed bloods, from English and Scotch fathers, bearing such names as Grant, Grey, Sutherland, &c., are classified as French, from their language, religion, and associations**, while occasionally such names as Lambert and Parisien are found among English half-breeds. [...]

If we could obtain the **number of métis in Canada** [note des auteurs : Ontario et Québec], New Brunswick, Nova Scotia, Labrador, and in the northern part of New England, as well as that of the French-descended families tainted with Indian blood in the States of Illinois and Missouri, I doubt not the total would reach at least 40,000 as the strength of the population of **French-Canadian mixed-bloods** in North America » (Havard 1880, 314-317. Notre soulignement).

[46] Nous retrouvons la même observation selon une description de Camille Derouet, qui souligne que la langue parlée des Métis de l'Ouest est le français, précisant ainsi une particularité culturelle partagée par les « Métis canadiens-français » (Derouet 1896, 614).

[47] Les descriptions de Métis qui sont remarqués par des observateurs comme parlant français suggèrent donc la présence d'un trait culturel *distinctif* qui s'ajoute et vient même préciser la reconnaissance de leur métissitude, non seulement dans les pays d'en haut et le Nord-Ouest, mais vraisemblablement dans la région de l'Outaouais.

[48] Le repérage et l'analyse d'expériences culturelles communes, liant des expériences collectives et individuelles, s'avèrent ainsi nécessaires si nous souhaitons mieux cerner les contours de la culture métisse au-delà de sa simple réduction biologique, ou l'attribution de plusieurs ethnonymes qui peuvent nous sembler contradictoires sur le plan identitaire.<sup>23</sup>

[49] À ce sujet, en plus de parler français, nous savons que Thomas Brown est au service de la CBH au Fort Coulonge dans les années 1820 (HBCA, B.134/g/6), un secteur décrit comme un nid de « Bois-Brûlés » (Métis) par Shirreff en 1831.

[50] Nous savons en outre que Thomas Brown est originaire de l'*Indian Country*, une caractéristique souvent associée aux populations métisses qui se développent aux abords des postes de traite des fourrures, dans le contexte des archives de la CBH (Ray 1998, 11, 19).<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Les exemples de Thomas Brown et de Jean-Baptiste Bernard montrent bien qu'identifier les Métis peut être une entreprise complexe, ceux-ci étant en effet identifiés par différents ethnonymes référant à leur indianité, respectivement comme « Indian, » « Half sauvage » et « Algonquin ».

<sup>24</sup> Nous croyons que Thomas Brown est peut-être le fils du voyageur Laurent Brown et de Marie Anne Chipakogekok8e de la mission du Lac des Deux-Montagnes (GSU, BMS d'Oka, 1804-07-02), ou encore celui de George Brown, un « English interpreter » que nous retrouvons à Hull au tournant du 19e siècle, uni à une femme indienne (Bouchette 1832b, notice « Hull »). Ce dernier apparaît aussi comme voyageur hivernant affecté au Fort Coulonge entre 1803 et 1807 (SHSB-VC, George Brown, 1803-06-14 ; 1803-07-27). Dans les deux cas, le parentage de Thomas Brown serait britannique et indien. Si Thomas Brown est bien le fils de l'interprète « anglais » George Brown, son usage du français en parlant à un traiteur anglophone viendrait prouver qu'il a grandi dans l'univers francophone des postes de traite (donc d'organisations sociales et culturelles liées à la traite), et non seulement au sein d'une famille « indienne » où le père était anglophone.

[51] Nous savons également que Jean-Baptiste Bernard (fiche 17) n'est, pour sa part, nul autre que le pilote du gouverneur de la CBH, George Simpson, un emploi manifestement lié à la traite des fourrures. En plus d'être un guide très respecté de la grande compagnie, et ce, à l'échelle quasi-continentale, Bernard établit une taverne près de Fort Coulonge en 1831, même s'il continue d'être sporadiquement au service de la CBH au moins jusqu'en 1847 (Watson 2010, 196).

[52] Thomas Brown, Jean-Baptiste Bernard et Rakin Ha œuvrent donc au sein de niches occupationnelles que la littérature scientifique associe généralement à la culture des populations métisses historiques, qui plus est comme guides ou pilotes, c'est-à-dire des métiers fréquemment occupés par des Métis en vertu de leurs connaissances intimes du territoire et de leurs aptitudes comme interprètes ou intermédiaires auprès des Indiens (Du Ranquet 2000, 114, 204; St-Onge et Podruchny 2012, 61-62).

[53] Les passages analysés illustrent donc la présence d'expériences communes sur le plan individuel. Ces expériences recourent en l'occurrence un parentage mixte canadien et indien, un usage remarqué du français pour Brown et Bernard (vis-à-vis les « Sauvages » de l'intérieur des terres qui ne parlent pas ou peu), une reconnaissance portant sur l'indianité des individus par des observateurs, de même qu'un mode de vie façonné par la traite des fourrures. Ces passages viennent en ce sens préciser les descriptions collectives et distinctives que l'on retrouve au sujet des « Bois-Brûlés » de la région de l'Outaouais.

[54] Plus précisément, les sources documentaires analysées suggèrent que ces expériences communes ne sont pas des phénomènes isolés, strictement individuels, ou cantonnés à la seule région de La Passe/Fort Coulonge. Les descriptions d'expérience commune sur le plan individuel recourent en effet celles de reconnaissances collectives, distinctives et de type régional dans la

région de l'Outaouais, faisant état des mêmes marqueurs ethnoculturels, et regroupant en ce sens les quatre premiers critères scientifiques du rapport « Praxis ».

[55] Les passages examinés ci-dessus montrent en effet un groupe distinct (8 ou 10 cabanes vers 1830), où l'usage du français se voit également remarqué comme un trait identitaire distinctif et collectif de ce « old trading people », c'est-à-dire les « Bois-Brûlés » rompus à la traite des fourrures que l'on retrouve à Fort Coulonge. Plus haut dans la région de l'Outaouais, les Bois-Brûlés parcourant la région à la recherche de fourrures et s'exprimant en français sont également décrits par Ingall de façon collective et distinctive.

[56] Les sources documentaires sélectionnées permettent en ce sens une lecture juxtaposant des descriptions d'expérience commune à des individus métis, à celle de reconnaissances collectives (les Bois-Brûlés, *people*), distinctives (ce ne sont pas des Indiens), et régionales (de Fort Coulonge au Lac Culotte), le tout selon l'articulation des mêmes marqueurs ethnoculturels, c'est-à-dire un parentage mixte remarqué, le français parlé, et un mode de vie issu de la traite.

[57] Le recoupement de ces marqueurs ethnoculturels permet une lecture plus précise au sujet de la distinctivité propre à l'identité culturelle métisse dans la région de l'Outaouais, ceci au-delà du strict métissage ou de la confusion que l'usage de différents ethnonymes pourrait introduire.

#### 1.4. De l'ethnonyme « Bois-Brûlé »

[58] Malgré l'existence de plusieurs ethnonymes, notons que l'un d'entre eux s'avère plus précis que les autres sur le plan culturel, à savoir le terme « Bois-Brûlés ».

[59] Comme nous le verrons dans cette section, cet ethnonyme distingue non seulement les Métis canadiens des « Indiens », mais également des autres qui seraient seulement « mêlées » sur le plan interethnique.

[60] Soulignons ici que l'ethnonyme « Bois-Brûlé » est utilisé à la fois par Ingall, Shirreff et Bouchette (voir paras 105, 161, 660) pour décrire les Métis de l'Outaouais.

[61] Il est aussi utilisé par un témoin-clé dans le Grand Outaouais : Allan McDonnel. Ce dernier est entré au service de la CNO dès 1799, et a été posté en plusieurs régions de l'Ouest. Devenu partenaire de la CNO, il fut arrêté par Lord Selkirk à la Rivière Rouge, suite aux événements violents de 1816 impliquant les Métis de cette région, mieux connus sous le nom de Bois-Brûlés (Mitchell 1977, 239). C'est donc en toute connaissance de cause que McDonnel utilise en 1830 le terme « Bruller » dans sa correspondance de Fort Témiscamingue, où il est désormais posté.

[62] Dans sa lettre de septembre 1830, McDonnel explique comment des hommes de la CBH, sous la responsabilité d'Andrew McPherson (fiche 2), ont été molestés et pillés par d'autres hommes de la même compagnie, sous la responsabilité d'un nommé « Robertson a Bruller » (HBCA, B.134/c/8, folio 140b. Souligné dans l'original). James Robertson, un Métis né à Eastmain (baie James) vers 1785 (HBCA, B.135/g/17), est alors responsable du poste de Migiskan, un peu au nord du poste du Grand Lac, et ayant une frontière commune avec ce dernier.

[63] McDonnel, en toute connaissance de cause, puisqu'il a lui-même côtoyé les Bois-Brûlés (Métis) de la Rivière Rouge, emploie le même terme pour désigner un Métis posté aux frontières nord du grand Outaouais, en l'occurrence James Robertson. La qualité du témoin est importante, puisqu'elle vient préciser que l'individu observé est assimilé aux populations

métisses, des populations aussi associées à la traite des fourrures, de l'ouest du pays. Il n'y a pas de méprise possible.

[64] Historiquement, nous savons que le terme « Bois-Brûlé » se retrouve dans le chant composé par Pierre Falcon au lendemain de la célèbre bataille de la Grenouillère dans les territoires du Nord-Ouest en 1816 (« avait vu passer tous ces Bois-Brûlés »), où les Métis furent victorieux d'une fusillade avec les hommes du gouverneur Semple (Ens et Sawchuk 2016, 87).

[65] Cet événement s'inscrit historiquement dans une guerre quasi totale entre les employés de la CBH et ceux de la CNO qui s'opposaient à l'interdiction d'exportation de pemmican (Ens et Sawchuk 2016, 71-80). L'ethnonyme « Bois-Brûlé » semble donc avoir été retenu par les Métis français eux-mêmes qui furent impliqués dans les conflits de la Rivière Rouge.

[66] La synonymie entre « métis canadiens » et « Bois-Brûlés » est d'ailleurs soulignée par l'évêque Mgr Taché de Saint-Boniface dans ce passage où il commente cet épisode :

« La mort du gouverneur Semple et de ses gens, tués en 1816, a été le thème de bien des accusations contre **les métis canadiens** ou « **Bois-Brûlés.** »

Nous dirons plus tard, en parlant de l'histoire du pays, ce que nous pensons de cet événement déplorable, et à qui en revient de droit la responsabilité. Qu'il nous suffise, pour le moment, de constater que ce fait ne prouve rien contre le caractère de notre population et, encore moins, contre la religion catholique professée aujourd'hui par le plus grand nombre des **Bois-Brûlés**. À cette époque, pas un d'entre eux n'était baptisé, pas un n'avait eu la moindre occasion de subir l'influence religieuse et,

d'ailleurs, un fait isolé n'est jamais une preuve du caractère de tel ou tel autre peuple. » (David 1883, 90. Notre soulignement)

[67] Cette synonymie entre l'identité métisse canadienne-française et « Bois-Brûlé » s'observe également dans les rapports de Bryce (1885), dans lesquels les termes « French Halfbreed », « Métis » et « Bois-Brûlés » sont utilisés de façon interchangeable (Bryce 1885, 6).

[68] Le terme « Bois-Brûlés » décrit de la même façon les Canadiens français qui sont d'ascendance mixte dans le livre de Bonnycastle *Canada and the Canadians* (Bonnycastle 1846, 144) ; un descripteur qui était aussi en usage dans le Haut et le Bas-Canada selon un article du *Foreign Quarterly Review* paru en 1834 dans une traduction française (1834, 127).

[69] Le terme se retrouve aussi dans le recueil de récits basés sur des faits réels *Forestiers et Voyageurs* (1863), où Joseph-Charles Taché décrit ces voyageurs mariés à des Sauvagesses vivant en « gens libres » ou chasseurs indépendants dans les Pays d'en Haut, ainsi que leurs descendants, les « Mitis » ou « Bois-Brûlés » :

« Avant l'arrivée de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans les pays d'en haut<sup>25</sup>, il n'y avait jamais eu d'*habitants* dans ces endroits : la population se composait des différentes nations *sauvages*, des *hommes libres* et des *engagés*. Les *hommes libres* étaient de vieux voyageurs mariés à des sauvagesses ; ils vivaient de leur chasse et du prix de l'ouvrage qu'ils faisaient de temps en temps pour le *Nord-Ouest*. **Ce sont les descendants**

---

<sup>25</sup> Rappelons ici que l'expression « pays d'en haut » renvoyait au tournant du 19e siècle à un grand espace géographique plus ou moins vague, que l'on peut situer à l'ouest et au nord de Montréal. Une lettre de 1788, rédigée par le commis Joseph Godin, démontre clairement que la grande région de l'Outaouais en faisait partie (BAnQ-VM 1788). Cette lettre mentionne les postes de la firme Dobie & Grant à Témiscamingue et à Rivière Dumoine (folios 1, 2 et 4). Un autre exemple mentionne le poste de Nipissing, tout près de Mattawa, comme faisant partie des « pays Hauts », et ce aussi tardivement qu'en 1845 (HBCA, B.134/c/60, folio 158).

**de ces hommes libres qu'on nommait et qu'on nomme encore aujourd'hui *Mitis* ou *Bois-brûlés*.** [...] Le plus grand nombre des bourgeois et des commis étaient écossais ou anglais ; mais presque tous les interprètes et voyageurs étaient canadiens. » (Taché 2002, 206-207. Notre soulignement.)

[70] On le voit, cette description répond parfaitement à celle faite par Ingall et Shirreff des Bois-Brûlés (Métis) que l'on retrouve également dans les régions de l'Outaouais, de même qu'aux marqueurs ethnoculturels que nous avons identifiés. Quant à la description de McDonnell à propos de James Robertson, rien ne vient préciser si ce dernier parlait aussi français.

[71] Ce croisement spécifique entre les identités canadienne et métisse est également souligné dans les célèbres écrits du philosophe politique Alexis de Tocqueville.

[72] Durant son séjour au Canada, Tocqueville déclare en effet s'entretenir avec un « bois-brûlé » qui lui explique *en français* (ce qui surprend fortement Tocqueville) le propre de son identité comme étant issu du « fils d'un Canadien et d'une Indienne » (Tocqueville 1860, 594-595).

[73] Comme dans les écrits de Ingall et Shirreff, l'usage du terme « Bois-Brûlé » déborde les frontières du Nord-Ouest, lorsque Tocqueville précise que cet individu, qu'il rencontre d'ailleurs au nord-ouest de la ville de Détroit, fait partie « de cette singulière race de métis qui couvre toutes les frontières du Canada et une partie de celles des États-Unis » (Tocqueville 1860, 595).

[74] Le militaire américain V. Havard (1880, 314) souligne lui aussi la vaste distribution géographique de ceux qu'il nomme de façon collective et distinctive, les « French mixed-bloods ».

[75] Soulignons finalement que le terme « Bois-Brûlés » se retrouve dans une annexe du rapport Bagot de 1847, où plusieurs agents gouvernementaux et prêtres missionnaires eurent à répondre à un certain nombre de questions sur la présence métisse au sein des populations indiennes les concernant.

[76] Particulièrement révélateur est le témoignage du surintendant Keating, qui distingue les Bois-Brûlés des « Sauvages » selon un parentage canadien et la poursuite d'activités souvent illicites (y compris la vente de boissons fortes) :

[...] mais sur le lac Huron **et dans d'autres lieux où j'ai eu occasion de rencontrer les Bois brûlé, et les Sauvages pur sang, on peut observer une grande différence entre les deux.** Les premiers sont pour la plus part d'origine française, issus des nombreux Canadiens que les commerçants emploient dans ces endroits. Le métis est une espèce de paria parmi ses gens et prétend avoir sur les Sauvages une supériorité que ceux-ci ne veulent pas lui accorder; en outre il est généralement débauché, sans principes, et dans toutes ses transactions commerciales il tire avantage des connaissances qu'il a du caractère et des habitudes des Sauvages pour abattre et ruiner d'une manière plus sûre le pauvre qui dépend du commerçant. Ces gens sont un fléau pour les aborigènes, les trompent sans cesse. Ils les excitent à la débauche, les pillent lorsqu'ils sont sous l'influence des boissons fortes qu'ils répandent parmi eux, et dans le fait le synonyme d'un bon « spéculateur » est « grand coquin. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 459. Notre pagination. Notre soulignement)

[77] Comme nous l'observons, le parentage spécifique des Métis/Bois-Brûlés sert de support à l'expression de théories ethnologiques faisant tantôt des Métis des gens plus intelligents et civilisés que les « Sauvages », tantôt des gens encore plus immoraux et dangereux que ceux-ci.

[78] Le témoignage de S. P. Jarvis, surintendant en chef d'une grande région comprenant entre autres le lac Huron et une partie de son arrière-pays au sud-est, témoigne de façon similaire de la singularité des Métis canadiens-français, qui se distinguent des Indiens de ces lieux :

[...] ces métis étant généralement les enfants de Canadiens français ont adopté en grandissant les manières et les coutumes de leurs pères, et dans les faits sont devenus plus Français que Sauvages dans leurs habitudes et manières de vivre ; **ils se considèrent supérieurs au Sauvages pur sang, auxquels ils donnent le nom de « Sauvages »** quand ils en parlent.

Les habitudes des métis ressemblent beaucoup aux habitudes de la basse classe des Canadiens français, desquels ils descendent principalement ; **la plupart parlent le français, l'anglais et leur langue naturelle.** Je pense que les métis sont plus industrieux que le Sauvage pur sang, excepté cependant pour la chasse : ils aiment passionnément la musique, la danse, et dans le fait tous les amusements qui causent de l'excitation. **Leur goût pour l'agriculture est à peu près la même chose que celui du Sauvage pur sang.** (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 419. Notre pagination. Notre soulignement)

[79] Jarvis ajoute que les Métis tolèrent la fatigue davantage que les Indiens, et que pour cette raison, « on les préfère généralement comme canotiers » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 419. Notre pagination. Notre soulignement).

[80] De part et d'autre, les Métis/Bois-Brûlés sont toutefois perçus comme étant différents des « Sauvages ». Les Métis se distinguent de leurs ancêtres euro-Canadiens et Amérindiens selon l'expression de diverses théories ou préjugés raciaux, en plus des autres critères que sont la langue parlée (majoritairement le français), de même que l'apport remarqué du parentage canadien.

[81] Offrant une distinction supplémentaire, le surintendant Keating, cité plus haut, insiste sur la distinction qui doit être faite entre Métis et Indiens de sang mêlé dans la région des Grands Lacs :

Parmi les Sauvages placés sous mes soins [île Walpole], je ne connais pas qu'il existe de **métis, c'est-à-dire de ces gens qui joignent les habitudes françaises ou anglaises aux habitudes des Sauvages**. Qu'il y ait un mélange de races, c'est ce dont je ne doute pas d'après les relations étroites et constantes qu'ils ont avec un grand nombre de blancs établis parmi eux, mais il n'y a pas d'enfants reconnus appartenant à des parents mixtes. Ils descendent tous du même chef, et ne diffèrent en rien de ceux dont le sang est resté intact. (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 459. Notre pagination. Notre soulignement)

[82] Ces niveaux de distinctions sont importants, car ils insistent sur la question du caractère *distinctif* des Bois-Brûlés ou (Métis-canadiens) sur le plan *culturel*. Le jésuite Chazelle, aussi sur l'île Walpole à la même époque, faisait de même remarquer le caractère très « sauvage » de certains groupes indiens, malgré le niveau de mixité biologique élevé :

« Nos insulaires, qui se regardent comme la Nation modèle, méprisent les sauvages à moitié civilisés et tiennent religieusement à leurs anciens usages. [...] Malgré leur prétention de fidélité aux traditions de la vie et de la famille des aïeux, je trouvai parmi eux moins de purs sauvages que je n'avais pensé. Ils offrent souvent à l'observateur des traits et des nuances qui annoncent le sang européen. » (Chazelle 1844, 190)

[83] Toujours selon le rapport Bagot, le Révérend Williams, en lien avec les « Chipaouais de Saugéen », souligne l'importance du milieu éducatif, lorsqu'il s'agit du façonnement de l'identité des Métis. Les enfants issus de parents indiens et canadiens-français peuvent ainsi selon lui être catégorisés de trois façons : (a) Indiens à part entière; (b) individus comparables en tout point aux Blancs (lorsqu'« élevés dans une société bien réglée »); et (c) individus présentant un mélange culturel des deux parentages (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 513. Notre pagination).

[84] C'est cette dernière catégorie qui semble ici faire référence aux Bois-Brûlés décrits par Keating.

[85] Or, selon les sources examinées, ce parentage interethnique chez les Bois-Brûlés (ou les Métis canadiens) émerge dans le cadre d'un contexte occupationnel qui contribue à façonner un caractère culturel perçu comme

étant distinctif par un nombre d'observateurs historiques, et ce, tant par rapport aux Européens qu'aux Indiens.

[86] Les Métis sont en effet remarquables pour leur multilinguisme notoire (incluant la maîtrise de langues autochtones), une grande mobilité issue des occupations liées à la traite des fourrures (entre les différents postes de traite), qui s'accompagne souvent d'un mode de vie plus près des Indiens que celui des colons eurocanadiens qui pratiquent l'agriculture de façon plus intensive, tout en exhibant des affinités culturelles qui font défaut aux « Sauvages purs »<sup>26</sup> et Indiens d'origine mixte qui sont intégrés à ceux-ci.

[87] L'annexe du rapport Bagot de 1847 contient également des témoignages concernant la présence métisse dans les villages indiens laurentiens, à l'est de l'Outaouais, qui permettent de mieux comprendre l'ethnicité métisse en Outaouais.

[88] Le fonctionnaire D. C. Napier, chargé de répondre au questionnaire de la commission Bagot pour la communauté de Caughnawaga (aujourd'hui Kahnawake), précise que les Indiens de cet endroit « sont presque tous métis ». À la question de savoir s'il existe des différences entre les habitudes des « Métis » et des « Sauvages », il répond : « Aucun quelconque ; leur conduite générale, leurs habitudes, leur langage et leurs occupations sont les

---

<sup>26</sup> Notons que ce parentage interethnique et le contexte culturel qu'est la traite des fourrures sont également au cœur de la définition qu'offre Louis Riel des Métis dans ses écrits de 1885 :

« Les métis ont pour ancêtres paternels les anciens employés des compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest ; et pour ancêtres maternels des femmes sauvages appartenant aux diverses tribus.

Le mot français, Métis, est dérivé du latin, Mixtus, qui signifie Mêlé : il rend bien l'idée dont il est chargé.

Tout appropriée que l'expression anglaise correspondante, Half-breed, fut à la première génération du mélange des sangs, maintenant que le sang européen et le sang sauvage sont mêlés à tous les degrés elle n'est plus assez générale. » (Riel 1985c, 278)

mêmes. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 393. Notre pagination).

[89] Le missionnaire S. Marcoux, prêtre de la communauté, abonde dans le même sens, en ajoutant que « [...] l'éducation, qui est la même, leur donne absolument les mêmes idées, les mêmes préjugés, et le même caractère, parce qu'ils ne parlent que la même langue. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 395. Notre pagination).

[90] À St-Régis (aujourd'hui Akwesasne), le fonctionnaire S. Y. Chesley y va d'une réponse similaire, en notant une légère différence entre Métis et Sauvages, en particulier en ce qui concerne l'ivrognerie jugée plus présente chez les Métis (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 398. Notre pagination).

[91] Le prêtre F. X. Marcoux résidant sur place renchérit : « Ils sont tous métis avec les blancs ; on trouverait difficilement un Sauvage pur sang. [...] **Je ne remarque aucune différence entre les Sauvages métis, et ceux qui sont pur sang.** » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 400. Notre pagination. Notre soulignement).

[92] Au Lac des Deux-Montagnes (aujourd'hui Kanesatake), le surintendant J. Hughes précise qu'au moins les deux tiers des Sauvages sont métis, et qu'il « [...] n'y a aucune différence entre les habitudes et la manière de vivre des métis et des Sauvages pur sang », malgré le fait que les Métis soient plus « vicieux » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 402. Notre pagination). Il ajoute que les Blancs se mariant dans la communauté s'assimilent aux Indiens, entre autres par le truchement des habitudes vestimentaires.

[93] Chez les Abénaquis de Saint-François (aujourd'hui Odanak), le prêtre P. Bélaud y va de cette réponse concernant les « métis » de la communauté : « Non seulement les métis prennent les habitudes des Sauvages, mais encore souvent les blancs qui se marient avec eux. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 405. Notre pagination).

[94] Ensuite, c'est au tour de l'interprète du Département des Sauvages, M. De Niverville, de répondre à la question des différences entre Sauvages et Métis chez les Algonquins de Trois-Rivières, les Abénaquis de Bécancour (aujourd'hui Wôlinak), ainsi que les Têtes-de-Boule du Saint-Maurice. Après avoir mentionné le nombre relativement faible de Métis parmi ceux-ci, il ajoute qu'il n'y a pas de différence, « [...], car ils se considèrent tous comme s'ils étaient de purs Sauvages. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 408. Notre pagination).

[95] Quant à la réponse du prêtre L. Fortier oeuvrant chez les Hurons de Lorette (aujourd'hui Wendake), elle est on ne peut plus concise : « Ils sont tous métis. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 409. Notre pagination).

[96] Ce qui ressort des témoignages du rapport Bagot qui ont été examinés ici, c'est la présence de contextes socioculturels bien différents selon les régions et les communautés. Visiblement, le questionnaire de la commission comportait des questions relativement à la présence métisse, des questions qui pouvaient être interprétées de différentes façons par les fonctionnaires ou les prêtres interrogés.

[97] Autrement dit, le terme « Métis » devient polysémique.

[98] Pour Keating, au lac Huron (*et ailleurs*), il y a des Métis appelés « Bois-Brûlés » qui sont bien distincts des « Sauvages », en raison de leurs habitudes

et leur niche occupationnelle. Et il y a aussi ceux que l'on pourrait qualifier d'Indiens d'héritage mixte (métis), tel qu'on les retrouve à Walpole par exemple.

[99] Du côté laurentien, la question métisse semble interprétée différemment : Il y a des Métis parmi les Indiens, mais ceux-ci sont décrits comme des Indiens comme les autres, mis à part leur héritage mixte. Ce genre d'observation s'avère donc peu concluante au sujet de l'existence de groupes métis qui seraient distinctifs.

[100] Or la question qui nous occupe dans ce rapport est la suivante : quelle perspective correspond le mieux aux descriptions qui font état d'une présence métisse historique dans l'Outaouais ?

[101] Avant de répondre à cette question, soulignons le fait qu'aucun témoin sollicité par la commission Bagot n'est en contact direct avec la population autochtone *habitant à l'année* la région qui nous intéresse.

[102] En effet, bien que beaucoup d'Algonquins du Lac des Deux-Montagnes fréquentent la région outaouaise à l'époque, une population autochtone parfois appelée Têtes-de-Boule<sup>27</sup> (par opposition aux Algonquins du sud) habite à l'année l'arrière-pays (McLean 1849, 74). Autrement dit, ce ne sont pas toutes les populations autochtones du Bas-Canada qui sont incluses dans le portrait de la commission Bagot.

[103] En outre, si les « Bois-Brûlés » n'habitent pas les missions indiennes de la vallée laurentienne de façon saisonnière, ou ne sont pas pris en compte par

---

<sup>27</sup> À noter que ces Têtes-de-Boule ne sont pas nécessairement directement reliés à ceux fréquentant la Haute-Mauricie à la même époque. Voir par exemple Inksetter (2015, 15-16, 125).

les informateurs en Bas-Canada, il est difficile d'avoir un portrait adéquat de ceux-ci dans le rapport Bagot.<sup>28</sup>

[104] Il faut donc se rapporter aux autres sources documentaires disponibles afin de juger si les Métis signalés en Outaouais sont (1) des Indiens d'héritage mixte complètement intégrés aux communautés indiennes, ou, à l'inverse (2) s'ils se rapprochent davantage des « Bois-Brûlés » décrits par Keating au lac Huron (*et ailleurs*).

[105] Force est d'admettre que la deuxième option s'avère davantage conforme aux descriptions analysées. Shirreff et Ingall signalent en effet des *Bois-Brûlés* en Outaouais, de surcroît associés au commerce des fourrures dans leurs occupations professionnelles (« old trading people » et « courir ça et là pour chercher des peaux »), et parlant français dans les deux cas.

[106] Les sources documentaires analysées dans le cadre de ce rapport montrent en effet que les Métis de la région de l'Outaouais exhibent les mêmes marqueurs culturels, y compris un parentage interethnique canadien-autochtone (ou parfois britannique-autochtone), l'usage commun du français, la présence de patronymes canadiens ou britanniques, de même qu'un mode de vie façonné par les mêmes occupations dites « intermédiaires » (ou de truchement) liées à la traite des fourrures. Comme nous le verrons plus loin, leurs pratiques de chasse et de pêche sont également remarquées, les distinguant ainsi des colons eurocanadiens pratiquant l'agriculture.

---

<sup>28</sup> Cela ne signifie pas pour autant que les Bois-Brûlés, ou Métis distincts des Indiens d'origine mixte, furent totalement absents du paysage laurentien. Leur présence sporadique semble parfois remarquée, comme à Saint-Régis, dans la Commission Bagot d'ailleurs. Il est fait mention que malgré la présence des Métis « légitimes » et des naissances de Métis « illégitimes » signalées, les statistiques sur le métissage fournies dans le témoignage n'incluent probablement pas les « bois brûlés et autres d'une race moins pure » (Lavoie et Vaugois 2010, 131). Vraisemblablement, il pourrait s'agir ici de familles métisses de passage dans la région, et/ou qui ne sont pas intégrées à la communauté mohawk.

[107] Selon le rapport Bagot, la composition ethnoculturelle des Métis ou Bois-Brûlés de l'Outaouais ressemble davantage à celle des Métis du lac Huron et du Sault-Sainte-Marie, qu'à celle prévalant dans les villages indiens de la vallée du Saint-Laurent dans la première moitié du 19e siècle.

[108] Les passages de Ingall et Shirreff offrent également le portrait d'une population qui correspond aux descriptions offertes par Tocqueville, Taché, Bryce, Bonnycastle, Keating, Clapin (1894, 48) et Riel portant sur les Métis/Bois-Brûlés.

[109] De façon comparative, les Métis de l'Outaouais exhibent en outre des marqueurs ethnoculturels assez similaires à ceux que l'on retrouve chez les Métis de Sault-Sainte-Marie (Ray 1998), de Mattawa (Stone Circle Consulting et Know History 2015), du Grand Lac des Esclaves (Jones [s.d.]), ou de la Rivière Rouge au Manitoba (Havard 1880).

[110] Ainsi, l'analyse des témoignages de la commission Bagot permet d'affirmer que les Métis de l'Outaouais font partie d'une classe de population suffisamment distincte des Indiens, et que le sens du mot « Métis » compris par les témoins des villages laurentiens ne s'applique guère à ceux qui occupent une niche spécifique liée à la traite des fourrures en Outaouais.

[111] Comme nous le verrons dans les prochaines sections, le caractère culturel distinctif des Métis de l'Outaouais s'observe selon quatre caractéristiques *additionnelles* à celles que nous venons d'identifier, et que nous considérons également dérivées de l'influence du parentage interethnique canadien (ou britannique) et autochtone de façon significative. Ces quatre caractéristiques sont :

1. une relation particulière avec la religion chrétienne;
2. la connaissance des « arts sauvages »;

3. un usage remarqué de la cabane (plutôt que la tente « indienne »);
4. la présence d'identifications collectives et régionales propre aux Métis de la région de l'Outaouais.

## 1.5. Le marqueur de la religion chrétienne

[112] Sur le plan historique, une conversion prompte au christianisme ou un attachement significatif à cette religion par les Métis, est souvent remarquée comme un trait *distinctif* au sujet des Métis (Stone Circle Consulting et Know History 2015, 43-44; Donna Cona 2005, 56<sup>29</sup>; Jones [s.d.], 75, 83, 88; Champagne, Beal et Ghostkeeper 2005, 40, 42, 47; Cottrell, Mooney, Lagimodiere et Pelletier 2005a, 67; Scace, Ramsay, Siegfried, Klaiber et Malasiuk 2005, 92; Cottrell, Mooney, Lagimodiere et Pelletier 2005b, 54 pour les origines diverses).

[113] Dans le rapport Bagot, le Révérend Jones (lui-même autochtone) souligne que les Métis sont en effet plus prompts à embrasser le christianisme que le « Sauvage pur sang » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 504. Notre pagination).

[114] Nous interprétons cette remarque du Révérend Jones non pas tant par l'influence littérale du « sang », mais plutôt par l'influence du parentage eurocanadien dans un modèle socioculturel patrilinéaire, où généralement l'enfant métis hérite du nom et de la religion du père (majoritairement canadiens ou écossais; voir Champagne, Beal et Ghostkeeper 2005, 47).

---

<sup>29</sup> On lit à la page 56 : « A final distinction separating the mixed European-Indian ancestry population from its "Native" maternal group was their early embrace of Christianity; a circumstance resisted by many "Ojibwa" bands in the study region. »

[115] Une mention similaire se retrouve d'ailleurs dans les écrits du chef métis Louis Riel, qui insiste sur cet attachement au christianisme en lien avec le parentage qui caractérise les Métis :

**Les métis sont chrétiens.** Quand même leur origine indienne est humble, **ils tiennent à honorer leurs mères autant que leurs pères.** Le métis s'en tient à son nom de race. Il ne s'occupe à quel degré, de mélange ils possèdent son [sang] indien et son sang européen» (Riel 1985b, 273. Notre soulignement).

[116] D'ailleurs, les registres catholiques de Sainte-Geneviève-de-Berthier au Québec font état d'une relation historique significative entre les Métis de la colonie de la Rivière Rouge, le Bas-Canada et la religion chrétienne. Ces registres attestent en effet que plusieurs voyageurs canadiens parcourent des milliers de kilomètres afin d'y faire baptiser leurs enfants métis par des prêtres catholiques au Bas-Canada<sup>30</sup>.

[117] D'ailleurs, une pétition des « habitants de la Rivière Rouge », composés entre autres des hommes libres canadiens, qui identifient leurs descendants nés dans le pays comme des « métifs ou bois-brulés », demande à l'évêque de Québec la venue d'un prêtre parmi eux, tout en prenant soin de se distancier des événements violents impliquant des Métis à la bataille de la Grenouillère en 1816. Une lettre d'introduction à la pétition souligne aussi la nécessité de ramener à la religion les Métis. Les Métis sont identifiés d'une manière claire dans cette pétition comme les « enfants de chrétiens », illustrant cette filiation via le parentage (SHSB 1817).

---

<sup>30</sup> Entre 1779 et 1817, 41 personnes sont identifiées comme « métifs » ou « métives » dans les registres de baptême, mariages et sépultures catholiques de Berthier (GSU, BMS de Berthier, 1779-1817). Plusieurs autres sont aussi mentionnés comme « nés dans les pays d'en haut », ou encore « enfant naturel » de tel ou tel voyageur et « sauvagesse ».

[118] Cette importance du catholicisme chez les Métis se voit confirmée puisque Lord Selkirk, à l'origine de l'établissement de la colonie de la Rivière Rouge, et pourtant jugé « hérétique », relaie la demande des pétitionnaires, vraisemblablement afin de stopper cet exode de Métis de l'Ouest qui retournent au Bas-Canada (Moreau 1889, 105).

[119] Notons que parmi ces « métifs » des pays de la traite des fourrures baptisés à Berthier, nous comptons Jean-Baptiste Bernard (fiche 17), Louis Riel père (GSU, BMS de Berthier, 1822-09-23), de même que des membres de la famille McKay.

[120] Soulignons les baptêmes d'Amable et Marie-Angélique McKay, fils et fille de Neil McKay et de Thérèse Sauvagesse, dont le père « protestant a promis de faire élever dans la religion catholique les deux enfants » (GSU, BMS de Berthier, 1791-07-19). Or ces enfants McKay sont les cousins du Métis du lac Témiscamingue, John McKay (Mitchell 1977, 236), dont nous parlerons plus loin dans ce rapport.

[121] Une connexion manifeste s'observe donc entre des familles métisses de la colonie de la Rivière Rouge, la région de Berthier au Québec qui les accueille, et le Grand Outaouais où nous retrouvons certaines de ces familles métisses, illustrant par la même occasion la grande mobilité de plusieurs familles métisses.

[122] Il est intéressant de noter que le missionnaire J. B. Dupuy confirme cet attachement au christianisme de la part des Canadiens ayant des rapports avec les sauvages dans la grande région de l'Outaouais.

[123] Son commentaire sur le travail du missionnaire Bellefeuille à la rivière Dumoine (au confluent de la rivière des Outaouais) renvoie au baptême d'un

enfant métis d'un certain Caillet et d'une « Sauvagesse » du Témiscamingue, en 1836 :

« Il est à remarquer que **les Canadiens, qui ont des rapports avec les sauvages**, ne leur **parlent de la religion et de ses ministres qu'avec le plus profond respect** ; mais qu'ils ne peuvent leur donner aucune explication des vérités qu'elle enseigne, quoiqu'ils soient en état de parler facilement leur langue. » (Dupuy 1839, 36. Notre soulignement)

[124] Cet attachement se voit également attesté le 24 août 1838 par le missionnaire Bellefeuille au poste des Allumettes (donc au sud de la grande région de l'Outaouais), où celui-ci signale avoir **baptisé** « trente trois sauvages ou métifs » (Bellefeuille 1840a, 87).

[125] Au portage des Joachims (entre Fort Coulonge et Mattawa), le père Du Ranquet souligne un attachement de même nature en 1843. Un trilinguisme notoire est en outre observé dans ce foyer canadien-algonquin :

« C'était un Canadien (M. Cahier) qui nous conduisait ses deux petits garçons âgés de six à huit ans [...] **Ces petits enfants savaient le français, l'anglais et l'algonquin**, la langue de leur mère. Quand ils me récitèrent leur prière, je crus que c'était dans une quatrième langue, tant ils **prononçaient extraordinairement le français**. » (Du Ranquet 2000, 147. Notre soulignement)

[126] Or, nous observons un attachement à la religion chrétienne par les habitants de la communauté du Lac Sainte-Marie, qui inclut notamment plusieurs familles métisses (voir section 2.4 au sujet de la composition de cette communauté).

[127] Une chapelle est en effet construite sur les terres d'une influente famille métisse de cette communauté, la famille de François Naud et Élisabeth McPherson (fiche 2); laquelle a fait don de ces terrains au clergé (Barbezieux 1897, 436). Un événement similaire se produira plus tard à la mission de Baskatong, où le Métis Joseph David, natif du Manitoba, laisse une parcelle de terre pour la construction d'une église (AD 1944-1946, folio 69).

[128] Plusieurs années plus tard, plus au nord sur les berges du lac Témiscamingue, un attachement similaire est remarqué chez les « métis écossais » par le missionnaire Proulx (le 7 août 1881) :

« Plusieurs familles **de métis écossais** sont là réunies ; il y a prière du soir en commun, à la belle étoile ; tous comprennent l'anglais ; M. Robert commence son ministère **en récitant le chapelet.** » (Proulx 1885, 42. Notre soulignement)

[129] Les indications recueillies montrent une présence notoire de « métis écossais » dans le grand Outaouais présentant, eux aussi, un attachement notoire pour la religion chrétienne, en plus d'un bilinguisme autochtone et européen remarqué (ici notamment l'anglais plutôt que le français).

[130] L'ethnonyme « métis écossais » se retrouve en outre dans les descriptions faites des postes de traite plus au nord de la grande région de l'Outaouais, incluant celles du missionnaire Proulx en 1881 au sujet de rameurs associés au voyage de Mgr. Duhamel, dénommés Stanger, Thomson et Polson, tous décrit comme des « métis écossais » (Proulx 1885, 40).

[131] Le missionnaire Proulx confirme la présence d'une trentaine de familles écossaises et métisses, cette fois au Lac Témiscamingue, dans une lettre adressée à son supérieur du 14 août 1881 : « Autour de chez M. McBride, il y

a une trentaine de familles écossaises, **métisses** et sauvages » (Proulx 1885, 78).

[132] La présence d'origines métisses canadiennes et écossaises confirme ainsi une autre caractéristique souvent soulignée dans la littérature scientifique au sujet des Métis/Half breeds : les Métis proviennent *principalement* de deux compositions ethniques d'origine européenne, à savoir les sources canadienne et écossaise<sup>31</sup> (Cottrell, Mooney, Lagimodiere et Pelletier, 2005a, 65; Holmes 1996, 72).

[133] Le fait de voir souligner ces deux compositions métisses identifiées de façon distincte dans la région de l'Outaouais n'est donc pas banal : ces observations confirment la présence des mêmes origines ethniques retrouvées dans plusieurs descriptions de populations historiques mixtes d'ascendance européenne et indienne, c'est-à-dire les « Bois-Brûlés » (ou Métis-Canadiens) et les Métis-Écossais.

[134] Or, d'un point de vue géographique, nous retrouvons la description de l'ensemble de ces particularités ethnoculturelles non seulement aux lacs Abitibi ou Témiscamingue, mais, comme l'indique cette citation du missionnaire Bellefeuille, dans « tous ces différents postes », et ce, depuis Fort Coulonge au sud jusqu'à Abitibi au nord :

**« Elle [Flora] est âgée d'environ 45 ans et outre son nom de Baptême et son nom sauvage, elle porte aussi celui de L'Évêque du nom de son défunt Père ancien voyageur Canadien ou métif. Il y a aussi dans ce même Poste des Sauvages ou métifs du nom de Gaucher et d'autres du nom de Chénier. Comme à Témiskaming il y en**

---

<sup>31</sup> Au sujet de la diversité ethnique des Métis, voir : Scace, Ramsay, Siegfried, Klaiber et Malasiuk, 2005, 135).

a une nombreuse famille qui sont descendants d'un ancien voyageur du nom de Leduc. **Et dans tous ces différents Postes il y a des métifs descendants de Voyageurs ou Commis ou Bourgeois Canadiens ou Écossois pour la plus part.** Ces métifs sont ordinairement plus intelligents que les autres.» (BAnQ-RN 1838, folio 6. Notre soulignement)

[135] En clair, cette citation du missionnaire Bellefeuille illustre non seulement la pratique du baptême chez des Métis de la région, mais atteste également d'une distribution *régionale* de la population mixte en mentionnant la présence de Métis dans tous les différents postes de traite de la région, en plus de confirmer la présence de « métifs » de composition ethnique canadienne et écossaise.

## 1.6. Le marqueur des « industries sauvages »

[136] Les Métis de la région de l'Outaouais sont aussi remarquables pour des aptitudes et des qualités spécifiques, incluant les arts et les « industries sauvages. » La maîtrise de ces « arts sauvages » s'ajoute à des capacités reconnues d'intermédiaire, voire de gestionnaires dites à l'europpéenne, dans le contexte de la traite des fourrures.

[137] À ce sujet, le père Du Ranquet fait la remarque suivante :

**« Le commis, qui fait presque toutes les affaires du poste, monsieur McKay, est un homme de mérite dans sa charge. [...] Il nous a témoigné beaucoup de bienveillance, il a fait présent à monsieur Moreau d'un calumet en pierre admirablement travaillé et comme il m'entendait faire beaucoup de questions sur le pays, il me promet une carte de l'Ottawa qu'il ferait lui-même. Il a au suprême degré le génie de toutes les industries sauvages : la**

chasse, la pêche, la fabrication des canots, des calumets, des cartes des lacs et des rivières, etc. » (Du Ranquet 2000, 170-171. Notre soulignement)

[138] On constate dans cette citation comment le commis que nous savons métis maîtrise à la fois la comptabilité liée à la traite, l'art de la cartographie (Marcotte 2015) et autres « industries sauvages », illustrant comment les Métis travaillant dans les postes deviennent en ce sens les porteurs de pratiques culturelles dites « intermédiaires » et distinctives.

[139] Plus précisément, la production d'une cartographie « métisse » suggère des traits culturels distinctifs en intégrant des représentations unifiées de certains cours d'eau appartenant à des bassins hydrographiques différents, mais étant situés sur une même route de canot (une pratique autochtone), côte à côte avec des conventions eurocentristes comme la mise en valeur de lieux de traite comme point central de la carte (Marcotte 2015, 88-89).

[140] En plus de la fabrication de canots d'écorce, de calumets, de cartes uniques de par leur syncrétisme culturel, on note dans une autre entrée la confection de mocassins finement décorés que madame Polson (une Métisse franco-algonquienne) offre aux missionnaires Moreau et Du Ranquet :

« Madame Polson et ses enfants offrirent à monsieur Moreau et à moi une paire de chaussons de peau de chevreuil, élégamment brodés en perle et poil de porc-épic de toutes couleurs. » (Du Ranquet 2000, 209)

[141] Dans la vallée de la Lièvre, Marie-Louise Riel (paras 386 et suivants) est également décrite comme fabriquant de très grandes quantités de mocassins dans les années 1840 (BAnQ-G 1844-1860, folio 152). Sa famille est aussi

remarquée pour sa grande compétence en matière de tannage des peaux de cervidés, en utilisant les méthodes traditionnelles autochtones.

[142] Au poste du Grand Lac, Élisabeth McPherson (fiche 2) est payée pour lacer des raquettes pour le compte de la CBH (HBCA, B.82/d/3, 28 avril 1837), alors que le Métis Ambroise Beaulieu (fiche 1) du Lac des Sables est rapporté comme payant ses dettes à la compagnie en fabriquant des canots d'écorce (HBCA, B.134/c/40, folio 48).

[143] Cette persistance de l'utilisation de produits et techniques typiquement autochtones chez les Métis est illustrée chez la famille Naud (fiche 2).<sup>32</sup> Alors que le couple Naud/McPherson réside au poste du Grand Lac (en 1835), François Naud achète en effet pour les besoins de sa famille ¼ livre de vermillon (HBCA, B.82/d/6, folio 10).

[144] Or, nous savons que ce produit, vendu dans les postes de traite et servant de peinture, avait en général deux usages. Le premier relevait apparemment des pratiques religieuses, lesquelles sont décrites en ces termes dans la région qui nous intéresse, en 1839 :

« [...] puis après quelques lieues de marche, nous arrivâmes au *détroit des Cèdres* [lac Opasatica, Abitibi], où nous vîmes pendus à des arbres des têtes de bêtes fauves colorées de vermillon et marquées de plusieurs hiéroglyphes que nous ne pûmes comprendre. Il paraît que les sauvages se servent de ces signes pour donner de leurs nouvelles à ceux de leur nation qui doivent passer dans les endroits où ils sont en évidence ». (Poiré 1840, 45)

---

<sup>32</sup> Le voyageur François Naud régularise son mariage avec Élisabeth McPherson en 1838. Cette Métisse née vers 1817 aurait passé une partie de sa jeunesse dans une école de Cornwall (Lefebvre 2006, 22), où des membres de la famille McPherson habitaient (HBCA, B.134/c/7, folio 314). Notons que Lefebvre (2006) ne donne pas ses sources à ce sujet, mais l'information semble crédible, puisque la famille McPherson est bien présente dans cette ville.

[145] Cette suspension d'os aux arbres à des fins religieuses, peut-être mal comprise par le missionnaire Poiré, a longtemps été critiquée par les prêtres catholiques dans l'ouest du Québec (AD 1944-1946, 101). Un autre usage ancien du vermillon, connu chez les Autochtones du nord-est de l'Amérique, était l'application sur la figure de ce pigment rouge (Laberge et Girard 1999, 82).

[146] Il est donc probable que la famille Naud/McPherson utilisait le vermillon pour l'une de ces fins, et ce, malgré l'instruction à l'occidentale reçue par Élisabeth à Cornwall et l'origine « canadienne » de François Naud. La persistance de pratiques culturelles autochtones distinctives serait ainsi attestée chez l'une des principales familles métisses que nous retrouvons plus tard au lac Sainte-Marie.

[147] Le génie des arts et « industries sauvages » s'ajoute donc aux autres critères qui caractérisent les aspects culturels distinctifs des Métis de la grande région de l'Outaouais (depuis le lac des Deux-Montagnes jusqu'au lac Abitibi).

[148] Plus précisément, ces observations répondent au critère no. 7 de la grille scientifique employée par le rapport « Praxis », tout en fournissant des indices précieux au sujet des éléments culturels de la population métisse dans la région de l'Outaouais entre 1829 et 1889, répartie dans l'ensemble des postes de traite selon le commentaire du missionnaire Bellefeuille (voir tableau 2).

[149] Soulignons que des allusions à cette culture matérielle se retrouvent également dans les observations de l'agent Ingall, de l'abbé Dupuis et de l'abbé Proulx, qui utilisent des ethnonymes à caractère distinctif et collectif afin d'identifier les Métis que l'on retrouve vraisemblablement distribués dans

différents postes de traite dans la région de l'Outaouais (i.e. Métis, Bois-Brûlés, half-breeds).

## 1.7. Le marqueur de la cabane

[150] Le récit de l'explorateur William E. Logan confirme lui aussi la présence des Métis de façon collective et distinctive au nord de notre région, dans les environs du Fort Témiscamingue en 1845.

[151] Logan y ajoute toutefois une précision importante sur le plan culturel et de la culture matérielle : l'usage de cabanes en bois habitées de façon notoire par les « Métis » du fort (*half breeds*) :

« There are a few wooden houses in the vicinity [du Fort Témiscamingue] for servants or voyageurs of the Company **all inhabited by half breeds** ». (Smith et Dyck 2007, 161. Notre soulignement)

[152] Le récit de voyage de l'artiste Arthur Heming qui visite le poste Abitibi, un peu plus au nord, est particulièrement révélateur à ce sujet.

[153] Selon la description de Heming (1902), les Métis de la région vivent en effet différemment des Indiens, dont les familles préconisent des occupations nomades impliquant davantage *l'extérieur* des circuits de traite, en l'occurrence la fréquentation saisonnière de territoires de chasse (donc un nomadisme principalement *de subsistance*).

[154] Contrairement aux Métis du poste Abitibi qui habitent des cabanes construites en bois rond, les Indiens établissent des regroupements de tentes (ou de « tipis ») :

« At the outer end, in a cluster of poplars, stood the “House of Abitibi.” Behind it ranged the massive, weather-beaten store-houses, wherein the business of the post goes on. Next, a number of **small log-cabins, where the half-breeds lived**. Then, a village of **tepees**, in which the **families of Indian hunters** spend midsummer. »  
(Heming 1902, 38. Notre soulignement)

[155] L’usage de cabanes apparaît donc comme un trait révélateur du mode de vie des Métis vis-à-vis les Indiens des environs, qui sont alors décrits comme vivant à proximité du poste de façon saisonnière dans un village de tentes (« *teppes* »)<sup>33</sup>.

[156] Cet usage marque ainsi une caractéristique additionnelle du mode de vie des Métis de l’Outaouais qui semble les distinguer vis-à-vis les « Indiens », connus pour leurs habitudes de voyage plutôt saisonnières entre leurs territoires de chasse et les postes de traites.

[157] Il appert que les Métis, quant à eux, construisent des cabanes à proximité des postes de traite, précédant en cela les Algonquins de plusieurs décennies.

[158] De par l’usage d’habitations à caractère plus fixe et permanent, il appert que les Métis se démarquent des Indiens selon une mobilité qui s’exerce principalement à l’intérieur des réseaux de postes de traite, souvent dans un rayon géographique propre à leurs activités entre les postes (donc une mobilité principalement *commerciale ou occupationnelle* liée à la traite des fourrures).

---

<sup>33</sup> Cette même observation a aussi été faite encore plus au nord, en l’occurrence à Moose Factory (baie James). Les missionnaires catholiques y ont remarqué la présence d’un village de métis sédentaires, et d’Indiens nomades ne passant qu’en certaines périodes de l’année (BAnQ-RN 1863-1895, folio 74 ; Du Ranquet 2000, 213).

[159] Le père Du Ranquet note lui aussi en 1843 l'usage de cabanes de rondins, mais à la rivière Dumoine et en présence d'un « métis » qui y cultive-- on peut soupçonner une pratique également héritée de l'influence du parentage canadien et/ou écossais :

« Nous vîmes là [à l'embouchure de la rivière Dumoine] **quelques cabanes de logs** ; le commis de Fort-Will[i]am y place souvent une sentinelle pour la truite<sup>34</sup>. **Il y a un métis qui cultive** ; il nous regarda passer sans daigner sortir de sa maison ; on avait une lettre pour lui, un petit garçon vint la prendre. Nous ne descendîmes pas à terre ; ce n'était pas le genre de monsieur Moreau de faire des avances pour des gens qui marquaient si peu de désir. Les sauvages appellent cet homme le méchant Sauteux. » (Du Ranquet 2000,148-149. Notre soulignement)

[160] L'observation de cabanes à la rivière Dumoine, où habite au moins une famille métisse, suggère que cette pratique de construire des cabanes existe non seulement dans le nord de l'Outaouais, mais également au sud.

[161] Offrant un indice supplémentaire, l'arpenteur Joseph Bouchette nous fait remarquer les modalités avec lesquelles les Métis établissent généralement leurs cabanes :

« A short distance east of Kinnell Lodge is the mouth of the Madawaska river ; and nearly opposite, apparently a speck on the margin of the lake, is the miserable habitation of **a bois-brulé, one of that class of people known under the denomination of Squatters.** » (Bouchette 1832a, 190. Notre soulignement)

---

<sup>34</sup> Il semble y avoir ici une erreur de transcription du manuscrit original de la part de Ouellet et Dionne. Il s'agit probablement d'une sentinelle pour la traite, et non pour la truite.

[162] Pour Bouchette, le Bois-Brûlé mentionné sur la rive de l'Outaouais, un peu au sud de Fort Coulonge (carte 2), a construit sa cabane sans obtenir au préalable de titre sur le terrain visé ; une pratique que Bouchette associe aux Bois-Brûlés, allant même jusqu'à en faire l'une des dénominations de cette « class of people ».

[163] En 1829, l'expédition Ingall (voir section 1.2) fait aussi mention de cabanes, cette fois au Lac des Sables :

« A midi 32 minutes, nous eumes le plaisir d'entrer dans le Lac du Sable, passant à l'entrée une large Ile basse, portant de l'orme et de l'érable rouge. Nous vîmes **quelques vieilles cabanes de bois** à notre gauche, et tout auprès un poste appartenant à un individu privé ». (Ingall, Nixon et Adams 1830, 11 octobre. Notre soulignement)

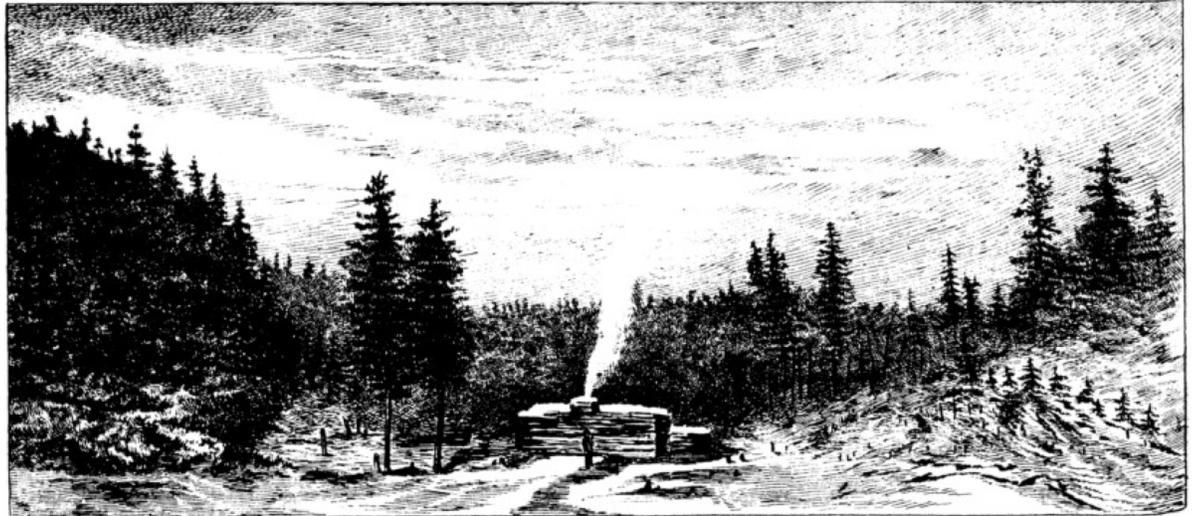
[164] Plusieurs documents d'époque nous permettent d'identifier avec assez d'exactitude les anciens propriétaires de ces cabanes de bois. Premièrement, Ingall observe que les cabanes sont attenantes à un poste de traite, qui n'est pas celui de la CBH, auquel son équipe s'arrêtera un peu plus loin. Il s'agit donc d'un poste indépendant, et les cabanes voisines pourraient être celles d'employés.

[165] Nous savons que deux principaux rivaux de la CBH sont en 1829 présents sur ce lac : Day & McGillivray, mais aussi les hommes de J. Stanfield, ou Stanfield (HBCA, B.134/c/6, folio 229b). Stanfield abandonne à l'été 1829 son poste, mais menace de représailles ses deux anciens employés, passés à la CBH : André Lacroix et Joseph Paquette (HBCA, B.134/c/6, folio 229b).

[166] Nous connaissons aussi l'un des autres anciens employés de Stanfield au Lac des Sables : Ambroise Beaulieu (VCDB, Contrat d'Ambroise Beaulieu, 1827-07-11). Précisément, les voyageurs Beaulieu (fiche 1) et Paquette (fiche 18) étaient chefs de famille métisse : Beaulieu et sa femme étant eux-mêmes Métis, et Paquette ayant une femme autochtone non identifiée et au moins un enfant. Le commis de la CBH, John McLean, précise en effet en 1828 que ces deux hommes ont des familles à charge (HBCA, B.134/c/4, folio 177b).

[167] Avec au moins deux familles à charge dans le poste de Stanfield, il semble logique que le poste observé par Ingall ait été le sien, plutôt que celui de Day & McGillivray, de par le nombre de cabanes de bois le jouxtant. Ces cabanes ont probablement été celles occupées par les familles métisses à l'emploi de John Stanfield dans les années précédentes.

[168] De façon intéressante, une gravure du journal *L'Opinion Publique* montre la cabane du « Métis Algonquin » Noui Icipaiatik sur le bord du lac Porc-épic (rivière Coulonge), donc au sud de la région de l'Outaouais (*L'Opinion publique* 1882, 130).



MAISON D'HIVER DE NOUI ICIPAIAITIK, MÉTIS ALGONQUIN.

ROUTE SUIVIE PAR UN MISSIONNAIRE DANS LES CHANTIERS.—CROQUIS PAR LE REV. C. A. W. PARADIS.

[169] Cette gravure est intéressante parce qu'elle révèle en outre l'usage d'un ethnonyme à saveur régionale (selon l'affiliation tribale ici), de même que l'influence patrilinéaire canadienne qui continue de se faire sentir jusque dans le nom de famille Icipaiatik, qui se veut en fait une traduction littérale du patronyme « Lacroix » hérité du père ou grand-père de Noui, qui fût un *homme libre (freeman)* du secteur Rivière Désert/Lac des Sables (HBCA, B.134/c/31, folio 109b).

[170] Noui Icipaiatik, identifié comme « Métis Algonquin » par le quotidien *L'Opinion Publique*, s'identifie probablement lui-même comme « Métis » et non comme « Indien », si l'on se fie au témoignage de sa propre famille à la même époque.<sup>35</sup>

---

<sup>35</sup> La famille métisse Lacroix est formée à l'origine de l'homme libre André Lacroix (originaire des Grands Lacs) et de sa femme algonquine Véronique Mactini, ou Tcipadjiwanokwe (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1841-06-02 ; GSU, BMS de Notre-Dame, Ottawa, 1834-08-25). Le patronyme Lacroix a été traduit ici et adapté à la langue algonquine, tel qu'observé chez Louis Lacroix, alias Louis Tcipaiatik, un proche parent de Noui. Selon Cuoq (1886, 67), Tcipaiatik veut dire : « arbre du cadavre », « bois du cadavre » ou tout simplement « croix ». Pour une équivalence des patronymes, voir aussi : GSU, BMS d'Oka, 1835-09-02 ; 1837-06-22 ; et Canada 1881, Louis Tcipaiatik. André Lacroix lui-même reconnaissait, dans ses vieux jours, que ses enfants étaient de facto des Métis, puisqu'ils étaient issus de l'union entre lui et une Indienne. En 1879, il écrivait aux Affaires indiennes, à propos de sa fille Sophia : « she was a half breed, being my daughter » (BAC 1879a, folio 1).

[171] En résumé, les propos de Logan, Hemming et Du Ranquet font tous état d'un trait que l'on peut qualifier de distinctif au sujet du mode d'habitation que privilégient les Métis dans la région de l'Outaouais, dont l'usage reflète une relative sédentarité que l'on reconnaît aux Métis vivant à proximité des postes de traite, si l'on compare celle-ci à l'usage de tentes indiennes.

[172] Ces passages offrent ainsi des détails supplémentaires au sujet de la culture matérielle de cette population mixte d'ascendance européenne et indienne que l'on retrouve dans la région de l'Outaouais, qui se voit également identifiée selon différents ethnonymes (bois-brûlés, Half breeds) de façon collective et distinctive, cette fois par Logan, Heming et Bouchette.

## 1.8. « Métis Algonquins » : la correspondance du Père Nédélec

[173] Il est intéressant de noter que l'ethnonyme au caractère régional « Métis Algonquin » que l'on retrouve dans l'*Opinion Publique* se retrouve également dans une correspondance du père Nédélec datant de 1892, *mais cette fois-ci de façon collective et distinctive*.<sup>36</sup>

[174] Ce terme se retrouve en effet au sein d'une correspondance s'échelonnant pendant quatre ans entre le père Nédélec, l'agent des Indiens

---

<sup>36</sup> À l'instar des Métis des prairies qui soulignent la présence du terme « Otipemisiwak » dans la langue crie afin d'identifier les Métis (Devine 2004, xvii), notons qu'un terme se retrouve également dans la langue algonquine selon le lexique de J. A. Cuoq de 1886, à savoir « Abitawis, i, » signifiant « *être à demi*, c'est-à-dire moitié blanc, moitié peau rouge. » Cuoq donne comme exemple : « Aiabitawisidjik wi mikakik, *les Métis veulent se battre* (Cuoq 1886, 8). L'existence de ce terme confirmerait en ce sens une réalité métisse suffisamment proximale et distincte pour que les Algonquins eux-mêmes l'inscrivent dans leur vocabulaire courant. Curieusement, notons que le linguiste-prêtre Cuoq utilise d'ailleurs un exemple exprimant le politique (se battre) et le collectif (les Métis) dans son *Lexique*.

de la réserve de Témiscamingue, un dénommé McBride, et des officiels du gouvernement.

[175] S'inquiétant de leur situation, le père Nédélec souhaite que les « Métis Algonquins » puissent intégrer la réserve de Témiscamingue.

[176] Dans une lettre au surintendant des Affaires indiennes, datant du 4 novembre 1892, Nédélec suggère qu'« All the half breeds connected with the tribe either by blood or language [...] » (BAC 1892-1896, folio 4. Souligné dans le texte) devraient avoir le droit de s'établir sur la réserve. Dans cette lettre, Nédélec déclare ceci :

« Another raison [sic], it the wise and just wish of the government to see the Indians settling on the Reserve and the half Breeds also. Better, than to settle at the tavern's door along the Ottawa or camps in the vicinity of the shanties. » (BAC 1892-1896, folio 4)

[177] Nédélec y suggère en outre la construction d'une école, bien qu'il y en ait déjà une, et demande qu'une représentation politique métisse distincte y soit assurée par deux sièges (sur six) sur le conseil de bande, sièges qui seraient ainsi réservés aux Métis :

« According to my humble opinion that council should be composed of six members : 2 indians, 2 half-breeds, the agent nominated by the indian department and besides another member nominated by the Indians to counterbalance the agent. » (BAC 1892-1896, folio 5)

[178] Les Affaires indiennes traitent la question du droit des Métis de s'établir sur la réserve en se rapportant aux lois en vigueur, mais aussi en laissant une porte ouverte à la notion de « mérite » :

« With regard to the land question, and the right of the Halfbreeds to occupy land upon the Reserve, I beg to state that **the right of each Halfbreed family has to be considered on its own merits** : consequently, the Department would require, before determining as to the rights of occupancy by any Halfbreed, to know **through the Indian Agent** from which side his Indian blood is derived ; that is, whether from the fathers or the mothers side [...]. » (BAC 1892-1896, folios 16-17. Notre soulignement)

[179] Quant à la question de représentativité politique des Métis sur le conseil, le fonctionnaire n'y répond tout simplement pas, en spécifiant que la création de conseils de bande a toujours été encouragée. Quant à l'agent indien McBride, il se contente de répondre aux Affaires indiennes qu'un conseil existe déjà. Pour la question d'introduire des Métis dans la réserve, McBride répond qu'il n'est pas question pour la communauté de Témiscamingue d'accepter les gens « d'en bas » :

« [...] in regard of geting indians and **half breeds from below** in this Reserve, we can not agree to that, as we are living very peacefully here at present. But if we were to be mixt-up with indians and half breeds **from below**, we knew that we would not live so peaceful, Because they are habit of using intoxicated liquor [...] **though we have no Objection in taking in other indians whom that we knew such as Keepaway [Kipawa] indians**, som of our relations are living ther, and they have no Reserve ther. » (BAC 1892-1896, folio 24. Notre soulignement)

[180] Cette précision de McBride est très intéressante. Il confirme que les gens de la réserve indienne ne veulent pas accepter les Indiens et Métis « d'en bas », et explique le sens de cette indication géographique.

[181] Visiblement, l'expression « les Métis d'en bas » n'inclut pas les gens du lac Kipawa, considérés en partie comme des parents proches. Les Métis (et Indiens) visés par l'exclusion sont donc plus « bas »<sup>37</sup> que le lac Kipawa, soit en direction de Mattawa, Fort-Coulonge, ou même dans les vallées des affluents que sont la Coulonge, la Gatineau ou encore la Lièvre.

[182] Suite aux lettres provocatrices de l'agent indien, Nédélec y va d'une autre lettre aux Affaires indiennes, en réaffirmant le droit des Métis de s'établir sur la réserve :

« Concerning the **right of algonquin half-Breeds** for settling on the Reserve, there is something and even many things wrong. To have that question to the agent alone, is nothing but foolishness and rashness. **The local council should decide such a right.** We see it by a long experience on that matter. Therefore do not be surprised to see the indian Reserve diminishing instead of increasing. [...] the half-breeds are not allowed to settle on it, **only by favors or connection with the agent** [us?] here at Temiskamingue. Is it that fair ? Not surely.

Y was advised by the Indians or the half-Breeds to warn the indian department, y have done it without any view of my own [...] » (BAC 1892-1896, folio 27. Notre soulignement)

[183] En terminant sa lettre, le père Nédélec renchérit sur la question du favoritisme :

---

<sup>37</sup> Cette expression est entendue, à l'époque où les routes terrestres sont rares, au sens du courant des rivières. « From below » signifie donc « en aval » du lac Témiscamingue.

« The agent allows all his children to settle on the Reserve without asking and even his son in-law, a pure white man. [...] why two balances for justice ? » (BAC 1892-1896, folio 28)

[184] Cette correspondance nous éclaire sur le conflit existant entre le missionnaire Nédélec et l'agent indien McBride, lui-même métis. Des accusations de favoritisme pèsent sur McBride. Nédélec tente de faire entrer davantage de Métis sur la réserve, en espérant augmenter le nombre d'agriculteurs.

[185] Son plan est d'ailleurs à peine voilé : en suggérant un conseil composé de deux sièges réservés aux Métis, sur six sièges, il espère sans doute que ces conseillers seront plus favorables à l'entrée de Métis « from below ». De surcroît, Nédélec affirme représenter l'opinion des Indiens et Métis de l'endroit, et non la sienne.

[186] Même s'il est difficile de trancher quant à la véracité de ce désintéressement personnel, il ressort de cette correspondance une volonté de donner un poids politique aux Métis dans la réserve, en y intégrant entre autres ceux de l'Outaouais méridional (*from below*), et ce en dehors de considérations familiales (Métis « connected with the tribe either by blood **or language** »).

[187] L'on comprend ici que dans la vision présentée par Nédélec, tout Métis d'origine algonquine aurait le droit de s'établir sur la réserve, selon des modalités très souples.

[188] Une chose est claire : les « Métis algonquins » sont identifiés dans cette correspondance de façon *collective* et *distinctive*, tant par le père Nédélec que par l'agent McBride. Ils ne sont ni Euro-Canadiens ni Indiens dans ce dossier de correspondance. Les Affaires indiennes

réitèrent d'ailleurs la loi en vigueur : seuls les Métis aux lignées paternelles indiennes peuvent normalement être acceptés dans une réserve. Ceux répondant aux critères deviennent techniquement des « Indiens » au sens de la loi.

[189] Autre fait important : Nédélec souhaite voir émerger jusqu'à une voix politique pour les « Métis algonquins », illustrant à quel point ceux-ci forment une collectivité distincte à la fois des Indiens et des Blancs issus de la même grande région.

[190] La réponse aux demandes du père Nédélec issue d'un mémo interne préparé par un dénommé Sinclair est toute aussi significative, sinon lourde de conséquences :

« It does not appear that anything can be added to what has been already said to him on the subject of the land question, and **the right of Half-breeds to occupy locations on the Reserve**, or with respect to the **laying out of a village** and the survey of the same into streets. It appears to the undersigned that even if the Indians had money enough to spend in this way, and were willing to incur the expenditure, that it would be a measure of doubtful policy, and **not in accord with the general policy of the Department, which aims at the segregation of the Indians when they are engaged in agricultural pursuits**, and is **opposed to assembling them together in communities**, such as that at Caughnawaga, St. Regis, and elsewhere. » (BAC 1892-1896, folio 30. Notre soulignement)

[191] Les Affaires indiennes fournissent ainsi une seule réponse pour deux problèmes soulevés (le droit des Métis à l'entrée en réserve, et la question de créer un village). Ces idées sont contraires à la politique gouvernementale

cherchant à ségréguer les Indiens, lorsqu'engagés dans l'agriculture (une réserve), et qui vise aussi à empêcher la création de communautés du type de celles de Caughnawaga ou Saint-Régis.

[192] Bien que des difficultés d'interprétations se posent ici, on peut croire que ces dernières communautés sont montrées en exemple pour leur niveau de tension lié à une présence « métisse » conflictuelle<sup>38</sup>. Le village proposé par Nédélec est peut-être perçu par les fonctionnaires comme un refuge éventuel pour les Métis exclus jusqu'à présent.

[193] Le père Nédélec réplique par la suite que les Indiens, les premiers à s'opposer à l'entrée de Métis, sont aussi les premiers à quitter la réserve (entendre à ne pas se faire agriculteurs sur la réserve) (BAC 1892-1896, folio 32). Dans les lettres échangées, Nédélec précise ses idées concernant la fondation d'un « village » à même la réserve :

« [...] it would be a good thing for the Indians to grant a part of the lower part of the Reserve to be divided in town's lots. It will give ten times more value to the rest of their land. » (BAC 1892-1896, folio 38)

[194] Dans la dernière lettre échangée, les Affaires indiennes y vont de leur interprétation des propos de Nédélec à ce sujet :

« With respect to your proposition that a part of the lower portion of the Reserve be divided into twon [sic] lots for the purpose, it is presumed, of selling the Lots to white people, the Department is not prepared to act upon this suggestion [...] » (BAC 1892-1896, folio 41)

---

<sup>38</sup> En effet, des troubles violents opposant Indiens iroquois d'une part, et Canadiens français et Métis d'autre part, sont rapportés par les journaux en 1878, concernant Caughnawaga (The Montreal Daily Witness 1878).

[195] Dans la lettre dactylographiée, un bout de phrase a été rayé au crayon, qui précise que les Affaires indiennes ne sont pas favorables à l'établissement de « Blancs » à proximité des Indiens.

[196] Or, dans la correspondance générale liée aux Affaires indiennes, les Métis et les Blancs sont parfois présentés de façon distincte, mais parfois aussi sous un vocable les réunissant comme non-Indiens, sous le terme de « Blancs. »<sup>39</sup> Bref, les Affaires indiennes semblent amalgamer les problèmes liés à la volonté des Métis exclus d'entrer en réserve d'une part, et la suggestion de Nédélec de créer un village où des lots seraient mis en vente.

[197] Dans tout ce dossier de correspondance, s'échelonnant sur quatre ans, il semble que les trois partis en cause ne se comprennent visiblement pas toujours très bien. Une difficulté interprétative en résulte aujourd'hui. Trois constats sûrs peuvent quand même être faits :

1) Une catégorie de population de « half-breed », ou « Algonquin half-breed » est décrite comme distincte dans la région du Témiscamingue et de l'Outaouais, au point où Nédélec voudrait lui donner un poids politique lié à cette distinction;

2) Des Métis sont exclus de la réserve de Témiscamingue, que ce soit par les Affaires indiennes (suivant la Loi sur les Sauvages), par l'agent indien McBride, qui semble vouloir ne faire entrer que sa proche parenté métisse, et aussi semble-t-il par certains Indiens de la réserve;

---

<sup>39</sup> Ce fait est davantage développé dans la partie 3 du rapport.

3) Nédélec semble particulièrement préoccupé par une catégorie de Métis, que McBride situe « below », soit en aval du lac Kipawa.

[198] Il faut savoir que le père Nédélec connaît bien cette population de Métis, puisqu'il a lui-même été affecté dans la région de Maniwaki en 1868, puis à Mattawa l'année suivante, et ce, jusqu'en 1892. Sa vie de missionnaire lui a fait parcourir les chantiers forestiers et les missions indiennes (Carrière 1990).

[199] L'entrée de Métis dans des réserves indiennes ne doit pas être interprétée comme la preuve qu'ils ne sont pas culturellement distincts des Indiens. Le maintien d'une identité métisse à l'intérieur de réserves, souvent sous une forme atténuée de nature familiale, a d'ailleurs été constaté à plusieurs endroits (Ens et Sawchuk 2016, 238). Bien sûr, sur le long terme, les familles métisses en réserve pourront adopter une identité strictement indienne, mais ce processus ne semble pas encore à l'œuvre dans le grand Outaouais en cette fin de 19e siècle.

[200] On le voit, la volonté d'assimiler les Métis de la région de l'Outaouais en leur refusant la possibilité de s'établir sur les réserves indiennes est explicite de la part des autorités, confirmant les politiques ségrégationnistes qui instrumentalisent l'agriculture afin de civiliser les « Sauvages ».

[201] Historiquement, l'affirmation de cette volonté d'assimiler les Métis aux Blancs ne surprend guère. Elle s'inscrit en effet dans le sillon de décisions gouvernementales qui soustraient les Métis en 1847 du droit de recevoir les présents coutumiers, alors distribués aux « Sauvages ».<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> L'inquiétude des autorités gouvernementales, face au nombre de « Sauvages » qui augmente en raison de la multiplication des Métis en Canada, serait principalement d'ordre financier et fiduciaire. Cette inquiétude serait aussi liée aux visées assimilatrices et réductionnistes face aux « Sauvages », alors endossées par les gouvernements coloniaux, suivant les recommandations de Sir J. Kempt. Celui-ci énonçait déjà en 1829 :

[202] Cette politique est d'ailleurs confirmée dans le *Sixième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, 1847, où les commissaires recommandent de ne plus verser de présents aux Métis, forçant ainsi ces derniers à rejoindre la Tribu avec laquelle ils entretiennent des « relations » :

« Qu'aucun Métis, ou descendant de Métis, où la différence est clairement marquée, ne reçoivent des présents [sic] à moins qu'il ne soit adopté par la Tribu avec laquelle il est en relation, et qu'il vive comme Sauvage parmi eux. » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 340. Notre pagination)

[203] La pression accrue de s'assimiler aux Indiens ou aux Blancs est d'autant plus forte, suite au refus de William Robinson, négociant alors avec les Chefs ojibwés dans le sud de l'Ontario, d'octroyer tout statut particulier aux Métis pétitionnaires de Sault-Sainte-Marie, renvoyant ultimement le sort politique de ces derniers à la discrétion des chefs indiens (Leighton 1983, cité par McNab 1985, 63).

[204] En ce sens, la réponse des autorités renvoyant la décision d'inclure ou non les Métis dans la réserve de Témiscamingue à la discrétion de l'agent McBride, qui deviendra *plus tard* chef indien de la bande, rappelle ainsi les politiques de Robinson : sous-traiter la question métisse localement, plutôt que de traiter directement avec les Métis.

---

« Il paraît que les moyens les plus efficaces pour améliorer la condition des Sauvages, promouvoir leur éducation religieuse et civile, **et décharger éventuellement le Gouvernement de Sa Majesté des dépenses du département des Sauvages** [...] » (Lavoie et Vaugeois 2010, 85).

[205] Le refus par les autorités d'octroyer un statut distinct aux Métis constitue un échec politique comparable tant pour les Métis de Sault-Sainte-Marie en 1850 que pour les Métis de l'Outaouais qui pourraient chercher à s'établir au Témiscamingue en 1892.

[206] Ce refus est d'autant plus significatif que les Métis de l'Outaouais partagent le sort des Algonquins de l'Outaouais, qui n'ont jamais eu l'opportunité de négocier de traités.

[207] Il faut en effet savoir que les « Sauvages » occupant la région sud-ouest de la Province de Québec (y compris la Vallée de la Gatineau) n'ont jamais ratifié de traité connu (voir section i. iv.iii).

[208] Cette absence de règlement au sujet des « Sauvages » qui habitent le corridor de la rivière des Outaouais est d'ailleurs corroborée dans l'Appendice (T) du Sixième volume des Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada (1847) en des termes accablants :

« Les diverses Tribus ont encore aujourd'hui la possession de ces réserves, et il n'y a qu'un seul endroit dans le pays, savoir : sur la Rivière des Outaouais où les Sauvages ont été dépossédés sans compensation de leur ancien terrain [de chasse ?] » (Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada 1847, 343. Notre pagination)

[209] Il s'ensuit que les Métis algonquins de la région de l'Outaouais qui ne souhaitent pas s'assimiler aux bandes algonquines de la région, ou qui se voient rejetés par ces dernières, se retrouvent dans une position des plus précaires; une position que viendra achever l'*Acte des Sauvages* en 1876, qui, selon l'article 3, place les Métis à l'extérieur de toute protection offerte aux « Sauvages », faisant effectivement d'eux des « squatters » sans droit ni titre

sur le territoire qu'ils occupent (Canada, Affaires autochtones et du Nord, 2010).

## 1.9. Conclusion : marqueurs ethnoculturels des Métis de l'Outaouais

[210] Les preuves documentaires examinées jusqu'à présent montrent que le caractère distinctif de la culture des Métis de l'Outaouais est visible selon plusieurs marqueurs ethnoculturels, dont la plupart peuvent être mis en lien avec l'influence d'un parentage interethnique européen et autochtone, situé dans le contexte des activités liées à la traite des fourrures.

[211] Une citation du père Du Ranquet de 1843 illustre bien le cumul de ces marqueurs ethnoculturels qui caractérisent les Métis de la grande région de l'Outaouais selon les sources que nous avons examinées jusqu'à présent :

« Le chef de toutes les affaires de la Compagnie [de la Baie d'Hudson] en Canada est à Montréal, le bourgeois qui réside au village de Lachine, un peu au-dessus de Montréal, surveille **toute la ligne de l'Ottawa à la baie d'Hudson** ; celui de Moose [Factory] est Chef de district, le district comprend plusieurs postes de bourgeois. Le temps de service, le mérite je pense aussi, conduisent des grades inférieurs aux plus élevés ; presque tous ces marchands sont Anglais ou Écossais. Ils donnent aussi le titre de commis à des agents attachés au service des postes par des engagements particuliers, qui n'appartiennent pas autrement à la Compagnie. Quelques-uns sont placés comme des sentinelles sur les points les plus fréquentés par les sauvages. Aux deux principaux forts que nous avons visités, les bourgeois ne traitent guère immédiatement avec les sauvages, **ils emploient pour commis des métis qui**

**savent bien le français, l'anglais et le sauvage ; ces commis ou hommes d'affaires dînent ordinairement à la table des bourgeois, mais leurs familles ont une maison séparée.** Celui de Témiskaming et celui d'Abitibi sont protestants, d'origine anglaise-algonquine, leurs femmes sont des sauvagesses catholiques comme leurs enfants. Le **guide** appartient aussi au personnel administratif des postes ; c'est ordinairement un Canadien, **ou un métis**, c'est lui qui conduit les bandes de voyageurs que les postes s'envoient pour le transport des marchandises, des provisions, des peaux ; il règle les campements, distribue les vivres, etc. » (Du Ranquet 2000, 113-114)

[212] Selon cette description de Du Ranquet, le territoire régional est ainsi divisé par la CBH en différents districts (et ce tout le long de la « ligne » de la rivière des Outaouais jusqu'à la baie d'Hudson), dans lesquelles sont employés comme commis et/ou guides des « métis » qui savent bien « le français, l'anglais et la sauvage », et dont les familles vivent dans des maisons (cabanes) séparées.

[213] Cette citation vient renforcer les autres preuves documentaires que nous avons présentées, dans lesquelles sont utilisés divers ethnonymes, tous de type collectif et distinctif (“métifs”, “métis”, half breeds et “Bois-Brûlés”), décrivant les Métis de la région de l'Outaouais (Ingall, Shirreff, Du Ranquet, Proulx, Bellefeuille, Cameron, Logan, Heming, et la correspondance entamée par le père Nédélec).

[214] La distribution géographique des sources documentaires montre une population métisse historique que l'on retrouve dans la grande région de l'Outaouais (depuis Coulonge jusqu'à Abitibi). Cette population est visible selon des observations qui montrent des Métis impliqués dans diverses activités de transport et de guidage liées à la traite des fourrures (voir carte 2).

[215] En résumé, les marqueurs ethnoculturels que l'on retrouve dans les preuves documentaires analysées jusqu'à présent incluent :

1. Un parentage européen et autochtone chez les Métis de l'Outaouais attesté dans les documents historiques (majoritairement canadien-français ou écossais, et algonquin);
2. L'usage prédominant et remarqué du français chez les « Métifs » ou « Bois-Brûlés » de l'Outaouais en lien avec ce parentage (langue que souvent les Indiens de l'intérieur ne parlent pas ou peu);
3. Une maîtrise de langue(s) autochtone(s) appréciée chez les Métis de l'Outaouais en lien avec leurs rôles socioculturels et professionnels intermédiaires;
4. Une présence prédatant la colonisation agricole remarquée et une connaissance intime du territoire, comme chasseurs, trappeurs, pêcheurs et guides chez les Métis de l'Outaouais (se distinguant ainsi des agriculteurs canadiens de la vallée du Saint-Laurent);
5. Un mode de vie issu de niches occupationnelles propres à la traite des fourrures (interprètes, rameurs, guides, diverses fonctions au poste de traite);
6. Une mobilité « interne » ou « professionnelle, » intimement liée au réseau de la traite des fourrures (plutôt que le nomadisme saisonnier indien);
7. Une réceptivité significative des Métis de l'Outaouais au christianisme (plutôt qu'au « paganisme » indien);
8. L'usage de cabanes à proximité des postes de traite (contrairement à la tente « indienne », en écorce au début du 19e siècle, plus tard en toile de coton);
9. Une maîtrise remarquée d'industries et d'artisanats qualifiés de « sauvages »;

10. La présence d'identification collective et distinctive dans les sources historiques comme « Métis » (ou autres synonymes) au sujet de la population à l'étude.

[216] La seconde partie du rapport se penchera sur le triangle formé par les petits établissements de Rivière Désert (Maniwaki), du Lac Sainte-Marie et du Lac des Sables. Notre objectif sera de repérer la présence des mêmes critères ethnoculturels chez les Métis de la Gatineau.

[217] Nous y aborderons d'abord la question de l'emplacement stratégique d'une communauté de squatters au Lac Sainte-Marie par rapport à Bytown, de même que les similarités entre cette dernière et la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie afin d'établir une meilleure identification culturelle.

[218] Nous y verrons ensuite la composition d'une culture sociopolitique opérant selon des réseaux familiaux interconnectés à travers différents postes de traite. Nous y explorerons les activités de désertions, de contrebande de fourrure et d'alcool auxquelles les Métis de la Gatineau sont souvent associés (encore une fois de façon collective et distinctive). Nous y traiterons de preuves documentaires supplémentaires.

[219] Nous discuterons également du récit de Violet Lalonde qui raconte l'accueil du fugitif Louis Riel au sein de la communauté des Métis de la Gatineau, que l'on retrouve dans le triangle régional en question.

[220] En cumulant l'ensemble des documents présentés dans les parties de ce rapport, notre objectif sera d'évaluer l'existence d'une communauté historique métisse dans ce secteur de l'Outaouais.

## **Deuxième Partie :**

### **2. Les Métis de la Gatineau. Rivière Désert, Lac Sainte-Marie, Lac des Sables**

## 2.1. Contexte sociopolitique de la région : Bytown et les traiteurs indépendants

[221] Sur le plan historique, rappelons que les politiques à l'origine de l'ouverture du poste de traite du Lac des Deux-Montagnes (1819-1820) se préoccupent de contrôler les apports de fourrures des Indiens qui descendent l'Outaouais au printemps, tout en empêchant le plus possible la montée à l'intérieur de petits traiteurs rivaux. Le lac des Deux-Montagnes marque l'entrée sud du pays de la traite avec les Algonquins.

[222] Soulignons que dans les années 1820, le front de colonisation dépasse toutefois ce secteur, en amont de la rivière des Outaouais. Le lac des Deux-Montagnes demeure toutefois un endroit d'une importance stratégique, ayant déjà servi de base aux traiteurs indépendants de l'Outaouais et du Témiscamingue dans les années 1780 (Mitchell 1977, 34).

[223] À ce titre, la CBH se préoccupe de la multiplication dans l'Outaouais de traiteurs indépendants qui lui font concurrence, ces traiteurs qui furent jadis souvent à son service ou à celui de la CNO (Stone Circle Consulting et Know History 2015, 60-61).

[224] En général, le va-et-vient des voyageurs métis et canadiens, parfois accompagnés de leurs familles et épouses du « pays indien », inquiète la CBH. Cette pratique est d'ailleurs soulignée par le gouverneur Simpson qui tente précisément de l'enrayer, selon une lettre envoyée à Montréal depuis Sault-Sainte-Marie, le 16 mai 1841 :

« I have further to request that no families, of whatever rank or standing they may be, be allowed to proceed to the Interior in the Canoes, unless specially authorized by the Governor & Committee [...] Applications have been made to me from a variety of sources for

passages for families from time to time, but uniformly objected to. »  
(HBCA, B.134/c/48, folio 104b)

[225] Le gouverneur, écrivant à partir de Sault-Sainte-Marie, fait donc référence aux requêtes qui lui ont été adressées depuis son départ de Montréal, en passant par l'Outaouais. Plusieurs Métis retraités de la CBH s'établissent en effet dans la région de l'Outaouais, faisant grossir non seulement les rangs des « Métis » et autres « Bois-Brûlés » déjà observés par Ingall et Shirreff en 1831 (voir la première partie du rapport), mais aussi des traiteurs indépendants que la Compagnie ne souhaite pas voir se multiplier dans la région de l'Outaouais (Stone Circle Consulting et Know History 2015, 63-69).

[226] Le contexte socio-économique propre à la région de l'Outaouais est certainement propice à l'évolution de cette situation de libre-concurrence qui affecte négativement la CBH.

[227] En parallèle à l'hégémonie commerciale exercée par Philemon Wright et les tentatives de contrôle par la CBH depuis le poste du Lac des Deux-Montagnes et autres postes, la ville de Bytown (aujourd'hui Ottawa) dont l'apparition remonte à 1826, se développe comme un centre commercial compétitif où les marchands de fourrure indépendants peuvent y commercer librement en incluant alcool et argent comptant, contrairement à la CBH qui préfère toujours, *lorsque c'est possible*, n'utiliser que les marchandises de troc. Des marchands américains, en particulier, viennent y trouver leur compte, en arrivant dans la région via Kingston (Newton 1991, 3).

[228] La construction du canal Rideau (1826-1832), qui permet alors un transit de marchandises plus rapide, volumineux et continu, contribue également au statut particulier de cette plaque tournante qu'est Bytown (Legget 1988; Newton 1991, 3).

[229] C'est ainsi que les gestionnaires et employés de la CHB ressentent les effets cumulés de la croissance de Bytown et de l'emprise commerciale des Wright et autres barons de la forêt sur leur tentative d'établir un monopole sur la traite des fourrures dans la région de l'Outaouais. Les petits traiteurs peuvent en effet s'approvisionner de plus en plus haut sur la rivière des Outaouais, rapprochant d'autant leur base des sources rentables de fourrures (Mitchell 1977, 154).

[230] Cette modalité de traite était connue dans le jargon de la CBH sous l'appellation de « frontière ». La CBH y cherchait à limiter l'intrusion de petits traiteurs libres vers les terres plus riches en fourrures, plutôt qu'à y produire des profits nets (Bond 1966, 8; Du Ranquet 2000, 132).

[231] En 1832, John McLean, alors commis de la CBH au poste du Lac des Sables, souligne sans détour que Bytown est au centre du commerce « libre » de la traite des fourrures, une correspondance qui dénonce en outre le trappeur Amable Foubert, lié à Joseph Foubert (fiche 4) :

« I fear the Company will find it a difficult matter to secure Foubert as he never remains more than a couple of Days with his Family & then off to the Woods - I understand he is frequently **seen about Bytown (where he goes to dispose of his hunt)** [...] »  
(HBCA, B.134/c/16, folios 52-52b. Notre soulignement)

[232] Un groupe de traiteurs, dirigé par la famille Fleury, revient souvent dans les correspondances de la CBH. En 1831, leur zone d'influence inclut même une bonne partie de l'Outaouais :

« I learn from the Crew of the large Canoe that three of Fleury Men are on their way up & that he is only to join them himself (as

they report) about the latter end of the month of september, when[?] I dare say he'll take the Field with all his Forces. The younger Fleury actually started from Lachine about the time we were informed & is by all accounts gone in the direction of Fort Coulonge accompanied by Bill Hodgson & I fear his design may be to penetrate to the interior in that Quarter & afterwards come round to join his party at this Place [Lac des Sables]. » (HBCA, B.134/c/11, folio 108)

[233] Même si l'on ne connaît pas l'origine ethnique de la famille Fleury, on apprend dans cette lettre que les Fleury s'allient à un Métis de la région, Bill (William) Hodgson, afin de pénétrer à l'intérieur des terres (environs du Lac des Sables).<sup>41</sup> Les Fleury, qui se ravitaillent à Bytown pour effectuer leurs transactions commerciales, impliquent d'ailleurs souvent de l'argent comptant dans leurs échanges avec les chasseurs indiens (HBCA, B.134/c/21, folio 67).

[234] À cela s'ajoutent des commentaires que l'on retrouve au sujet des frères McConnell, témoignant d'un climat de méfiance grandissant au sujet de leurs activités dans les territoires où la CBH souhaite contrôler la traite.

[235] Pour plusieurs, l'entreprise forestière des frères McConnell dissimulait en fait des activités « libres » de traite des fourrures, et ce, jusqu'au Témiscamingue (Du Ranquet 2000, 144; Mitchell 1977, 162).

[236] L'effritement du contrôle que cherche à exercer la CBH devient d'autant plus visible lorsqu'il est déclaré que même les Indiens du Lac des Deux-Montagnes traitent directement à Bytown, donc une fois de plus à l'extérieur du contrôle de la Compagnie (Newton 1991, 5-8).

---

<sup>41</sup> William Hodgson est un voyageur métis né à la baie James, ou dans son hinterland, dont la famille s'est établie sur la rivière des Outaouais au début du 19e siècle. Vers 1837, il vit avec une Indienne du Lac des Deux-Montagnes tout près de Mattawa (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1837-06-21 ; Brown 1987 ; Cormier 1978, 133, 137).

[237] Comme nous le verrons, ce contexte socio-économique dit « frontalier » favorise les « hommes libres » et autres traiteurs de fourrure « indépendants », constituant ainsi l'un des terreaux fertiles à l'émergence d'une communauté métisse de type régional dans l'Outaouais, si l'on considère la littérature scientifique à ce sujet (Foster 2001).

## 2.2. Les Métis libres-traiteurs du Lac Sainte-Marie

[238] Or, non seulement les Indiens, mais aussi certaines familles métisses de la région de Rivière Désert (Maniwaki), du Lac Sainte-Marie et du Lac des Sables utilisent à leur avantage la plaque tournante et concurrentielle qu'est Bytown.

[239] D'un point de vue géographique, la petite communauté du Lac Sainte-Marie profite de son emplacement stratégique tout près de Bytown, son accès vers le nord de l'Outaouais par la Gatineau, de même que son accès vers le nord-est en rejoignant la rivière du Lièvre, par la chaîne de portages y conduisant (Cormier 1978, 110).

[240] Et certains employés de la CBH s'en inquiètent manifestement.

[241] Allan Cameron, commis de la CBH au Lac des Sables, se plaint ouvertement dans sa correspondance de 1838 des comportements de l'une des plus illustres résidentes du Lac Sainte-Marie, l'épouse d'Andrew McPherson, cette épouse « indienne » de l'ancien commis de la Compagnie au Grand Lac.

[242] Selon les plaintes de Cameron, Marie Pinesi-okijikokwe (fiche 2) œuvre au creux de rapports économiques « libres » et évoluant entre le Grand Lac, le Lac des Sables, Rivière Désert et Bytown (HBCA, B.134/c/37, folio 25).

[243] La présence de familles mixtes, reliées aux Indiens, est d'ailleurs commentée par l'historienne Elaine Mitchell, qui fait remarquer l'impact qu'ont les activités de celles-ci sur les profits espérés par la CBH en Outaouais (Mitchell 1977, 199).

[244] Les Métis de la Gatineau sont rapportés comme parcourant et exploitant de façon souvent indépendante la chaîne de lacs existant entre la Gatineau et la Lièvre, située sur une ancienne route de canot, en affectant tout particulièrement les revenus espérés du poste du Lac des Sables (Cormier 1978, 110; Newton 1991, 13).

[245] Une bonne partie de ces gens, qui sont en fait des anciens voyageurs chevronnés et employés de la Compagnie, s'installent au Lac Sainte-Marie, inquiétant les responsables de la CBH, incluant Allan Cameron, qui se préoccupe de connaître leurs véritables intentions selon sa correspondance de 1838 :

« There have lately arrived in vicinity of Outpost [Rivière Désert] a Crew of 5 or 6 apparently old voyageurs who give out that they Came for the purpose of Trade. As far as I Can learn M<sup>r</sup> McPherson's (lately of Grand Lac) son & soninlaw are of the number, when I will have learnt more particularly their intentions I shall write you more fully. in the mean time I do not feel apprehensive of their being able to do much. » (HBCA, B.134/c/40, folio 48)

[246] Cameron souligne dans une seconde lettre que François Naud (le gendre d'Andrew McPherson, ancien commis de la HBC) transige effectivement des fourrures, tout en précisant qu'il souhaite cultiver une terre, qu'il aurait d'ailleurs achetée d'un autre « freeman » (HBCA, B.134/c/40, folio

59). Naud aurait offert à la HBC de lui revendre les fourrures en sa possession, devenant ainsi un intermédiaire pouvant dégager une certaine marge de profit pour le compte de sa famille métisse. En 1839, les activités de traite libre émergeant des squatters du Lac Sainte-Marie sont encore rapportées à la CBH (HBCA, B.134/c/43, folio 175). Naud ne délaissera pas la traite indépendante dans les années qui suivent. Une lettre du commis Sharpe au Lac des Sables, datée du 2 mars 1841, précise en effet que ce petit commerce a toujours lieu au Lac Sainte-Marie :

« I intend going to Rivière Desert on the 4<sup>ult</sup> and on my return to go down the Gatineaux as far as Jacques Naud's who gets a few furs by selling whisky and may probably be tempted to dispose of them for cash [...] » (HBCA, B.134/c/47, folio 173)

[247] Cette pratique d'échanger des boissons fortes aux Indiens rappelle la description du surintendant Keating au sujet des Métis, qui insiste sur le rôle d'intermédiaire joué par ceux-ci auprès des Indiens (voir para 76).

[248] Cette description des comportements du groupe familial Naud/McPherson par Sharpe en 1841 fait certainement écho aux propos plus tardifs de l'agent de la réserve de Maniwaki James Martin au sujet des Métis de la région, qu'il accuse du trafic de liqueurs fortes selon une missive officielle datant de 1894 :

« Since then the Indians can only obtain intoxicants through the medium of whites or **half-breeds**, and, although drunkenness among them has not ceased, it has greatly diminished. » (Martin 1895, 31. Notre soulignement)

[249] On observe un degré de continuité dans le temps entre l'identification collective et distinctive de Métis dans la région de Maniwaki, et la pratique de

contrebande de boissons alcoolisées, comme le précise un rapport des Affaires indiennes daté de 1909, rédigé par Martin Bensen :

« There are about ten licensed hotels and liquor shops [à Maniwaki], and, though none are known to sell liquor direct to **the Indians**, they have no difficulty in getting it through their **half-breed** and **French-Canadians** relatives and friends. »  
(BAC 1901-1909, folios 15-16. Notre soulignement)

[250] Ces descriptions confirment ainsi une *proximité géographique* au sujet des acteurs de ces activités de contrebande, impliquant *une reconnaissance des Métis de la région de Maniwaki par les autres* (c.-à-d. par l'agent Martin en 1894 et l'agent Bensen en 1909). Les Métis sont décrits comme s'adonnant à des activités de contrebande en jouant le rôle d'intermédiaire auprès des Indiens, rappelant elles aussi les descriptions de l'agent Keating au sujet des Métis (voir para 76).

[251] On observe en outre la description *d'expériences communes de type individuel*, de même que la présence de *structures sociales familiales et occupationnelles*, liant des individus et des familles métisses qui s'adonnent à des activités de traite et de contrebande remarquées entre les années 1830-1840 dans la région de la Gatineau (avec les exemples de Naud, McPherson, Foubert, Hodgson).

### 2.3. La communauté de « squatters » du Lac Sainte-Marie

[252] Parmi les voyageurs qui rejoignent le Lac Sainte-Marie, on compte également Amable et Angus McDougall (fiche 19), deux Métis liés à la fois au Lac des Deux-Montagnes, à Kingston et à la Rivière Rouge (possiblement au Manitoba).

[253] Amable McDougall est décrit par un arpenteur voyageant sur la rivière Gens-de-Terre comme un célèbre Métis (« half breed ») ayant travaillé pour la CBH pendant de nombreuses années en ces termes :

« From the mouth up to seventy miles the Jean de Terre receives eight tributaries capable of carrying lumber. The only information I was able to gather about them was from Amable McDougall a well known **halfbred** who has been many years in the service of the Hudson Bay Company as a travelling trader. » (Russell 1851, cité dans Sabourin 2010, 72. Notre soulignement)

[254] Amable McDougall correspond au portrait historique de ces Métis écossais que nous avons décrits dans la première section de notre rapport. Il répond très certainement à plusieurs marqueurs ethnoculturels que nous avons préalablement identifiés dans la première partie du rapport.

[255] De parentage métis, Amable McDougall porte un prénom français alors que son patronyme suggère une origine écossaise, et comme Thomas Brown, il s'exprime en français.

[256] On le soupçonne aussi capable de parler au moins une langue autochtone, du fait qu'il porte également un nom algonquien (Kapimioewittang) dans l'un des registres missionnaires (ADP, BMS Missions du Diocèse de Pembroke, 1842-08-11).

[257] En outre, Amable McDougall évolue manifestement au sein de cette mobilité « professionnelle » en lien avec la traite que nous avons décrite dans la première partie de notre rapport, ayant voyagé et résidé dans différents postes de traite, en plus de s'adonner à des activités de contrebande souvent associées aux Métis de la région (voir fiche 19).

[258] Selon la citation de l'arpenteur Russell, Amable McDougall est estimé pour les renseignements qu'il offre en lien avec sa connaissance du terrain, une autre ressemblance avec les Métis Jean Baptiste Bernard (fiche 17) et Thomas Brown qui œuvrent comme guides dans la région.

[259] De plus, il est remarqué pour ses années de services faisant de lui un voyageur chevronné, recoupant ainsi la description de plusieurs *expériences communes au niveau individuel* que nous avons associées à notre description de la culture historique métisse dans la première partie du rapport.

[260] Autre fait intéressant : les deux McDougall sont eux-mêmes liés par des liens de mariage via leur sœur probable Henriette aux membres de la famille Riel, que l'on retrouve sur la liste des résidents « squatters » de la communauté du Lac Sainte-Marie selon le carnet d'arpentage de John Snow de 1848 (voir fiche 19).

[261] On retrouve donc, ici aussi, des indications montrant des *structures de parenté* et *occupationnelles* liant des acteurs qui sont identifiés comme « Métis » (*half breed*) dans les environs de cette communauté.

[262] L'un des documents d'archives permettant d'identifier la présence de nombreux anciens traiteurs de fourrures au Lac Sainte-Marie est le carnet d'arpentage de John Snow. L'arpenteur y identifie 20 chefs de famille (ou du moins 20 hommes) qui y sont établis en « squatters » en 1848. Ce carnet atteste ainsi d'une *structure sociale communautaire* en place, en plus d'une *proximité géographique* pour ses membres « squatters ».

[263] Un examen plus approfondi du carnet d'arpentage de John Snow permet de repérer au moins 11 familles liées aux réseaux professionnels et familiaux

de la traite des fourrures<sup>42</sup>. Sur ces 11 familles, seules 2 n'incluent pas de Métis. Donc, lors de l'arpentage de 1848, la majorité des occupants sont directement rattachés à la traite (11 sur 20), et tout près de la moitié font partie de familles métisses (9 sur 20).

[264] Il est à noter qu'étant donné ce constat, il se pourrait que le hameau du Lac Sainte-Marie englobe davantage de gens rattachés à la traite, sans que nous ayons pu les identifier tous dans les documents d'archives. Il s'agit donc de chiffres minimums.

[265] En voici une liste, suivant l'ordre de présentation fourni par l'arpenteur Snow (BAnQ-Q 1848, folios 73-76). Les noms en caractère gras sont positivement rattachés à la traite des fourrures et sont identifiés comme Métis, ou unis à des femmes métisses ou indiennes (sauf ceux en italique qui ne sont pas Métis, ou encore pas mariés à des Métisses ou Indiennes) :

- **Andrew Sabourain (André Sabourin)** Un voyageur de la CBH réputé dans la région (HBCA, B.110/c/1, folio 16; B.134/g/6).
- *Isaac Truchon*
- *Thomas McKay*
- **Francis Noe (François Naud)** (fiche 2)
- **Louis Fournier** (fiche 2)
- **Peter Barbear (Pierre Barbier)** Un voyageur de la CBH au lac Abitibi, prenant sa retraite en 1837 (Bellefeuille 1840b, 64).
- *Jean Louis*
- **James Beads** (fiche 13)
- *Baptiste Laville*

---

<sup>42</sup> Ce constat tranche avec l'analyse de Serge Goudreau (2014a, 290), qui n'y voit que quatre familles associées à la traite.

- **Jacob Lavine (Jacques Lavigne)** (fiche 5)
- *Antoine Biel*
- *Francois Renville*
- *Alexander Delange*
- *Jean B. C. Riel*
- **Melien Riel (Émilien Riel)** (fiche 19)
- **Francois Venois (François Vanasse)** (fiche 12)
- **Amable McDougall** (fiche 19)
- **Joseph Laville (Joseph Lavallée)** (fiche 7)
- **Joseph Fournier** (fiche 2)
- *Joseph Jobin*

[266] Le terme « squatteur » utilisé par John Snow pour les habitants du Lac Sainte-Marie rappelle la description faite par l'arpenteur de Bouchette au sujet des Bois-Brûlés (Métis) de la région de l'Outaouais en 1832, qu'il qualifie également de « squatters ».

[267] À la lumière des circonstances sociopolitiques que nous avons discutées dans la première partie de notre rapport (paragraphe 163-172), cette référence aux familles métisses comme « squatters » n'est donc pas anodine.

[268] Les Métis qui habitent le Lac Sainte-Marie et les environs, tout comme les Algonquins de la région, n'ont en effet pas de titre reconnu par les autorités coloniales au sujet des territoires qu'ils occupent, et ne se firent jamais présenter de traité en ce sens. À noter qu'en plus des squatters formellement associés à des défrichements au Lac Sainte-Marie par Snow en 1848, quelques autres Métis ou anciens voyageurs de la CBH sont aussi associés à cet endroit dans d'autres sources. Ainsi, l'ancien voyageur

François Vallière (fiche 6) est présent au Lac Sainte-Marie dans les années 1840 (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20; BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26), tout comme le Métis Léon Paul (fiche 16), qui est décrit en 1856 comme un « cultivateur de St. Marie de la Rivière Gatineau » (GSU, BMS de Bécancour, 1856-07-07).

[269] Pour ce qui est des Métis de la région, ceux-ci ne purent intégrer les réserves qu'en se faisant accepter comme « Indiens », une option leur étant refusée en tant que Métis par l'agent indien et le Ministère des Affaires indiennes, comme en témoigne la correspondance du Père Nédélec (voir paragraphes 158 et 162).

[270] À l'instar des Métis de la Rivière Rouge, les Métis de la Gatineau se retrouvent dans une position qui ne leur confère aucune protection sur le territoire qu'ils occupent. Ils se voient par conséquent réduits au statut de « squatters » sur les terres qu'ils occupent.

[271] Il ne s'agit toutefois pas seulement de « squatters » qui sont disséminés ou isolés ici et là : au Lac Sainte-Marie nous constatons plutôt une communauté formée de familles métisses qui se voient identifiées comme « squatters ».

[272] Comme nous le verrons dans la prochaine section, il est clair que nous avons affaire dans la Vallée de la Gatineau à une communauté régionale remarquée pour sa population « mixte » (canadienne, métisse et indienne).

[273] Cette communauté est remarquée pour les activités de ses membres qui s'adonnent surtout à la chasse et la pêche plutôt qu'à l'agriculture, aux « arts sauvages » (par exemple le laçage de raquette par Élisabeth McPherson), la présence d'une chapelle sur le terrain de la famille métisse de François Naud,

en plus d'activités de traite des fourrures « indépendante » et de contrebande par certains de ses membres.

## 2.4. Analyse comparative : le Lac Sainte-Marie et Sault-Sainte-Marie

[274] Le statut de communauté mixte d'ascendance indienne et européenne des « squatters » du Lac Sainte-Marie devient d'autant plus claire si nous comparons celle-ci avec la communauté métisse historique de Sault-Sainte-Marie (Ontario), qui présente plusieurs similarités ethnoculturelles.

[275] La communauté du Lac Sainte-Marie présente en effet plusieurs similarités au niveau des marqueurs ethnoculturels associés à la culture métisse historique lorsque nous la comparons avec la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie (en Ontario), qui est située au détroit reliant les lacs Supérieur et Huron.

[276] Il y a d'abord cette observation du père Du Ranquet du Lac Sainte-Marie, visitant ce qu'il décrit comme une mission, comprise ici comme une petite communauté naissante :

« Le lac Sainte-Marie, appelé aussi le lac Rond, est à une lieue et demie de la rivière ; arrivés au portage le plus voisin, monsieur Moreau et moi, avec un homme et la sauvagesse, nous laissâmes les canots pour prendre à travers le bois le sentier qui conduit à cette mission. Nous arrivâmes à l'entrée de la nuit chez monsieur James Now<sup>43</sup>, ancien hivernant du lac La Truite ; sa femme, sa belle-mère sont algonquines. Il y a quelques autres sauvagesses

---

<sup>43</sup> Signalons que le « James Now » mentionné ici est en fait François Naud, parfois aussi nommé Jacques Naud.

mariées à des Canadiens nouvellement établis sur les bords du petit lac. Monsieur Moreau confessa bien avant dans la nuit.

Le frère Jenneaux qui avait campé avec nos hommes sur la Gatineau arriva le lendemain avec quelques-uns, portant tout ce qu'il fallait pour la messe. Les habitants des bords du lac avertis la veille s'y rendirent avec empressement. Ils attendaient leur missionnaire dans peu de jours, de manière que nous n'eûmes guère à travailler que pour les sauvages. » (Du Ranquet 2000, 239-240)

[277] Le père Du Ranquet décrit donc la communauté du Lac Sainte-Marie comme ayant une population fortement constituée d'unions mixtes entre des Canadiens (que nous savons anciens traiteurs de la région) et des Sauvagesses (majoritairement algonquines).<sup>44</sup>

[278] La fin de cette citation relève qu'en plus des « habitants » du Lac Sainte-Marie, il y a des « sauvages » qui profitent de la venue de Du Ranquet pour recevoir des services religieux. Cette population de « sauvages » ne semble pas résidente du lac, puisque les missionnaires disent ne s'occuper que d'eux seulement, puisque les autres (les habitants) attendent la venue de « leur missionnaire ».

---

<sup>44</sup> Malgré la présence d'unions endogames au Lac Sainte-Marie (entre Métis), notons que les mariages exogames chez les Métis de la communauté ne sont pas rares. Les deux autres sœurs présumées des McDougall (fiche 19), par exemple, marient des Autochtones de la région. Marie-Anne est en effet unie à Antoine Tomosko (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18), alors que Marie-Josephte est unie à Pierre Kitchikanagoët (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26), illustrant les liens étroits entre les familles « métisses » et « indiennes » de la région. À l'opposé, on remarque des unions exogames entre des Métis et des Canadiennes dans la même région. Citons le cas de Joseph Foubert sur la Lièvre. Métis né dans la région de Rigaud, il épouse une nommée Caroline Rocbrune/Larocque, apparemment une Canadienne, mais qui pourrait provenir d'une famille impliquée dans la traite des fourrures (GSU, BMS de Buckingham, 1842-02-07).

[279] Ainsi, ces autres « sauvages » sont fort probablement ceux qui viennent commercer avec les habitants du lac, déjà réputés comme traiteurs indépendants. Le père Du Ranquet précise en outre qu'on accède à la mission par un « sentier, » confirmant une situation géographique plutôt en retrait de la rivière Gatineau.

[280] Notons que les unions exogames, que ce soit avec des Indiens ou Euro-Canadiens, n'empêchent pas les missionnaires qui visitent la communauté du Lac Sainte-Marie de discerner trois groupes ethniques distincts qui cohabitent au sein de celle-ci. Ceux-ci y discernent en effet de façon distincte les identités canadiennes, métisses et sauvages (la majorité étant catholique) qui s'y côtoient en 1847 :

« En remontant la Gatineau jusqu'à 20 lieues de son embouchure, on trouve à deux mille de la rive gauche, un petit lac nommé Walliag Kang auquel on donne aussi le nom de Sainte-Marie, à cause d'une petite chapelle élevée sur ses bords depuis cinq ans par les soins de Mr Desautels et **dédiée à la Sainte Vierge**. Seize familles **canadiennes, métisses et sauvages**, y ont fixé leur demeure. Nous leur avons donné, il y a deux ans, une courte retraite ». (AD 1949, folio 74. Notre soulignement)

[281] En plus de la présence remarquée de cette identité métisse de façon distinctive, la communauté du Lac Sainte-Marie présente une autre caractéristique souvent associée à un mode de vie « sauvage » ou métis : la présence d'une agriculture (de subsistance) négligée et peu développée au profit d'activités de la chasse et de la pêche.

[282] Le père Joseph Desautels rapporte en effet dans une lettre du 3 mai 1842 que la plupart des familles du Lac Sainte-Marie ne pratiquent pas

l'agriculture, mais « vivent de la chasse et de la pêche, qu'ils font dans les grands lacs voisins, qui sont très poissonneux » (Desautels 1843, 61).

[283] Cette caractéristique est d'ailleurs confirmée par l'arpenteur John Snow dans ses notes prises six ans après la lettre du missionnaire :

« As a general Remark it may be said that the Land on both sides of the River & Lake S<sup>t</sup> Mary is of the best quality. [...] **The inhabitants [mot illisible] have subsisted chiefly by Hunting & Fishing of which the Lakes & Vicinity afford a super abundance.** The [sic] are Commencing however, to pay more attention, to the improvements of their farms ». (BAnQ-Q 1848, folio 76. Notre soulignement)

[284] Cette emphase sur les activités cynégétiques des familles du Lac Sainte-Marie n'est pas sans rappeler des pratiques similaires observées dans un autre hameau métis de la Vallée de la Gatineau, le Lac des Sables. La famille McGregor (fiche 10), présente dans ce secteur en particulier, est réputée dans les années 1840 pour fournir nombre de peaux tannées de cervidés à un marchand de Buckingham<sup>45</sup>, une pratique qui laisse croire que les McGregor sont occupés à la chasse une bonne partie de l'année. Quant à la pêche, signalons simplement que le lac des Sables lui-même était déjà réputé en 1832 pour son excellente pêche (Bouchette 1832b, notice « Lac des Sables »).

---

<sup>45</sup> Les livres comptables du marchand William Dunning contiennent de très nombreuses références aux peaux tannées par la famille McGregor. Le terme « dressing » signifie assouplir une peau. Le terme « smoking » fait référence à l'étape finale du tannage selon les techniques autochtones (Richards 2004, 7, 20-21). Même si la famille McGregor n'a sûrement pas chassé elle-même tous les animaux d'où sont issues les peaux mentionnées dans le livre comptable de Dunning, en raison des quantités astronomiques, leur expertise comme tanneurs de peaux de cervidés en employant les méthodes autochtones (*dressing* et *smoking*) atteste sans doute de leurs aptitudes comme chasseurs. À titre d'exemple, concernant les peaux de cerfs, d'orignal et de caribou traitées par les McGregor, voir : BAnQ-G 1844-1860, 6 août au 30 octobre 1846.

[285] De façon comparative, la communauté historique de Sault-Ste-Marie (Ontario) est décrite en termes similaires, pour ne pas dire exacts, par le missionnaire Gaulin qui y dénote les mêmes composantes ethnoculturelles dans une lettre intitulée *Mission chez les Sauvages du Haut-Canada*, datée du 25 septembre 1838 :

« Il y a sur la rive nord du Sault-Sainte-Marie cinquante-sept familles composées de **Canadiens français**, de **Métis** et de quelques **Sauvages, tous catholiques**, et formant une population de deux cents âmes. Je ne parle pas des hivernants de la compagnie, qui sont actuellement dans l'intérieur, et dont je n'ai pu découvrir le nombre. Je ne compte pas non plus une multitude de Sauvages qui ont tout récemment reçu le baptême. » (Gaulin 1841, 54)

[286] La même négligence pour l'agriculture est également observée par le père Köhler au sujet de la communauté de Sault-Sainte-Marie (Ontario) en 1850 :

« Ce village [de Gachkiwang, sur l'île Saint-Joseph, aux alentours de Sault-Sainte-Marie] donnait autrefois quelque espérance de s'agrandir ; mais, depuis l'établissement des Mines de Bruce, situées à 12 milles au-delà, il semble devoir bientôt se réduire à rien. Ses habitants ne vivent guère que de la pêche et se trouvent, pour ainsi dire, sous la domination de quelques philosophes du village, descendant, probablement, de Cadets de famille qui, après avoir perdu leur bien en France ou dans le Bas-Canada, seront venus autrefois chercher fortune au milieu des Sauvages au service de quelque Compagnie de peleterie [sic]. **La plupart [sic] des habitants de Gachkiwang sont métifs et, comme tout ce qui est sauvage, ne songent guère au lendemain. Le**

**manque d'industrie, comme le défaut de persévérance, chez des gens qui vont bâtir sur toutes les rives, commencent des fermes et ne finissent jamais rien, est en partie cause de la perte de ce village.** Les chefs de familles qui le composent sont presque tous d'anciens voyageurs, employés autrefois par la Compagnie de la Baie d'Hudson pour *courir la dérrouine* au milieu des sauvages, c'est-à-dire pour les guetter lorsqu'ils sont à la chasse ou qu'ils en reviennent, afin d'obtenir d'eux, souvent à vil prix, leurs pelleteries. » (Köhler 1973, 691-692)

[287] En somme, les communautés du Lac Sainte-Marie et de Sault-Ste-Marie présentent toutes les deux une population tripartite sur le plan ethnique, dans laquelle l'identité métisse est soulignée par rapport à l'identité dite sauvage et canadienne (car il y a maintien des trois ethnicités : canadienne, métisse et sauvage).

[288] Aux deux endroits, des familles métisses forment une population majoritairement catholique, parlant français, et fortement composée par un parentage canadien/écossais et amérindien, illustrant une série *d'expériences communes tant sur le plan individuel que collectif*.

[289] Les deux communautés issues de cette population présentent en outre des modes de vie qui sont principalement liés à la traite des fourrures, associés aux activités de chasse et de pêche, et ce, au détriment de l'agriculture associée à la vie des colons civilisés et blancs (sinon une maigre agriculture de subsistance).<sup>46</sup>

---

<sup>46</sup> Les autorités coloniales jugent en effet la pratique de l'agriculture et du sédentarisme lui étant associé, comme les marques d'une civilisation supérieure qu'il faut inculquer aux « Sauvages » et aux Métis. Ce type de préjugé encourageant l'agriculture s'observe, par exemple, dans une lettre du missionnaire Déléage datant 27 novembre 1857, décrivant un plan d'action pour les « Sauvages » de Maniwaki :

Leur progrès pendant ce temps, sous le rapport moral, religieux et leurs habitudes d'industrie, n'a pas été très-sensible ; cependant on a pu observer du mieux,

[290] Dans les deux cas, les sources documentaires révèlent ainsi une *reconnaissance culturelle par les autres* au sujet de leurs populations mixtes, de même que les contours de *structures sociales* liées à d'anciens postes de traite et des missions religieuses, illustrant en outre un élément de *proximité géographique* pour chacune de ses communautés.

---

lorsqu'ils n'ont pas été arrêtés par les obstacles dont je parlerai plus bas. Ainsi, pour la religion, ils sont devenus plus éclairés, et la religion améliorant leurs mœurs, on a pu les voir plus moraux à mesure que le sentiment religieux et les vérités chrétiennes ont mieux pénétré dans leur esprit et dans leur cœur. **Quant à l'industrie, un certain nombre a commencé à s'adonner à l'agriculture à Maniwaki.** (Déléage 1858, 169. Notre soulignement)

Ce type de préjugé souhaitant une assimilation des Sauvages par l'agriculture et de leur mode de vie nomade est également exprimé par L. A. Prud'homme dans un texte de 1886. Prud'homme, constatant les piètres résultats de cette mesure, en vient à suggérer une assimilation des enfants « Sauvages » via des écoles résidentielles ou dites industrielles :

Il faut bien remarquer qu'à l'époque dont parle McKenzie, les missionnaires n'avaient ni le temps ni les moyens de faire ce qu'il suggère. **Enseigner l'agriculture aux sauvages ; mais sait-on que c'est un travail séculaire, et qui dans la pratique, n'a produit jusqu'à présent que des résultats bien peu satisfaisants?** Voilà près de cent ans que cet auteur a écrit ce qui précède, et la civilisation, qui a pénétré sans l'Ouest, n'a pu encore faire perdre aux Sauvages **les habitudes de leur vie nomade. Le seul moyen de faire un cultivateur avec le Sauvage, n'est-il pas celui proposé depuis longtemps par Mgr Grandin : isoler l'enfant du reste de la tribu, le soustraire à l'influence de la famille et le préparer, dans des écoles industrielles, aux arts utiles dont parle McKenzie?** (Prud'homme 1886, 9. Notre soulignement)

Sans surprise, les mêmes préjugés subsistent dans la région de la rivière des Outaouais, toujours selon des termes qui opposent les modes de vie culturels issus de la traite à cette civilisation agraire qu'il s'agit d'inculquer aux Indiens, selon cette citation tirée du rapport annuel du ministère des Affaires indiennes de 1890 :

« Many of the Indians of this country remain, like a large number of those of the County of Ottawa, almost entirely in the woods; but when game and fur-bearing animals become so rare that they can no longer subsist by capturing them, they will likewise be compelled to settle upon their reserve on Lake Temiscamangué [sic], **and to adopt civilized methods for obtaining a living, the principal of which must necessarily be agriculture.** » (Dewdney 1890, xx-xi. Notre soulignement)

## 2.5. Liens familiaux entre communautés métisses

[291] Au-delà de ces similarités ethnoculturelles que partagent les communautés mixtes de Sault-Sainte-Marie et celles de la Vallée de la Gatineau, il y a également des liens familiaux concrets qui unissent ces deux régions (voir fiche 10, famille McGregor; fiche 11, famille Taylor; fiche 1, famille Beaulieu).

[292] Le fait que les communautés du Lac Sainte-Marie et de Sault-Sainte-Marie partagent une culture commune se voit ainsi renforcé par la présence d'unions entre des familles métisses qui partagent les mêmes caractéristiques ethnoculturelles entre ces deux régions.<sup>47</sup>

[293] L'émergence de familles métisses dont les origines proviennent de différents postes de traite montre bien que les Métis se relocalisent parfois avec leur famille, ou du moins profitent de leur mobilité professionnelle pour fonder une famille dans un autre poste--des pratiques que tente précisément d'enrayer le gouverneur Simpson selon sa missive du 16 mai 1841, où il demande à cesser le transport de familles d'employés de la CBH vers les différents postes de l'intérieur (HBCA, B.134/c/48, folio 104b).

[294] Aussi la représentation d'une communauté métisse de style « village » sur le plan géographique ou sur le plan ethnique ne correspond-elle pas tout à fait à la réalité historique qui caractérise le tissu socioculturel des Métis de la Vallée de la Gatineau en général.

[295] Le concept de communauté *régionale* dans lequel s'inscrivent les communautés locales (ou hameaux) de Rivière Désert (Maniwaki), du Lac Sainte-Marie ou du Lac des Sables correspond mieux à la réalité historique

---

<sup>47</sup> Précisons ici que des liens similaires existent également entre des familles métisses du Lac Sainte-Marie et Mattawa (Famille McDonnel), la Rivière Rouge, au Manitoba (Famille David, fiche 15 ; Famille Paul, fiche 16 ; Famille McDougall, fiche 19), et le Grand lac des Esclaves dans les Territoires du Nord-Ouest (Famille Beaulieu, fiche 1).

que décrivent les sources documentaires que nous avons étudiées jusqu'à présent.

[296] Ce concept nous permet de décrire la présence d'une culture distinctive que partagent les familles métisses, malgré l'éloignement entre les membres d'un même noyau familial ou entre diverses communautés *locales* qui demeurent connectées à travers les réseaux de traite des fourrures et le partage d'une culture commune.

[297] La famille Cadotte offre un excellent exemple de ces structures de parenté métisse qui se tissent au fil de cette mobilité de type régional.

[298] Les membres de la famille Cadotte se retrouvent en effet tant à l'intérieur du circuit des postes de traite de la grande région de l'Outaouais (Lac des Sables, poste des Allumettes), qu'à l'extérieur de celui-ci (Sault-Ste-Marie, Fond du Lac), illustrant bien la grande mobilité géographique propre aux Métis.

[299] Parmi les membres de la famille Cadotte, nous retrouvons une dénommée Marguerite Cadotte, de même qu'un certain Jean-Baptiste Cadotte, qui, dans les registres missionnaires du poste des Allumettes (Fort William) en 1837, sont clairement identifiés en tant que « métif » et « métisse » (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1837-08-08, 1837-08-10, 1837-08-11). Ce Jean-Baptiste se retrouve aussi, probablement comme voyageur au service des missionnaires, dans les actes de BMS des missions de l'intérieur des terres en Outaouais (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-01).

[300] Des membres de la famille Cadotte se retrouvent également au Lac des Sables, où nous trouvons Mary Keith, fille de James Keith et Marie Cadotte du

Sault-Ste-Marie, et petite-fille de l'illustre Jean-Baptiste Cadotte, dit *filis* (fiche 11).

[301] Le père de Mary, James Keith, est lui aussi un personnage important dans la traite des fourrures, qui occupa longtemps un poste de direction à Montréal.

[302] L'époux de Mary Keith, le Métis Thomas Taylor, est pour sa part un commis originaire de la Terre de Rupert, probablement du poste de Severn sur la baie d'Hudson (HBCA [s.d.]a; [s.d.]b), et travaillant maintenant au poste du Lac des Sables. Il est décrit en ces termes par le Gouverneur Simpson dans ses notes de 1832 :

« Taylor Thomas. A **half breed** about 35 Years of Age. Was a Labouring apprentice, for 7 Years was my own body Servant for ten Years, and has for the 3 past years been one of the most effective **Postmasters** in the Country. **Speaks several of the Native Languages**, is a great favorite with Indians, is "a Jack of all Trades" and altogether a very useful man in his line [...] » (Williams 1975, 233. Notre soulignement)

[303] Notons que Thomas Taylor, un Métis du Nord-Ouest, présente les mêmes caractéristiques ethnoculturelles qu'Amable McDougall (fiche 19), Thomas Brown et Jean-Baptiste Bernard (fiche 17) dont nous avons discuté auparavant.

[304] Identifié lui aussi comme un *half breed*, Taylor est apprécié de la même façon que le Métis Amable McDougal du Lac Sainte-Marie pour ses multiples talents liés aux niches occupationnelles issues de la traite des fourrures.

[305] En plus de parler anglais (et très probablement français), Thomas Taylor parle en outre plusieurs langues autochtones; un trait que l'on retrouve dans presque toutes les descriptions historiques des Métis dans l'Outaouais et ailleurs, illustrant ainsi le partage de plusieurs *expériences communes sur le plan individuel*.

[306] Soulignons ici que le grand-père de Mary Keith, Jean-Baptiste Cadotte dit *filis*, est également membre d'une illustre famille métisse, suivant lui aussi les traces de son père dans la traite des fourrures, éventuellement promu au rang de partenaire au sein de la CNO (Armour 1983; Goldring 1985).

[307] L'explorateur et traiteur David Thompson rapporte notamment que Jean-Baptiste Cadotte *filis* parle couramment latin, anglais, français et ojibwé, soulignant une fois de plus cette érudition des langues souvent observée chez les Métis (Tyrrell 1916, 252).

[308] Le mariage de sa fille Marie Cadotte avec James Keith, et de sa petite-fille Mary Keith à Thomas Taylor (ce dernier ayant travaillé un peu partout dans les divers postes de l'ouest et du centre du pays), montre bien le transfert intergénérationnel d'un mode de vie lié à la traite des fourrures.

[309] Ces unions entre familles métisses illustrent également les nombreuses zones d'influence géographique couvertes par les diverses unions métisses au sein d'une même famille (Montréal, Lac des Sables, Rivière Rouge au Manitoba<sup>48</sup> et Sault-Ste-Marie).

[310] Soulignons que certains Métis du Grand Outaouais se sont également rendus plus à l'Ouest pour y faire leur vie, telle la fille du Métis James King (Roy), mentionné plus haut, qui a marié un bourgeois de la CBH à la Rivière

---

<sup>48</sup> En effet, le couple Thomas Taylor et Mary Keith s'est marié à la Rivière Rouge (Manitoba) en 1831 (HBCA [s.d.]b).

Rouge (BAnQ-RN 1863-1885, folio 11), ou encore l'une des filles du traiteur Siveright de Fort Coulonge qui s'est mariée à une famille métisse bien connue, les Goulets de la Rivière Rouge (Arthur 1985).

[311] Notons à cet effet que Jean-Baptiste Cadotte *filis* a parcouru lui aussi, tout comme son père, plusieurs endroits tout au long de sa vie, incluant bien sûr Sault-Sainte-Marie, mais aussi le Lac Rouge (Minnesota), Michilimackinac (Michigan), avant de devenir interprète au Bas-Canada pour le compte du Département indien (Schenck 1994, 194), renforçant notre observation d'une grande mobilité chez les Métis, incluant ceux de la région de l'Outaouais.

[312] Autre fait notoire : malgré un certain degré d'embourgeoisement de la famille Taylor/Keith, suivant l'importance des fonctions occupées<sup>49</sup> par ses membres et de l'éducation reçue, il appert que l'identité métisse y aurait été maintenue.

[313] On sait en effet que Mary Keith a été élevée non pas par son père James, mais bien par son oncle George Keith (Goldring 1985).

[314] Or nous savons que George était lui-même uni à une Métisse, qui, même une fois déménagée en Écosse dans les années 1840, attirait l'attention avec son artisanat autochtone (Van Kirk 1999, 126), rappelant en cela l'exemple de madame Polson (Flora Lévesque) ou Élisabeth McPherson que l'on retrouve dans la première partie de notre rapport.

[315] Il appert ainsi que le milieu éducatif de Mary Keith conserve un mélange d'influences culturelles européennes et autochtones, typique des familles métisses écossaises ou canadiennes telles que décrit dans la première partie

---

<sup>49</sup> Le père de Mary Keith, James Keith, a, entre autres, été à la tête du *Montreal Department* de la CBH de 1827 à 1835, puis de 1837 à 1843 (Goldring 1985). L'oncle de Mary Keith, George Keith, dans le foyer duquel Mary aurait été élevée, a quant à lui été *Chief Factor*, un grade important à la CBH, dans divers divers districts de l'Ouest (Brown 1985).

de notre rapport, confirmant une série d'*expériences communes sur le plan individuel* associées à la culture historique métisse.

[316] Ajoutons à cet effet que Rose Taylor, la fille de Mary Keith et Thomas Taylor (mariée à l'ancien voyageur Moyse Lavallée), est décrite comme une « métisse » dans le registre de la mission Saint-Claude (au Témiscamingue), offrant une indication supplémentaire que l'identification métisse survécut à l'embourgeoisement relatif qu'a connu la famille Taylor (BAnQ-RN 1863-1895, folio 68b; Martineau 1991, 40).

[317] Autre fait notoire, parmi la parenté de Mary Keith issue de la famille Cadotte, nous retrouvons Charleau, Michel, Alexis, Louis et Louison Cadotte, qui, selon toutes indications, sont des Métis (« Halfbreeds ») pour lesquels les chefs ojibwés de Sault-Sainte-Marie souhaitent voir accorder des terres en 1850 (Holmes 1996, 32-35).

[318] Nous retrouvons aussi un Jean-Baptiste Cadotte au lac Supérieur, fils métis de Michel Cadotte, vraisemblablement un autre parent de Mary Keith, qui aurait agi comme signataire du traité du Fond du Lac de 1847 au nom des Métis (Half breeds) de La Pointe (Minot 1862, 906). Finalement, soulignons que quatre oncles et/ou tantes de Mary Keith auraient reçu des concessions de terre du gouvernement américain en 1826 (Morice 1908, 58), probablement en lien avec leur parentage ojibwé.

[319] On observe ainsi chez les membres d'une même famille, pourtant distribués dans différentes régions, la poursuite d'activités politiques similaires visant à sécuriser des territoires au nom des Métis lorsque des traités y sont négociés.

[320] L'ensemble de ces faits montrent bien que les Métis, à l'instar de la famille Cadotte, participent à une culture commune au caractère excentré

(c'est-à-dire dépourvu d'un centre ethnoculturel unique), fortement imprégnée d'une mobilité géographique (St-Onge et Podruchny 2012, 61-62).

[321] Ces migrations suivent fréquemment les réseaux professionnels et culturels qui façonnent la vie des Métis, qui exercent de façon prépondérante les métiers de voyageurs, de diplomates, de traducteurs, de guides et de chasseurs.

[322] L'exemple qu'offre le lien avec la famille Cadotte (et il y en aurait plusieurs autres) montre comment les Métis de la Gatineau se connectent avec d'autres communautés métisses « en réseaux » suivant des unions endogames et exogames (sur le plan interrégional), soutenues ici par une singulière mobilité géographique, professionnelle et culturelle.

[323] Cette mobilité caractérise non seulement les Métis des Grands Lacs, mais aussi les Métis de la Gatineau qui habitent le bassin hydrographique de l'Outaouais, tirant avantage des transports rapides que facilite le canot d'écorce, jumelés à leurs connaissances approfondies des territoires, comme le souligne les récits des pères Du Ranquet et Bellefeuille.

[324] Réseaux familiaux et déplacements à grande échelle vont de pair dans beaucoup de familles métisses, y compris dans la Gatineau. Deux exemples permettent encore de bien l'illustrer.

[325] Tout d'abord, la famille Beaulieu (fiche 1) : en 1828, pour une raison qui demeure obscure, cette famille doit entreprendre un voyage vers l'Ouest. Une lettre d'un ami de la famille, résidant au Lac des Sables, leur suggère de faire déposer la mère, Marie Godin, à Sault-Sainte-Marie, peut-être pour attendre son mari Ambroise Beaulieu, lequel semble retenu à Montréal (HBCA, B.134/c/2, folios 25-25b). Même si les circonstances entourant ce voyage ne sont pas connues, la lettre en question permet de voir comment les familles

en déplacement sur le continent pouvaient compter sur des réseaux professionnels (CBH) ou familiaux pour faciliter les déplacements.

[326] L'exemple de la famille McGregor est aussi fort éloquent. Nous savons que cette famille est venue de Sault-Sainte-Marie, avant de faire baptiser un enfant à Pointe-Claire près de Montréal (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1825-08-12). Ils se marient ensuite à Oka (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14). On les retrouve un an plus tard au Lac des Sables, à la même époque que les Beulieu (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1827-08-12). Les réseaux familiaux et professionnels métis entre Sault-Sainte-Marie et le Lac des Sables ne se limitent donc pas à une seule famille, mais à au moins trois (Taylor (Cadotte), Beulieu et McGregor).

[327] Cette cohésion sociale se voit en outre nourrie par la dissémination de nouvelles et d'information parcourant les mêmes réseaux de communication le long des postes de traite, par exemple celle annonçant la rébellion des Métis de la Rivière Rouge rapportée par le Métis Angus McBride<sup>50</sup> et son collègue Anderson lorsqu'ils arrivent en raquettes au poste du Grand Lac, depuis Témiscamingue, en février 1870 (HBCA, B.82/a/4, folio 17b).

[328] Ainsi, bien qu'il soit difficile de saisir les contours de la culture métisse suivant la complexité des unions à la fois endogames et exogames, de même que la mobilité qui caractérise cette culture en propre, la tâche n'est pas impossible.

[329] Une lecture attentive des sources documentaires révèle en effet que ce qui caractérise la culture métisse de cette région est, en partie, la combinaison des unions endogames et exogames qui émerge dans le contexte d'un mode de vie lui-même distinctement mobile, *parce que culturellement métis*.

---

<sup>50</sup> Le même individu qui est évoqué à la section 1.8.

[330] Plus précisément, ce mode de vie est distinctement métis parce qu'il est issu de façon spécifique d'un parentage euro-autochtone qui facilite, d'une part, la maîtrise des « arts indiens » et européens (incluant la maîtrise de plusieurs langues, y compris autochtones), et, d'autre part, l'accès intergénérationnel à des niches occupationnelles issues de la traite des fourrures selon un mode d'intermédiaire et de médiateur culturel.

[331] Notre analyse recoupe ainsi les marqueurs ethnoculturels observés et retenus par les chercheurs les plus établis dans le champ des études métisses, illustrant l'existence d'une ethnogenèse métisse dans la région de la Gatineau.

[332] Le mode de vie propre aux Métis de la Gatineau repose donc sur une combinaison de caractéristiques culturelles qui avantagent chez les Métis une mobilité économique, sociale et politique spécifique et souvent accrue par rapport à celle des Indiens et Euro-Canadiens, dont les communautés sont davantage cantonnées d'un point de vue géographique et culturel.

[333] Selon les documents présentés, les Métis de la Gatineau présentent la combinaison de ces caractéristiques révélant les contours de cette culture métisse singulière, incluant plusieurs exemples *d'expériences communes sur le plan individuel et collectif, des structures sociales de parenté et occupationnelles*, de même que des exemples de *culture matérielle* similaires (c.-à-d. les « arts sauvages »).

## 2.6. Les Métis de la Gatineau : clandestinité et marqueurs collectifs

[334] La mobilité des Métis de la Gatineau, tant sur le plan culturel que géographique, fut particulièrement mise à profit au sein de réseaux clandestins.

[335] Cette mobilité des Métis fut par exemple mise à profit dans la poursuite d'activités de contrebande de fourrures et d'alcool avec les Indiens (faisant ici écho aux descriptions du surintendant Keating au sujet des « Bois-Brulés »), ou lorsqu'il s'agira de cacher le célèbre fugitif métis Louis Riel qui viendra selon toute vraisemblance prendre refuge dans les réseaux communautaires des Métis de la Gatineau.

[336] Dans le premier cas, la présence *collective* et *distinctive* des Métis de la région se voit confirmée en 1846 par Thomas Taylor, lui-même Métis de l'Ouest et alors commis au Lac des Sables, lorsqu'il utilise l'ethnonyme « Halfbreeds » en distinguant ceux-ci des « Indiens » et des « Blancs » de Bytown :

« The rumour that was about an opposition starting up from ByTown, I am glad has now turned out to nothing, it was true enough that a Person in B.Town whose name I do not now recolect had engaged a few men, some **Halfbreeds & Indians** and amongst them the man who deserted from S<sup>t</sup>.Denis of the Out Post of Grand Lac, they all have been discharged, the new Trader having though better of it. » (HBCA, B.134/c/62, folio 411)

[337] La présence d'une identification *distinctive* et *collective* se retrouve également, comme nous l'avons déjà mentionné, sous la plume de l'agent James Martin qui utilise en 1894 le même ethnonyme afin d'identifier les Métis

qu'il accuse de s'adonner à de la contrebande d'alcool sur la réserve de Maniwaki :

« Since then the Indians can only obtain intoxicants through the medium of **whites** or **half-breeds**, and, although drunkenness among them has not ceased, it has greatly diminished. » (Martin 1895, 31. Notre soulignement)

[338] Un rapport par Martin Bensen aux Affaires indiennes daté de 1909, rapporte le même type d'accusation à l'endroit des Métis de la région, un rapport qui identifie les Métis de la région de façon distinctive--les Métis n'étant pas confondus avec les Indiens ni les Canadien-Français :

« There are about ten licensed hotels and liquor shops [à Maniwaki], and, though none are known to sell liquor direct to **the Indians**, they have no difficulty in getting it through their **half-breed** and **French-Canadians** relatives and friends. » (BAC 1901-1909, folios 15-16. Notre soulignement)

[339] Rappelons-le : cette accusation à l'endroit des Métis de la région n'est pas sans rappeler le passage de George Sharpe datant de 1841, qui mentionne François Naud comme usant de whiskys dans ses transactions de fourrure avec les Indiens.

[340] Dans le secteur du Lac des Sables, où habitait entre autres la famille métisse Beaulieu/Godin (fiche 1), le commis de la CBH John McLean décrivait, lors de son arrivée dans ce poste en 1828, toute sa perplexité quant à la façon de décrire les habitants du lieu :

« Being a Stranger in this Country & unaquainted with the Manners & Customs prevalent among its **mixed inhabitants**

you will [illisible] my Curiosity if I enquire of you wheter it be yankee or Canadian Hospitality to envite a Friend to sup or Dine with you & then make him pay [...]» (HBCA, B.110/c/1, folio 22. Notre soulignement)

[341] Visiblement, McLean trouve les coutumes en vigueur au Lac des Sables pour le moins étranges. Même s'il fait référence aux cultures américaine (« yankee ») ou canadienne (entendre canadienne-française) pour tenter de comprendre des comportements nouveaux à ses yeux, il semble clair que les habitants aux origines « mixtes » vivant à cet endroit lui semblent différents.

[342] En effet, le commis McLean se trouve lors de son affectation au poste du Lac des Sables en présence de Métis. Autour de l'établissement, on retrouve les Beaulieu/Godin (fiche1), de même que la famille Paquette (fiche 18), qui à cette date est formée d'un employé de la CBH (Joseph Paquette), d'une femme autochtone non identifiée et d'au moins un enfant (HBCA, B.134/c/4, folio 177b).

[343] McLean, en plus de parler assez tôt dans ses correspondances des familles Beaulieu et Paquette, mentionne aussi un nommé John Knight : un interprète et commis de la CHB au Lac des Sables, qui semble très familier avec le territoire environnant. Or, ce John Knight est un Métis originaire de la baie James<sup>51</sup> (HBCA, B.134/c/2, folios 162; [s.d.]c).

[344] En 1828, quatre familles habitent au poste de traite, selon McLean (HBCA, B.134/c/4, folio 148). Les familles de Beaulieu et Paquette, et deux autres familles non identifiées. Dans le contexte de la traite des fourrures à cette date ancienne, on peut supposer *a priori* qu'elles sont toutes métisses ou mixtes (père eurocanadien et mère indienne ou métisse).

---

<sup>51</sup> Un frère de John Knight travaille aussi en Outaouais pour la CBH. Il s'agit de Thomas Knight, qui est lui aussi interprète, mais à Kiminisikeg (HBCA, B.134/g/7).

[345] On sait aussi que la famille McGregor/Riel (fiche 10) fréquentait le secteur à la même époque (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1827-08-12). Celle-ci est peut-être l'une des deux familles non identifiées par McLean, quoique Robert McGregor n'est pas alors à l'emploi de la CBH, ce qui rendrait étrange le fait qu'elle réside au poste de traite.

[346] Ce qui apparaît certain, c'est que l'une des deux familles non identifiées en 1828 est celle de Jean-Baptiste Bernard (fiche 17), dont la présence de l'épouse est évoquée au Lac des Sables en 1829 (HBCA, B.134/c/5, folio 86b) et qui hiverne à cet endroit pour la CBH à cette époque (HBCA, B.134/g/6). Ainsi, quand McLean écrit à propos des « mixed inhabitants » du Lac des Sables, il y a en réalité de fortes chances que ce soit en référence aux Beaulieu/Godin, Paquette, Knight, Bernard et McGregor/Riel.

[347] Il s'ensuit que les Métis (« half-breeds ») ne sont pas seulement identifiés de façon *distinctive* et *collective* dans la vallée de la Gatineau, *mais aussi de façon continue dans le temps*, si l'on comprend que le François Naud du Lac Sainte-Marie (et fort probablement son entourage métis) s'adonne à la même pratique d'échanges d'alcool en 1841 que celle dénoncée par l'agent James Martin 53 ans plus tard (1894).

[348] Les sources examinées suggèrent que le Lac Sainte-Marie est non seulement un repère de contrebandiers d'alcool et de libre-traiteurs, mais aussi un refuge pour des déserteurs de la CBH dans les années 1830 et 1840. Une lettre envoyée du Lac des Sables, par Allan Cameron en 1839, atteste ce fait :

« With reference to my letter of the 10th Inst. I beg to inform you that the Deserter Louis Sérurier is now staying with André Sabourin upon the Gatineau about 25 miles from this place and

it is reported that they intend going inland immediately after the opening of the Navigation for the purpose of Trading with the Indians. » (HBCA, B.134/c/41, folio 238)

[349] Non seulement la communauté accueille-t-elle un déserteur, ce qui la place en situation délicate, mais André Sabourin, l'un des premiers voyageurs à s'être établis au Lac Sainte-Marie, entend-il inclure le déserteur Sérurier dans une expédition de traite en concurrence directe avec la CBH. Clairement, des réseaux clandestins opèrent au sein de cette communauté.

[350] Notons aussi le cas de cet autre déserteur, André Brazeau (fiche 9), qui quitte le poste de Cawassieamica, situé entre les postes du Grand Lac et de Rivière Désert (Maniwaki) à l'hiver 1844 pour se cacher en compagnie d'un « Indien » vagabond, probablement sur la rivière Gatineau, selon les dires d'un bourgeois de la CBH.

[351] Le bourgeois s'empresse alors d'écrire aux commis des postes de Rivière Désert (Maniwaki) et Lac des Sables pour tenter de capturer Brazeau (HBCA, B.218/c/1, folio 1). Or, ce Brazeau en question est décrit par le commis métis Thomas Taylor, en 1846, comme faisant partie d'un groupe de « halfbreeds » et d'« Indiens » (voir para 336).

[352] Le cas de Sévère St-Denis est également pertinent pour les liens qu'il illustre entre ces réseaux de contrebande et les Métis de la Gatineau.

[353] Cet engagé de la CBH, qui a successivement travaillé dans à peu près tous les postes de l'Outaouais, incluant Fort Coulonge, les Allumettes, Mattawa, Grand Lac et Cawassieamica, a lui aussi été un déserteur en 1838 (HBCA, B.134/c/38, folio 246; Marcotte 2017, 379-384).

[354] Il s'est marié un peu plus tard à une Métisse nommée Élisabeth Frances McDonell, elle-même fille d'un traiteur et d'une Indienne. Après avoir été réintégré dans la compagnie, St-Denis établit pour cette dernière le petit avant-poste de Cawassieamica sur le lac Poulter vers 1840 (Marcotte 2015, 83), entre le Grand Lac et Rivière Désert (Maniwaki).

[355] La volonté de Saint-Denis de ne pas se conformer aux politiques commerciales de la compagnie se poursuit néanmoins, et c'est ainsi qu'il se retrouve à l'hiver 1845 au cœur d'un stratagème complexe de traite des fourrures parallèle à celui de la CBH, et où certains employés de la compagnie ont un rôle à jouer.

[356] Or cette « compétition interne » était un fléau au sujet duquel certains agents de la CBH se plaignaient à l'époque (Mitchell 1977, 190).

[357] Plus précisément, dans une lettre du 29 janvier 1845, James Cameron du Grand Lac se plaint que le commis du Lac des Sables, Thomas Taylor, ait envoyé l'un de ses hommes hiverner tout près de Sévère St-Denis, à Cawassieamica, dans le but d'empêcher celui-ci de traiter avec François Naud et son groupe du Lac Sainte-Marie.

[358] Ce qui irrite de plus Cameron, c'est que Taylor, tout en empêchant St-Denis de faire affaire avec les libres-traiteurs du Lac Sainte-Marie, envoie une expédition de traite menée par les McDougalls vers la région du Lac à la Truite, pour aller puiser dans une région pelletière normalement rattachée au Grand Lac, donc sous la supervision de Cameron :

« **St Denis** is behind his last year's trade at same date but he could not go much about as Mr Tom [?] **Taylor** sent a [mot manquant] to winter along side of him so as to prevent his trading with **Jacq noe** etc. and at same time equiped **the Christineaux** to

go after the Indians of Trout Lake etc. however with all their manouevring we succeeded in getting a fair share of the Furs. »  
(HBCA, E.41/10, folio 11b)

[359] C'est ainsi qu'un réseau de contrebande de fourrures se met en place à travers les manœuvres de familles métisses (ou du moins dont plusieurs membres sont métis). On retrouve ainsi dans ce complexe système de détournement de fourrures les Métis McDougall (les Christineaux), jouant le rôle de coureurs de déroutine privés, agissant pour le compte du commis Taylor, lui aussi métis.

[360] De l'autre côté, un réseau parallèle implique Sévère St-Denis (uni à la Métisse McDonell) et la communauté du Lac Sainte-Marie (« Jacq noë etc. »). En résumé, les réseaux « métis » sont au cœur de cette économie souterraine de la fourrure en Outaouais.

[361] Comprenons bien ici que dans cette anecdote, deux intérêts liés aux Métis (famille St-Denis vs famille Taylor) se disputent des parts de traite qu'ils souhaitent attirer vers le poste respectif qu'ils dirigent, le tout en violant apparemment les consignes venant de la Compagnie.

[362] D'ailleurs, St-Denis achète en 1848 une petite ferme à la Rivière Désert. On raconte qu'il employait cet endroit pour y poursuivre un commerce illicite, cette fois avec les bûcherons *et autres* (HBCA, E.41/14, folio 2). Ce commerce s'étendait peut-être aussi aux Indiens, comme en témoigne une plainte portée à son endroit (ou à celui de son fils) par certains Indiens de Maniwaki, plus tard en 1862 (Sabourin 2010, 110).

[363] L'ensemble de ces sources impliquant les Métis de la Gatineau suggère qu'une certaine discrétion est nécessaire quant aux activités se déroulant au Lac Sainte-Marie et ses environs --une discrétion offrant du même coup une

explication au sujet du silence archivistique relatif entourant l'auto-identification historique de cette communauté métisse qui n'a pas intérêt à se faire remarquer ou attirer l'attention.

## 2.7. Les Métis de la Gatineau : visite de Louis Riel

[364] Cette discrétion et cette mobilité furent vraisemblablement appréciées par le célèbre fugitif Métis Louis Riel, qui, selon le récit de l'aînée Violet Lalonde, se dissimula dans les environs du Lac Sainte-Marie entre 1870 et 1878.

[365] Le témoignage de Violet Lalonde au sujet de Louis Riel qui fut accueilli dans l'Outaouais pendant sa fuite est précieux à plusieurs égards.

[366] D'abord, ce récit non publié écrit dans les années 1980 rapporte des traditions orales qui se sont perpétuées dans les familles métisses de cette région de l'Outaouais.

[367] Le récit non publié de Violet Lalonde (1926-2005), elle-même une descendante de la famille métisse McGregor-Riel, confirme plusieurs caractéristiques au sujet du mode de vie propre aux Métis de la région de Maniwaki; des caractéristiques que nous retrouvons d'ailleurs dans les sources premières déjà discutées (par exemple dans les rapports de prêtres ou la correspondance de la Compagnie de la Baie d'Hudson).

[368] Ce récit raconte les événements entourant l'accueil et la protection de Louis Riel, en particulier en lien avec sa tante Marie-Louise Riel McGregor, mais aussi avec plusieurs membres de la famille McGregor vivants dans la Vallée de la Gatineau (BAnQ-G 1980).

[369] Le récit révèle en ce sens non seulement la *mobilité* qui caractérise les Métis de l'Outaouais, mais aussi *les réseaux clandestins* qui furent mis à contribution afin de protéger Louis Riel alors pourchassé par des chasseurs de prime souhaitant l'assassiner.

[370] Ce récit offre ainsi plusieurs anecdotes au sujet de Marie-Louise et de la famille rapprochée de Louis Riel, permettant de retracer les aléas de celui-ci dans l'Outaouais pendant sa fuite entre la première résistance de 1870, et celle de 1885 qui lui sera ultimement fatale.

[371] En nous appuyant sur le récit de Lalonde, il appert nécessaire de valider un certain nombre de faits présentés dans celui-ci.

[372] Comme il s'agit vraisemblablement d'un document émanant largement de sources orales, et non archivistiques, nous ne devons pas nous attendre à ce que chaque élément soit conforme en tout point aux faits historiques vérifiés empiriquement.

[373] Toutefois, la concordance de plusieurs points importants du récit avec les données archivistiques permettent d'y prêter foi dans son ensemble, de façon générale, sans écarter la possibilité que certains détails relèvent peut-être davantage de la légende régionale.

[374] Marie-Louise Riel (ca.1800-1898) serait, d'après Violet Lalonde, la fille du voyageur Jean-Baptiste Riel et de la Métisse Marguerite Boucher, donc la sœur de Louis Riel père et la tante de Louis Riel fils.

[375] Il est suggéré que Marie-Louise voyagea avec ses parents vers le Bas-Canada suivant les agitations de plus en plus violentes entre les compagnies de fourrure dans l'Ouest. Après un arrêt bref à Mattawa, la famille Riel aurait

poursuivi son chemin jusqu'à Sainte-Geneviève-de-Berthier où les enfants de Jean-Baptiste se firent baptiser en 1822 (GSU, BMS de Berthier, 1822-09-23).

[376] Marie-Louise se maria avec un traiteur d'origine écossaise, un dénommé Robert McGregor, vers l'âge de 15 ans en 1826 (GSU, BMS de la Mission d'Oka, 1826-08-14; Newton 1991, 16). Sa sœur Lucie Riel maria pour sa part un dénommé John Lee, et s'installa éventuellement près de la région de Montréal (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1849-10-23). Ces derniers joueront également un rôle important dans la protection de leur neveu Louis pendant ses années de clandestinité.

[377] Selon nos recherches, il est plus probable que Marie-Louise ait été la « demi-tante » de Louis Riel, puisqu'il apparaîtrait inusité qu'elle ne fût pas baptisée en même temps que ses présumés frères et sœurs à Sainte-Geneviève-de-Berthier, mais plutôt quelques mois avant son mariage en 1826 à Oka (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14).

[378] Marie-Louise est en outre décrite par le prêtre comme faisant partie de la nation des Saulteux, ce qui semble corroboré par le fait que celui-ci confirme les deux fillettes âgées d'un et trois ans que le couple a déjà fait baptiser à Sault-Sainte-Marie et Pointe-Claire (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1825-08-12; BMS d'Oka, 1826-08-14).

[379] Marie-Louise pourrait donc être la demi-sœur de Louis, c'est-à-dire une fille que le voyageur Jean-Baptiste Riel aurait pu avoir d'une Saulteuse avant d'aller travailler plus à l'ouest où il rencontra Marguerite Boucher.

[380] Il est également possible que Marie-Louise ait été la « sœur » de Louis Riel (père) sur le plan symbolique selon une pratique de parenté qui a spécialement cours dans la culture de la traite des fourrures, et qui échappe

aux strictes catégorisations de parentés d'origines européennes (Podruchny 2006, 193).

[381] Le partage d'un patronyme doublé d'une reconnaissance associée au mode de vie métis aurait pu en effet être suffisant pour que Marie-Louise Riel se considère comme la « tante » de Louis Riel, et que le souvenir de cette relation familiale se perpétue dans la tradition orale familiale.

[382] Violet Lalonde affirme que Marie-Louise Riel McGregor devint une figure d'aide humanitaire pour les habitants de la Gatineau, Indiens, Métis et colons, voire une figure quasi mythique suivant ses aptitudes de thérapeute, sa maîtrise de cinq langues (Français, Anglais, Gaélique, Cri et Chipewyan<sup>52</sup>), et ses connaissances obstétriques qu'elle mettait à profit en desservant « [...] the isolated homes of the pioneers and her people - the Métis » (BAnQ-G 1980, 17).

[383] On le voit, l'ethnonyme « Métis » est utilisé par Violet Lalonde dans les années 1980 de façon distinctive et collective, elle-même une descendante directe de Marie-Louise Riel.

[384] D'une santé et longévité impressionnantes, Marie-Louise était également réputée dans la région pour sa connaissance des plantes médicinales, des fractures, de la chasse, de la pêche, de la traque en forêt, du tir à l'arc, de son maniement spectaculaire du couteau et de la hache, et de la fabrication de canots d'écorce.

[385] Autre fait notoire : Marie-Louise est rapportée dans le récit de Violet Lalonde comme fabriquant et portant ses propres mocassins, en plus de

---

<sup>52</sup> Selon la terminologie employée par Lalonde. Il est difficile de savoir de quelle langue il est ici question, étant donné la confusion entourant les Chippewa (Ojibwés ou Saulteux) et les Chipewyan (peuple du Nord-Ouest canadien d'où était issue Marguerite Boucher, la femme métisse de Jean-Baptiste Riel). Dépendamment d'où provenait réellement Marie-Louise, elle parlait donc l'Ojibwé ou le Chipewyan.

porter un accoutrement traditionnel de robes longues, complétement d'un chapelet de bois.

[386] En plus d'un parentage Euro-Amérindien, d'une maîtrise de plusieurs langues, un christianisme infusé de pratiques autochtones, un mode de vie semblable à celui des « gens libres » (*freemen*) souvent considérés dans la littérature comme le terreau de plusieurs ethnogénèses métisses historiques (voir Foster 2001, 180), l'usage des « arts sauvages » ici remarqué chez Marie-Louise marque un autre critère discuté dans notre première partie du rapport (section 1.6).

[387] Ses talents de fabricante de mocassins sont d'ailleurs amplement attestés dans le livre de compte d'un marchand de Buckingham en 1844. Ce dernier lui achète plus d'une trentaine de paires de mocassins en moins de neuf jours (BAnQ-G 1844-1860, folio 152).

[388] Le mode de vie de Marie-Louise combine de façon unique des influences culturelles occidentales et amérindiennes, et rappelle ces autres Métis dont nous avons discuté auparavant, par exemple l'épouse métisse de George Keith et la Métisse-algonquine, madame Polson, réputées pour leurs arts « indiens ».

[389] Marie-Louise Riel n'est également pas la seule Métisse à vendre son artisanat à Buckingham. Le même livre de compte mentionné au paragraphe précédent fait aussi état des ventes de mitaines de la Métisse Louise Forcier (fiche 12) chez le même marchand (BAnQ-G 1844-1860, folio 109).

[390] Toujours dans la même région, citons aussi la Métisse Marie Godin, employée comme couturière au poste du Lac des Sables, ou encore son mari Ambroise Beaulieu, qui après la fin de son contrat avec la CBH, doit payer ses dettes en fabriquant des canots d'écorce pour la compagnie. Autant

d'exemples qui démontrent la maîtrise des « arts sauvages » chez les Métis de la Gatineau, c'est-à-dire des industries domestiques qui les lient spécialement aux postes de traite de la région.

[391] De fait, Marie Louise Riel présente plusieurs caractéristiques propres à la culture métisse, incluant un mode de vie lié à la chasse et à la pêche (plutôt qu'à l'agriculture), et une mobilité à la fois culturelle et géographique notoire.

[392] Au sujet de cette mobilité, le récit de Violet Lalonde fait d'ailleurs une remarque des plus intéressantes au sujet de cet environnement qui accueillera Louis Riel en le maintenant constamment en mouvement au sein de ces communautés, ce qui était naturel pour Marie-Louise, selon Violet Lalonde, dû à son « nomadic existence » :

« Let me tell you about the 'hide-away' as told to me by my father Wilfred McGregor. Look at a map of Quebec and find the following places: Hull, McGregor Lake, Buckingham, Notre Dame de la Salette, High Falls, Val des Bois and Maniwaki (Lake St. Marie)<sup>53</sup>.

With a pencil connect these locations and you will see that they make a circular formation on the map. This was where my nomadic grand grand mere lived, fished, travelled the waterways, worked amongst the people, and, of course, hid Louis - her fugitive nephew, from the clutches of the law. [...]

Grand grand mere McGregor realized that it was important to keep Louis on the move which well suited her nomadic

---

<sup>53</sup> Lalonde associe curieusement ici Maniwaki et le Lac Sainte-Marie, pourtant espacés de plus de 30 km. Cette association relève probablement des souvenirs familiaux qui rattachent ces deux endroits pour une raison que l'on ignore, mais qui, à la lumière des indications documentaires rassemblées dans ce rapport, s'expliquerait par leur importance dans l'histoire des Métis de la région.

existence, for she too - was constantly on the go. Relatives and friends took turns hiding him. Mary Louise's children - Robert, Elizabeth, and Maria, as well as her own sister Lucy and granddaughter Hermeline, all played a part in this adventure and were known as the "family pack". That's what my father called them when he referred to them in his stories » (BAnQ-G 1980, 38).

[393] Cette description de l'utilisation du territoire par Marie Louise McGregor confirme non seulement la mobilité caractérisant le mode de vie des Métis de l'Outaouais, mais supporte également l'utilisation du concept de « communauté régionale » que nous employons s'agissant des Métis de la Gatineau.

[394] Une communauté de Métis tissée de liens familiaux, et formant un réseau de hameaux sur un territoire donné (donc une *communauté de type régional*), correspond mieux à ce concept que cette notion d'une communauté de type village (i.e. *settlement*).

[395] La description de Violet Lalonde recoupe en fait le territoire historique occupé par les Métis de la Gatineau (incluant le Lac Sainte-Marie). Violet Lalonde est d'ailleurs claire au sujet de l'identité de ces gens vivant dans ces communautés outaouaises qu'elle visite et assiste dans le territoire de l'Outaouais décrit plus haut :

« It was not uncommon to find her delivering infants into the isolated homes of the pioneers and her people - the Métis. Upon the moment of birth, she would perform a Baptism and place the soul of the new born into the hands of its Creator ». (BAnQ-G 1980, 17)

[396] La notion d'un peuple métis habitant la région de Maniwaki revient également dans ce passage au sujet du père de Violet Lalonde, Wilfrid McGregor, et de ceux qu'il considère de son peuple, les Métis :

« As you may recall, Mary Louise was a nomad and did not remain in one location for too long. On her next move, to Val des Bois, she took with her Regis and young Wilfred. The sister remained at home with the grandparents. During his stay, Wilfred helped with the chores which must have seemed endless to a five year old. His favorite pastime was listening to the stories of their people the Métis and of Louis Riel, especially after the hanging ». (BAnQ-G 1980, 52)

[397] Les aînés M. Benoît Guilbault et Mme Liliane Cyr (elle-même descendante de Marie-Louise Riel) ont confirmé dans une entrevue que Louis Riel s'est réfugié à Val-des-Bois (plus précisément chez M. Latour). Plus précisément, elle décrit Louis Riel canotant via le Lac des Trente et Un Mille et le Poisson Blanc, s'arrêtant au Lac Sainte-Marie, pour atteindre Maniwaki. Liliane Cyr mentionne également que Marie-Louise Riel était bien connue de sa mère comme sage-femme et guérisseuse (Malette 2016).

[398] Les témoignages de ces deux personnes au sujet d'une même tradition orale illustrent la présence d'un attachement significatif envers la figure emblématique de Louis Riel par les Métis de la Gatineau, que Violet Lalonde identifie d'ailleurs comme faisant partie de sa famille et de son peuple, « les Métis », justifiant ainsi une protection contre les autorités le recherchant.<sup>54</sup>

---

<sup>54</sup>Une autre source historique suggère que Marie-Louise est parente de Louis Riel. En 1906, le mari d'une arrière-petite-fille de Marie-Louise (également nommée Marie-Louise), Thomas Bélanger, est tué à Buckingham. Le journal *La Patrie* présente Bélanger comme le « neveu » de Louis Riel. Mais dans l'édition du lendemain, la famille Bélanger rectifie ceci : la famille Bélanger n'est pas liée à Riel. Même si Marie-Louise n'est pas mentionnée, on peut supposer qu'une telle confusion s'est établie entre la famille de Thomas Bélanger et celle de sa femme Marie-Louise McGregor, l'arrière-petite-fille de la vieille Marie-Louise (*La Patrie* 1906a, 14 ; *La Patrie* 1906b, 5 ; Lapointe 2006, 235).

[399] Notons que des sources documentaires suggèrent que Louis Riel a bel et bien visité la région de l'Outaouais entre 1873 et 1875. Il appert que Riel a séjourné à Hull, à Pointe-Gatineau et à Angers.<sup>55</sup> Une lettre de Riel à sa mère confirme son séjour dans la région de l'Outaouais en mai 1874, pour une période d'environ 8-9 mois (SHSB 1874).

[400] Lors d'une des visites de Riel au Québec, M. LaRivière lui suggère, dans une lettre datée du 17 octobre 1873, d'utiliser les campagnes de la région au nord de la rivière des Outaouais pour se rendre de Montréal à Hull en sécurité :

« Lorsque vous serez à Montréal si vous voulez aller à Ottawa je crois que la meilleure route sera de passer par les campagnes au nord de l'Ottawa et ainsi jusqu'à Hull [...] Je n'ai aucune autre suggestion à vous faire, vous connaissez d'ailleurs votre affaire mieux que qui que ce soit, à la grâce de Dieu! » (SHSB 1873)

[401] Le récit de Violet Lalonde est donc important pour au moins trois raisons.

[402] Premièrement, le récit met en cause une identification collective et distinctive s'agissant des Métis de la Gatineau, en témoignant d'une tradition orale toujours vivante dans les années 1980.

[403] Le récit de Violet Lalonde confirme ensuite de par sa description du mode de vie et des particularités de Marie-Louise Riel les différents critères ethno-socio culturels que nous avons déduits de l'examen de plusieurs sources primaires et secondaires nous permettant d'établir le contour de la

---

<sup>55</sup> Une tradition orale des environs de Noëlville (Ontario), voulant que Riel se cachât à Angers, se retrouve dans cette région au moins jusqu'aux années 1950. Voir Villemaire 1953.

culture métisse dans la région de l'Outaouais (et de la Gatineau plus spécifiquement).

[404] Finalement, le récit de Violet Lalonde confirme un attachement envers le personnage emblématique qu'est le chef métis Louis Riel durant sa fuite, que l'on protège et dissimule dans les réseaux de parenté métisse de la région, c'est-à-dire parmi les Métis. Enfin, soulignons que plusieurs sources archivistiques<sup>56</sup> viennent confirmer la véracité *générale* du récit de tradition orale.

---

<sup>56</sup> Mises à part les sources déjà mentionnées dans cette section, ajoutons l'article paru dans *La Patrie* du 29 septembre 1904, qui confirme entre autres l'origine métisse de Marie-Louise Riel, ses compétences de sage-femme et de guérisseuse reconnues dans la vallée de la Lièvre, ainsi que sa parenté avec le leader métis Louis Riel (*La Patrie* 1904, 7).

## 2.8. Conclusion : les Métis de la Gatineau

[405] Dans la seconde partie de ce rapport, nous avons illustré l'importance stratégique de Bytown, qui, par son commerce « libre », permet à plusieurs traiteurs d'échapper au monopole de la CBH.

[406] Ce contexte socio-économique facilite l'émergence et l'implantation de « gens libres » (*freemen*) dans le secteur de la Gatineau, un phénomène associé dans la littérature scientifique à l'éclosion de communautés historiques mixtes d'ascendance européenne et indienne dans différentes régions de Canada (Foster 2001).

[407] En particulier, nous avons illustré comment les activités de ces « gens libres » dans les environs du Lac des Sables et du Lac Sainte-Marie suscitent des inquiétudes à la CBH.

[408] Ces inquiétudes impliquent les activités des Métis de la région, comme le remarquent les historiens Anick (1976, 186) et Newton (1991, 13-16).

[409] Selon les sources examinées, ces inquiétudes visent en particulier des familles métisses comme les McPhersons et les Nauds, qui, selon la correspondance de Georges Sharpe (1841), seraient impliquées dans la vente d'alcool aux Indiens --ce qui rappelle ici les descriptions historiques de Keating sur les « Bois-Brûlés ».

[410] La correspondance de Sharpe fait aussi écho aux plaintes de l'agent Martin (1894) et de Bensen (1909) qui se plaignent eux aussi de l'implication des Métis (« Halfbreeds ») au sujet de la contrebande qui sévit sur la réserve de Maniwaki.

[411] Elle fait également écho aux sources documentaires mettant en cause des personnes métisses des environs de la Gatineau impliquée dans la contrebande de fourrures, d'alcool ou encore des cas de désertion à la CBH, par exemple les McDougall, Brazeau et St-Denis.

[412] De là, nous avons abordé la question des « squatters » du Lac Sainte-Marie. Nous avons montré que le Lac Saint-Marie constitue une communauté de « squatters », présentant des particularités ethnoculturelles identiques aux descriptions classiques des communautés métisses ailleurs au Canada, par exemple la communauté de Sault-Ste-Marie.

[413] Sur le plan d'expérience commune individuel, des similarités sur le plan ethnoculturel furent alors relevées avec les Métis Thomas Brown et Jean-Baptiste Bernard discutés dans la première partie de notre rapport, et les familles métisses Naud et McDougall résidents du Lac Sainte-Marie.

[414] L'analyse du vécu et les alliances familiales dans la Vallée de la Gatineau nous permirent d'exemplifier d'autant mieux les critères ethnoculturels discutés dans la première partie de notre rapport (parentage canadien-autochtone, le mode de vie issu de la traite des fourrures, les langues parlées, etc.).

[415] Nous avons ensuite comparé la communauté métisse de Sault-Sainte-Marie et celle du Lac Sainte-Marie, illustrant ainsi leurs similitudes culturelles et permettant un diagnostic culturel d'autant plus précis au sujet d'une communauté mixte historique d'ascendance européenne et indienne dans la Vallée de la Gatineau.

[416] De façon notoire, nous avons établi que ces deux communautés sont décrites de façon identique par des observateurs extérieurs. Elles se recoupent ainsi au sujet de leur composition populationnelle tripartite

(canadienne, métisse et indienne), de leurs pratiques de chasse et pêche (qui sont préférées aux activités agricoles propres aux colons Euro-Canadiens dans les deux cas), et finalement au sujet d'un catholicisme prépondérant, le tout selon des sources premières venant de Gaulin, Köhler, Du Ranquet, Desautels et John Snow.

[417] Ces sources traitées de façon comparative viennent donc préciser les descriptions de type collectif et distinctif au sujet des Métis de la région que nous avons examinés antérieurement.

[418] Ces éléments fournissent en outre une explication plausible au sujet de la discrétion probablement recherchée en lien avec les activités de squattage et de contrebande impliquant les Métis de la Gatineau, ainsi que le relatif « silence » documentaire entourant ceux-ci.

[419] Finalement, nous avons analysé le récit de Violet Lalonde écrit dans les années 1980. La pertinence du récit de Violet Lalonde est de mettre en lumière le mode de vie et les particularités ethnoculturelles de Marie-Louise Riel, de même que l'aide qu'elle apporta au chef métis Louis Riel, que l'on protège et dissimule vraisemblablement dans les réseaux de parenté métisse de la région de la Gatineau entre 1871 et 1878.<sup>57</sup>

[420] Le récit de Violet Lalonde met également en cause une identification de type collectif et distinctif pour les Métis de la Gatineau (les « Métis »), illustrant la continuité de cette identité particulière dans la région.

---

<sup>57</sup> L'accueil de Louis Riel dans l'Outaouais par les Métis de la Gatineau, selon le récit de Violet Lalonde, explique peut-être la déclaration faite par le chef métis dans sa correspondance de 1885 au sujet des Métis qui vivent dans les provinces canadiennes de l'est :

« Quant aux provinces canadiennes de l'Est, beaucoup de Métis y vivent méprisés sous le costume indien. Leurs villages sont des villages d'indigence. Leur titre indien au sol est pourtant aussi bon que le titre indien des Métis du Manitoba. » (Riel 1985a, 121)

[421] En examinant l'ensemble des sources selon les dix marqueurs ethnoculturels et à la lumière des sept critères scientifiques qui furent discutés dans la première partie de notre rapport, il est donc possible d'affirmer que nous les retrouvons au sein d'une communauté régionale active dans les environs de Maniwaki.

[422] En clair, la confirmation de ces marqueurs facilite le discernement d'une communauté proprement métisse, à la fois sur le plan culturel et au sujet de leur composition ethnique (donc de son ethnogenèse).

[423] À ce sujet, les descriptions de type collectif et distinctif sont particulièrement significatives.

[424] Ces descriptions viennent en effet confirmer le caractère d'une population suffisamment distincte sur le plan culturel et visible pour provoquer l'attribution d'ethnonymes par des observateurs, qui dépassent ici le cadre de simples familles ou d'individus isolés (Métis, Half breeds, Bois-Brûlés, Métifs).

[425] En ce sens, les descriptions de « Métis » ou « Half breeds » de type *collectif* et *distinctif* que l'on retrouve dans les écrits des agents Martin et Bensen, ou encore de Thomas Taylor, recourent ici les identifications du même type qu'offrent Ingall, Shirreff, Du Ranquet, Proulx, Bellefeuille, Cameron, Keith, Logan, Heming et Nédélec, concernant les Métis associés à la région de l'Outaouais.

[426] Autrement dit, les dernières descriptions présentées viennent préciser à l'échelle des environs de Maniwaki celles que nous retrouvons dans la grande région de l'Outaouais.

[427] De la même façon, les comparaisons entre la mission du Lac Sainte-Marie et la communauté métisse de Sault Sainte-Marie illustrent les similitudes ethnoculturelles entre les deux communautés (en plus des liens de parenté entre des membres des deux communautés), permettant ainsi un diagnostic culturel plus précis au sujet des Métis de la Gatineau.

[428] Les anecdotes qui impliquent des individus identifiés comme « Métis » (ou « Half breeds ») dans la région de Maniwaki ne sont toutefois pas à négliger.

[429] Ces anecdotes permettent l'analyse des comportements et des occupations associés à des individus identifiés comme « Métis » ou « Half breed » selon les 10 critères ethnoculturels que nous avons discutés dans la première partie du rapport.

[430] Ils établissent ainsi avec plus de certitude l'identité métisse recherchée d'un point de vue culturel.

[431] Par exemple, l'analyse de comportements et des occupations de « Métis » ou « Half breed » dans le secteur de la Gatineau recoupe les descriptions de Keating, Tocqueville ou Taché au sujet de l'identité des « Bois-Brûlés », un ethnonyme d'ailleurs utilisé par Ingall et Shirreff pour décrire les « Métis » dans la région de l'Outaouais.

[432] Les anecdotes et descriptions historiques de personnes métisses viennent préciser en ce sens les traits culturels qui se dégagent des descriptions de type collectif et distinctif que l'on retrouve au sujet des Métis de la Gatineau.

[433] Plus précisément, ces anecdotes qui recoupe les 10 marqueurs ethnoculturels s'ajoutent aux descriptions *de type collectif et distinctif* que

nous retrouvons étalées sur une période de plus de 80 ans dans la région de l'Outaouais (« Métis », « Half breeds », « métifs » et « Bois-Brûlés »).

[434] C'est ainsi que le cumul des sources primaires et secondaires analysées jusqu'ici nous permet de conclure en l'existence d'une communauté historique métisse *de type régionale* dans les environs de Maniwaki, à proximité du Lac des Sables et du Lac Sainte-Marie (voir carte 3).

[435] La somme des sources documentaires que nous avons analysée jusqu'ici suggère l'existence historique de cette communauté entre les années 1830 et 1894.

[436] Les troisième et quatrième parties de notre rapport traiteront respectivement de la question de la continuité historique de la communauté mixte d'ascendance indienne et européenne dans la région de la Vallée de la Gatineau (en incluant de nouvelles preuves documentaires), et finalement de la question de la mainmise dans la région en question.

## **Troisième Partie :**

### **3. Continuité historique et aspects contemporains**

### 3.1. Introduction : continuité de la présence métisse

[437] D'un point de vue historique, les activités de traite des fourrures dans la Vallée de la Gatineau se maintiennent malgré le développement des entreprises forestières qui émergent progressivement de l'embouchure de la rivière Gatineau vers le nord de celle-ci, et ce au moins jusqu'au milieu du 19e siècle. Par la suite, la poursuite des animaux à fourrures se poursuit, mais de façon plus marginale, et dans des régions plus éloignées de l'Outaouais, en direction du nord.

[438] Nous savons que l'industrie forestière fut d'abord principalement contrôlée par les intérêts de Philemon Wright dans la région de la Gatineau dès le début du 19e siècle. Cette prépondérance s'atténue lentement au cours des décennies toutefois (Gaffield 1994, 165; Ouellet et Thériault 1988).

[439] Rappelons que la famille Wright reçoit un monopole sur le développement forestier avec l'émission du *Gatineau Privilege* en 1832 (Hughson et Bond 1964). Ce monopole est conjointement octroyé à des membres des familles Wright, Hamilton, Low, Aylen et McGoey. À l'intérieur d'un tel système de gestion des ressources, le pouvoir privé se confond avec le pouvoir public (Gaffield 1994, 163).

[440] Ce monopole sur le bois d'œuvre prend fin avec la promulgation de la Loi des Terres de la Couronne en 1843, permettant l'offre de concessions par vagues successives, ce qui facilite une colonisation progressive du territoire. Les années d'exploitation déclinent à partir de 1873, avec une seule concession qui se voit attribuée en 1926 (Turgeon, Rousseau, Lavigne et Lessard 2005, 44).

[441] Pendant ces années (1843-1873), une demande de main-d'œuvre pour la foresterie s'accroît, y compris la recherche de guides forestiers et d'employés connaissant bien la région en vue de son exploration et de son exploitation.

[442] Il y a également la création de la réserve de Maniwaki en 1853, qui entraîne une série de conflits suivant lesquels les Métis sont parfois identifiés.

[443] Comme nous le verrons dans les prochaines sections, des sources documentaires suggèrent que les Métis de la Gatineau recyclent leurs aptitudes culturelles et talents particuliers, déjà exploités au sein de la traite des fourrures, dans l'industrie forestière.

[444] Les activités de traite des fourrures ne cessent pas complètement pour autant, tout comme certaines pratiques jugées distinctives des Métis de la région.

### 3.2. Continuité culturelle : la famille Riel comme « intermédiaire »

[445] La famille Riel du Lac Sainte-Marie présente un cas de continuité culturelle dans la région de Maniwaki à titre d'intermédiaire culturel. Le cas de la famille Riel offre en outre ceci d'intéressant qu'il problématise l'usage de sources strictement démographiques qui pourraient appuyer à première vue des thèses assimilationnistes des Métis de la Gatineau.

[446] En 1880, alors qu'une forte épidémie de variole sévit dans le haut de la rivière Gatineau, l'agent indien à Maniwaki envoie par voie d'eau celui qui semble le plus apte à porter secours aux Indiens Têtes-de-Boule de cette région : un nommé Paul Riel (BAC 1880-1885, folio 11). Paul est le fils

d'Émilien Riel et de Henriette McDougall (voir fiche 9), qui habitaient au Lac Sainte-Marie dans les années 1840. Il est donc Métis.

[447] Un travail nécessitant un long voyage pour rejoindre plusieurs familles indiennes dispersées sur le territoire requiert vraisemblablement un bilinguisme franco-algonquin (ou même franco-atikamekw dans ce cas-ci), de même qu'une connaissance fine du territoire et des techniques de voyage en canot.

[448] Le 31 août 1880, l'agent indien écrit :

« The most important Consideration being to get them some provisions, I secured the services of Mr Paul Riel a very reliable and intelligent man and sent him up on the 27<sup>th</sup> accompanied with another man named Thomas Schocier. » (BAC 1880-1885, folio 11)

[449] Les deux hommes métis (Paul Riel et Thomas Chaussé<sup>58</sup>) transportent avec eux des provisions, médicaments et munitions qu'ils doivent aller livrer aux survivants de l'épidémie. Sur place, en plus d'aider les familles, ils ont à enterrer de nombreux corps abandonnés.

[450] À son retour à Maniwaki, Paul Riel donne un compte rendu très détaillé des événements, et en profite pour spécifier ce que ce voyage a représenté pour lui : « [...] one of the "hardest jobs" I had ever undertaken, or witnessed » (BAC 1880-1885, folio 19).

---

<sup>58</sup> Un document d'archives nous permet d'affirmer que l'homme nommé Thomas Schocier est en réalité le Métis Thomas Chaussé, fort probablement l'un des fils de l'ancien voyageur Pierre Chaussé et de la Métisse Julie Vanasse. En effet, un dossier de correspondance des Affaires indiennes, concernant la famille Chaussé à la même époque, nomme celle-ci « Schocier », alors que les principaux intéressés écrivent « Chaussé » (BAC 1880-1883, folios 2, 9).

[451] La correspondance associée à cet épisode tragique sur la Haute-Gatineau démontre comment des gens comme Paul Riel étaient à la fois vus comme Autochtones aux yeux des Blancs, et comme agents gouvernementaux (entendre ici « Blancs ») aux yeux des Indiens.

[452] À cet effet, Paul Riel raconte comment il fut accueilli par une famille indienne dans les environs du lac Baskatong :

« When I informed them of the object of my visit, they were delighted, and big Alexis a leading man amongst them, said to me that I was a Government man and that they must pay me respect, and respect the good white chiefs at Ottawa who had not forgotten them in their misfortunes. He opened out an old package, and drew forth a small flag : a union jack : which he attached to a long pole, and then planted the pole on the Edge of the lake. I gave them their share of provisions and ammunition [...] » (BAC 1880-1885, folio 18)

[453] Selon les dires de l'agent indien, tout le compte rendu de Riel est crédible : « From my personal knowledge of Mr Riel I believe his statement to be true and correct » (BAC 1880-1885, folios 19-20).

[454] On comprend donc, à la lecture de ce témoignage, que Paul Riel n'est certainement pas perçu par les Indiens de l'endroit comme l'un des leurs, mais comme un agent du gouvernement canadien, pour lequel leur leader croit bon élever un drapeau britannique de façon protocolaire, qui rappelle certainement les usages anciens dans la traite des fourrures ou lors de la signature de traités (Long 2010, 18, 337; Willmot et Brownlee 2010, 60).

[455] À l'opposé, l'agent indien de Maniwaki, Charles Logue, dans une lettre datée du 9 septembre 1880, rappelle que Paul Riel est lui-même « part

Indian », autrement dit un Métis, selon les marqueurs ethnoculturels que nous avons préalablement établis et que nous associons à la famille Riel du Lac Sainte-Marie (BAC 1880-1885, folio 22).

[456] Autre fait intéressant : Logue précise que le Dr Comeau, chargé, semble-t-il, du dossier de la variole dans la réserve de Maniwaki, n'a pas recommandé d'envoyer des antidouleurs aux Indiens de la Haute-Gatineau, mais que les médicaments ont plutôt été envoyés à la demande de Paul Riel.

[457] Cette formulation, dans le contexte où Riel est dit partiellement « Indien », porte à croire qu'on lui reconnaît de grandes affinités avec les Indiens et qu'il semble connaître le type de médicaments qui ne les effraie pas.

[458] L'agent lui fournit par conséquent plusieurs bouteilles d'antidouleurs, en précisant : « I allowed Paul to have his way in the matter [...] » (BAC 1880-1885, folio 22). Cette méfiance des Indiens envers les médicaments des Blancs, avec laquelle Paul Riel est au fait, est d'ailleurs expliquée dans le même dossier de correspondance (BAC 1880-1885, folio 48).

[459] Comme le démontre l'exemple de Paul Riel, les Métis ont parfois été considérés par les Indiens comme faisant partie du monde des Blancs, tout en étant considérés par les autorités gouvernementales comme des gens d'origine « indienne ». La continuité culturelle du Métis en tant qu'intermédiaire culturel entre le monde des Indiens et celui des Blancs demeure ainsi significative dans cet exemple particulier.

[460] Pourtant, au recensement canadien de 1881 (soit l'époque où se déroule l'épidémie de variole), Paul Riel est identifié comme fermier « Canadien français » (BAC 1881), alors que Charles Logue l'identifie l'année précédente comme « *part-Indian* ». À se fier uniquement sur des sources de type démographique (recensements par exemple), on pourrait ignorer le

contexte culturel qui caractérise la vie de Paul Riel, et trop promptement suggérer son assimilation culturelle à une identité perçue aujourd'hui comme strictement eurocanadienne.<sup>59</sup>

[461] L'exemple de la famille Riel illustre des éléments de continuité culturelle reconnus aux Métis issus de la traite des fourrures (langues, connaissance du territoire, intermédiaire, double parentage), et ce, à une date aussi tardive que 1880, dans la Vallée de la Gatineau.

### 3.3. Continuité de la traite des fourrures : le cas des familles Naud, St-Denis et Chaussé

[462] Malgré les activités forestières grandissantes, les activités de traite des fourrures, importantes chez les familles métisses de la région, ont perduré jusqu'à la toute fin du 19e siècle. L'exemple de la famille Naud en témoigne. Daniel Naud, le fils du voyageur François Naud et de la Métisse Élisabeth McPherson (voir fiche 2) est en effet évoqué dans une série de correspondances entre fonctionnaires débutant en 1889.

[463] Dans une lettre adressée à un directeur des Affaires indiennes à Ottawa, l'agent James Martin, à Maniwaki, écrivait :

« Sir, I have the honor to inform you that Daniel Nault of Maniwaki **lately a trader but at present of no occupation**, has made application for the privilege of renting lot No 111 Notre Dame Street

---

<sup>59</sup> Le nom de Paul Riel se retrouve aussi sur une liste de noms émanant d'une résolution passée à un « meeting of the white settlers » en juin 1874, en lien avec le déplacement du cimetière de Maniwaki (BAC 1873-1874, folios 2, 4). Cette réunion, sans doute organisée par le maire, le premier signataire sur la liste, était probablement faite à la demande des colons blancs, mais n'interdisait pas, apparemment, la participation d'autres « non-Indiens ». À ce titre, les Métis Riel peuvent sembler *a priori* s'identifier aux Blancs, mais les preuves documentaires mettant de l'avant les particularités culturelles de cette famille nous rappellent l'importance de considérer plusieurs marqueurs culturels, en plus des identifications personnelles, afin de bien cerner l'identité métisse collective dans la Vallée de la Gatineau.

Maniwaki [.] As he bears a very good moral character I would recommend that he be allowed to lease the above mentioned lot at the yearly rental of \$11<sup>00</sup> which I consider sufficient [...] » (BAC 1889-1898, folio 2. Notre soulignement)

[464] À la lumière de cette lettre et de la mention « trader », on constate que la traite des fourrures demeure significative pour au moins un des enfants du couple Naud/McPherson, et ce aussi tardivement que dans les années 1880.

[465] La lettre démontre en outre dans quelle situation se trouvaient les individus qui dépendent de la traite pour subvenir à leurs besoins et qui devenaient « sans occupation » des suites de la disparition progressive de cette activité.

[466] Daniel Naud a effectivement réussi à louer un lot sur la réserve de Maniwaki. Neuf ans plus tard, en 1898, une autre lettre, provenant des Affaires indiennes à Ottawa, informe que Naud était alors en défaut de paiement depuis quatre ans concernant son lot, qu'il avait abandonné faute de pouvoir payer, et qu'il n'y avait apporté aucune amélioration (BAC 1889-1898, folio 17). Il aurait acquis quelque temps auparavant deux autres terrains, l'un à Montcerf et l'autre tout près de la réserve de Maniwaki (BAC 1889-1898, folio 16).

[467] Ce portrait n'est pas sans rappeler celui de la communauté du Lac Sainte-Marie ou du Sault-Sainte-Marie, où l'on rapportait dans les années 1830, 1840 et 1850 les établissements métis souvent « abandonnés », où les habitants se préoccupent davantage de chasse, de pêche et de traite, que de valorisation de parcelles de terrains.

[468] Les Nauds ne sont pas les seuls à avoir perpétué le métier de traiteur de fourrures à une date tardive. Les St-Denis (fiche 8) ont aussi été traiteurs dans

la même région dans les années 1860. Plusieurs documents démontrant leurs activités de traite, menées en partenariat avec la CBH, et dont la nature collaborative demeure encore obscure, ont survécu.

[469] Mentionnons un contrat d'engagement passé à la Rivière Désert en 1866 entre Sévère St-Denis (fiche 8) et Basile McDougall (fiche 19) (SHT [s.d.]); des relevés de comptes de la CBH reliés en 1867 à plusieurs « St Dennis Indians », faisant probablement référence aux activités de traite de la famille St-Denis en tant que sous-traitant pour la traite de l'arrière-pays (SHT [s.d.]); et des listes de marchandises, dans les livres comptables de la CBH, rattachées en 1866 à « St Dennis Trader etc. » (SHT [s.d.]).

[470] Aussi tard qu'en 1899, le missionnaire Guinard alors en route vers le nord, s'arrête au lieu-dit Michomis, à une centaine de kilomètres de Maniwaki (voir carte 2). Il s'arrête « chez Mr Pierre Chaussé, acheteur de fourrures » (AD 1944-1946, folio 41). Guinard précise ailleurs dans ses mémoires, concernant la même époque et la même région (ici la fourche de la Gatineau, à environ 30 km de Michomis), qu'il y avait un :

« métisse [sic] qui faisait la traite des fourrures. J'ai vu dans son petit magasin une dizaine de Têtes de boule que j'avais connus à Weymontaching, ils étaient venus de si loin parce que la H.B.C. ne leur faisait plus crédit et cela parce que les anglais faisaient la guerre au vaillant petit peuple Boers. » (AD 1944-1946, folio 58).

[471] Ce passage est extrêmement intéressant, puisqu'il met en relief des activités de traite des fourrures indépendantes de la HBC, à une date tardive, et impliquant de surcroît une famille métisse qui est très probablement celle de Pierre Chaussé fils (fiche 12), qu'il mentionne ailleurs dans un même contexte.

[472] Cette présence métisse liée à la traite des fourrures dans le haut de la rivière Gatineau ne saurait surprendre, à la lumière de la correspondance missionnaire des années 1890. Une lettre du père Guéguen de 1894 précise, en effet, qu'il rencontra à Michomis « neuf familles sauvages ou métisses qui y ont fait leur mission » (AD 1894a, folio 2). Dans la foulée des recommandations du père Guéguen quant à la création d'une nouvelle résidence missionnaire à Michomis, N. Z. Lorrain affirme dans une lettre d'avril 1894 que le haut des rivières Gatineau et du Lièvre est peuplé de « sauvages et Métis » qui pourraient être mieux desservis (AD 1894b, folio 2). Afin de répondre aux demandes de précision de son supérieur, Lorrain y va d'une seconde lettre, en explicitant la clientèle visée par une nouvelle résidence éventuelle à Michomis :

« Les missionnaires à Micomis, desserviraient toutes les missions actuellement sous les charges du Père Guéguen dans le vicariat, de plus, ils donneraient leurs soins à **quelques blancs, à des sauvages et à des métis assez nombreux** dans le diocèse d'Ottawa sur les **Rivières Gatineau et Lièvre.** » (AD 1894c, folio 1. Notre soulignement)

Une fois de plus, on retrouve ici une répartition tripartite sur le plan ethnique : Blancs, Sauvages et Métis. La fréquentation de familles métisses dans les régions encore sauvages du haut des rivières Gatineau et du Lièvre à des fins de traite des fourrures (Naud, St-Denis ou Chaussé), entre donc en concordance avec la description des gens présents sur ces territoires à la fin du 19<sup>e</sup> siècle selon cette correspondance cléricale. Quant à la présence métisse dans le secteur de Michomis, signalons en terminant qu'un acte de mariage de 1905 vient éclairer celle-ci. On y mentionne des descendants des familles Vanasse (fiche 12), de même que Godchère, une famille originaire du poste du Grand Lac, où le père était un guide canadien pour la CBH, et la

mère une Algonquine (GSU, BMS de Maniwaki, 1905-10-05; Marcotte 2017, 181-182).

[473] La continuité des pratiques de traite des fourrures chez certaines familles métisses va probablement de pair avec la poursuite, chez d'autres familles, des activités de piégeage. Du moins, un article de journal local, en 1913, fait état d'un drame survenu un peu à l'ouest de la Vallée de la Gatineau, où deux trappeurs métis sont évoqués :

« Pilon, a half-breed trapper, was camped on Wolverine creek with his wife and two children, a boy of about three and a girl of nearly two years. He left camp about October 30, presumably to procure same [sic] provisions, went to Des Joachims, a small village on the Ottawa [...] He was accompanied by another half-breed, and both appeared to be under the influence of liquor. »  
(The Equity 1913, 5)

[474] L'auteur de l'article poursuit en relatant la mort tragique de la famille du trappeur métis, en insistant sur les causes probables du drame : l'alcool. Il y va même d'un commentaire portant sur l'illégalité de la vente d'alcool aux « Indiens ».

[475] Or comme nous l'avons constaté ailleurs dans ce rapport, la vente d'alcool semble avoir été tolérée par les autorités pour les Métis, puisque considérée comme des non-Indiens; cette tolérance étant même parfois reliée à des activités de contrebande d'alcool entre Métis et Indiens.

[476] L'épisode du Métis Pilon et de son compagnon anonyme nous éclaire donc à la fois sur la poursuite de leurs activités cynégétiques typiques en Outaouais, le piégeage, de même que sur l'accès facilité à l'alcool chez les

Métis, à une époque où la vente en était interdite aux « Indiens ». Soulignons finalement le patronyme français du Métis ici impliqué : Pilon.

[477] Les cas des familles Naud, Chaussé et St-Denis, tout comme celui des Pilon (un peu à l'ouest de notre zone d'étude), illustrent bien le maintien d'un mode de vie qui s'accroche aux activités de traite des fourrures, que ce soit la traite ou le piégeage, même si ces activités se marginalisent progressivement à cette époque. Comme nous le verrons plus loin, les activités cynégétiques métisses ont tout de même traversé le 20<sup>e</sup> siècle.

### 3.4. Survivre après la réserve : les Chaussé, Budge, Vanasse et Brosseau

[478] Après la création de la réserve de Maniwaki, la gestion gouvernementale de l'accès à ce territoire pour les Indiens, les Métis et les Euro-canadiens se corse de façon significative. Les nouvelles procédures bureaucratiques et les contrôles identitaires affectent des identités métisses et indiennes jadis plus fluides et organiques.

[479] À titre d'exemple de ces durcissements, nous savons que des Indiens souhaitent louer des lots aux Métis, par exemple au Métis Pierre Chaussé fils<sup>60</sup> (fiche 12), qui désirait passer un contrat pour la location d'une terre qu'il aurait dû défricher, avant de construire une habitation pour le compte de l'Indien Amable Watagan, en plus du paiement d'un loyer.

---

<sup>60</sup> Pierre Chaussé fils est nommé dans ce dossier de correspondance « Pierre Socière ». Voir la note 57 pour l'explication quant à l'équivalence entre Socière/Schocier et Chaussé. De plus, Chaussé est clairement identifié dans cette correspondance comme étant un « half breed who is married to an Indian woman » (BAC 1888, folio 2). Il s'agit probablement du même individu que celui mentionné par le père Guinard, et possédant un petit poste de traite privé dans le secteur de Michomis (voir section précédente).

[480] Nous savons selon une correspondance datant de 1888 que le gouvernement ordonne à l'agent Logue de court-circuiter ce processus entre Watagan et Chaussé, en refusant de reconnaître tout privilège « indien » à l'identité métisse de Chaussé, ou du fait de son mariage avec une femme indienne.

[481] Tout en rappelant à Logue que Chaussé ne fait pas partie de la bande indienne, il ajoute bien comprendre que Logue présente Chaussé comme étant un homme :

« [...] whom you describe as a half breed married to an Indian woman. His marriage of course gives him no right to own or occupy land in the Res.[erve] » (BAC 1888, folio 8)

[482] Si Chaussé veut louer un lot, il devra le faire tel un « Blanc », son autochtonie n'étant nullement reconnue par les autorités. Un processus de cession de terre devrait alors être entrepris par la bande; l'autre alternative étant que Chaussé soit employé comme ouvrier par Watagan, mais sans droit de résidence.

[483] L'identité métisse versus indienne se voit donc départagée de façon claire, la première n'ayant aucun droit ni recours auprès des Affaires indiennes.

[484] Soulignons par ailleurs que Pierre Chaussé (fiche 12), malgré un ratio d'ancêtres « autochtones » de 1 pour 7, se voit tout même attribué une identité métisse par l'agent Logue de Maniwaki, relevant ici comment cette identité métisse peut parfois être résiliente et fort probablement exprimée par les principaux intéressés, alors qu'ils auraient l'opportunité de « passer pour Blancs », pour utiliser l'expression de Louis Riel lui-même (voir note 14).

[485] Le même type de politique discriminatoire envers les Métis s'observe dans le refus de confirmer un droit de résidence au Métis Daniel Budge selon une correspondance de 1890-1892 (BAC 1888-1929, folios 30, 43-57).

[486] Nous apprenons en effet que malgré une entente verbale passée avec l'ancien chef Pakinawatik, ayant permis à son père William<sup>61</sup> l'occupation d'un lot depuis plus de vingt ans, le Métis Daniel Budge, pourtant lui-même marié avec une membre de la famille Commanda (Elizabeth Commanda), devra se résoudre à être simplement locataire, tel un « Blanc », évitant néanmoins l'expulsion de la réserve telle la famille métisse Vanasse.

[487] Dans le dossier de correspondance, on comprend que l'agent indien tente de mettre de l'avant les liens de parenté avec les Algonquins de Maniwaki, de même que la situation économique des Budge, pour plaider en leur faveur auprès des Affaires indiennes :

« His son Daniel [fils de William] who also occupies the same land is married to Sabeth Comondo a member of this band William Budge has died recently His family as well as his son Daniel and family are very poor » (BAC 1888-1929, folio 30)

[488] Aux Affaires indiennes, on refuse malgré tout de considérer la famille Budge comme ayant des droits de nature « indienne » pour habiter sur la réserve, et ce, même si la communauté algonquine est en faveur du maintien des Budge sur place.

[489] La seule alternative proposée par les Affaires indiennes est d'obtenir la cession volontaire des lots visés, autrement dit le retrait de cette parcelle de

---

<sup>61</sup> William Budge est un ancien engagé de la CBH dans le district administratif de Témiscamingue, probablement au poste du Grand Lac dans les années 1850 (HBCA, B.135/g/38). William Budge est marié, selon le dossier de correspondance, à une femme d'une « tribu » autre que celle des Algonquins de Maniwaki (BAC 1888-1929, folios 30).

territoire de la réserve, avec l'accord des Algonquins. Ce que les Budge semblent obtenir finalement en 1892.

[490] On voit ici comment les politiques du ministère des Affaires indiennes affectent particulièrement les Métis, même ceux vivant parmi les Algonquins depuis plusieurs années.

[491] Un autre exemple de ces difficultés est celui de la famille métisse Vanasse. Nous savons que les enfants du couple François Vanasse/Louise Forcier (fiche 12), qui ont grandi au Lac Sainte-Marie, ont, une fois atteint l'âge adulte, envoyé une pétition familiale aux Affaires indiennes en 1879 afin de pouvoir conserver l'usage d'une parcelle de terre située au lac Bitobi, à même la réserve de Maniwaki (BAC 1879b).

[492] Nous savons qu'à cette époque le père canadien et la mère métisse sont décédés. Bien que la famille Vanasse soit métisse, elle n'aurait pas de lien de parenté direct avec les familles algonquines des environs de Maniwaki.

[493] Augustin Vanasse envoie donc au nom de tous ses frères et sœurs une requête demandant le retour de la famille dans la cabane paternelle érigée dans les limites de la réserve trente ans auparavant, donc avant la création de la réserve.

[494] Or un membre de la famille algonquine Commanda occupe à présent la cabane des Vanasse, suite à une absence de ceux-ci depuis un an, d'où la plainte des Métis :

« That the Chiefs and the Indian Agt [agent] here have allowed one of them of the name of "Antoine Commandant" to take possession of the land and improvements in question in spite of

our remonstrance and contrary to all principals of right & justice. »  
(BAC 1879b, folio 5)

[495] Les Vanasse affirment avoir demandé une réunion avec les Algonquins pour négocier le paiement de la location du terrain pour pouvoir continuer d'y demeurer, ou trouver un autre arrangement compensatoire.

[496] Les Algonquins auraient refusé toute entente.

[497] L'agent indien, à la demande des Algonquins, réplique alors avec une version divergente des faits, assurant que François Vanasse aurait abandonné son établissement à deux reprises, entre autres pour aller vivre avec son fils Louis sur la rivière des Outaouais, en négligeant sa ferme.

[498] La cabane des Vanasse aurait d'ailleurs été abandonnée puisque devenue pratiquement inhabitable. De plus, les Algonquins contestent la date d'occupation première de François Vanasse, qu'ils situent après la création de la réserve. L'agent des affaires indiennes tranche contre les Vanasse dans cette affaire, reprenant essentiellement les arguments des Algonquins sur la date du défrichement et l'absence d'améliorations significatives sur le lot. Aucune compensation ne devrait ainsi être accordée aux Vanasse.

[499] On peut conclure que la famille s'est probablement vue interdire d'habiter l'endroit à nouveau, même si la correspondance s'achève sans davantage de précisions.

[500] Dans une autre affaire, une des filles de la famille Vanasse (Marie) demande la permission de construire une cabane et d'obtenir une parcelle de terre sur la réserve, le tout dans le but de vendre ses pièces de tissage le long de la route, assez passante à cet endroit (BAC 1875).

[501] Encore une fois, la demande est refusée par le ministère des Affaires indiennes, qui catégorise par défaut toute demande de location ou d'achat de terrains sur la réserve comme étant liée aux « Blancs » :

« In reply I have to inform you that the land in question is not for sale and that no white person can be allowed to settle or build on an Indian Reserve [...] » (BAC 1875, folio 4)

[502] Pour les Vanasse, l'absence de lien de parenté directe avec les Algonquins semble avoir joué contre eux, et ce malgré leurs origines métisses reconnues dans la région.

[503] En effet, rappelons que Pierre Chaussé fils est identifié comme Métis (half breed) par l'agent indien de Maniwaki, et possiblement par le père Guinard; ce Chaussé étant l'un des petits-enfants du couple Vanasse-Forcier, qui n'a d'origine autochtone que par sa mère Julie Vanasse.

[504] Parfois, les Métis voulant s'établir sur la réserve semblent mettre de l'avant leurs origines autochtones, mais parfois, l'absence d'emphase de ces origines en tant qu'argument, comme dans les deux exemples de la famille Vanasse, est peut-être liée à la connaissance bien pragmatique de la loi chez les principaux intéressés.

[505] Sachant que leur identité métisse ne leur donne aucun droit « indien », ils auraient vraisemblablement opté pour des types de démarches normalement réservées aux colons, de façon, on peut soupçonner, stratégique.

[506] Par ailleurs, les différentes catégories identitaires autochtones sont souvent utilisées en cas de litige.

[507] Dans un cas impliquant la garde d'enfants réputés comme Indiens, une dénommée Suzanne Brosseau répond en 1899 aux Affaires indiennes qui lui contestent la garde de ses neveux et nièces (à l'instigation des Algonquins), suite au décès des parents. Voici l'argument utilisé par l'agent indien dans sa première lettre :

« [les enfants] are at present with a M<sup>rs</sup> Brosseau Sister of their mother, **but not Indian, nor belonging to any Band**, who took the children against the will of the Indians.  
The Indians have decided to give the children to Mathias Techenne member of River Desert Band [...] » (BAC 1899, folio 2. Notre soulignement)

[508] Afin d'éclaircir l'imbrroglio familial, les Affaires indiennes demandent à ce que plusieurs points soient éclaircis, entre autres le statut légal de Madame Brosseau<sup>62</sup> en lien avec l'autochtonie.

[509] Afin de répondre aux 9 questions posées, plusieurs déclarations signées sont envoyées aux Affaires indiennes, dont une déclaration faite par Suzanne Brosseau. Elle répond, en lien avec la quatrième question :

« (4) That M<sup>rs</sup> Peter Buckshot was my full sister and our Father was a white man and our mother was an Indian woman » (BAC 1899, folio 7)

---

<sup>62</sup> Bien que la lettre comporte la question suivante : « (4) Whether Mr. Buckshot was an Indian by blood », il est clair qu'il s'agit d'une coquille, et que les Affaires indiennes cherchaient plutôt à savoir si Madame (Mrs.) Buckshot (la mère des enfants), plutôt que Monsieur (Mr.) Buckshot, était « Indian by blood ». En effet, feu M. Buckshot devait nécessairement apparaître dans les registres de la bande, et l'on cherchait plutôt à statuer sur le statut indien (ou l'absence de statut) des deux sœurs impliquées dans l'affaire : Madame Buckshot (récemment décédée) et Madame Brosseau (ayant la garde actuelle des enfants). D'ailleurs, la question suivante demandait : « (5) Whether their father was an Indian by blood ». Ici, on demande le statut du père des deux sœurs (BAC 1899, folio 4).

[510] Elle précise également être la tante des enfants, et qu'elle et son conjoint ne réclament en rien l'exclusivité de la garde des enfants.

[511] Les Affaires indiennes, qui précisent avoir entière autorité dans ce genre de litige, tranchent finalement en faveur de Madame Brosseau, puisqu'il est préférable que les enfants demeurent avec la famille proche, plutôt qu'avec celle d'un inconnu.

[512] Le cas de Madame Brosseau offre ainsi une auto-identification produite dans une déclaration formelle, soulignant le propre de son double parentage.

[513] Bien que cette déclaration ait été faite dans le cadre d'une obligation légale, elle permet de constater comment les origines mixtes sont instrumentalisées à la fois par la bande algonquine de Maniwaki et par Madame Brosseau.

[514] La bande, par l'intermédiaire de son agent indien, refuse toute autochtonie à Madame Brosseau (« not Indian, nor belonging to any Band »).

[515] La principale intéressée réplique en y allant d'une précision (« our Father was a white man and our mother was an Indian woman »), et, par cette déclaration, elle s'ancre dans le parentage « indien » qui lui permet éventuellement d'obtenir gain de cause dans le litige en question : la garde légale d'enfants « indiens » en dehors de la réserve, ou du moins du cadre légal de la bande de Rivière Désert.

[516] Cet exemple n'en est pas un de rejet effectif de la réserve, mais plutôt d'une tentative de négation de l'autochtonie, puisque jugée en dehors de l'indianité légale et/ou coutumière.

[517] Cette fois, un individu métis fait retourner dans la catégorie métisse des enfants indiens, à l'inverse de certaines situations où ce seront des Métis qui retourneront dans la catégorie Indiens (comme certains McDougall, fiche 19).

[518] Comme on peut le constater, malgré une certaine perméabilité existant encore entre les catégories Métis et Indiens à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, plusieurs entraves légales (règles imposées des Affaires indiennes) ou coutumières (volonté des Algonquins d'influer sur l'autochtonie des Métis) permettent de maintenir une identité métisse collective à cette époque.

[519] Ce fait est d'ailleurs corroboré dans les descriptions collectives et distinctives des Métis à pareille date.

[520] Les cinq situations qui viennent d'être exposées ne sont pas sans rappeler les demandes faites par Mgr. Guigues, qui, déjà en 1850, aurait demandé à ce que les « Blancs » mariés aux Indiens ne soient pas exclus du droit de propriété à travers le processus de création de la réserve de Maniwaki (Carrière 1962, 92-93).

[521] Cette requête échoua, contribuant très certainement à maintenir les familles métisses en marge de la réserve, en les forçant dans bien des cas au squattage (Lac Sainte-Marie) ou à la location de lots sur la réserve (Chaussé, Vanasse, Budge, etc.).

[522] Les Métis de la région se voient donc en net désavantage lorsqu'il s'agit de sécuriser leur droit de résidence dans le secteur de la réserve, ou encore lorsqu'ils désirent y entrer.

### 3.5. Pétition contre l'agent White : « in a mixed community like this... »

[523] La continuité culturelle des Métis dans la région de Maniwaki s'observe ainsi sur fond de tensions identitaires et de conflits au sujet de l'accès aux lots d'une réserve qui exclut les Blancs et les Métis en tant que « non-Indiens ».

[524] Au printemps 1874, des problèmes liés à l'ingérence de la part de l'agent indien White dans la gestion des terres indiennes sur la réserve, et de leur location par des Indiens à des familles métisses et eurocanadiennes, atteignent un point culminant.

[525] Deux pétitions sont alors envoyées à l'Honorable R. H. Scott; l'une de la part des Indiens de la réserve indienne de Maniwaki (pétition A) et l'autre des habitants de Maniwaki *et des environs* (« *inhabitants of River Desert and Vicinity* », pétition B).

[526] Ces deux pétitions demandent essentiellement le remplacement de l'agent John White. L'interventionnisme de ce dernier est décrié tant par une faction des Indiens, qui ont leur propre pétition, que par ceux se décrivant de façon intéressante comme une « mixed community » en quête de paix sociale et d'harmonie.

[527] Les expressions « *mixed community* », « *inhabitants* », et « *all classes of the community* » que l'on retrouve dans la pétition B, attirent particulièrement notre attention.

[528] En effet, les pétitionnaires, dans leur ensemble, n'emploient pas pour eux-mêmes les expressions « blancs » (*whites*) ou « colons » (*settlers*) pour

s'identifier, mais bien le terme « mixed » et la précision « all classes of the community » :

« That owing to the partial and unjust manner he has discharged his duties he has lost the confidence of **all classes of the community** in this section. [...] Your petitioners therefore hope that M White will immediately be replaced by a man in whom the general public will have confidence, as we are certain his removal will avoid unpending trouble and tend to cement the friendly relations which should exist in a **mixed community** like this. » (BAC 1873, folio 78. Notre soulignement)

[529] Le terme alors d'usage, « inhabitants », plus inclusif que « whites », introduit une pétition dont le ou les auteurs jugent important d'apporter la précision que les pétitionnaires forment une « communauté mixte » (pétition B). La liste des 116 signataires inclut en effet des familles métisses que nous connaissons (les St-Denis, Riel, Naud, via son mari Paquette, et Vanasse, via son mari Chaussé).<sup>63</sup>

[530] La liste des pétitionnaires de la pétition B inclut manifestement aussi des signataires d'origine eurocanadienne, et indirectement des femmes dites Indiennes (ou Métisses) ayant marié des signataires (les femmes ne signant pas la pétition). Soulignons également que le concept de « communauté » ici évoqué par écrit semble de type régional suivant l'insistance sur le terme

---

<sup>63</sup> Jean-Baptiste Paquette a en effet marié l'une des fille d'Élisabeth McPherson (fiche 2) nommée Marguerite Naud. Même si le couple s'est marié à Pointe-Gatineau, ils sont présents au Lac Sainte-Marie en 1848 (Goudreau 2014a, 284 ; GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1847-08-25). Pierre Chaussé est le mari de Julie Vanasse (fiche 12) (GSU, BMS de Maniwaki, 1849-02-21). Pour les familles St-Denis et Riel, voir les fiches 8 et 19 respectivement. Plusieurs autres noms sur la pétition pourraient annoncer des familles métisses, ou mixtes (homme « blanc », femme « indienne »), mais qui n'ont pu être investiguées davantage. Citons les Logue, Bodin, Moreau, Malboeuf, Brousseau, Brazeau, Caroll, Moore, Morin et Portelance.

« vicinity » (*River Desert and Vicinity*), ce qui élargit ainsi la dimension géographique de celle-ci au-delà la réserve de Maniwaki.

[531] Comme nous le verrons plus bas, cette description fait écho de façon significative aux documents qui décrivent les communautés métisses historiques comme formées de Canadiens, d'Indiens et de Métis, donc en ce sens formant une communauté qu'il est possible de qualifier de « mixte » (tant au Lac Sainte-Marie qu'à Sault-Sainte-Marie, par exemple.

[532] Note importante : nous ne croyons pas que l'insistance sur le terme « communauté mixte » dans cette pétition indique que *l'ensemble* des signataires soient *nécessairement* « métis » (la pétition ayant manifestement des signataires eurocanadiens), mais plutôt que le choix de cette expression permet l'inclusion des différentes composantes ethnoculturelles relevées dans la communauté, à savoir euro-canadienne, indienne et métisse.

[533] Autrement dit, le choix du terme « mixed community » que l'on retrouve dans la pétition B permettrait l'inclusion des Métis, ce qui nous permet en retour de suggérer la reconnaissance du caractère distinctif qu'ajoutent les Métis à cette pétition, suivant le choix de ce terme particulier.

[534] Ce document suggère en ce sens que la population de la région reconnaît *elle-même* son caractère « mixte » (donc de façon autodescriptive), tout en suggérant le maintien de distinctions entre ces trois « sous-communautés », selon l'emploi du terme « *all classes of the community* », plutôt que « *two classes* » ou encore « *both classes* ».

[535] Il s'agit d'une distinction ethnique d'autant plus claire lorsque nous considérons la pétition séparée des « *Indians of the Indian Reserve* » (réserve à laquelle l'expression « mixed community » ne s'applique manifestement pas).

[536] L'expression « all classes of the community » vient aussi préciser de façon significative le terme « mixed » utilisé dans la pétition B (des « inhabitants »). Ce terme souligne le caractère ethnique ou racial de celle-ci selon une expression souvent employée à l'époque pour dénoter ce genre de différences (« *classes of the community* », « *classes of peoples* »).

[537] À ce titre, soulignons que l'expression « all classes of the community » rappelle la terminologie utilisée par l'arpenteur Bouchette pour désigner les Métis (« Bois-Brûlés »), et ce, de façon collective et distinctive selon une typologie utilisant le même vocabulaire, rapprochant qui plus est les Métis des squatters (para. 161, 660).

« [...] a *bois-brulé*, one of **that class of people** known under the denomination of *Squatters* » (Bouchette 1832a, 190. Notre soulignement).

[538] Une autre citation, permettant d'obtenir une comparaison tirée d'un contexte similaire, mais dans une région différente du monde à la même époque, se rapporte aux populations « mixtes » du Brésil et rappelle les mêmes usages et distinctions :

« Since 1889, census-takers have been forbidden to take any notice of race. But even before that the idea was ridiculed. Codman said in 1872, "Some years ago, when a census was to be taken, it was proposed to divide **the classes of the community** and to enumerate separately the **white, black and mixed.**" » (Rogers 2012, 48)

[539] Il faut comprendre ici que la pétition de la communauté « mixte » de 1874 n'oppose pas simplement les catégories de Blancs et d'Indiens de façon

binaire; il est clair ici que la pétition de la communauté « mixte » (*mixed*) diffère de celle des Indiens.

[540] Or si les pétitionnaires s'étaient auto-identifiés comme constituant une population exclusivement « Blanche », *complétant* la pétition des Indiens en cela, il n'y aurait eut logiquement aucun besoin de la spécifier comme étant « mixte », et qui plus est composée de différentes « classes », un terme employé dans un contexte « racial » en lien ici avec la notion d'indianité et des politiques s'y rattachant.

[541] De fait, ces remarques au sujet d'une communauté « mixte » s'ajoutent à une série de preuves documentaires qui confirment que la population de Maniwaki et de ses environs est *tripartite* sur le plan ethnoculturel (ceci à l'instar de toutes les communautés métisses reconnues au Canada); une population à l'intérieur de laquelle la présence métisse est reconnue de façon distincte et collective par différents observateurs, et ce, sur une période s'échelonnant entre 1828 et 1946. Rappelons à cet effet qu'en **1828**, John McLean utilise un terme similaire (« mixed inhabitants ») lorsqu'il décrit la population du Lac des Sables :

« Being a Stranger in this Country & unaquainted with the Manners & Customs prevalent among its **mixed inhabitants** you will [illisible] my Curiosity if I enquire of you wheter it be yankee or Canadian Hospitality to envite a Friend to sup or Dine with you & then make him pay [...] » (HBCA, B.110/c/1, folio 22. Notre soulignement)

[542] En **1847**, la Chronique de la Congrégation des missionnaires Oblats rapporte également une population distinctive décrite de façon tripartite au Lac Sainte-Marie, à savoir canadienne, métisse et sauvage :

« Seize familles **canadiennes, métisses et sauvages**, y ont fixé leur demeure. » (AD 1949, folio 74. Notre soulignement)

[543] En **1893**, l'agent indien James Martin pose une série de remarques soulignant également le caractère tripartite de la population de Maniwaki, présent entre les Indiens et les non-Indiens, ces derniers se déclinant ici distinctement entre Blancs et Métis. Martin précise même à ses supérieurs qu'il y a augmentation du nombre d'Indiens recevant les annuités à Maniwaki, et ce, en raison de femmes mariant des *hommes* indiens (le mariage d'une femme indienne à un non-Indien menant au contraire celle-ci à l'exclusion de la liste de la bande indienne). Ainsi, quelques Indiens :

« [...] married **White** or **Half breed** women who by their marriage to **Indians** were entitled to be placed on the pay list [...] » (BAC 1892-1893, folio 14)

[544] Il est clair que pour l'agent Martin, les Métis ne sont pas des Indiens, mais ne sont pas non plus des Blancs, et ce même si les Blancs et les Métis sont tous implicitement catégorisés comme des « non-Indiens ».

[545] Dans les années **1940**, le père Joseph Étienne Guinard fait la même observation. Il qualifie la population de Maniwaki selon la même typologie ethnoculturelle tripartite, soit entre Indiens, Métis et Blancs. Une fois de plus, les « Métis » sont identifiés de façon collective et distinctive, lorsqu'il dénonce à l'époque le peu de dévotion religieuse sur la réserve de Maniwaki en ces termes :

« **Les Indiens** étaient sans piété ; manquaient la messe et très peu faisaient leurs Pâques. La population était de 650 âmes, en comptant **indiens, métis et blancs**, presque tous catholiques. » (AD 1944-1946, folio 256. Notre soulignement)

[546] Soulignons que Guinard a dans ses mémoires décrit ce qu'il entend par « métis », une terminologie qui revient assez souvent dans son texte :

« Le sang indien mêlé à celui des blancs forme une race belle et très résistante. **Comme les indiens, ces métis** aiment la chasse, les bois et ils ont le sens de l'orientation très développé, même la nuit -- nos immenses forêts ne peuvent -- les égarer. Puis ils trouvent leur vie là où les blancs mourraient de faim. **Comme l'indien encore, les métis** ne tiennent pas longtemps à l'ouvrage, ils aiment la liberté le grand air et à voyager, mais rarement ils émigrent ; ce n'est pas pour eux ce reproche de la Bible : « Un homme qui abandonne son propre lieu, est comme un oiseau qui quitte son nid. » (AD 1944-1946, folios 290-291. Notre soulignement)

[547] Le père Guinard distingue donc les Métis des Indiens; malgré certaines similitudes notées entre les deux, il prend la peine de les comparer à deux reprises dans sa description. Quant à la rareté des émigrations métisses, il faut comprendre que Guinard a rencontré les Métis au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, à une époque où les grands déplacements occupationnels liés à la traite des fourrures sont révolus. Pourtant, il décrit les Métis comme continuant d'aimer « à voyager ».

[548] Finalement, en **1942**, un directeur des Affaires indiennes offrant une directive quant à l'émission des permis de chasse et de trappe pour les Indiens, fait lui aussi état de la population tripartite de la région selon les mêmes catégories ethnoculturelles (*Indians, whites or halfbreeds*). Les Métis (*half breeds*) se voient également identifiés de façon collective et distinctive :

« These licenses may be issued **to Indians only**. They are not to be issued to either **whites or halfbreeds**. The presence of an applicant's name on the nominal roll of the Indians of your agency may be accepted by you as evidence of his eligibility for a license. » (BAC 1942-1943, 2 juin 1942. Notre soulignement)

[549] Ce dernier exemple montre comment la distinction entre Indiens, Métis et Blancs était encore maintenue par les fonctionnaires des Affaires indiennes au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, et ce, malgré les difficultés que l'agent sur place aurait pu avoir en tentant de dissocier de façon tranchée Indiens et Métis; la liste de bande servant ici d'identificateur formel.

[550] Ainsi, certaines familles métisses évoluant à mi-chemin entre les univers indiens et eurocanadiens continuent d'être classées à part, non seulement par les Affaires indiennes, comme dans le dernier exemple, mais aussi par les Indiens de la réserve, comme il sera explicité dans la prochaine section.

### 3.6. Pétition des Indiens de Maniwaki contre les Métis

[551] L'identification collective et distinctive des Métis dans la région de la Gatineau est également attestée dans une pétition des Indiens de Maniwaki, datée du 29 décembre 1874. Celle-ci est rédigée à la suite d'une élection survenue après la mort du vieux chef Pakinawatik.

[552] Dans cette pétition, les tensions identitaires entre les différents groupes sont particulièrement visibles. Selon ce document, les pétitionnaires ne se plaignent pas simplement des anciennes politiques de l'agent White (et de ses fils), mais aussi de tous ceux qui ne sont pas des « Algonquins purs », accusés de tenter de devenir leurs chefs :

« We Algonquins affirm that when we asked this land of Maniwaki from the Government we did not say that the Iroquois or the half Ottawa Breed or those whose origin is from Red River should come to be our chiefs here. » (BAC 1874, folio 2)

[553] Les pétitionnaires identifient également ceux que l'on accuse d'être des gens cherchant à profiter de la réserve nouvellement constituée, c'est-à-dire ces « Half Scotch » et « Half French Breed » que les pétitionnaires indiens distinguent encore d'eux-mêmes, les « *pure Algonquins* » :

« We therefore ask our Great Chief [le gouvernement] whether he prefers these Half Scotch or Half French Breed to us pure Algonquins. » (BAC 1874, folio 2)

[554] Plus loin dans la pétition, il est même reproché à l'agent White d'avoir donné des annuités réservées aux Algonquins à de « purs Français, » soulignant ainsi une distinction supplémentaire que posent les Indiens entre les « Français purs » et les « Métis français » :

« When our money was distributed John White gave some of it to pure French and thereby wronged us of our money. » (BAC 1874, folio 2)

[555] Clairement, les Indiens algonquins de la réserve de Maniwaki identifient les « Métis français » et les « Métis écossais » de façon collective et distinctive dans les environs de la réserve en 1874. Les Algonquins se présentant comme purs s'opposent ici à l'entrée sur la réserve des Métis, et ce, à l'instar des politiques officielles des Affaires indiennes, quoique pour des raisons différentes.

[556] Une autre lettre du même dossier de correspondance vient préciser quels sont les électeurs, Métis ou Indiens étrangers, qui n'auraient pas dû voter. On y précise pour chaque électeur, qui n'est identifié que par un numéro, s'il s'agit d'un Métis français, anglais, ou autre identité autochtone non reconnue par les Algonquins (BAC 1874, folios 9-10).

[557] Or, ces numéros d'électeurs semblent correspondre à une autre liste d'électeurs fournie aux Affaires indiennes plus tôt. Malheureusement, cette dernière liste est presque exclusivement formée de noms indiens, ce qui rend l'identification des Métis ardue. On peut supposer que l'utilisation de noms indiens (par rapport aux noms européens des Métis, qui utilisent souvent deux noms) a pu être une manière de légitimer davantage la participation de Métis aux élections (BAC 1874, folios 14-15).

[558] Tous ces événements sont confirmés par une source extérieure aux Affaires indiennes. En effet, les pères oblats de Maniwaki étaient bien au courant du conflit, comme le remémore l'historien oblat Gaston Carrière :

« Il s'agissait d'une chicane de famille chez les Indiens et le père Déléage expliquait tout le problème à M<sup>gr</sup> Duhamel, le 20 février 1875. Il affirmait que les Indiens étaient divisés en deux camps : les Algonquins purs, les plus nombreux, les plus moraux, les plus purs et les meilleurs. L'autre groupe était formé d'un ramassis de toutes sortes de tribus indiennes et de divers Métis : ces derniers formant la majorité étaient principalement des Métis écossais. Ils étaient les plus méchants, ivrognes, immoraux, etc. Ils avaient été élus chefs en octobre parce que les purs Algonquins étaient presque tous partis à la chasse. Les purs Algonquins étaient extrêmement irrités et venaient souvent faire part de leurs plaintes au père. » (Carrière 1968, 137)

[559] Même si l'historien Carrière semble considérer les Métis et les Algonquins comme membres d'une grande famille, il faut percevoir ici l'Indianité exprimée par Déléage comme relevant de l'identité « autochtone » en général. Déléage semble en effet bien distinguer, lui aussi, les diverses composantes culturelles en action dans ce conflit.

[560] Déléage discrimine les deux groupes selon des caractéristiques morales et culturelles : les Algonquins sont pour lui moraux, *plus* purs (sans nécessairement être exempts de tout métissage), « meilleurs », et partants presque tous à la chasse sur leurs territoires familiaux à l'automne. Les Métis (qui forment la majorité du camp opposé) sont jugés méchants, immoraux, ivrognes (rappelons-nous la contrebande d'alcool), et n'adoptent pas nécessairement le mode de vie nomade lié aux territoires de chasse hivernaux.

[561] De plus, le père Déléage, dans une lettre envoyée aux Affaires indiennes à la même époque, précise sa pensée en expliquant que certains « Indiens » de Maniwaki ne sont pas, à son avis, de « real Indians » (BAC 1874-1875, folio 16); une autre façon d'identifier les Métis.

[562] Finalement, soulignons que la question des Métis et des Indiens « étrangers » sur la réserve de Maniwaki est suffisamment jugée grave par les Algonquins pour qu'ils envoient une délégation officielle à Ottawa pour remettre leur pétition, telle que rapportée dans les journaux de l'époque. Une nouvelle brève de 1875 fait ainsi mention des « Indiens et Métis qui résident sur le territoire des Algonquins » (Le Journal de Québec 1875).

[563] La population de Maniwaki n'est donc pas simplement tripartite sur le plan purement ethnique selon les sources documentaires analysées; les Métis font de toute évidence partie d'une collectivité (« Half Scotch or Half French Breed ») que les Indiens savent reconnaître et ne souhaitent pas voir s'établir

sur leur réserve; un fait qui rappelle la correspondance de Nédélec portant sur un sujet similaire, à savoir le refus par les Algonquins de Témiscamingue des Métis *from below* (voir section 1.8.)

### 3.7. La famille McDougall de la Rivière Rouge

[564] Des relations tendues entre l'agent Baudin (le successeur de White) et la famille McDougall sont également rapportées selon les remarques du fonctionnaire, qui se voit expulsé de la cabane de Jean-Baptiste McDougall, *manu militari*. Écrivant à ses supérieurs, l'agent formule une plainte au sujet de son expulsion de la cabane en 1874, comme suit :

« [...] the second day we arrived at a little house where lives a certain John Baptiste M<sup>c</sup>Dougall, who has been treated as an Algonquin, though his father was a half breed from the Christinos of Red-River. » (LAC 1874-1875, folios 24-25)

[565] Clairement, l'agent conteste l'identité de Jean-Baptiste McDougall, qui semble être un Métis de la Rivière Rouge (au Manitoba), selon l'usage du terme « Christinos. » Le terme « Christinos » (parfois « Christineau ») réfère en effet aux Indiens de la nation Crie de l'Ouest, entre autres de la Rivière Rouge. Il y a donc de fortes chances que le surnom de « Christineau » réfère à la provenance de la famille McDougall, que l'on soupçonne issue de la Rivière Rouge au Manitoba.<sup>64</sup>

---

<sup>64</sup> Il se peut que la famille McDougall soit aussi issue des environs de la rivière Rouge dans la région contemporaine des Laurentides, où l'on retrouve la présence historique d'un groupe algonquin, dont la tentative de rejoindre la réserve de Maniwaki aurait pu être la cause de certaines tensions, à l'instar de la bande installée sur la Lièvre qui a apparemment rejoint la bande de Maniwaki (Frenette 1993, p. 44-45). Nous savons que l'un des Métis McDougall a fréquenté la rivière Rouge québécoise en 1832 (HBCA, B.134/c/15, folio 64). Ceci dit, le surnom « Christineau » des McDougall ne suggère pas une origine algonquine, mais bien une influence « crie » en provenance de l'Ouest. En outre, nous savons que la réserve de Maniwaki fut créée pour l'ensemble des Algonquins, Nipissings et Têtes de Boule du territoire, chassant entre le Saint-Maurice et la Gatineau, incluant donc ceux de la rivière Rouge

[566] Faisant écho aux arguments de la pétition des Indiens de Maniwaki de 1874 contre les Métis, McDougall ne serait donc pas « Algonquin » pour l'agent Baudin parce qu'il serait un *half breed*, de surcroît aux origines paternelles à la Rivière Rouge au Manitoba.

[567] On voit ainsi comment les deux identités sont traitées de façon distincte par l'agent Baudin, donnant un argument supplémentaire dans la plainte de Baudin concernant la réception violente dont il fut victime de la part de Jean-Baptiste McDougall.

### 3.8. Les Métis de la Gatineau : raftsmen et forestiers

[568] La présence et la continuité culturelle des Métis ne s'observent pas seulement au sein des conflits qui déchirent la réserve de Maniwaki. Cette présence et cette continuité s'observent également dans le recyclage des talents qu'ont historiquement les Métis dans la traite des fourrures, cette fois au sein de l'industrie forestière (main d'œuvre, guidage).

[569] Une anecdote impliquant la famille McDougall illustre bien ce fait. Il s'agit du sauvetage de l'équipage américain d'une montgolfière en 1859, qui se pose d'urgence dans la forêt de la Gatineau. Les voyageurs rejoignent difficilement une cabane près du lac Baskatong.

[570] Un individu décrit comme un « half-breed Indian » leur ouvre la porte : il s'agit d'Amable McDougall, parlant français et anglais. Amable McDougall, en compagnie de son fils, de l'agent forestier Angus Cameron<sup>65</sup> et de son assistant de la compagnie Gilmour, guide les voyageurs alors perdus jusqu'à

---

québécoise (BAC 1882-1888, folio 7). En ce sens l'exclure parce qu'il proviendrait de la rivière Rouge du Québec serait un non-sens.

<sup>65</sup> Sans lien avec l'homonyme qui était un officier de la CBH au 19e siècle dans le Grand Outaouais.

Maniwaki, où ils doivent trouver d'autres guides jusqu'à Ottawa (Haddocks 1894, 354-355).

[571] Cette capacité à orienter les nouveaux venus en territoire forestier avait d'ailleurs déjà été notée chez Amable McDougall dès 1851, tout comme son intérêt pour les travaux forestiers, qu'il effectuait apparemment avec son frère Angus (Ignace) et la famille Naud en 1842, pour le compte de la compagnie Hamilton & Low (HBCA, B.134/c/53, folio 216).

[572] La transition d'une économie désormais dominée par l'entreprise forestière n'efface donc pas totalement les signes d'une présence qui fut remarquée par des observateurs des Métis (*Half breeds*) dans la Vallée de la Gatineau.

[573] L'exemple de 1859 rapporté par Haddock met en évidence non seulement le guidage dans le territoire, mais aussi le multilinguisme probablement très utile pour opérer en région fraîchement colonisée, où savoir comment communiquer avec le personnel canadien-français, irlandais, métis, mais aussi algonquin, était sûrement une qualité recherchée.

[574] Bien que la traite des fourrures demeure historiquement le vecteur le plus significatif associé à l'ethnogenèse des Métis (ceci à travers le Canada, y compris dans la Gatineau selon les sources documentaires examinées dans ce rapport), nous retrouvons des indications illustrant leur présence persistante dans l'industrie forestière, dans laquelle des Métis semblent se recycler suivant le déclin progressif de la traite des fourrures.

[575] Dans l'ouvrage intitulé *The Lumber Trade of the Ottawa Valley* (1872), nous remarquons une allusion aux Métis (*half-breeds*), qui, avec les Indiens, sont décrits comme travaillant en tant que « scouts » (guides, éclaireurs) pour le compte des forestiers :

« Having secured the limit the next step is to dispatch a party of experienced scouts, generally Indians or **half-breeds** to examine the land and seek out groves of valuable timber. **The skill of these self-taught surveyors is sometimes very remarkable,** they will explore the length and breadth of the unknown territory and report upon the value of its timber, the situation and capabilities of its streams for floating out timber and the facilities for hauling and transportation.» (Anonyme 1872, 16. Notre soulignement)

[576] Cette description fait écho à la situation de la famille métisse McDougall lors de l'incident de la montgolfière mentionné ci-dessus, où Amable McDougall et son fils sont employés comme guides pour une entreprise forestière.

[577] À la lecture de ce passage, il appert en effet que les talents jadis remarqués des Métis au sein de la traite des fourrures (par exemple leur connaissance intime du territoire et de leur aptitude en terrains difficiles et souvent inconnus) sont en effet recyclés dans de nouvelles fonctions par les entreprises forestières.

[578] Cela n'a rien d'étonnant, puisque les Métis sont reconnus depuis longtemps pour leurs connaissances géographiques. Des Métis ont produit, à l'instar des Indiens et de quelques bûcherons d'expérience, des cartes du réseau hydrographique de l'Outaouais, lesquelles ont été utilisées par les traiteurs de fourrures, mais aussi par d'autres corps de métier, tels les géologues.

[579] De surcroît, la représentation du territoire dans ces cartes métisses relève d'un mélange de conventions géographiques européennes et indiennes (Kohl 1861, 284-285; Marcotte 2015).

« The maps drawn by Indians, half-breeds, and hunters of the Hudson's Bay Company are, however, not altogether to be despised. Mr Logan [géologue] had the goodness to show me a map of this kind of a portion of a river, which he had received before the survey, and when he afterwards compared it with the results he had obtained by a more scientific method, it appeared that the narrowing of the channel, its angles and windings, the form and position of its islands, its lake-like expansions, &c., were laid down with wonderful fidelity. » (Kohl 1861, 285)

[580] La carte dont il est question ici est probablement la même que celle que le géologue Logan avait récoltée au Fort Témiscamingue. Le principal artisan présumé de cette carte, le Métis John McKay (également interprète au poste de la CBH à cet endroit), était un individu qui :

« [...] de par son appartenance à une double réalité socioculturelle, a intégré des conventions cartographiques provenant de deux groupes distincts [...] Il a su intégrer le "génie des industries sauvages", duquel il était lui-même l'héritier, aux exigences du capitalisme marchand et de l'ordre social colonial. » (Marcotte 2015, 89)

[581] Moses Foster Sweetser, dans l'ouvrage intitulé *The Middle States: A Handbook for Travellers* (1876) est encore plus précis quant à sa description culturelle des « Métis » (*half-breeds*) employés sur la rivière des Outaouais :

« Long lines of lumber-booms are found on this reach ; and the steamer passes timber-rafts bearing low square sails and numerous huts, and great islands of logs drifting down to the Ottawa sawmills. These rafts are managed by **French Canadians and Indian half-breeds**, — hardy, powerful, and semi-civilized men, who still **chant the old Norman boat-songs** amid these wild forests. » (Sweetser 1876, 132. Notre soulignement)

[582] Les *Indian half-breeds* sont ici remarqués par Sweetser comme travaillant avec les Canadiens français sur les radeaux de draveurs, décrits comme des êtres puissants et semi-civilisés qui se rapprochent de la forêt, partageant notamment de vieux chants normands (donc manifestement chantés en français).

[583] Dans le même ordre d'idée, une brochure commerciale datant de 1873 évoque la possibilité, pour le touriste en manque d'exotisme, de croiser sur les bateaux à vapeur de braves travailleurs forestiers de l'Outaouais, en distinguant bien les « [...] French Canadians, a few Indians and half-breeds among them [...] » (Union Forwarding & Railway Co'y. 1873, 14).

[584] Dans les trois textes, nous observons donc des descriptions collectives (il s'agit bien de *half-breeds*) et distinctives (distinguant les *half-breeds* à la fois des Indiens en 1872, des Canadiens français en 1876, et de ces deux groupes en 1873).

[585] Cette présence remarquable des Métis de la Gatineau dans l'industrie forestière, en particulier sur la drave et la descente des cages de bois, semble avoir été suffisamment significative pour inspirer la littérature et la poésie de l'époque. Dans son poème intitulé *Gatineau Point*, S. Frances Harrison décrit le draveur en ces termes :

« A half-breed, slim, and sallow of face,  
Alphonse lies full length on his raft,  
The hardy son of a hybrid race.  
[...]  
That upon this sun-bak'd blister'd place  
He sleeps, with his hand on the burning haft,  
A Metis--slim, and sallow of face,  
The hardy son of a hybrid race ! » (Harrison 1891, 33)

[586] Il est intéressant de noter l'origine ethnique que l'auteure a ici choisi de donner au personnage de son poème. Cette œuvre décrit bien, à la fois en utilisant le mot « half-breed » et « Metis, » un individu nommé Alphonse qui s'adonne au métier d'homme de cages en Outaouais, à l'embouchure de la Gatineau.

[587] Le thème du Métis en tant que travailleur de la forêt a aussi été repris dans le roman *Risques d'hommes* de Rolland Legault (1950). Dans ce roman qui se déroule sur les rivières Coulonge et Gatineau, la figure du Métis est celle de Bisson, qu'on surnomme Le Diable, et qui fait figure d'altérité devant les bons draveurs canadiens-français. Le Métis est également mis en relief devant les autres identités que l'on retrouve dans le métier :

« Un peu à l'écart, dans le groupe plus considérable d'hommes d'âge mûr, on remarquait le cuisinier, Jos. Bisailon, le sauvage Henri, l'Anglais Barnes, et surtout le Métis Thomas Bisson, qui retint plus longtemps l'observation du jeune Cabana. » (Legault 1950, 112)

[588] Ainsi, le romancier Legault juxtapose une série d'identités ethniques où figure celle du Métis, aux côtés de l'Anglais, du Canadien français (pas

nommé ici, mais présent tout au long du roman) et de l'Indien (le « Sauvage » ici).

[589] Ces deux exemples tirés d'œuvres de fiction ne peuvent bien sûr pas être considérés comme des documents à teneur historique au même titre que les sources documentaires, mais donnent tout de même un indice sur les composantes ethniques des travailleurs forestiers en Outaouais, qui ont nourri la littérature de l'époque.

[590] Finalement, il semble bien que les travailleurs forestiers de l'Outaouais aient entretenu une tradition orale quant à la fréquentation historique des Métis sur la grande rivière. Dans un texte paru en 1880, Frederic G. Mather évoque une conversation entre un homme de chantier, le contremaître, et le groupe de Mather. Le travailleur, se faisant demander de raconter l'histoire ancienne de la région, aurait rapporté :

« Before the present century [donc *avant* 1800] this valley was the home of Indians, half-breeds and French. » (Mather 1880, 144)

[591] Cette tradition est étonnante et affirme une présence métisse distincte (des Indiens et des Français) quelques décennies avant les premières preuves documentaires présentées dans ce rapport. Même si de tels récits oraux peuvent parfois avoir été déformés dans le temps, il demeure que cette tradition entre en concordance avec la teneur générale des mentions historiques, et rattache particulièrement l'univers des travailleurs forestiers à la connaissance de l'histoire métisse de l'Outaouais.

[592] Somme toute, les observations liées au domaine de la foresterie donnent lieu à des identifications collectives et distinctives, mais offrent peu de descriptions au sujet des communautés de cette population de Métis

œuvrant sur les différentes rivières de l'Outaouais. La nature des observations peut expliquer ce phénomène : on observe les Métis (ou les *Half breeds*) qui travaillent sur les rivières, et non pas dans leurs lieux de résidence.

[593] Les preuves documentaires analysées suggèrent néanmoins qu'une communauté historique mixte d'ascendance européenne et indienne de type régional qui émerge dans le contexte des postes de traite des fourrures (parties 1 et 2 de notre rapport) existe toujours, *grosso modo*, entre 1850 et 1950.

[594] Cette communauté historique fournit vraisemblablement une main-d'œuvre mobile aux allures suffisamment distinctes pour se voir identifier de façon persistante comme « Métis » (ou *Half breeds*), ceci au sein d'une population composée également de Canadiens-français et d'Indiens.

### 3.9. Extraits du journal *L'Alliance* (1979-1985)

#### 3.9.1 Introduction : extraits d'un journal communautaire

[595] Les Métis de la Gatineau entrent dans une nouvelle ère de visibilité médiatique et d'activisme politique au tournant des années 1970.

[596] Cet activisme s'inscrit dans la foulée de mouvements pan-autochtones de revendications principalement faites au nom des Métis et Indiens non inscrits. Cet activisme mènera à l'inclusion des Métis dans la section 35 de la Constitution canadienne, sous le leadership de Harry Daniels, et avec la participation de personnes et de communautés s'identifiant comme métisses au Québec, incluant dans l'Outaouais (Gendron, Laforest, et Léveillé 1981, 153).

[597] Une étude exhaustive de ces revendications serait fort utile. Elle dépasse toutefois le mandat de ce rapport. En présentant les extraits de journaux qui suivent, il est toutefois possible d'observer la présence historique (1970-1985) et continue d'une communauté dans la Vallée de la Gatineau qui se définit comme métisse.

[598] Ces articles de journaux montrent plus précisément que le « mouvement métis » dans la région de la Gatineau n'est pas récent, mais plutôt préconstitutionnel (pré-1982).

[599] La première association représentant les Métis de Maniwaki aurait été créée en 1969, puis incorporée en 1976 (Michaux 2014, 149). Ce local de l'Alliance autochtone (local 18) s'est désaffilié en 2005 pour devenir la Communauté Métis Autochtone de Maniwaki (REQ 2005), tel qu'elle existe aujourd'hui. Les quelques extraits de journaux de *L'Alliance, la voix des métis et indiens sans statut du Québec*, illustrent avec plus de détails les activités et les positionnements de Métis de l'Outaouais et/ou Maniwaki dans différents dossiers.

### 3.9.2. Association et culture métisse dans l'Outaouais

[600] Comme il est rapporté par Monsieur Rhéal Boudrias, la région de Maniwaki fut l'une des premières dans les années 70 à fournir des membres pour la création de l'organisation pan-québécoise, *L'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens sans statut*, suivie de la région de Kipawa et du Nord-Ouest :

« He recruited people over a yearlong period, **in Maniwaki at first**, then in Kipawa and in the North-west. The movement finally spread throughout Quebec. » (L'Alliance 1980, 7. Notre soulignement)

[601] Selon cette source, il appert que les Métis de la région de Maniwaki furent parmi les premiers à s'organiser et rejoindre un mouvement pan-québécois visant la défense identitaire et collective des Métis et des Indiens sans statut.

[602] Comme l'illustrent les articles intitulés « Élections en avril, à Maniwaki » (Veilleux 1984, 3) et « Local de Maniwaki » (Robertson 1986, 11), une participation culturelle et politique dans la communauté de Maniwaki semble se maintenir dans le temps (présence d'assemblées et d'élections).

[603] Dans une autre édition, nous trouvons des mentions de l'organisation de « jeux métis » au sein de la région 02 (qui incluait Maniwaki), du recensement des membres, et même d'un incident mettant en cause le club de hockey « métis » impliquant des Métis de Maniwaki se faisant refuser une participation dans une ligue réservée manifestement aux Indiens statués (L'Alliance 1985a, 17; L'Alliance 1985b, 17; L'Alliance 1985c, 17).

[604] Parmi les revendications politiques de l'organisation pan-québécoise que rejoignent les Métis de l'Outaouais (incluant Maniwaki), nous retrouvons une insistance sur les droits de chasse, trappe et pêche.

[605] Il est à noter qu'avant même les consultations préconstitutionnelles au niveau fédéral, les Métis du Québec tentent de faire reconnaître des droits de chasse, pêche et trappe au niveau provincial, en élaborant dès 1979 une ébauche de politique générale en ce sens (ALMISSI 1979, 9).

[606] Comme nous le verrons dans la prochaine section, les Métis de Maniwaki participent à des délégations constitutionnelles en vue de protéger ces droits et de sécuriser leur enchâssement au sein de la Loi constitutionnelle de 1982.

### 3.9.3. Représentations politiques préconstitutionnelles

[607] Les Métis de l'Outaouais sont bel et bien actifs politiquement selon un article de la revue *Recherches amérindiennes au Québec*, qui témoigne de la présence d'une délégation de l'Outaouais aux audiences de la Commission de Révision constitutionnelle des Métis et Indiens non statués du Canada, le 7 mars 1981, à Québec :

« Ainsi, les représentants de la région de l'Outaouais étaient à même d'exposer les contraintes administratives reliées à l'exercice de leurs activités traditionnelles de chasse, de pêche et de trappe. » (Gendron, Laforest, et Léveillé 1981, 153)

[608] Non seulement les Métis de l'Outaouais sont-ils présents aux négociations préconstitutionnelles, mais ils dénoncent avec leur représentant Nelson Amos la perte de leurs terrains de trappe; une situation qui les force à devenir « squatters » sur leurs propres terres ancestrales, les privant ainsi d'une activité de subsistance jugée fondamentale :

« Monsieur le Commissaire,  
Membres de la Commission  
Mesdames et Messieurs,

**Les Métis de la région du Pontiac-Labelle** [Outaouais] se sont réunis pour discuter ensemble des droits qu'ils veulent voir enchâsser dans la Constitution Canadienne. Ces droits, ils sont à la fois multiples et précis.

Bien que le gouvernement du Canada a accepté de reconnaître comme aborigènes les Métis de ce pays, nous entendons bien que cette commission fasse les pressions nécessaires pour que les droits qu'on s'apprête à nous reconnaître en regard de notre

statut d'aborigènes soient plus précisément définis dans la Constitution. [...]

Les terres que nos ancêtres ont trappées et chassées sont propriétés de compagnies souvent étrangères. [...] Pour nous, Monsieur le Commissaire, cette situation est inacceptable et démontre clairement **notre situation de “squatters” sur nos propres terres.** [...]

Aujourd'hui dans notre région, les activités qui ont été la base de notre économie ancestrale nous sont interdites. Jour après jour, **les Métis de notre région perdent leurs terrains de trappe;** terrains de trappe qu'ils avaient été forcés d'obtenir en se résignant à faire application pour un terrain comme tous les autres citoyens non autochtones du Québec. [...] Notre région économiquement est extrêmement défavorisée et la pratique de ces activités nous aide à obtenir un revenu supplémentaire pour nos familles; en plus d'être un droit que nous jugeons fondamental, compte tenu que nos ancêtres en ont fait la base de leur économie pendant des millénaires. » (Amos 1981, 14. Notre soulignement)

[609] Notons la remarque de Nelson Amos au sujet du statut de « squatters » dont souffrent toujours les Métis, et ce, en 1981. Ceci fait écho aux remarques de John Snow sur les « squatters » du Lac Sainte-Marie (décrit historiquement comme le lieu où résident seize familles canadiennes, métisses et sauvages), de même qu'aux remarques de l'arpenteur Bouchette qui associe les « Bois-Brûlés » (c'est-à-dire les « Métis ») aux « squatters » qui vivent aux abords des rivières (voir paras. 161, 660).

[610] D'ailleurs, un peu partout dans le Nord-Ouest canadien, ce statut de « squatters » illégaux était une constante chez les Métis et les Canadiens

français « qui prenaient possession d'une terre tout bonnement, à la façon du pays, sans obtenir de titre ni même d'inscription [...] » (Payment 1990, 265).

[611] Cette fois, le squattage ne concerne pas nécessairement le lieu d'habitation principal, mais les lieux d'exploitation de la faune et de la flore, à savoir les terrains de trappe ou les camps de chasse.

[612] Fait également notoire : le discours de Nelson Amos indique une identification collective et distinctive des Métis de la région du Pontiac-Labelle dans ce dossier (c.-à-d. un découpage géographique qui inclut alors la région de Maniwaki).

[613] Bien que l'association dont font partie les Métis est inclusive des Indiens sans statut, le discours de Nelson Amos, alors vice-président de l'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens sans statut, fait clairement référence à une identité métisse que l'on peut distinguer de celle des Indiens sans statut.

[614] D'ailleurs, une réponse faite par Nelson Amos à Rhéal Boudrias dans une entrevue reproduite dans le Journal L'Alliance est fort intéressante à ce sujet.

[615] Dans celle-ci, Amos souligne que les Métis demandent le droit d'être consultés sur l'usage du territoire. Il ajoute même que ce sont « les Métis » de la région de Pontiac-Labelle (donc de l'Outaouais) qui contrôlaient jusqu'en 1945 les zones de trappe, avant les perturbations de plus en plus grandes causées par les industries forestières et papetières :

« MR. BOUDRIAS: You were speaking of the paper companies who razed the ground, who cut the trees and leave nothing in the wake. In this agreement that you are discussing would you want

to take over the land? Would you want to have the right to repossess the lands?

MR. AMOS: **We would also like to have something to say about what is being touched.** If they continue to do what they are doing nothing will be left. Some day we will have no land even if we want to take them back. There will be nothing left to take back.

MR. BOUDRIAS: If the land has been wasted there will be nothing left to take back. As far as the trapping lands are concerned, has it been many years - you said you had to get trapping and fishing grounds since when [sic]

MR. AMOS: I really don't know the exact date. 1945.

MR. BOUDRIAS: **Since 1945? Before that it was the Métis who controlled the region?**

MR. AMOS: **At least they controlled hunting and trapping.** As I said in my presentation, since, we have to apply for a licence, anyone Native. » (L'Alliance 1981, 13. Notre soulignement).

[616] Ces passages suggèrent ainsi une forte continuité au sujet de la situation qui affecte les Métis de l'Outaouais en lien avec les observations de la section précédente. Plus précisément, ces passages montrent comment les effets d'une industrie forestière abusive nuisent aux pratiques ancestrales des Métis de l'Outaouais liées à l'occupation du territoire, en particulier la trappe, la chasse et la pêche de subsistance.

[617] Ces extraits confirment également la volonté des Métis de la région de maintenir les pratiques de pêches, de trappe et de chasse, malgré les perturbations socio-économiques qui se rattachent aux entreprises forestières.

[618] Selon ces indications, les Métis de la région de l'Outaouais pratiquent toujours en 1981 leurs activités ancestrales, et signalent un attachement à celles-ci de par leurs mobilisations politiques.

#### 3.9.4. Identifications au peuple Métis et Louis Riel

[619] Nous retrouvons dans le même journal plusieurs témoignages portant sur l'identité métisse. Parmi ceux-ci, Aubé Brière du local de Mont-Laurier parle dans son article, datant de 1979 et intitulé « Quelle est notre identité », d'un « peuple » fort qui fut opprimé mais qui se souvient fièrement de ses racines :

« Nous Métis soyons fiers de notre sang, “preuve” de l'Alliance des peuples qui ont bâti le nouveau monde. Tout le Continent Nord Américain fait entendre le chant de réveil de ses enfants. » (Brière 1979, 10)

[620] Raymond Lafond et Charles Beaudoin, dans leur article intitulé « C'est quoi la justice? », renchérissent au sujet de la question identitaire métisse, en précisant la situation difficile dans laquelle les Métis se trouvent :

**« Et l'on nous considère désormais comme des sans-terre, des vagabonds... »**

Pourquoi une loi ne nous reconnaîtrait-elle pas, nous, les Métis, les déshérités... Nous ne demandons pas l'impossible, nous

demandons à la partie blanche de notre sang de reconnaître qu'elle existe. Nous demandons justice.

**Justice, d'abord, en reconnaissant notre existence.** Justice ensuite en reconnaissant des droits à nos ancêtres indiens, ce qui nous permettrait de choisir le mode de vie que nous désirons. Alors seulement nous aurons droit d'exister, parce que nous aurons accès à tout ce que nous ont donné nos ancêtres. Nous pourrions, unissant les deux cultures à notre portée, réconcilier en nous le blanc et l'indien et devenir des êtres complets, dignes de tous nos ancêtres. » (Lafond et Beaudoin 1979, 10. Notre soulignement.)

[621] Le président de l'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens sans statut, Fernand Chalifoux, fait pour sa part directement allusion à Louis Riel et au peuple métis de l'Ouest dans son article, datant de 1981 et intitulé « Let us remember the broken treaties of the past... », tout en utilisant le terme « peuple » pour également identifier le peuple des Métis et Indiens sans statut du Québec (Chalifoux 1981, 2).

[622] L'article de Chalifoux semble ainsi établir la filiation d'une mémoire entre les Métis de l'Ouest et ceux du Québec, tout en marquant l'existence collective des Métis au Québec. Louis Riel y est présenté comme « [...] one of **our** great leaders [...] » (Chalifoux 1981, 2. Notre soulignement).

[623] Cette mémoire de l'importance culturelle de Louis Riel apparaît également importante pour certains Métis de l'Outaouais, comme le souligne Marie-Joseph Riel, dans son article datant de 1985, intitulé « Mon frère Louis Riel ». Elle y raconte la difficulté de vivre avec le nom de Riel, lorsqu'on est Métis :

« Je m'appelle Marie-Joseph Riel, Marie Jo. pour les intimes.

Riel pour moi, c'était un personnage qui a vécu dans l'histoire du Canada, d'abord comme traître puis comme héros. Il est aussi mon frère, mon père, mon ancêtre.

C'est une personne qui m'a fait pleurer, que j'ai détestée, puis que j'ai aimée.

**Vivre une partie de son enfance dans un petit village près d'Ottawa en 1947 quand on s'appelle Riel, c'est pas drôle tous les jours.** À l'école, quand j'étais en première année, les plus vieux c'est-à-dire ceux qui étaient en 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, me traitaient de traître, me bousculaient et je ne savais pas pourquoi. J'arrivais à la maison en pleurant. J'aurais bien voulu m'appeler autrement à ce moment-là. » (Riel, M.-J. 1985, 3. Notre soulignement).

[624] Plus loin dans l'article, tout en se remémorant les événements politiques entourant la vie de Louis Riel, Marie-Joseph Riel formule une identification métisse de type distinctif et collectif, lorsqu'elle pose la question suivante :

« Mais nous qui portons le nom de Riel dans la réalité et dans notre cœur, **nous sang-mêlé, nous métis**. Allons-nous rester dans le fond du trou pendant que des choses se passent autour de nous? » (Riel, M.-J. 1985, 5. Notre soulignement)

[625] L'identification à Louis Riel et à la culture métisse est également importante dans ce texte anonyme datant de 1985, intitulé « Lettre ouverte à Louis Riel », que nous reproduisons intégralement ci-dessous (Anonyme 1985, 17). Soulignons qu'il est possible que l'auteur(e) de cet article fasse référence à la tradition orale au sujet d'une « tante » de Louis, Marie-Louise Riel, qui aurait dissimulé Louis dans les environs de Maniwaki. Il est également possible que le passage réfère à la tante Lucie Riel habitant la région de Montréal :

« Louis Riel, tu étais un de nos fils, mais tes parents **c'est nous, ton peuple**. Cette année à cause de toi on fête le centenaire d'une partie de l'histoire d'un peuple, mais un peuple ça se compose d'arrière-arrière-grand-mères, d'arrière-arrière-grand-pères, de grand-mères, de grand-pères, de mères, de pères, de sœurs, de frères, de fils, de filles, de petits-fils, de petites-filles, de cousins, de cousines, d'oncles et de tantes, de voisins et de voisines. Pourquoi l'oublies-tu en ce jour historique?

Louis Riel, ton père est né à Lavaltrie, tout près de Trois-Rivières, et s'est dirigé dans l'ouest dans l'espoir de te rendre la vie meilleure, souviens-toi, t'as su retourner à ta source au Québec pour t'éduquer **près des tiens**.

**Louis Riel, t'a su un jour te cacher chez ta tante au Québec pendant plusieurs années lorsque l'on t'avait mis hors la loi, t'es revenu parmi ton peuple, pourquoi l'oublies-tu?**

Louis Riel, on te cache encore, on t'identifie à un lopin de terre de l'Ouest, mais tu appartiens à ton peuple. Pourquoi l'oublies-tu en ce jour historique?

Le peuple métis à qui tu appartiens a souffert bien avant que tu naisses du sein de ta mère et souffre encore aujourd'hui, peut-être à cause de toi.

Louis Riel, en ce centenaire de ta mort, je t'en implore, je t'en supplie, dis-leur que l'on ne t'appartient pas, dis-leur plutôt que tu appartiens à ton peuple, son histoire. Parle au nom de ton peuple de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique [sic], du Territoire du Nord-Ouest ou du Yukon, car ton histoire, Louis, nous renie l'existence d'un peuple distinct. Le peuple métis, ton peuple, c'est nous tous, les Métis d'un océan à l'autre.

Au nom du peuple métis,  
Un membre du peuple auquel tu appartiens. » (Anonyme 1985, 17.  
Notre soulignement)

### 3.9.5. Analyse : articles de journal communautaire (1979-1985)

[626] Les indications que nous retrouvons dans le *Journal L'Alliance* attestent ainsi d'une mobilisation politique et sociale importante entre les années 1970 et 1985 de la part des Métis du Québec, incluant les Métis de l'Outaouais qui s'unissent afin de demander la reconnaissance de leurs droits autochtones par les gouvernements.

[627] En plus de diverses activités sociales organisées par les Métis (jeux des métis, club de hockey, rassemblements), les articles sélectionnés illustrent une participation politique de la part des Métis de Maniwaki, qui sont en fait parmi les premiers à joindre l'organisation québécoise de l'Alliance Laurentienne des Métis et Indiens sans statut. Cette participation semble se maintenir dans le temps selon les documents consultés.

[628] Des représentations constitutionnelles ont également été formulées, soulignant les difficultés rencontrées par les Métis de l'Outaouais au sujet de l'accès au territoire afin d'y pratiquer leurs activités traditionnelles, incluant la trappe, chasse et pêche de subsistance.

[629] La description de cette situation révèle une continuité significative entre les documents historiques que nous avons étudiés, montrant les Métis comme des « squatters » et des gens n'ayant pas accès à la protection des réserves (voir la correspondance de Nédélec et la pétition des Algonquin de 1874 au sujet de ce rejet des Métis), et les représentations plus contemporaines à cet effet.

[630] Par exemple, les Métis de Pontiac-Labelle dénoncent leur situation de « squatters » et la perte de leur droits de chasse, de pêche et de trappe, faisant écho aux propos de Raymond Lafond et Charles Beaudoin décrivant les Métis comme des « sans-terre » et des « vagabonds ».

[631] Finalement, nous avons constaté la présence d'articles illustrant un attachement à l'identité métisse, formulé de façon collective et distinctive (malgré l'union politique avec les Indiens sans statut), incluant des dimensions personnelles et un fort attachement marqué à la figure de Louis Riel, s'échelonnant entre 1979 et 1985.

[632] Il faut rappeler ici qu'il ne s'agit que d'un échantillon des centaines d'articles que l'on retrouve dans *Le Journal L'Alliance*, qui en soi, témoigne de l'organisation et de la volonté de la part des Métis impliqués d'informer les gens de leur communauté des différents dossiers.

[633] Bien qu'une étude exhaustive de tous les numéros, ainsi que d'autres journaux du même ordre, serait souhaitable, nous croyons la démonstration claire qu'il y a bel et bien une continuité historique s'agissant des activités collectives et des préoccupations qui sont celles des Métis de l'Outaouais, et de Maniwaki en particulier entre 1970 et 1985.

### 3.10. Extraits d'entrevues avec des aînés de la Vallée de la Gatineau

#### 3.10.1. Introduction : sélection d'extraits d'entrevues

[634] Cette section présente des extraits de quelques entrevues faites avec des aînés s'identifiant principalement comme Métis, dans la Vallée de la Gatineau, de même que des membres de la Communauté Métis Autochtone

de Maniwaki. Ces entrevues furent réalisées dans le cadre de la *Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse*, de même que le projet de recherche *Le statut de Métis au Canada : Agencité et enjeux sociaux*, les deux sous la direction du professeur Denis Gagnon (Université de Saint-Boniface).

[635] La méthodologie préconisée fut celle d'entrevues semi-dirigées, jusqu'à saturation, avec transcription du verbatim. Les extraits des entrevues furent sélectionnés en fonction de leur pertinence en lien avec les thèmes repérés dans les documents historiques étudiés dans le cadre de ce rapport. Ces extraits illustrent ainsi la transmission d'une mémoire d'événements propres à la région de Maniwaki et la continuité de certaines pratiques culturelles en lien avec les « Métis » de cette région.

### 3.10.2. Monsieur Paul-Émile Nault

[636] Dans cet extrait, Monsieur Paul-Émile Nault (descendant d'Élisabeth McPherson, fiche 2) indique la présence de Métis de façon collective dans la région de Maniwaki (« des Métis »). Monsieur Nault souligne également la prédominance du fait Franco-Métis, qui rappelle la présence historique des Métis-français dans la région, selon le père Bellefeuille en 1838, de même que les propos de la pétition des Algonquins de 1874, dénonçant la présence de « Half French Breeds » dans la région de Maniwaki (section 3.6.) :

« Ça fait longtemps, car la femme, la blonde de mon grand-mère... mon grand-père, sa mère, c'était une pure Indienne. Dans ces escousses-là, il y en avait ben de ça. C'est pour ça qu'il y a ben des **Métis**, que ça venu de même, même sur la réserve icitte [...]

D'après moi, j'ai entendu parler, **qu'il y avait plus de Français qui étaient accouplés avec des Indiennes que la gang d'Anglais, à Maniwaki**, on dirait. » (CRCIM 2008, entrevue no 14. Notre soulignement)

### 3.10.3. Madame Lilianne Cyr

[637] Dans cet extrait, Madame Lilianne Cyr (descendante de Marie-Louis Riel, fiche 10) utilise le terme « métis » de façon collective, tout en soulignant le mode de vie des Métis de la région, dont elle affirme ne pas connaître le nombre exact. Madame Cyr décrit un mode de vie qu'elle associe à la vie en forêt et certaines pratiques traditionnelles et autarciques, issues de la chasse, de la pêche et du tannage. Le témoignage de Madame Cyr rappelle les propos de l'arpenteur Snow au sujet des pratiques de chasse et de pêche caractérisant le mode de vie des Métis de la région (section 2.4.) :

« Oui, une fille qui était avec Patrice, 6-7 ans, elle travaille le cuir. Elle vit toute seule, au lac Edja. Elle vit sur une terre. La chasse un peu, la pêche, je pense pas qu'elle aille à la pêche. **Elle travaille le cuir, le bois, elle fait tout, elle s'organise seule.** Elle reste seule dans cette maison-là sur le bord du lac. Oui, elle est Métis. **Il y en a d'autres aussi,** je les connais pas tous. [...]

Ici à Maniwaki, c'est assez fréquent que **des gens vont rester tout seuls dans le bois, des Métis.** » (CRCIM 2008, entrevue no 17. Notre soulignement)

### 3.10.4. Monsieur Norman Henrie

[638] Dans cet extrait, Monsieur Norman Henrie (descendant de Philomène McPherson, fiche 2) mentionne la famille métisse Knight qui habitait le Lac Sainte-Marie. Monsieur Henrie souligne le mode de vie lié à la fourrure, au piégeage, de même que la pratique de contrebande de boisson. Ce faisant, le témoignage de Monsieur Henrie fait écho aux propos de l'agent Martin qui se plaint des « Half breeds » impliqués dans des activités de contrebande du même genre, dans les environs de Maniwaki (section 2.6.) :

« NH : Oui. J'me rappelle pu d'son nom, à lui. Nous autres on l'appelait Ti-Vieux, Ti-Vieux... Ti-Vieux Knight, mais...

GM : Du Lac Sainte-Marie ?

NH : Oui oui ! Oui ! C'tait... Lui, y avait pas d'enfants, y était pas marié, lui. Y était célibataire. Toute sa vie. Pis y trappait. Pis... Y avait... mon père ça l'intéressait, j'sais ben. Pis y avait montré à mon père à **arranger les fourrures**, pis comment installer les pièges, pis tout ça.

GM : Ça c'tait dans les années, peut-être, 30-40, ou je l'sais pas ?

NH : Non, non. Dans « es années... 50-60.

GM : Ok, pis c'te monsieur Knight-là, lui y étais-tu considéré comme un Indien, au Lac Sainte-Marie, ou y était comme vous autres ?

NH : Y... Non, plus que nous autres.

GM : Ok, ha ouin ?

NH : Les Knight y étaient plus... Eux autres y étaient plus proches des Indiens, dans « es générations. Comme le... vois-tu la mère... la mère à Ti-Vieux Knight, là, c'tait comme la génération à mon père. Bon ben leu mère, ou au pire leu grand-mère, c'était une Indienne, elle. **C'est elle qui faisait d'la bagosse, là... A faisait de... d'la boisson d'contrebande.** Était veuve, elle, j'pense, pis a l'avait une gang d'enfants pis... a l'arrondissait ses fins d'mois avec ça. Y restaient dans l'bois, eux autres, l'autre bord de... du **Lac Sainte-Marie.** » (SMC 2017, entrevue no 12. Notre soulignement)

### 3.10.5. Monsieur Mario Carpentier

[639] Dans cet extrait, Monsieur Mario Carpentier (descendant du Métis Moïse Ouellette, Manitoba) fait état de l'identité de façon autoascriptive, en soulignant les liens historiques dans sa famille entre les Métis de la région de Maniwaki et les Métis du Manitoba. Le témoignage de Monsieur Carpentier souligne en outre la contribution de l'héritage algonquin au sein de son métissage, faisant ainsi échos aux descriptions des « Algonquin Half breeds »

utilisées par le père Nédélec (section 1.8.). Son témoignage confirme en outre l'un des aspects relayés par la tradition orale au sujet de Marie-Louise Riel, qui souligne les liens unissant les familles métisses de Maniwaki à celles du Nord-Ouest, par exemple les Beaulieu (fiche 1), les Taylor (fiche 11) et possiblement les McDougall (fiche 19) :

« Pour l'identité métisse, j'ai toujours su. Mes branches métisses, sur le côté de ma mère, c'est Algonquin. C'est tout métissé. Et il y a une branche qui remonte du côté des Métis jusqu'à Moïse Ouellette, Manitoba. On a même la photo de Moïse Ouellette. [...]

Je sais comme Métis qu'au Manitoba ils disent, c'est pas des Métis. J'ai même vu un reportage d'une dame qui disait : you can call them the way you want they are not Métis. Bon. C'est icitte au Manitoba qu'il y a eu les Métis. Remarque ben j'ai des origines aux [sic] Manitoba, Moïse Ouellette. J'essaie de voir la logique dans ce que cette personne disait. C'est une des leaders au Manitoba. Ils s'appelleront comme ils voudront, au Québec, c'est pas des Métis. Quoi ? Halfbreed ? What the f[...] are you gonna call them ? **Comment on va s'appeler si on n'est pas des Métis ?** » (CRCIM 2008, entrevue no 20. Notre soulignement)

### 3.10.6. Monsieur Benoît Guilbault

[640] Dans cet extrait, Monsieur Benoît Guilbault (descendant du Métis Gabriel Guilbault) discute des difficultés reliées à l'identité métisse. Il souligne que le terme « mixed-blood » était alors utilisé dans les années 1940. Son témoignage illustre également la dimension souvent péjorative, voire dissimulée, de l'identité métisse au sein de plusieurs familles de la région :

« **Mixed-blood, c'était des affaires qu'ils nous disaient**, dans les années 40, 42, 43, quand j'étais petit, je me l'ai fait dire souvent.

Ben, c'est vrai pareil mais c'est pas fin de le prendre pour blesser. Même, j'ai entendu mon père me dire ça. Dans le temps, je ne le prenais pas de même, moi je pensais que c'était ma mère qui avait sauté la clôture. Il y en a d'autres qui me l'ont dit. **Sang-mêlé. Ils le disaient en français et en anglais, les deux.** Déjà, l'anglais c'était courant ici. Des bottes, des overcoats, overshoes, c'était tout en anglais, les termes. Tu parlais en français mais il y avait à peu près 50% des mots qui étaient en anglais. On a tout perdu ça.

[Questionné sur l'usage du terme Métis ou Mitchif :]

Non, pas ça. Mais sang-mêlé. Quand j'étais petit, 7-8 ans, 10 ans. On ne savait pas pantoute, pantoute pantoute dans le temps. Je pensais que j'étais pas l'enfant de mon père. C'est la première fois que je parle de ça. » (CRCIM 2008, entrevue no 16. Notre soulignement)

### 3.10.7. Analyse : sélection d'entrevues

[642] Parmi les extraits choisis, nous avons identifié une série de thèmes qui décrivent les « Métis » de Maniwaki (et ses environs), leur mode de vie et leurs activités traditionnelles.

[643] Ces extraits d'entrevue et les thèmes qui y sont identifiés ne sont pas exhaustifs; notre échantillonnage sert plutôt à illustrer un degré de continuité culturelle entre des sources premières et des témoignages oraux issus des descendants de familles partageant un héritage mixte d'ascendance indienne et européenne de la région de Maniwaki.

[644] Les thèmes identifiés peuvent se résumer comme suit :

- un attachement à l'indianité de la part des Métis de l'Outaouais (sans statut, par contre);
- un style de vie rattaché à l'identité métisse (vivre tout seuls dans les bois environnants);
- des connexions soulignées entre familles métisses de l'Est (Québec) et de l'Ouest (Manitoba);
- des épreuves endurées suivant la stigmatisation de l'identité métisse (ou « mixed-blood »);
- La présence de pratiques ancestrales des « Métis » (trappe, chasse, pêche, tannage);
- La présence de contrebande de boissons fortes dans un passé proche.

[645] Suivant l'identification des thèmes pertinents pour chaque extrait, nous avons identifié une série de renvois aux paragraphes du rapport où il est possible de trouver des thèmes similaires. Il est ainsi possible d'illustrer un degré de continuité entre les thèmes que nous retrouvons dans les documents d'archives, et les témoignages contemporains d'aînés des environs de Maniwaki qui s'identifient la plupart comme « Métis ».

[646] Cette démonstration nous permet donc d'illustrer un degré de continuité culturelle significatif au sujet d'une communauté d'héritage mixte dans les environs de Maniwaki jusqu'à des dates contemporaines.

### 3.11. Conclusion : continuité historique et aspects contemporains

[647] L'ensemble des documents et des témoignages offre un portrait significatif au sujet d'une continuité culturelle, suggérant ainsi le maintien d'une communauté mixte d'ascendance indienne et européenne dans la région de Maniwaki.

[648] Rappelons que le terme « continuité culturelle » renvoie aux manifestations socioculturelles illustrant une continuité dans le temps, qui suggère le maintien d'une communauté mixte d'ascendance indienne et européenne (malgré ses transformations) dans la région de l'Outaouais et de Maniwaki en particulier.

[649] Rappelons également que les observations liées aux domaines de la foresterie ou des raftsmen donnent lieu à des identifications collectives et distinctives s'agissant des Métis (« Half breeds »), mais offrent peu de descriptions au sujet des communautés de cette population de Métis œuvrant sur les différentes rivières de l'Outaouais.

[650] La nature des observations peut en expliquer la rareté : on observe en effet des « Métis » (ou les « Half breeds ») qui travaillent sur les rivières. Les observations ne touchent donc pas les lieux de résidence ou les communautés des Métis.

[651] Les preuves documentaires analysées suggèrent néanmoins qu'une communauté historique mixte d'ascendance européenne et indienne de type régional qui émerge dans le contexte des postes de traite des fourrures (parties 1 et 2 de notre rapport) existe toujours.

[652] La communauté historique et régionale des Métis fournit vraisemblablement une main-d'œuvre aux allures suffisamment distinctes pour se voir identifier de façon persistante comme « Métis » (ou *Half breeds*), ceci au sein d'une population composée également d'éléments notamment canadiens-français et indiens (donc distincte en ce sens).

[653] L'exemple de la famille célèbre famille métisse McDougall qui œuvre comme guide dans l'industrie forestière illustre cette récupération professionnelle des Métis ou « Half breeds » (section 3.2.).

[654] La pétition de 1874 dans laquelle les pétitionnaires s'identifient à une communauté « mixte » vient préciser la dimension collective de cette communauté en question, de même que son maintien dans le temps. Sans affirmer que *tous* les pétitionnaires soient nécessairement métis (ou d'héritage mixte), il y a là manifestement la reconnaissance d'une communauté « mixte » de façon autoascriptive, avec la précision d'un vocabulaire référant aux « races » qui s'y côtoient (*classes of peoples*).

[655] Cette description est d'ailleurs relayées par d'autres documents plus anciens ou plus récents faisant également état de la composition « mixte » de la communauté environnant Rivière Désert (Maniwaki).

[656] La pétition des Algonquins du 29 décembre 1874 est d'autant plus précise au sujet de l'identification collective et distinctive des Métis qui habitent la région (*Half Scotch, Half French Breeds*). Rappelons que les Algonquins se plaignent des Métis qui sont accusés de prendre avantage de la réserve de Maniwaki nouvellement constituée, les distinguant ainsi non seulement d'eux-mêmes, mais des autres Euro-Canadiens.

[657] Les exemples des familles métisses Chaussé, Brosseau et Vanasse illustrent les difficultés rencontrées par celles-ci en lien avec les politiques qui excluent les Métis des réserves ou en lien avec les Indiens eux-mêmes (section 3.4.).

[658] Cette double exclusion est d'ailleurs confirmée par la correspondance du père Nédélec de 1892-1896 concernant les « Métis Algonquins » *from below* qui se voit refuser l'accès à la réserve du Témiscamingue.

[659] On se souviendra que Nédélec demande dans cette correspondance deux sièges au conseil de la réserve qui seraient réservés aux Métis,

précisant l'aspect collectif et distinctif des revendications des Métis de l'Outaouais relayées par le père Nédélec (section 1.9.).

[660] Essuyant un nouveau refus, les Métis de la région seront manifestement voués au statut de « squatters », un terme que l'on sait déjà utilisé par John Snow lorsqu'il visite la communauté du Lac Sainte-Marie (section 2.3.), et par l'arpenteur Bouchette qui associe ce terme aux « Bois-Brûlé » (Métis) distribués le long des rivières (section 3.5. : « [...] a *bois-brulé*, one of that class of people known under the denomination of *Squatters* »).

[661] Les articles que nous retrouvons dans *Le Journal L'Alliance* attestent d'ailleurs d'une mobilisation politique et sociale importante entre les années 1970-1985 de la part des Métis de l'Outaouais qui s'unissent afin de demander la reconnaissance de leurs droits autochtones par les gouvernements (Gendron, Laforest, et Léveillé 1981, 153).

[662] Des représentations constitutionnelles ont notamment été formulées au sujet de l'accès au territoire que les Métis de la région de Maniwaki revendiquent afin d'y pratiquer leurs activités traditionnelles, incluant la trappe, chasse et pêche de subsistance.

[663] Rappelons que les Métis de Pontiac-Labelle dénoncent alors leur situation de « squatters » et la perte de leurs droits de chasse, de pêche et de trappe (Amos 1981, 14), faisant ainsi écho aux propos de Raymond Lafond décrivant les Métis comme des « sans-terre » et des « vagabonds » (section 3.9.3).

[664] Il appert donc que l'accès au territoire afin d'y maintenir des pratiques de subsistance et la sécurisation d'un titre au territoire deviennent des thématiques récurrentes associées à l'identité des Métis des environs des Maniwaki.

[665] L'importance des pratiques traditionnelles que sont la trappe, la chasse et la pêche est également soulignée dans les entrevues menées avec des aînés de la région, qui mentionnent le mode de vie indépendant des Métis vivant dans les bois.

[666] De façon significative, les entrevues et les articles font état d'une identité métisse que l'on constate attachée à la figure de Louis Riel. Cette identité est également associée à l'expérience de discrimination et à des nécessités économiques encourageant la poursuite d'activités de contrebande à titre d'intermédiaire entre les sociétés eurocanadiennes et indiennes.

[667] Rappelons que l'agent James Martin de la Réserve de Maniwaki reproche précisément aux Métis et aux Blancs de la région leur implication dans ces activités de contrebande de boissons fortes au détriment des Indiens en 1894.

[668] James Martin distingue en ce sens les Métis des Blancs et des Indiens, qui plus est de façon collective. Ici encore, la continuité de ces thématiques que l'on retrouve dans les articles du journal *L'Alliance* et les entrevues avec des aînés de la région confirme une continuité culturelle suggérant le maintien d'une communauté mixte d'ascendance indienne et européenne dans la région de Maniwaki.

## **Quatrième Partie :**

### **4. Estimation de la mainmise pour la Vallée de la Gatineau**

## 4.1. Estimation de la mainmise (ou du contrôle effectif)

[669] La notion de mainmise ou de « contrôle effectif » réfère à une prise de contrôle par les autorités coloniales d'un territoire et de sa population, que l'on peut estimer, par exemple, selon la ratification de traité, la création et mise en réserve d'une communauté autochtone, l'arpentage du territoire, son administration civile, et l'instauration d'institutions assurant le respect de lois promulguées par les autorités en question.

[670] Notre objectif est ici d'estimer la date approximative de la mainmise par les autorités coloniales dans les environs du Lac des Sables, du Lac Sainte-Marie et de Maniwaki (le territoire régional défini dans ce rapport comme étant la « Vallée de la Gatineau »).

[671] Pour répondre à cette question, il faut constater que la région a connu un retard sur le plan de sa colonisation, principalement dû à l'octroi d'un monopole commercial à un petit nombre d'entrepreneurs forestiers, dont la famille Wright, entre 1832 et 1843--le *Gatineau Privilege* (Hughson et Bond 1964). Avant ces dates, relativement peu de documents permettent une approximation de la mainmise (Turgeon, Rousseau, Lavigne et Lessard 2005, 100-103)

[672] Les coupes de bois, bien qu'elles commencèrent dès le début du 19e siècle à *l'embouchure de la rivière Gatineau*, iront en s'amplifiant suivant l'ouverture du territoire aux exploitants en **1843** (Gaffield 1994; Hughson et Bond 1964; Ouellet et et Thériault 1988). Cette date importante marque approximativement le début de l'exploration de l'intérieur par les arpenteurs gouvernementaux et l'arpentage *progressif* de la région (Turgeon, Rousseau, Lavigne et Lessard 2005, 100-103).

[673] Ceci explique en bonne partie pourquoi l'arpentage des régions de l'intérieur l'Outaouais s'échelonne ainsi entre **1846 et 1912**, incluant des

travaux qui *débutent* dans les cantons Aylwin et Hincks (**1848**), Maniwaki et Egan (**1849**), ou encore un premier relevé du cours de la Lièvre en **1846** dans le but d'y ériger des cantons (BAnQ-Q 1847 ; 1848 ; 1849).

[674] Avant ces dates qui marquent l'arpentage progressif des régions de l'Outaouais, les sources documentaires indiquent que les régions sont principalement habitées par des Indiens (majoritairement des Algonquins), Bois-Brûlés ou Métis, voyageurs canadiens, traiteurs indépendants, entrepreneurs forestiers, et journaliers liés à ces mêmes activités.

[675] À cet effet, des « Bois-Brûlés » (Métis) parcourent la région intérieure de l'Outaouais à la recherche de fourrures dès **1816** selon les comptes rendus de l'agent Ingall (voir section 1.2.). En **1838**, on note que François Naud et quelques voyageurs rejoignent le Lac Sainte-Marie, y achetant la ferme d'un « freeman » (section 2.2.). En **1843**, Du Ranquet décrit l'endroit comme déjà habité par 16 familles. La Chronique des Oblats de **1847** parle elle aussi d'une petite communauté composée de familles canadiennes, métisses et sauvages aux pratiques de chasse et pêche distinctives (section 2.4.), et l'arpenteur Snow y découvre ce qu'il décrit comme une communauté de « squatters » en **1848**.

[676] En **1849**, les pères oblats de Marie-Immaculée fondent un établissement permanent à la Rivière Désert (Maniwaki), afin de mieux desservir les différentes missions indiennes des alentours (Inksetter 2015, 256).

[677] La création de la réserve de Maniwaki en **1853**, exécutée sous la loi permettant leur création en **1851**, vient offrir un territoire théoriquement réservé aux Algonquins, Nipissings et Têtes-de-Boule (Atikamekw) chassant entre les rivières Saint-Maurice et des Outaouais (Frenette 1993, 43).

[678] Notons ensuite que l'administration de la justice dans la région de l'Outaouais fut souvent une entreprise difficile. L'intérieur de l'Outaouais souffrait en effet d'un éloignement géographique menant à un isolement auquel vient pallier la création d'un district judiciaire en **1841** pour le comté d'Ottawa, nommé Sydenham (Berniquez et Villemaire 1989, 13).

[679] En **1843**, la création d'un tribunal itinérant qui entend des causes criminelles voit le jour. Celui-ci demeure toutefois inefficace, en particulier lorsqu'il s'agit des peines de prison qui doivent être purgées dans des établissements à l'extérieur de la région, rendant les transferts de condamnés coûteux, sinon impossibles.

[680] L'administration de la justice est donc difficile et faute de moyens, les peines ne sont parfois même pas appliquées. Le 21 mai **1852**, un nouveau palais de justice et une prison sont enfin inaugurés à Aylmer pour répondre à ces difficultés (Berniquez et Villemaire 1989, 14-15).

[681] Aylmer demeure toutefois relativement éloigné des régions telles que Rivière Désert. De plus, la contrebande d'alcool, de fourrures et les désertions de la CBH qui y sévissent suggèrent la difficulté qu'ont les autorités à contrôler de façon effective cette région.

[682] L'administration de la justice y demeure en effet difficile, comme peut en témoigner le cas suivant. En 1845, un nommé Charles Liard déserte du service du poste de la CBH au Lac des Sables. Le commis Thomas Taylor explique comment il tente en vain de capturer le déserteur pour le poursuivre en justice :

« Agreeably to your instructions I **procured a warrant** from one of the magistrates (D<sup>r</sup>. Lemau) at Buckingham and **James Beads was sworn in as constable** to take Liard, after I went up

to River Desert with Beads, I was told that Liard was engaged with M<sup>r</sup> Tho<sup>s</sup> M<sup>c</sup>Goey [...]. » (HBCA, B.134/c/60, folio 246. Notre soulignement)

[683] L'arrestation ne fonctionne pourtant pas comme prévu. Beads (fiche 13), accompagné d'un autre homme, réussit à arrêter le déserteur Liard, qui était dans un établissement de bûcherons. Mais au moment de partir, ils sont interceptés par une vingtaine d'hommes :

« [...] two Canoes arrived there, about 20 men all Irishmen [...] as soon as these fellows were told by their comrades that Liard was taken prisoner they all got up, and with one cry said that he should not be taken away from there, that there was never a man taken from the concern they belonged, and that the man now should not be taken, **they told the poor Beads to go to h\_\_l with his warrant and that every magistrate ought to be kicked who would give our warrants and they used many other abusive expressions - they put Liard up in a corner of the shanty** and dared anyone to lay a finger on him, they told Beads to be off, and very well satisfied to be allowed to go off without being beat. » (HBCA, B.134/c/60, folios 246-246b. Notre soulignement)

[684] Taylor précise dans une autre lettre, en donnant l'opinion d'un huissier, qu'un déserteur alors réfugié à Buckingham, donc plus près des autorités compétentes, pourrait plus facilement être appréhendé. Par contre, pour le déserteur Liard se réfugiant dans la vallée de la Gatineau, « [...] it would require **a force** to take him from that River, where he is amongst a set of wild fellows **who care for no law** [...] » (HBCA, B.134/c/60, folios 312-312b. Notre soulignement).

[685] Cet exemple illustre bien que la justice n'est pas encore appliquée de façon efficace dans l'hinterland de l'Outaouais, et ce aussi tard qu'en 1845. La loi du plus fort semble encore régner, du moins partiellement.

[686] Notons finalement qu'aucun traité avec les Autochtones de la région de l'Outaouais n'a été ratifié. Contrairement aux négociations en lien avec les traités Robinson de 1850, suivant lesquelles les Métis de Sault-Sainte-Marie ont tenté infructueusement de faire valoir leur titre sur le territoire, les Algonquins et les Métis de l'Outaouais n'eurent jamais de conditions similaires.

[687] L'absence d'un processus similaire dans la région de l'Outaouais peut expliquer pourquoi les Métis de l'Outaouais ne formulent pas de revendication collective du même genre, à l'instar par exemple des Métis de Sault-Sainte-Marie (pétition).

[688] On peut soupçonner que les Métis de l'Outaouais furent informés de l'échec que connurent les négociations pour les Métis de Sault-Sainte-Marie (avec qui plusieurs Métis de l'Outaouais sont parents), dont le sort politique fut finalement laissé à la discrétion des chefs ojibwés moyennant une assimilation suggérée à leurs tribus.

[689] Pour revenir à la question initiale, si nous considérons d'un point de vue strictement institutionnel la création de la réserve de Maniwaki (1853), et la construction d'un nouveau palais de justice et d'une prison dans la grande région de l'Outaouais (Aylmer, 1852), il est possible d'estimer la date du contrôle *effectif* (ou de la mainmise) dans la région à l'étude (la Vallée de la Gatineau) entre 1850 et 1860, ce qui inclut les environs de Maniwaki, Lac Sainte-Marie et Lac des Sables. Cette estimation est assez conservatrice, étant donné le caractère partiel du contrôle à ces dates, au demeurant encore limité au long de la rivière des Outaouais.

## 5. Conclusions

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur les réponses offertes aux huit questions de recherche présentées dans la section « Introduction » (i.ii.ii Questions de recherche). Rappelons que l'objectif premier de ce rapport fut d'analyser et d'exposer les faits relatifs à l'émergence d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne à l'intérieur de la zone d'étude, soit dans la région de l'Outaouais, et tout particulièrement dans la région de Maniwaki (au Québec). Nos conclusions au sujet de la continuité d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne, de même que celle de la mainmise à l'intérieur de la zone d'étude, s'ajoutent aux réponses que nous offrons aux premières huit questions, pour un total de dix questions-réponses.

### 5.1. Réponses aux questions de recherche

#### 1. Y a-t-il présence de familles dont les origines ethniques sont métisses dans la zone d'étude?

**Oui.** Plusieurs observations nous permettent de confirmer la présence historique d'individus et de familles métisses dans la zone d'étude. Le présent rapport offre un échantillon de 19 familles métisses habitant la Vallée de la Gatineau *vers 1850* (donc avant notre estimation de la mainmise), cumulant avec conjoint(e)s et enfants 163 individus (voir annexe 1). En ne comptant que les adultes de lignage métis (sans leurs conjoints) avant 1860, cela donne environ 60 adultes. À noter qu'il s'agit d'un recensement partiel, appelé à grandir suite à une étude plus poussée dans les BMS, les archives de la CBH et les recensements canadiens.

**2. Y retrouve-t-on des descriptions d'expériences communes au niveau individuel, par exemple des marqueurs de socialisation dans le contexte historique de la traite des fourrures?**

**Oui.** Plusieurs observations nous permettent d'identifier des expériences communes partagées par un nombre d'individus identifiés comme Métis, par exemple l'usage remarqué du français chez les « Bois-Brûlés » de l'Outaouais, un mode de vie issu de niches occupationnelles propres à la traite des fourrures (interprètes, rameurs, guides, diverses fonctions au poste de traite), de même qu'une mobilité « interne » ou « professionnelle », intimement liée au réseau de la traite des fourrures. Notre annexe 1 confirme également plusieurs liens entre les familles métisses concernant la traite des fourrures comme marqueur de socialisation.

**3. Y retrouve-t-on l'usage d'ethnonymes soulignant le caractère « mixte » d'individus et/ou de groupes ou communautés, par exemple Métis, Métif, Bois-Brûlé, Half Breed, Half-savage?**

**Oui, tant sur le plan individuel que collectif.** Plusieurs documents historiques confirment l'usage d'ethnonymes servant à dénoter des individus et une population qui se distinguent des populations indiennes et eurocanadiennes. Ces ethnonymes incluent les termes Bois-Brûlés, Métif, Métis, Half breeds, Half French Breed, Half Scotch Breed, etc. Nous retrouvons même l'usage d'un ethnonyme à connotation plus locale, dans le grand Outaouais, selon une filiation autochtone plutôt qu'européenne, à savoir le terme « Métis Algonquins ».

**4. Y retrouve-t-on des exemples de reconnaissance culturelle, par les autres et d'autodescription (soit collective ou individuelle)?**

**Oui, tant sur le plan individuel que collectif.** Plusieurs observateurs (prêtres, marchands de fourrures, voyageurs, Algonquins et agents du gouvernement) ont identifié des Métis dans la grande région de l'Outaouais, y compris dans le triangle que forme Maniwaki, le Lac Ste-Marie et le Lac des Sables. Plusieurs documents attestant d'une reconnaissance individuelle et distinctive, mais aussi de reconnaissance collective et distinctive des Métis dans la zone d'étude, ont pu être localisés et analysés. Les cas d'auto-identification sont plus rares. Il y a néanmoins les cas d'André Lacroix et de Suzanne Brosseau. Il y a également la pétition de 1874 des habitants de Maniwaki (et des environs) qui se décrivent comme formant une communauté « mixte ». Ces trois exemples suggèrent des cas de reconnaissance autodescriptive en tant que personne(s)/communauté mixte(s) ou métisse(s).

**5. Y retrouve-t-on des descriptions et/ou indices de structures sociales (parenté et/ou occupationnelle), par exemple liées à des missions et/ou des liens de parenté?**

**Oui.** Les sources documentaires suggèrent qu'entre 1820 et 1830, un groupe d'adultes d'ascendance mixte nés au sein de la grande région de l'Outaouais, ou venus de l'Ouest, avait émergé. Ce groupe était composé principalement d'ex-employés de la CNO, d'employés actuels ou anciens de la CBH et de commerçants libres. À partir de 1836, des prêtres missionnaires ont établi une présence soutenue en quelques points autour de la grande région de l'Outaouais. Les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures tenus par ces prêtres que nous avons pu analyser illustrent la mise en place d'un réseau de familles d'ascendance mixte autour des lacs et des rivières, qui relie les gens rattachés à la traite des

fourrures, les nouveaux arrivants et les résidents dits de longue date (voir Annexe 1).

**6. Y retrouve-t-on des éléments politiques ou idéologiques, par exemple des pétitions ou des demandes formulées par des Métis et/ou au nom de Métis?**

**Oui.** Mais ces documents sont plus rares. Nous retrouvons néanmoins une pétition de 1874 dans laquelle des habitants de Maniwaki (et des environs) se décrivent comme formant une communauté « mixte ». Il y a également une pétition des Algonquins de 1874 dans laquelle ceux-ci réclament l'expulsion des Métis de la réserve de Maniwaki (« Half French breeds » et « Half Scotch breeds »), donc qui identifie collectivement et distinctement cette population. Il y a aussi la correspondance du prêtre Nédélec qui en 1896 cherche à faire admettre les Métis de l'Outaouais sur la réserve de Témiscamingue, avec la demande expresse que ceux-ci accèdent à deux sièges sur le conseil en tant que Métis. Cet exemple suggère que les Métis de la région se distinguent des Indiens, et veulent protéger un pouvoir politique sur la base de leur identité propre.

**7. Y retrouve-t-on des éléments géographiques, par exemple des indications de communautés ou de missions environnant un poste de traite?**

**Oui.** La communauté de « squatters » du lac Sainte-Marie et celle du poste du Lac des Sables présentent des indicateurs de structures sociales montrant l'existence d'une communauté de type régional liée à des postes de traite situés dans la zone d'étude. La mission du Lac Sainte Marie est décrite en 1847 comme une petite

communauté formée de 16 familles selon une composition tripartite type des communautés métisses historiques (population canadienne, métisse et sauvage). Les habitants de l'endroit sont en outre remarquables pour leurs pratiques particulières, liées à la chasse et la pêche (plutôt que l'agriculture), et sont impliqués dans un petit commerce de pelleteries. Notons également la localisation d'une petite chapelle sur les terres de la famille métisse Naud/McPherson au Lac Sainte-Marie, qui offre un lieu de rassemblement communautaire.

**8. Y retrouve-t-on des éléments culturels, par exemple la fabrication de mocassins, canot d'écorce, culture religieuse, habitation distinctive?**

**Oui.** Des documents font état d'éléments de culture matérielle tant sur le plan individuel que collectif. Par exemple, des documents font état des Métis vivant dans des cabanes de bois de façon distinctive pour les observateurs de l'époque. Des documents font également état que des familles métisses vivant au Lac Sainte-Marie et au Lac des Sables s'adonnent à des « arts sauvages » (construction de canot d'écorce, fabrication de mocassin, utilisation de vermillon). Les raftsmen métis sont également remarquables pour leur pratique de « chants normands ».

**9. Y retrouve-t-on des indices permettant de constater la continuité culturelle d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne dans la zone à l'étude, le cas échéant?**

**Oui.** Plusieurs documents offrent des indicateurs d'une continuité culturelle jusqu'à nos jours.

**10. À quand estimez-vous la mainmise effective dans la région à l'étude, c'est-à-dire dans la région de l'Outaouais, et en particulier les environs de Maniwaki?**

Nous estimons la mainmise effective **entre 1850 et 1860**.

## 5.2. Sommaire des conclusions finales

Sur la base de ces observations, il est possible d'affirmer avec un degré de certitude satisfaisant l'existence d'une communauté mixte d'ascendance européenne et indienne (métisse) historique de type régional dans les environs de Maniwaki. Nous avons observé l'émergence d'une communauté de « squatters » formée significativement d'anciens voyageurs et de familles métisses, remarquées comme ayant des pratiques distinctives sur le plan de la traite libre, de la chasse et de la pêche, les distinguant ainsi des colons de la vallée du Saint-Laurent dont le mode de vie est davantage lié à l'agriculture. Il est également possible d'identifier certains des membres de cette communauté comme étant impliqués dans des réseaux de contrebande de boisson en tant qu'intermédiaires avec les Indiens, une pratique explicitement associée aux Métis de la région de Maniwaki, du Lac Sainte-Marie et du Lac des Sables. Il est possible d'approximer la date de l'émergence ou de l'ethnogenèse de cette communauté de type régional entre les décennies 1820 et 1830, soit quelques décennies avant la *mainmise effective* des autorités coloniales que nous estimons entre 1850 et 1860. La continuité historique de cette communauté régionale est observable à travers les sources documentaires jusqu'à aujourd'hui.

# Annexe 1 : Familles métisses dans la Vallée de la Gatineau

Les fiches sont classées par grandes familles métisses ayant habité le territoire de la Vallée de la Gatineau au mitan du 19e siècle. Les noms des couples fondateurs, de même que les noms des enfants, apparaissent en caractère gras. Tous sont considérés ici comme étant d'origine métisse, exceptés ceux dont les noms apparaissent en italique. Ceux-ci, bien que faisant partie de la communauté métisse par alliance, et vivant au sein de ces familles, ont, *jusqu'à preuve du contraire*, une filiation eurocanadienne ou indienne. Ces fiches représentent des familles-clés mentionnées régulièrement tout au long de ce rapport. Elles ne représentent toutefois *pas* un inventaire exhaustif des individus pouvant être classifiés comme Métis. L'estimation de la population métisse dans la Vallée de la Gatineau ne peut donc pas être établie seulement à l'aide de ces fiches. Un examen plus poussé des BMS serait nécessaire. Il s'agit en l'occurrence d'un recensement très partiel de la population métisse de la Vallée de la Gatineau vers 1850.

À la fin de chaque fiche, un aperçu des liens entre les familles est offert. Comme la recherche de ce type de liens est extrêmement fastidieuse, il ne s'agit que d'un échantillonnage. Les liens peuvent concerner un parentage direct (beau-frère, cousine, etc.), mais aussi religieux (marraine, témoin à un mariage, etc.). Cet échantillonnage, aussi partiel qu'il soit, permet tout de même de constater les liens suivant :

- La famille Beaulieu est liée à la famille Vanasse
- La famille McPherson est liée aux familles Foubert, Lavigne, Vallière, Lavallée et McDougall
- La famille Foubert est liée à la famille McPherson
- La famille Lavigne est liée aux familles McPherson, Vallière et McDougall

- La famille Vallière est liée aux familles McPherson, Lavigne et McDougall
- La famille Lavallée est liée aux familles McPherson et Vanasse
- La famille St-Denis est liée aux familles Vanasse et David
- La famille Vanasse est liée aux familles Beaulieu, Lavallée, St-Denis et Lacroix
- La famille Beads est liée à la famille McDougall
- La famille Lacroix est liée à la famille Vanasse
- La famille David est liée à la famille St-Denis
- La famille McDougall est liée aux familles McPherson, Lavigne, Vallière et Beads

## Fiche 1 : La famille Beaulieu

Le couple à l'origine de cette famille est composé d'**Ambroise Beaulieu** et de **Marie Minoé8é/Godin**. Ambroise Beaulieu est un Métis fort probablement originaire de la région du grand lac des Esclaves<sup>66</sup>, ou à tout le moins de l'« Indian Country » (Beaulieu 2013, 62-66; HBCA, B.134/g/6-8). Marie Godin est quant à elle probablement originaire de Fort Coulonge ou du Lac des Deux-Montagnes. Elle est la fille de Joseph Godin (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06), qui semble être le commis du Fort Coulonge (McLean 1849, 67) au début du 19<sup>e</sup> siècle. Marie est dite « Algonquine ou métive » (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06). Ambroise Beaulieu et Marie Godin se marient à Montebello en 1832, mais habitent au Lac des Sables depuis nombre d'années (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06). Ambroise y travaille pour différents intérêts liés à fourrure (J. Stanfield, Day & McGillivray, CBH) au moins de 1822 à 1831 (SHSB-VC, Contrats d'Ambroise Beaulieu, 1822-07-27; 1826-07-04; 1827-07-11; HBCA, B.134/g/6-8), alors que Marie est la couturière attirée du poste de traite de J. Stanfield au Lac des Sables en

---

<sup>66</sup> Voir le "Fort Resolution" sur la carte 1.

1827-1828 (VCDB, Contrat d'Ambroise Beaulieu, 1827-07-11). Ambroise, après avoir quitté l'emploi des compagnies de fourrures, demeure sur place et produit entre autres des canots d'écorce pour la CBH (HBCA, B.134/c/40, folio 48). Parmi les enfants connus de ce couple, on compte **Marie Anne Beaulieu**, née vers 1828 (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06) ; **Jean-Baptiste Beaulieu**, né en 1830 (GSU, BMS de Montebello, 1832-07-06) ; **Ambroise Beaulieu**, né et baptisé en 1833 (GSU, BMS de Montebello, 1833-08-08) ; **André Antoine Beaulieu**, baptisé en 1841 (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Lac des Sables, 1841-06-02) ; **Angélique Beaulieu**, mariée à Moïse Lemery en 1854 (GSU, BMS de Maniwaki, 1854-02-06) ; **Suzanne Beaulieu**, mariée à Pierre Filiatrault en 1858 (GSU, BMS de Buckingham, 1858-10-16).

#### *Liens entre familles*

Une fille d'André Antoine Beaulieu et de *Henriette Sawanakwatokwe* se marie à *Joseph Minens/Okimawinensi* [?] (GSU, BMS de Maniwaki, 1877-07-24). Ils ont un fils nommé Jacques Minens, dont le parrain est un nommé Jacques Chaussé (GSU, BMS de Maniwaki, 1878-07-09) (**fiche 12**). Ce Jacques Minens se marie ensuite avec une fille d'Élisabeth Vanasse (GSU, BMS de Maniwaki, 1915-02-15) (**fiche 12**).

## Fiche 2 : La famille McPherson

Cette famille est formée à l'origine par le commis de la CBH au Grand Lac, **Andrew McPherson**, et une Indienne nommée **Ikwesens** ou *Marie Pinesi-okijikokwe* (GSU, BMS, Notre-Dame-de-Montréal, 1838-09-15 ; BMS d'Aylmer, 1844-01-18). Au moins trois enfants de ce couple se retrouvent dans la Vallée de la Gatineau par la suite.

**Élisabeth McPherson** s'unit à l'ancien guide de la CBH **François Naud** en 1838 (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1838-09-15; HBCA, B.135/g/22),

lequel est mentionné dans la liste de squatters du Lac Sainte-Marie en 1848 (voir para 265). Le père Bellefeuille, dans son journal de voyage de 1838, parle d'Élisabeth comme d'une « métisse » (BAnQ-RN 1838, folio 9). Après un séjour à Montréal, où leur mariage est réhabilité, ils s'établissent au Lac Sainte-Marie, en compagnie d'autres anciens voyageurs, dans le but de cultiver, mais aussi de faire de la traite libre (B.134/c/40, folio 48). Cette branche donne naissance à la famille métisse Naud. Ils auront au moins 14 enfants : **Marie Marguerite Naud**, née vers 1833 au Grand Lac ; **François Xavier Naud**, né vers 1836 au Grand Lac ; **Marie Céline**, née en 1838 en voyage à Témiscamingue (GSU, BMS de Notre-Dame, Montréal, 1838-09-15) ; **Brigitte Naud**, née vers 1839 (Canada 1861) ; **Sophie Naud**, née en 1841 (GSU, BMS d'Aylmer, 1841, 04-13) ; **Marie Naud**, baptisée en 1843 (GSU, BMS d'Aylmer, 1843-08-22) ; **Joseph Naud**, né vers 1846 (Canada 1861) ; **André Naud**, né en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-18) ; **Baptiste Naud**, né vers 1852 (Canada 1861) ; **George Naud**, né vers 1855 (Canada 1861) ; **Daniel Naud**, né vers 1857 (Canada 1861) ; **Isaïe Naud**, né vers 1859 (Canada 1861) ; **François Naud**, né vers 1859 (Canada 1861) et **Alexandre Naud**, né vers 1860 (Canada 1861).

**George McPherson**, pour sa part, se serait uni à **Isabella Okwikimighiwa**, une métisse née vers 1810 (Lefebvre 2006, 22), fort probablement après avoir quitté le Lac Sainte-Marie. George a commencé sa carrière dans la traite des fourrures vers 1830. À la fin de l'automne 1830, il est envoyé par la CBH, avec deux autres hommes, en direction du poste de Migiskan, en Abitibi, pour la traite (HBCA, B.134/c/8, folios 140-140b). En juin 1837, George McPherson est encore au Grand Lac, où il effectue des achats (HBCA, B.82/d/3, 3 juin 1837). Après avoir travaillé dans ce secteur, il est mentionné comme faisant partie du groupe d'anciens voyageurs à l'origine de l'établissement du Lac Sainte-Marie en 1838 (HBCA, B.134/c/40, folio 48). Malgré que son prénom ne soit alors pas spécifié, on peut présumer qu'il s'agit de George. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un frère de George. Après avoir travaillé ensuite aux

postes d'Albany (Baie-James), Osnaburgh et Rat Portage, il est toujours présent à ce dernier endroit en 1871. Il a aussi vécu à la Rivière Rouge entre 1856 et 1858. (Lefebvre 2006, 22).

**Philomène McPherson** s'unit à **Louis Fournier** (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-06-02), un ancien voyageur au service de la CBH au poste de Rivière Désert (Maniwaki) de 1835 à 1837 (HBCA, B.134/g/10-11), puis au Lac des Sables de 1837 à 1839 (HBCA, B.134/g/12-13). Louis Fournier part en expédition de traite libre en direction du Grand Lac et du Lac à la Truite en 1839 (HBCA, B.134/c/43, folio 175). Probablement née au poste du Grand Lac, vers 1825, Philomène est baptisée à l'âge de 15 ans à Buckingham, en 1840 (GSU, BMS de Buckingham, 1840-09-13). Elle épouse en 1841 le voyageur Louis Fournier, au Lac Sainte-Marie (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-06-02). Cette famille vit toujours dans le même canton en 1861 et 1871 (Canada 1861; 1871; Goudreau 2014a, 287). Parmi les enfants de ce couple, on compte **Philomène Fournier**, née en 1842 (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-11) ; **Louis Fournier**, né en 1843 (GSU, BMS d'Aylmer, 1843-08-22) ; **Élisabeth Fournier**, née en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-06-28) ; **Hilaire Fournier**, né en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-15) ; **Margaret Fournier**, née vers 1851 ; **Joseph Fournier**, né vers 1853 (Canada 1861) ; **Vincent Fournier**, né vers 1855 (Canada 1871) ; **Charles Fournier**, né vers 1859 (Canada 1861 ; 1871) ; **Elzéar Fournier**, né vers 1861 ; **Jeanne Fournier**, née vers 1863 ; **Gilbert Fournier**, né vers 1865 ; **Théophile Fournier**, né vers 1866 et **Julienne Fournier**, née vers 1869 (Canada 1871).

#### *Liens entre familles*

Philomène McPherson et *Louis Fournier* ont comme belle-sœur Marie Vallière (**fiche 6**). Une *Marie Foubert* est marraine de l'une des filles de Philomène McPherson (Philomène) (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-11). Cette Marie Foubert est probablement parente avec Joseph Foubert

(**fiche 4**). *François Naud* est parrain d'une fille de Henriette McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13). Sophie Naud a comme marraine Henriette McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13). *François Naud* est témoin au mariage d'Amable McDougall (**fiche 19**) (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Lac Sainte-Marie, 1842-08-11). Il est aussi témoin au mariage de *Joseph Lavallée* (**fiche 7**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-19), en plus d'être témoin au mariage de Marie-Josephte Lavigne (**fiche 5**) (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-17).

### Fiche 3 : La famille Jussiaume

**Joseph Jussiaume** (ou Dussiaume) a eu pour conjointe(s) **Anastasie Ozawikijikokwe** (GSU, BMS d'Oka, 1837-07-10) et/ou **Marie Josephte Kotcane** (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Mitcikanabikong, 1841-06-19). Joseph est fils de *Joseph Jussiaume*, voyageur, et de Marguerite Alexandre (GSU, BMS de Rigaud, 1813-07-13). Celle-ci, dans son acte de mariage de 1812, est dite « Mitive nouvellement descendue des pays d'en haut » (GSU, BMS de Rigaud, 1812-09-28). Joseph Jussiaume (fils) a travaillé pour la CBH au Lac des Sables de 1829 à 1835 (peut-être par intermittence), puis de 1836 à 1838. Il fut voyageur saisonnier dans le même secteur en 1840 (HBCA, B.134/g/7-15). On le dénombre parmi les squatters un peu au nord du Lac des Sables dès 1843 (BAnQ-Q 1847, folio 137). Parmi les enfants connus de Jussiaume, on compte : **Pierre Dussiaume**, baptisé en 1841 à Mitcikanabikong, à l'est du Grand Lac, à l'âge de cinq ans (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Mitcikanabikong, 1841-06-19), et **deux autres enfants** baptisés en 1840 et 1842 à Oka (Goudreau 2014b, 56).

## Fiche 4 : La famille Foubert

**Joseph Foubert** a comme conjointe **Caroline Rocbrune/Larocque**. Il est le fils d'*Amable Foubert* et d'une « *Sauvagesse inconnue* » (BMS de Buckingham, 1842-02-07). On le compte parmi les squatters de la Lièvre vers 1842 (BAnQ-Q 1847, folio 138). Il est aussi mentionné comme traiteur de fourrure indépendant en 1845 sur la même rivière (HBCA, B.134/c/59, folios 9-10). Il déménage ensuite sur la Gatineau vers 1881 (Goudreau 2014b, 60-61). Parmi les enfants du couple Foubert/Rocbrune, citons : **Joseph Foubert**, **Amable Foubert**, **Alfred Foubert**, **Alexandre Foubert**, **Isidor Foubert**, nés respectivement vers 1850, 1853, 1857, 1859 et 1860 (Canada 1871).

### *Liens entre familles*

Le père de Joseph Foubert, *Amable Foubert*, est peut-être le trappeur libre abondamment mentionné sur la rivière du Lièvre dans les années 1830 (à titre d'exemple, voir son compte à titre de « trapper » : HBCA, B.134/g/11, ou encore para. 231 dans ce rapport). S'il ne s'agit pas du même *Amable Foubert*, il s'agit sans doute d'un proche parent du trappeur. Une *Marie Foubert* est marraine de l'une des filles de Philomène McPherson (**fiche 2**) (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-11). Cette *Marie Foubert* est probablement parente avec Joseph Foubert).

## Fiche 5 : La famille Lavigne

Nous ne connaissons pas le couple à l'origine de la famille Lavigne. Deux membres de cette famille se retrouvent dans la vallée de la Gatineau : Jacques et Marie-Josephte.

**Jacques Lavigne** a pour conjointe **Cécile McDougall (fiche 19)** (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-06-28). Jacques habite la paroisse de Hull en 1825. Il est alors

voyageur traiteur en 1825 pour Day & Murdoch, en Outaouais (VCDB : Contrat de Jacques Lavigne, 1825-08-03). On le retrouve ensuite comme squatter au Lac Sainte-Marie, au moins de 1842 à 1848 (BAnQ-Q 1848, folio 74). Il meurt en 1864 à Sainte-Anne du Grand Calumet, près de Fort Coulonge (Goudreau 2014a, 288; GSU, BMS de l'Île-du-Grand-Calumet, 1864-05-18). Comme il habite vers la fin de sa vie à l'Île-du-Grand-Calumet, on peut présumer que Jacques Lavigne est un frère ou un proche parent de Marie Lavigne, la femme de l'ancien voyageur *Louis Brizard* établi à cet endroit (HBCA, B.134/g/4; GSU, BMS de Notre-Dame-d'Ottawa, 1836-02-04; Du Ranquet 2000, 102). Marie Lavigne est décrite par un missionnaire comme « algonquine mais [qui] vit à la canadienne » (Du Ranquet 2000, 105). Comme Marie et Jacques Lavigne ont tous deux des prénoms et un patronyme français, et ce avant la poussée missionnaire (du moins en ce qui concerne Jacques), et que ce dernier exerce la fonction de voyageur hivernant dans la traite des fourrures, on peut avancer qu'il s'agit d'une famille métisse, avec une grande probabilité. Parmi les enfants connus du couple Lavigne/McDougall, on compte : **François Lavigne**, né vers 1827 (Goudreau 2014a, 288); Marie-Josephte Lavigne (voir prochain paragraphe) ; **Madeleine Lavigne**, née en 1842 (ADP, Missions Diocèse de Pembroke, Lac Sainte-Marie, 1842-08-11) ; **Joseph Lavigne**, né en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-06-28).

**Marie-Josephte Lavigne** est présente au Lac Sainte-Marie dans les années 1840, comme ses parents. Elle se marie au Lac Sainte-Marie avec **Norbert Beaudoin** en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-17).

#### *Liens entre familles*

Marie-Josephte Lavigne est la demi-sœur de Marie Vallière (**fiche 6**). Elle est aussi marraine de Basile McDougall et de Marie-Josephte McDougall, les fils et fille d'Amable McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18; BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26). Joseph Lavigne et sa sœur Madeleine

Lavigne ont eu comme parrain et marraine *Émilien Riel* et Henriette McDougall (**fiche 19**) du Lac Sainte-Marie (ADP, Missions Diocèse de Pembroke, Lac Sainte-Marie, 1842-08-11; GSU, BMS d'Aylmer, 1844-06-28). Jacques Lavigne est parrain de la fille de Marie-Josephite McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Marie-Josephite Lavigne a comme oncles et tantes potentiels tous les McDougall adultes mentionnés en **fiche 19** (exceptée sa mère, bien sûr, Cécile McDougall). Un fils de Marie-Josephite Lavigne a comme parrain Louis Fournier (**fiche 2**) (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1849-02-16).

## Fiche 6 : La famille Vallière

La famille Vallière est formée au départ de **François Vallière**, ancien voyageur hivernant de la CBH dans le district du Lac des Deux-Montagnes au début des années 1820 (HBCA, B.134/g/2-4) et de **Cécile McDougall (fiche 19)** (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20). Même si Cécile McDougall a aussi eu un enfant avec un autre homme (Jacques Lavigne, **fiche 5**), on sait que *François Vallière* n'est pas mort et est présent au Lac Sainte-Marie dans les années 1840 (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20; BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26). On connaît au moins un enfant issu de ce couple, Marie Vallière, avant que la mère ne s'unisse à un autre homme : Jacques Lavigne (**fiche 5**).

**Marie Vallière** est unie à **Joseph Fournier** (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20), l'un des squatters du Lac Sainte-Marie (BAnQ-Q 1848, folio 75). Ce dernier a peut-être participé aux activités de traite libre menées par son frère *Louis Fournier* à la fin des années 1830 (HBCA, B.134/c/43, folio 175), puisqu'ils se seraient tous deux établis au Lac Sainte-Marie en même temps. Fille métisse de voyageur, elle est présente au Lac Sainte-Marie au moins entre 1844 et 1848. Son mariage à *Joseph Fournier* a lieu en 1844 au Lac Sainte-Marie (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20). Elle décède avant 1870

(Goudreau 2014a, 289). Parmi les enfants de ce couple, on compte **Marie Fournier**, née en 1845 (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26) et **François Fournier**, né en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-08-16).

#### *Liens entre familles*

Marie Vallière est la demi-sœur de Marie-Josephte Lavigne (**fiche 5**). Elle est aussi la marraine d'un fils d'*Émilien Riel* et Henriette McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26) ; la marraine d'un fils d'*Antoine Tomosko* et Marie-Anne McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18). La marraine de sa fille Marie Fournier est Henriette McDougall (**fiche 19**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Marie Vallière est également la belle-sœur de Philomène McPherson (**fiche 2**). Finalement, Marie Vallière a comme oncles et tantes potentiels tous les McDougall adultes mentionnés en **fiche 19** (exceptée sa mère, bien sûr, Cécile McDougall). *François Vallière* est parrain d'un fils d'Amable McDougall (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26).

## Fiche 7 : La famille Lavallée

La famille Lavallée provient de **Joseph Lavallée** et de **Marie Angélique Masanakomikokwe** (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-19). *Joseph* a été un voyageur de la CBH, en service surtout dans le secteur du Grand Lac et de ses avant-postes, de 1827 à 1843, et occupant les fonctions de journalier, gouvernail de canot, puis guide (HBCA, B.135/g/11, 13-15, 17-27). On peut suivre le parcours de cette famille au départ du poste de traite en 1843, lorsqu'ils se sont installés au Lac Sainte-Marie. Une rumeur courait alors à l'effet que Joseph visait d'y faire la traite de façon libre (HBCA, E.41/10, folio 3). Plusieurs enfants sont issus de ce couple : **Louise Lavallée**, née vers 1830 au poste du Lac à la Truite ou à celui du Grand Lac et baptisée au Grand Lac en 1838 (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Grand Lac, 1838-08-06); **Angélique Lavallée**, née vers 1832, **Marguerite Lavallée**, née

en 1838, toutes deux baptisées au Grand Lac (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Grand Lac, 1838-08-03) et **Julienne Lavallée**, née en 1841 et baptisée la même année à la mission de Mitcikanabikong, entre le Grand Lac et le Lac à la Truite (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Mitcikanabikong, 1841-06-19 ; Marcotte 2014, 65).

#### *Liens entre familles*

*Joseph Lavallée* est parrain d'une fille de Louise Forcier et François Vanasse (**fiche 12**) (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26). *François Naud* (**fiche 2**) est témoin au mariage de *Joseph Lavallée* (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-19).

## Fiche 8 : La famille St-Denis

La famille St-Denis est fondée par **Sévère St-Denis** et **Élisabeth Frances McDonell**. Élisabeth est la fille du traiteur de fourrures *John McDonell* et d'une Indienne nommée *Mackuteikwe* (GSU, BMS de Maniwaki, Abitibi, 1844-07-13). Les origines exactes d'Élisabeth n'ont pu être trouvées et elle pourrait être née n'importe où dans les zones de traite des fourrures d'Amérique du Nord. Le nom de son père, apparemment décédé avant 1844, ne concorde pas avec ceux des traiteurs connus de l'époque dans l'ouest du Québec. Il s'agit peut-être d'une erreur du prêtre. Élisabeth est placée temporairement en pension (elle ou un enfant de Sévère St-Denis qu'il a eu d'une autre femme) au poste du Lac des Sables en 1842 ou 1843 (HBCA, B.134/c/59, folio 105c). Le couple *St-Denis/McDonell* se marie au lac Abitibi en 1844 (GSU, BMS de Maniwaki, Abitibi, 1844-07-13), lors d'un des voyages de la famille pour la CBH (Marcotte 2017, 379-384). La famille St-Denis accompagne parfois Sévère dans ses voyages de traite, comme en témoigne son acte de mariage et le baptême de sa fille Lucie à Abitibi. En effet, *Sévère St-Denis* n'était pas stationné à Abitibi, mais bien au Grand Lac (dans le district de

Témiscamingue) à cette époque (B.135/g/28, 31). Ces voyages amenaient la famille St-Denis jusqu'à la baie James pour la livraison des fourrures du Grand Lac (HBCA, B.135/a/151, 17 juin 1846). En 1848, la famille achète une petite ferme à la Rivière Désert, où on la soupçonne de mener des activités de traite clandestines (HBCA, E.41/14, folio 2). La famille St-Denis semble encore présente dans le secteur de Maniwaki en 1862, où Sévère St-Denis (père ou fils) fait l'objet d'une plainte des Algonquins concernant sa vente d'alcool (Sabourin 2010, 110). Parmi les enfants connus du couple *St-Denis/McDonell*, citons : **Lucie St-Denis**, née en 1846 (GSU, BMS de Maniwaki, Abitibi, 1847-06-11) ; **Antoine St-Denis** et **Marie Flora St-Denis**, deux jumeaux nés en 1849 (GSU, BMS de Maniwaki, Grand Lac, 1849-07-28) ; **Sévère St-Denis**, marié à Maniwaki en 1879 (GSU, BMS de Maniwaki, 1879-04-28) ; et **Jean St-Denis**, né en 1851 (GSU, BMS de Maniwaki, 1852-06-06).

#### *Liens entre familles*

La marraine de Lucie St-Denis est la Métisse Betsy Flora Polson du poste d'Abitibi (GSU, BMS de Maniwaki, Abitibi, 1847-06-11), mentionnée aux paras. 134, 140 et 314. Marie Flora St-Denis est marraine d'une fille de Julie Vanasse (**fiche 12**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1865-10-20). Alexandre David (**fiche 15**) est témoin au mariage de Sévère St-Denis fils (GSU, BMS de Maniwaki, 1879-04-28).

## Fiche 9 : La famille Brazeau

Cette famille n'est représentée dans la vallée de la Gatineau que par **André Brazeau**, voyageur hivernant au service de la CBH dans le secteur du Grand Lac dans les années 1840 (HBCA, B.135/g/27). Il déserte du poste de Cawassieamica en 1844, où l'on apprend qu'il s'est probablement enfui en direction de la rivière Gatineau (HBCA, B.218/c/1, folios 1-2). Une lettre de Thomas Taylor datée de 1846 classe Brazeau parmi un groupe de

« Halfbreeds & Indians » participant à la traite libre dans la région (HBCA, B.134/c/62, folio 411).

## Fiche 10 : La famille McGregor

La famille McGregor a été fondée par **Robert McGregor** et **Marie-Louise Riel**, aussi connue sous le nom de Chipakijikokwe (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14). Marie-Louise est décrite comme métisse dans un document relatant la tradition orale familiale (BAnQ-G 1980, 17), mais aussi dans un journal paru peu après sa mort (La Patrie 1904, 7). Le couple, lors de son arrivée au Bas-Canada dans les années 1820, arrivait de Sault-Sainte-Marie, peut-être en provenance de plus loin au Nord-Ouest (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14; La Patrie 1904, 7). En 1827, le couple voit naître un enfant au Lac des Sables (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1827-08-12). Ils ont donc habité ou fréquenté ce secteur. Cette famille est amplement discutée dans ce rapport, particulièrement à la section 2.7. Parmi les enfants de ce couple, mentionnons : **Marie-Louise McGregor**, baptisée au Sault-Sainte-Marie (GSU, BMS d'Oka, 1826-08-14) ; **Marie-Anne McGregor**, baptisée en 1825 (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1825-08-12) ; **Marie-Madeleine McGregor**, baptisée en 1827 (GSU, BMS de Pointe-Claire, 1827-08-12) ; **Richard Robert McGregor**, baptisé en 1829 (GSU, BMS de Montebello, 1829-08-15) ; **Élisabeth McGregor et Charlotte Marguerite McGregor**, baptisées en 1835 (GSU, BMS d'Oka, 1835-08-07) ; **François Toussaint McGregor**, baptisé en 1838 (GSU, BMS d'Oka, 1838-08-01) ; **Philomène McGregor**, baptisée en 1840 (GSU, BMS d'Oka, 1840-06-13) ; **Léocadie McGregor**, baptisée en 1842 (GSU, BMS de Buckingham, 1842-04-10) ; et **Julia McGregor**, baptisée en 1844 (GSU, BMS de Buckingham, 1844-10-13).

### *Liens entre familles*

Marie-Louise Riel semble avoir eu un lien de parenté étroit avec le leader historique Louis Riel. Voir la section 2.7 où est discuté ce lien.

## Fiche 11 : La famille Taylor

Cette famille est fondée par **Thomas Taylor** et **Mary Keith**. Thomas est décrit par le gouverneur Simpson comme « half breed » (Williams 1975, 233.). On le sait originaire de la Terre de Rupert, probablement du poste côtier de Severn (HBCA [s.d.]a; [s.d.]b). Mary est la fille de James Keith de la CBH et d'une fille du Métis Jean-Baptiste Cadotte de Sault-Sainte-Marie (Goldring 1985). Ils se sont mariés à la Rivière Rouge (Manitoba) en 1831 (HBCA [s.d.]b). Thomas a été posté comme commis de la CBH au Lac des Sables de 1843 à 1849, puis ailleurs en Outaouais jusqu'en 1855 (HBCA [s.d.]b). Les enfants connus de ce couple sont : **James Taylor** et **Thomas Taylor**, baptisés en 1833 ; **George Taylor**, né en 1838 ; **William Taylor** ; **Florence Taylor**, morte en 1882 ; **John Swanston Taylor**, né en 1839 et mort en 1841 ; et **Albert Taylor**, mort en 1844 (HBCA [s.d.]b).

## Fiche 12 : La famille Vanasse

La famille Vanasse est fondée par **François Vanasse** et **Louise Forcier**. Ils se sont mariés à Maskinongé en 1834 (GSU, BMS de Maskinongé, 1834-12-26). Louise Forcier est une Métisse, puisque baptisée le jour de son mariage, née d'un père résident des Pays d'en Haut et d'une mère inconnue. Leur petit-fils, Pierre Chaussé fils, est d'ailleurs qualifié de Métis, ne pouvant se rattacher apparemment qu'à sa grand-mère Louise Forcier pour y trouver une ascendance autochtone (voir para. 481). Quant à *François Vanasse*, le fait qu'il soit associé aux squatters du Lac Sainte-Marie (voir para. 265), en majorité reliés à la traite des fourrures, nous permet de l'identifier comme celui apparaissant dans des listes de voyageurs saisonniers pour la CBH, en direction de l'Ouest, au moins pour les années 1837 et 1838 (B.239/g/17-18). Les enfants connus de ce couple sont : **Julie Vanasse**, mariée à *Pierre*

*Chaussé* (GSU, BMS de Maniwaki, 1849-02-21) ; **Eustache Augustin Vanasse**, marié à Angélique Lacroix en 1859 (BAC 1879b; GSU, BMS de Maniwaki, 1855-04-17; 1856-09-07) ; **Marie-Agnès Vanasse**, mariée à *François Brouillard* (GSU, BMS de Maniwaki, 1855-05-28) ; **Olive Vanasse**, baptisée au Lac Sainte-Marie en 1848 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26) ; **Louis Vanasse** (BAC 1879b) ; **France Vanasse**, marié à *Marie Rivard* (GSU, BMS de Maniwaki, 1864-02-08) ; **Élisabeth Vanasse**, baptisée à Maniwaki (GSU, BMS de Maniwaki, 1854-01-02) ; et **Madeleine Vanasse**, baptisée à Maniwaki (GSU, BMS de Maniwaki, 1856-07-17).

#### *Liens entre familles*

Eustache Augustin Vanasse a marié Angélique Lacroix (**fiche 14**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1855-04-17). Un petit-fils du couple *Vanasse/Forcier* (Pierre Robillard) a marié une petite-fille du couple *Lacroix/Mactini* (Élisabeth Boutin, **fiche 14**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1895-07-16). Un autre petit-fils du couple *Vanasse/Forcier* (Pierre Chaussé fils) a marié une autre petite-fille du couple *Lacroix/Mactini* (Marie Lacroix, **fiche 14**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1872-01-08). Un arrière-petit-fils du couple *Vanasse/Forcier* (Philippe Chaussé) a marié une petite-fille métisse du voyageur de la CBH Jérôme Godchère (Sara Deschesnes), tous dits originaire de Michomis (GSU, BMS de Maniwaki, 1905-10-05; Marcotte 2017, 182). Une fille d'André Antoine Beaulieu et de *Henriette Sawanakwatokwe* se marie à *Joseph Minens/Okimawinensi* [?] (GSU, BMS de Maniwaki, 1877-07-24). Ils ont un fils nommé Jacques Minens, dont le parrain est un nommé Jacques Chaussé (GSU, BMS de Maniwaki, 1878-07-09). Ce Jacques Minens se marie ensuite avec une fille d'Élisabeth Vanasse (GSU, BMS de Maniwaki, 1915-02-15). *Joseph Lavallée* (**fiche 7**) est parrain d'une fille de Louise Forcier et François Vanasse (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26). Marie Flora St-Denis (**fiche 8**) est marraine d'une fille de Julie Vanasse (GSU, BMS de Maniwaki, 1865-10-20).

## Fiche 13 : La famille Beads

La famille Beads n'est représentée dans la vallée de la Gatineau que par **James Beads**. Il s'agit d'un Métis originaire de Moose Factory, baie James, né vers 1810. En 1834, il est en service pour la CBH, comme hivernant à Moose Factory, où sa famille est bien représentée (HBCA, B.135/g/17), et où d'ailleurs le missionnaire Du Ranquet mentionnait à la même époque la présence d'un village de Métis (Du Ranquet 2000, 213). James Beads quitte la compagnie en 1836, en direction du Bas-Canada (HBCA, B.135/g/19). Selon l'arpenteur Snow, il se serait établi en squatter au Lac Sainte-Marie vers 1842 (BAnQ-Q 1848, folio 74). Plus tard, James Beads est à nouveau à l'emploi de la CBH, cette fois au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/60, folio 246; B.134/g/19). Nous ne lui connaissons pas d'enfants.

### *Liens entre familles*

James Beads est parrain d'un fils de Henriette McDougall (**fiche 19**), où il est nommé Jacques Bills (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1849-02-16).

## Fiche 14 : La famille Lacroix

La famille Lacroix est formée à l'origine par **André Lacroix** et « l'Indienne » **Véronique Mactini**, ou *Tcipadjjwanokwe* (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1841-06-02; GSU, BMS de Notre-Dame, Ottawa, 1834-08-25). *André*, après avoir travaillé pour le petit traiteur Stanfield, a été engagé par la CBH au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/6, folio 229b; B.134/g/8). André Lacroix décrit lui-même sa fille Sophie comme une « half breed » (BAC 1879a, folio 1). Parmi les enfants connus de ce couple, citons : **William Lacroix**, baptisé en en 1835 (GSU, BMS d'Oka, 1835-09-02) ; **Louis Lacroix**, baptisé en 1837 (GSU, BMS d'Oka, 1837-06-22) ; **Sophie Lacroix**, baptisée en 1839 (GSU, BMS de Montebello, 1839-08-13) ; **Marie Angélique Lacroix**, baptisée

en 1841 au Lac des Sables (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1841-06-02) ; **Marguerite Lacroix**, mariée à Maniwaki en 1857 (GSU, BMS de Maniwaki, 1857-03-10).

#### *Liens entre familles*

Louis Vanasse et Pierre Chaussé (**fiche 12**) sont témoins au mariage de Marguerite Lacroix (GSU, BMS de Maniwaki, 1857-03-10). Une fille de Marguerite Lacroix se marie à un fils de Julie Vanasse (**fiche 12**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1873-07-14). Eustache Augustin Vanasse (**fiche 12**) a marié Angélique Lacroix (GSU, BMS de Maniwaki, 1855-04-17). Un petit-fils du couple *Vanasse/Forcier* (Pierre Robillard, **fiche 12**) a marié une petite-fille du couple *Lacroix/Mactini* (Élisabeth Boutin) (GSU, BMS de Maniwaki, 1895-07-16). Un autre petit-fils du couple *Vanasse/Forcier* (Pierre Chaussé fils, **fiche 12**) a marié une autre petite-fille du couple *Lacroix/Mactini* (Marie Lacroix) (GSU, BMS de Maniwaki, 1872-01-08).

## Fiche 15 : La famille David

La famille David est formée au départ de **Joseph David** et de **Rose Robert**. Ils se sont mariés à Buckingham en 1840 (GSU, BMS de Buckingham, 1840-08-17). Dans cet acte de mariage, il est précisé que Joseph est métis. Joseph David est en effet le fils de *Basile David* et de la Métisse Thérèse Dufault, du Nord-Ouest (probablement de la Rivière Rouge au Manitoba). En effet, la sœur de Joseph David, Madeleine David, a rempli un script en 1875 au Manitoba en spécifiant son origine métisse (BAC 1876). Après avoir été squatter sur la rivière du Lièvre, au moins à partir de 1841, la famille s'est plus tard installée sur la rivière Gatineau, dans le canton de Cameron (Goudreau 2014b, 54). En 1881, le recensement canadien semble montrer trois enfants du couple, demeurant dans le même secteur : **Alexandre David**, né vers 1849, **Benonie David**, né vers 1854 et **Basile David**, né vers 1863. Sept

petit-enfants sont associés à ces derniers, en plus des conjointes (BAC 1881). À noter que l'âge des parents est visiblement erroné sur ce recensement, mais l'origine de la « Rivière Rouge » y est bien indiquée. Le manuscrit du père Guinard fait mention de la force herculéenne de Joseph David, de même que son habileté remarquée dans le portage des canots, et sa bienveillance proverbiale envers toute la population de la Gatineau. Joseph David laissa une parcelle de terre, à la mission de Baskatong, pour la construction d'une église (AD 1944-1946, folio 69).

#### *Liens entre familles*

Alexandre David est témoin au mariage de Sévère St-Denis fils (**fiche 8**) (GSU, BMS de Maniwaki, 1879-04-28).

## Fiche 16 : La famille Paul

Cette famille est représentée dans la Gatineau par **Pierre Paul** et sa femme **Marie Antoinette Richer**. Pierre Paul est né vers 1794 au Nord-Ouest. Il est baptisé à l'âge de six ans à Sorel (sous le prénom de Joseph), comme enfant naturel de Joseph Hus Paul et d'une « Sauvagesse de Nation Siousse » (GSU, BMS de Sorel, 1800-11-11). Pierre, une fois adulte, devient voyageur comme son père, qui était d'ailleurs connu comme l'homme le plus fort du Nord-Ouest. En 1819, le père et le fils sont capturés au nord du lac Winnipeg par la CBH, à l'époque où la guerre des fourrures entre CNO et CBH faisait rage (Morice 1908, 222-223). De retour au Bas-Canada, il se marie à Marie Antoinette Richer à Saint-Ours en 1820. On le dit, dans l'acte de mariage, « voyageur dans les pays hauts » (GSU, BMS de Saint-Ours, 1820-04-24). La famille Paul s'installe entre Maniwaki et le Lac Sainte-Marie probablement dans la seconde moitié du 19e siècle (BAC 1861). Sans doute longtemps à l'emploi des compagnies de traite, nous savons que Pierre Paul a entre autres travaillé pour la CBH sur la Lièvre en 1841 (HBCA, B.134/g/16). Les

recensements de 1861 et 1871 confirment son origine venant des territoires de la « Hudson's Bay » (BAC 1861; 1871). En 1861, il habite d'ailleurs tout près du Métis Joseph David (**fiche 15**). En 1871, son fils **Léon Paul** habite à côté, accompagné de sa femme et de leurs sept enfants. Auparavant, Léon a été « cultivateur de St. Marie de la Rivière Gatineau », donc l'un des squatters métis du Lac Sainte-Marie (BAC 1871; GSU, BMS de Bécancour, 1856-07-07).

## Fiche 17 : La famille Bernard

La famille Bernard est fondée par **Jean-Baptiste Bernard** et **Élisabeth Shaw**. Jean-Baptiste est né aux « pays d'en haut », soit dans le territoire de traite couvrant une grande partie du continent à l'ouest et au nord de Montréal, vers 1793, de « Jean Baptiste Bernard et d'une Sauvagesse ». Il a été ramené de l'Ouest par un autre voyageur, Pierre Mailloux, à la demande du père qui souhaitait faire baptiser son fils « mitif » de onze ans (GSU, BMS de Berthier, 1802-03-06; Smith et Dyck 2007, 97). Bernard est un guide très respecté de la CBH, et ce, à l'échelle quasi-continentale. En 1831, il établit une taverne près de Fort Coulonge, même s'il continua d'être sporadiquement au service de la CBH au moins jusqu'en 1847 (Watson 2010, 196). Dans les années 1820, il est hivernant pour la CBH au Lac des Sables, où la présence de son épouse est d'ailleurs évoquée en 1829 (HBCA, B.134/c/5, folio 86b; B.134/g/6). Nous savons qu'au moins un enfant est né de l'union de Jean-Baptiste Bernard et d'Élisabeth Shaw. Il s'agit de **Catherine Bernard**, née vers 1818, et mariée à La Passe en 1836 (ADP, BMS de Missions Diocèse de Pembroke, 1836-08-07). Étant donné sa date de naissance, elle était vraisemblablement présente au poste du Lac des Sables dans les années 1820 avec ses parents. Dans les années 1830, Bernard sera surtout associé aux environs de Fort Coulonge, où il occupe un défrichement (Smith et Dyck 2007, 97). Quant à *Élisabeth Shaw*,

nous n'avons pu découvrir ses origines exactes. Elle pourrait être une fille métisse du traiteur de la CNO Angus Shaw.

## Fiche 18 : La famille Paquette

Cette famille est composée du voyageur **Joseph Paquette** (originaire de Berthier) et d'une **femme autochtone** (indienne ou métisse) dont le nom nous est inconnu. Cette famille a au moins **un enfant** en 1828 (puisqu'elle est qualifiée de famille, et non de couple), dont le père est alors à l'emploi de la CBH au Lac des Sables (HBCA, B.134/c/4, folio 177b; B.134/g/6). *Paquette* a aussi été à l'emploi du traiteur indépendant Stanfield, avant de désertier son service (HBCA, B.134/c/6, folio 229b).

## Fiche 19 : La famille McDougall

Les parents à l'origine de la famille McDougall ne sont pas connus. Certains documents font allusion à une origine à la Rivière Rouge, Manitoba (voir para 565). Du fait que l'origine métisse de l'un des McDougall (Amable) est confirmée par les écrits d'un arpenteur (para 253) et d'un aventurier (para 570), et qu'un autre McDougall (Ignace) est présent dans la traite à la même époque et associé étroitement à Amable (para 571), on peut considérer les autres adultes McDougall présents dans le même hameau (Lac Sainte-Marie) comme des Métis également; très probablement tous des frères et sœurs, ou à tout le moins de proches parents. On compte sept adultes partageant le patronyme McDougall au Lac Sainte-Marie.

**Amable McDougall**, aussi connu sous le nom d'Amable Christineau, ou de Kapiniwewittang, est uni à **Marguerite Kwekidjiwanokwe** (ADP, BMS

Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-11; HBCA, B.134/g/9-12). Né vers 1812, la CBH le donne comme originaire de Kingston (HBCA, B.134/g/9-12). Il est voyageur hivernant pour la CBH, au Lac des Sables de 1832 à 1838 (HBCA, B.134/g/9-12) ; canotier pour les compagnies de foresterie en 1838 (HBCA, B.134/c/39, folio 132) ; traiteur indépendant (avec son frère probable Ignace) en 1841 (HBCA, B.134/c/50, folios 9-9b). Il habite au Lac Sainte-Marie, au moins de 1842 à 1848 (BAnQ-Q 1848, folio 75). On le trouve comme traiteur de contrebande en direction du Lac à la Truite en 1844-1845 (HBCA, E.41/10, folio 11b). Il est chasseur et traiteur libre en 1853 dans le secteur du Grand Lac (HBCA, B.82/a/3, 3 avril 1853). Il est mort en 1873 à Maniwaki (GSU, BMS de Maniwaki, 1873-02-14). Parmi les enfants connus d'Amable, citons : **Marguerite McDougall**, née en 1842 (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, 1842-08-11) ; **Basile McDougall**, né en 1845 (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18) ; **Marie-Josephte McDougall**, née en 1847 (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26), à ne pas confondre avec l'homonyme mentionné plus bas dans cette fiche, qui est probablement sa tante ou une proche parente.

**Ignace** ou Angus **McDougall**, est aussi parfois nommé Christineau, ou Perillard, ou Saiâkanwêgomote. Il est fort probablement un frère d'Amable McDougall, d'après la correspondance de la CBH, puisque mentionné comme de même origine, avec âge rapproché. Ignace est uni à **Anne Outastedjouan**, ou *Makademikokwe*, ou *Makkatemikokwe*, de la nation des Têtes-de-Boule (GSU, BMS d'Oka, 1840-08-16 ; 1840-08-18). Né vers 1809 ou 1811 et donné comme originaire de Kingston, selon la CBH (HBCA, B.134/g/9-12). Il est voyageur hivernant pour la CBH, au Lac des Sables de 1832 à 1838 (HBCA, B.134/g/9-12); canotier pour les compagnies de foresterie en 1838 (HBCA, B.134/c/39, folio 132); traiteur indépendant (avec son frère probable Amable) en 1841 (HBCA, B.134/c/50, folios 9-9b). Deux de ses enfants se font baptiser au Lac Sainte-Marie (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13; 1843-03-24). L'acte de mariage d'Ignace mentionne qu'il est le fils du

voyageur *Joseph Perillard* et de *Marie Catherine Tetipapakokwe* (GSU, BMS d'Oka, 1840-08-18). Cela nous donne quelques indications quant à l'origine de la famille métisse McDougall. Les deux autres sources trouvées font mention de Kingston ou de la Rivière Rouge comme lieu d'origine des deux hommes McDougall. Toutefois, l'acte de mariage de 1840 mentionne que le père d'Ignace était *Joseph Perillard*, un voyageur. C'est grâce à l'ajout « dit Kristino » dans cet acte, et de la présence soutenue d'Ignace dans les registres missionnaires au Lac Sainte-Marie par la suite, que l'on peut rattacher cet Ignace Perillard/Kristino au Angus McDougall dit Christineau des registres de la CBH. Le voyageur *Joseph Perillard*, le père d'Ignace (et probablement des autres McDougall), a déjà travaillé sur la rivière du Lièvre de 1808 à 1811 pour la CNO, probablement au poste du Lac des Sables (VCDB, Contrat de Joseph Perriard, 1808-07-20). Cette origine paternelle expliquerait la connaissance du territoire par les McDougall. La ville de Kingston et/ou la Rivière Rouge, données comme lieux d'origine par la CBH, ont peut-être été les lieux de résidence de la famille après (ou avant) l'hivernement sur la Lièvre du père *Perrillard* au début du 19<sup>e</sup> siècle. Parmi les enfants connus d'Ignace, nous retrouvons : **Pierre McDougall**, né vers 1837 (GSU, BMS d'Oka, 1840-08-18) ; **Marie McDougall**, née en 1838 (GSU, BMS d'Oka, 1840-08-18) ; **Jean-Baptiste McDougall**, né en 1841 (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13) ; et **Paul McDougall**, né en 1843 (GSU, BMS d'Aylmer, 1843-03-24).

**Joseph McDougall** est mentionné comme témoin au mariage de *Joseph Fournier* et Marie Vallière (**fiche 6**) au Lac Sainte-Marie en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20). Comme il s'agit de la seule mention trouvée le concernant, il pourrait s'agir du même individu qu'Amable McDougall ou Ignace McDougall.

**Henriette McDougall** se marie à *Émilien Riel* en 1838 à Ottawa (GSU, BMS de Notre-Dame-d'Ottawa, 1838-10-21). Henriette est née vers 1819 dans le

Haut-Canada selon le recensement de 1861 (Canada 1861). Le couple s'établit au Lac Sainte-Marie vers 1845 (BAnQ-Q 1848, folio 75), mais y est présent dès 1841 (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13). Par la suite, le couple se retrouve près de Maniwaki (Canada 1861). Elle est décrite comme Indienne au recensement de 1861 (Canada 1861). Parmi les enfants connus du couple *Riel/McDougall*, on compte : **Thomas Riel**, né vers 1840 (Canada 1861) ; **Joseph Riel**, né vers 1841 (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13) ; **Maxime-Émilien Riel**, né en 1842 (GSU, BMS d'Aylmer, 1842-10-12) ; **Pierre-Romuald Riel**, né en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26) ; **Marie Riel**, née vers 1847 (Canada 1861) ; **Paul Riel**, né vers 1849 (Canada 1861) ; **Véronique Riel**, née vers 1857 (Canada 1861) ; **Gilbert Riel**, né vers 1859 (Canada 1861) ; et **Henriette Riel**, née vers 1860 (Canada 1861).

**Marie-Josephte McDougall** est unie à **Pierre Kitchikanagoët** (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Bien qu'il n'apparaisse qu'une seule fois (1845) dans les registres religieux rattachés au Lac Sainte-Marie, lors du baptême de leur fille, ce couple semble avoir demeuré suffisamment longtemps pour que le père soit qualifié de « cultivateur du lac S<sup>te</sup> Marie » (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Leur seule enfant connue est : **Cécile Kitchikanagoët**, née en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26).

**Marie-Anne McDougall** est unie à **Antoine Tomosko** (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18). Elle fait baptiser son fils au Lac Sainte-Marie en 1845. C'est leur seul enfant connu. Il se nomme **Ignace Tomosko**, né en 1844 (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18).

**Cécile McDougall** a été unie à *François Vallière* (**fiche 6**), puis à Jacques Lavigne (**fiche 5**).

### *Liens entre familles*

La marraine de deux des enfants d'Amable McDougall est Marie-Josephte Lavigne (**fiche 5**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18; BMS de Pointe-Gatineau, 1848-01-26). On trouve parmi les témoins de la sépulture d'Ignace McDougall, à Maniwaki en 1858, *Émilien Riel* (son beau-frère) et *Joseph Fournier* (son neveu par alliance, voir **fiche 6**), tous deux d'anciens résidents du Lac Sainte-Marie (GSU, BMS de Maniwaki, 1858-11-26). Joseph McDougall est mentionné comme témoin au mariage de *Joseph Fournier* et Marie Vallière (**fiche 6**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1844-01-20). Henriette McDougall est la marraine d'une fille d'Élisabeth McPherson (**fiche 2**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1841-04-13), et aussi marraine de deux enfants de Jacques Lavigne (**fiche 5**) (ADP, BMS Missions Diocèse de Pembroke, Lac Sainte-Marie, 1842-08-11; GSU, BMS d'Aylmer, 1844-06-28), de même que d'une fille de Marie Vallière (**fiche 6**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Le parrain de la fille de Marie-Josephte McDougall est Jacques Lavigne (**fiche 5**) (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-01-26). Marie Vallière (**fiche 6**) est la marraine du fils de Marie-Anne McDougall (GSU, BMS d'Aylmer, 1845-06-18). James Beads (**fiche 13**) est parrain d'un fils de Henriette McDougall, où il apparaît sous le nom de Jacques Bills (GSU, BMS de Pointe-Gatineau, 1849-02-16).

## Annexe 2 : Lexique

### **Acculturation**

Terme désignant la modification de la culture d'une population suite au contact avec un autre groupe ou culture. Ces changements se produisent à la fois dans la culture matérielle (styles d'habitation, outils, art, etc.), dans les façons de penser, d'agir, de parler, d'apercevoir et de comprendre le monde.

### **Autochtones**

Termes désignant les descendants des populations qui habitaient l'Amérique à l'arrivée des premiers Européens (ou avant la *mainmise*), et qui comprennent au Canada selon la *loi Constitutionnelle, 1982*, les Premières Nations (Indiens), les Inuit et les Métis.

### **Les Affaires indiennes**

Le premier « Indian Department » fut formé lors de la guerre de Sept Ans pour mieux gérer les alliances avec les nations autochtones. La gestion de ce département est alors sous le contrôle des forces armées britanniques jusqu'en 1830, lorsque cette gestion fut transférée à des gestionnaires civils britanniques. Chaque colonie développa ses propres politiques pour gérer ses relations avec les populations autochtones. En 1857, une loi, « 1857 Civilization of Indian Tribes Act », fut adoptée dans la Province du Canada. Ce n'est toutefois qu'en 1860 que le pouvoir de gestion du dossier « Indien » fut entièrement transféré à la colonie de la Province du Canada. Suivant l'article 91(24) de la loi

constitutionnelle de 1867, le gouvernement fédéral retient la compétence exclusive envers les « Indiens » (mot utilisé dans l'Acte de l'Amérique du Nord), incluant les Inuit et, depuis 2016, les Métis.

### **Agent indien**

Fonctionnaire désigné pour gérer les relations avec les Autochtones. Avant 1830, les agents indiens étaient habituellement d'anciens militaires. Avec la délégation des pouvoirs de ce département aux pouvoirs civils, et la création des premières réserves, les « agents indiens » deviennent des fonctionnaires chargés des populations autochtones qui sont alors mises en tutelles. Avec la Loi sur les Indiens de 1876, l'agent indien se voit accorder un pouvoir presque absolu sur les habitants autochtones des réserves, qui ont alors le statut légal de « mineurs ».

### **Algonquins (ou Anishinabeg)**

Peuple autochtone parlant une langue algonquienne, et de culture algonquienne. Les Algonquins sont le principal peuple autochtone présent dans la Vallée de la Gatineau au 19e siècle.

### **Blanc**

Dans le contexte de la traite des fourrures, le terme « Blanc » est fréquemment utilisé pour décrire une personne qui n'est pas autochtone. Par exemple, il existe des cas au Michigan et dans l'Ouest américain où un individu d'origine africaine est décrit comme étant le premier « blanc » à explorer telle ou telle région. En clair, un employé dans la traite des fourrures peut être décrit comme « Blanc », même s'il est reconnu que cette personne était d'origine métisse ou de couleur.

Les distinctions « raciales » deviennent cependant de plus en plus tranchées suivant l'instauration de politiques ségrégationnistes au profit des Blancs. Une personne auparavant « blanche » peut dès lors se voir identifiée comme « Half-breed ». Dans le contexte administratif des Affaires indiennes, un « Blanc » peut aussi désigner toute personne qui ne possède pas de statut indien officiel, malgré des origines autochtones pouvant être apparentes.

### **Bois-Brûlés**

Synonyme de Métis (et plus anciennement Métif), possiblement en référence au teint cuivré de ceux-ci, on retrouve l'usage du terme « Bois-Brûlé » dans l'œuvre de Ross Cox (1832), dans la description de sa vie dans la région du Pacifique Nord-Ouest dans les années 1810, dans l'œuvre de Chateaubriand (1853) décrivant une population métisse aux États-Unis, et chez Alexis de Tocqueville (1860) qui précise qu'un homme qu'il rencontre au bord de la rivière Saginaw, en toute apparence autochtone, se dit « Bois-Brûlé », car fils d'un Canadien et d'une Indienne. On retrouve l'usage de Bois-Brûlé dans la région de la Rivière Rouge ainsi qu'en Ontario, et au Québec. Le terme Bois-Brûlé est donc un ethnonyme qui désigne une population issue principalement de Canadiens et de femmes de diverses Premières Nations, une population présente du Pacifique jusqu'aux Grands Lacs, et plus à l'Est.

### **Bytown**

Philemon Wright fonda en 1800 un village, Wright's Town, sur le site de la future ville de Hull, près des chutes Chaudières à la jonction des rivières Gatineau et des Outaouais. Wright s'enrichit grâce à la forte demande pour les grands pins blancs venant des forces navales

britanniques (suivant le blocus continental de Napoléon). Des radeaux faits de troncs d'arbres équarris sont alors conduits par les premiers « raftsmen » de l'Outaouais jusqu'à Québec, où le bois pouvait ensuite être acheminé à la Grande-Bretagne. Suite à la Guerre de 1812 et la nécessité d'améliorer ce chemin de transport, le militaire britannique John By est chargé en 1826 de construire un canal pour contourner les chutes nécessitant un portage. Avec la construction de ce canal, des lots sont arpentés sous la commande de By, et la nouvelle communauté est nommée Bytown. Nourrie par l'industrie forestière, la ville de Bytown fut rebaptisée Ottawa en 1855.

## **Canadien**

À partir des années 1680, l'ethnonyme Canadien est utilisé pour identifier les descendants de Français nés en Amérique, plus précisément dans la colonie de la Nouvelle-France (alors connue sous le nom de Canada). Cette colonie s'étire alors de Québec, tout le long du Saint-Laurent, jusqu'aux Grands Lacs, aux Illinois, à l'Ohio et plus loin encore. Quoique la majorité des Canadiens sont les descendants de Français, ils peuvent être aussi « métis » et Canadiens, tel qu'illustré par un texte de Gédéon de Catalogne. Au 19e siècle, on voit l'émergence de Canadiens métifs/métis ou Bois-Brulés à l'échelle du continent.

## **Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH)**

Au milieu du 17e siècle, deux Français, Médard Chouart des Groseillers et Pierre-Esprit Radisson, ayant entendu dire qu'il y avait une mer nordique bordant un pays riche en fourrures de castor, proposèrent la création d'une nouvelle compagnie de traite. Suivant des difficultés avec les autorités françaises, les deux se rendirent à

Londres en 1665, et obtinrent le soutien du prince Rupert, cousin du roi d'Angleterre, Charles II. Les fonds nécessaires pour une expédition navale furent levés, et deux vaisseaux expédiés vers ce qui sera nommé la baie d'Hudson en 1668. En 1670, une charte royale fut accordée au « Gouverneur et la compagnie d'aventuriers » ou la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), qui aura un monopole affirmé sur tout le territoire traversé par des rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson. Ce territoire sera surnommé « Rupert's Land » ou la Terre de Rupert. Au départ, la Compagnie construisait des forts à l'embouchure des rivières qui se jetaient dans la baie d'Hudson. Suivant la concurrence grandissante de la Compagnie du Nord-Ouest, la CBH fut cependant obligée de pousser l'exploration vers l'intérieur pour s'assurer les récoltes de fourrures. Les coûts élevés et la violence grandissante mèneront la fusion de la CBH et de la Compagnie du Nord-Ouest sous la bannière de cette dernière en 1821. La CBH vendit la Terre de Rupert à la nouvelle Confédération canadienne en 1870, mais elle retint alors des droits fonciers sur 20% du territoire, tout en continuant la traite des fourrures malgré des profits d'ordre secondaire.

### **Compagnie du Nord-Ouest (CNO)**

Au lendemain de la conquête de la Nouvelle-France, des nouveaux marchands se lancèrent dans la traite des fourrures. Ces marchands, très souvent d'origine écossaise, poussèrent l'exploration du continent avec l'aide d'engagés ou voyageurs majoritairement canadiens et métis. Des marchands indépendants s'unirent par la suite et fondèrent la Compagnie du Nord-Ouest (CNO). Cette compagnie livra une féroce compétition à la CBH, se rendant jusque dans l'Arctique et le Pacifique (Alexander Mackenzie), et repoussant les Américains et la Pacific Fur Company de la Colombie (David Thompson). Pendant une courte période, une troisième compagnie se scinda de la CNO, la Compagnie

XY. Formée d'anciens partenaires de la CNO, la XY se fusionna de nouveau avec la CNO, avant la fusion de cette dernière avec la CBH en 1821.

### **Endogamie et exogamie**

Dans le cadre de ce rapport, l'endogamie désigne une pratique qui consiste à s'unir (ou se marier) à l'intérieur du groupe d'appartenance ou d'identification ethnique, tandis que l'exogamie est la pratique inverse qui consiste à se marier à l'extérieur du groupe d'appartenance ou d'identification ethnique. Le groupe peut être un groupe de familles, un clan, une communauté religieuse, un groupe ethnique, une caste, une nation, etc.

### **Ethnonyme**

Dans le cadre de ce rapport, le terme ethnonyme est utilisé pour désigner un peuple, un groupe ethnique, sous forme de communauté, diaspora ou de nation. Un ethnonyme peut être un « exonyme », c'est-à-dire un nom donné par des observateurs extérieurs (par exemple, l'ancien terme *Eskimo*), ou encore un nom que les membres du groupe en question se donnent à eux-mêmes, ou « autonyme » (l'ethnonyme *Inuit*).

### **Gatineau, Vallée de la**

Dans le cadre de ce rapport, la Vallée de la Gatineau désigne une région comprenant les trois hameaux de Rivière Désert (Maniwaki), Lac des Sables et Lac Sainte-Marie, ainsi que le territoire limitrophe (voir carte 3).

## **Gatineau Privilege**

Philemon Wright s'établit à l'embouchure de la rivière Gatineau, à partir des États-Unis, en 1800. Il établit ensuite une industrie forestière qui allait transporter du bois équarri de l'Outaouais jusqu'à Québec. Toutefois, déjà dans les années 1820, le bois commençait à se faire rare dans le bas de la Gatineau. Entre 1832 et 1843, un monopole fut accordé à un nombre limité de marchands, dont un bon nombre d'enfants de Philemon Wright, pour l'exploitation des ressources forestières (« Gatineau privilege »). On accorda les droits de coupes, tout en précisant la quantité de bois qui pouvait être récoltée dans la région de la Haute-Gatineau.

## **Half-breed**

Un terme maintenant péjoratif qui désigne un individu né de parents de deux différentes ethnies (ou anciennement « races »), habituellement d'origine européenne et autochtone. On rencontre ce terme aux États-Unis au moins dès les années 1750. Dans le contexte canadien, notamment dans les écrits de sir George Simpson (Rich 1938), alors gouverneur de la CBH, on retrouve la distinction entre les « French » ou « Canadian Half-breeds » et les « English Half-breeds ».

## **Hommes libres (ou *freemen*)**

Les « voyageurs » et autres employés de la CBH ou de la CNO sont désignés comme des engagés. Ceux-ci signent des contrats les empêchant de quitter leur emploi avant la fin du terme. Un engagé qui quitte malgré tout son poste était un déserteur; on doit alors le poursuivre et le ramener au poste pour sanction. Les « hommes libres » ou « *freemen* » sont ceux qui échappent à la capture, ou encore qui ont

terminé leur contrat sans toutefois quitter le territoire. Les Hommes libres ne sont plus liés formellement aux compagnies de traite des fourrures. Ils doivent néanmoins fréquemment obtenir le consentement des nations autochtones pour avoir accès aux territoires de chasse et de pêche, surtout dans les territoires encore fortement contrôlés par ces derniers.

### **Indien (origines et statut juridique)**

Le mot Indien est dérivé de la méprise de Christophe Colomb qui croyait s'être rendu aux Indes. Quoique l'usage de ce terme est largement désuet, voire péjoratif, la *Loi sur les Indiens* gère toujours la politique du Gouvernement du Canada au sujet des Premières Nations. Le gouvernement fédéral administre et détermine par cette loi qui sont les « Indiens » (statués), les institutions de gouvernance des Premières Nations sous sa tutelle, les revenus et plusieurs règles administratives, de même que la gestion des terres des réserves et fonds octroyés aux Indiens. Le terme « Indien » a donc encore aujourd'hui une signification légale au Canada.

### **Indiens sans statut**

Ce terme décrit des individus et des communautés dont l'identité est dérivée des Premières Nations, mais qui n'ont pas de statut indien officiel selon les règlements de la *Loi sur les Indiens*. Ces personnes sont fréquemment les descendants d'individus qui ont « perdu » leur statut indien selon les règlements et dispositions de cette loi. Par exemple, les femmes qui ont jadis épousé des individus qui ne sont pas des Indiens statués se seraient vu retirer leur statut indien. Ces dispositions excluant des catégories d'Indien selon le mariage ou

l'affranchissement sont largement reconnues comme discriminatoires aujourd'hui.

### **Loi sur les Indiens (1876) et ses précédents**

La *Loi sur les Indiens* a été introduite en 1876 et rassemble plusieurs ordonnances coloniales antérieures qui cherchent principalement à assimiler la culture des Premières Nations suivant leur intégration à part entière dans la société coloniale, puis canadienne. La loi ne concerne pas les Métis ou les individus autochtones, mais n'ayant pas de statut indien. Dès les années 1830 dans le Haut-Canada, les premières réserves furent fondées et les colonies britanniques, y compris le Bas-Canada, cherchèrent à régler la question autochtone. L'*Acte pour mieux protéger les terres et les propriétés de sauvages dans le Bas-Canada* de 1850 proposa une série de critères à respecter pour qu'un individu puisse être considéré comme étant un Indien, autrement dit un « Sauvage ». En 1857, l'*Acte pour encourager la civilisation graduelle des tribus sauvages en cette province* fut entériné dans la Province du Canada et l'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages de 1869* chercha à éliminer les droits et des distinctions accordés aux membres des Premières Nations, en dépit de la Proclamation royale de 1763 et des traités qui avaient été signés par la suite. La *Loi constitutionnelle de 1867* (l'Acte de l'Amérique du Nord britannique) accorda au gouvernement fédéral toute responsabilité pour les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens ».

### **Mainmise ou contrôle effectif**

Dans le cadre de ce rapport, le terme mainmise renvoie à la prise de contrôle effective sur l'administration d'un territoire donné et de sa population par les autorités coloniales. La notion demeure

problématique au sens où elle n'apparaît pas justifier la souveraineté *de jure* de l'état Canadien, si l'on accepte que seul un traité puisse remplir cette fonction. Au Canada, l'estimation de la mainmise varie selon les régions. Dans la région des Grands Lacs, incluant Sault-Saint-Marie, il est généralement admis que la mainmise concorde avec la signature des traités Robinson (1850).

### **Métis (anciennement Métif)**

Dès les années 1700, on utilisait le terme « Métif » dans les colonies françaises de l'Amérique du Nord pour décrire des individus nés de parents français et autochtones. La variation « métif » et « métive » était alors la norme linguistique française, « métis » étant une version moins courante. Ce n'est que vers le milieu du siècle suivant que le terme « métis » devint plus populaire. Dans le langage populaire, les indicateurs lexicaux laissent cependant entendre que « mitif » ou « métif » étaient utilisés à travers le continent comme ethnonyme.

### **Outaouais ou *Grand Outaouais* (région)**

Dans le cadre de ce rapport, la région de l'Outaouais, ou du *Grand Outaouais*, désigne tout le bassin versant de la rivière des Outaouais, particulièrement du côté québécois, en incluant au nord la région du poste d'Abitibi, qui ne fait pas partie du même bassin hydrographique (voir carte 2).

### **Petits traiteurs et libres-traiteurs**

Marchands de fourrures qui ne sont pas sous la tutelle de grandes compagnies, en particulier la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ils sont

parfois issus de la catégorie de population connue sous le terme d'hommes libres ou *freemen*.

### **Postes de traite**

À l'époque de la traite des fourrures, des forts, ou parfois des bâtiments plus rudimentaires sont établis afin de commercer avec les populations autochtones. L'objectif est alors de maximiser le nombre de pelleteries recueillies, tout en minimisant le coût de transport et la valeur des marchandises échangées pour les fourrures. On cherche également à établir un nombre réduit de postes, tout en s'assurant que les ressources en fourrure ne soient pas surexploitées, pillées ou détournées par des compétiteurs.

### **Raftsmen**

Le terme « raftsmen » réfère à des travailleurs dont l'une des tâches est de conduire des radeaux faits de billots de bois équarris jusqu'aux industries et ports (par exemple celui de Québec). Lors du blocus de Napoléon (1806), la Grande-Bretagne doit se tourner vers ses colonies pour obtenir les ressources nécessaires à sa survie économique. En particulier, la marine britannique a besoin de bois pour ses navires. La région de l'Outaouais, avec ses forêts de pins blancs, devint dès lors un secteur très prisé par l'industrie forestière en plein essor.

### **Sauvage**

Le terme « sauvage » est dérivé du Latin « silva » ou forêt. Le terme « sauvage » est aujourd'hui péjoratif lorsqu'il évoque une culture inférieure ou une personne vivant dans les bois, par opposition à ce qui est perçu comme la civilisation ou les mœurs civilisées. Les Européens

ont recours aux termes « sauvage » et « nations sauvages » pour identifier les populations qui habitaient les contrées de l'Amérique du Nord. Chez les francophones de l'Amérique du Nord, le mot « sauvage » est généralement préféré au terme « Indien » pour décrire les populations autochtones du Canada, alors perçu comme vivant dans les forêts. Par exemple, la *Loi sur les Indiens* est initialement nommée en français *L'Acte des Sauvages*.

### **Squatter**

Un squatter (ou squatteur) est un occupant d'un terrain sans titre de propriété.

### **Syncrétisme**

Concept fréquemment utilisé dans l'étude des religions, référant à la fusion de différentes croyances et pratiques, très souvent suite à l'imposition, la popularisation ou l'acceptation de nouveaux éléments culturels.

### **Traite des fourrures**

La popularisation des chapeaux de feutre en Europe engendre très tôt une grande demande pour les peaux de castor. Dès la fin des années 1500, les pêcheurs de morue œuvrant dans le golfe du Saint-Laurent rapportent des peaux de castors qu'ils vendent à profit. Bientôt, des navires sont équipés pour la traite des fourrures. Le commerce des fourrures se développe rapidement en Amérique du Nord, incluant dans la région de l'Outaouais. Le commerce est alors sanctionné par les différentes autorités coloniales, qui tentent de contenir la traite libre des fourrures menée par les « coureurs de bois » et autres trafiquants.

## Traité

Un traité est un accord généralement assujéti aux normes internationales conclu entre des États souverains. Au Canada, les traités conclus avec les peuples autochtones sont cependant considérés comme « sui generis », donc n'étant pas nécessairement assujéti aux normes internationales. Suite à la Proclamation royale de 1763, tout traité avec les Premières Nations doit être conclu par la Couronne, et non par des particuliers ou autres intervenants. Ces traités doivent en outre se conformer à certaines normes. Notamment, le traité doit être négocié publiquement, montrer un certain décorum (ou solennité), et être entériné par la Première Nation devant le signer.

# SOURCES CITÉES

## Documents d'archives

### ***AD, Archives Deschâtelets-NDC, Richelieu, Québec.***

Chronique de la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie Immaculée de 1841 à 1893 [« Chronique des Oblats »]. 1949. Fonds Notre-Dame du Cap. BM 2056-01-A. [Transcription dactylographiée de 1949 du document original du même nom, lequel ne peut être consulté, et conservé sous la cote BM 2056-01].

Guinard, Joseph-Étienne. Mémoires d'un père oblat. 1944-1946. Fonds Deschâtelets. HEB 6964. E83C 1.

Lettre du père J. P. Guéguen à Mgr. Duhamel, Maniwaki, 26 février 1894. 1894a. [Copie d'époque]. Fonds Notre-Dame du Cap. 2D9-3-66.

Lettre de N. Z. Lorrain à Mgr. Duhamel, Pembroke, 24 avril 1894. 1894b. [Copie d'époque]. Fonds Notre-Dame du Cap. 2D9-3-70.

Lettre de N. Z. Lorrain à Mgr. Duhamel, Pembroke, 26 avril 1894. 1894c. [Copie d'époque]. Fonds Notre-Dame du Cap. 2D9-3-72.

### ***ADP, Archives du Diocèse de Pembroke, Pembroke, Ontario.***

BMS Missions Diocèse de Pembroke. 1836-1842.

### ***AO, Archives of Ontario, Toronto.***

Certificat de décès d'Eustache Lesage. 1922. District d'Algoma. Division Indian Reserve, Garden River. Série MS935. Microfilm 286.

***BAC, Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa.***

Recensement. 1861.

Recensement. 1871.

Maniwaki Reserve - Correspondence regarding 49 persons not paid by the Indian Department and four affidavits concerning irregular distribution of money by agent White. 1873. RG 10, volume 1906, pièce 2284.

Maniwaki Reserve - Proposal by Father R. Deleage to move the burial ground from one site to another on the land of James O'Hagan. 1873-1874. RG 10, volume 1914, pièce 2646.

Maniwaki Reserve - Agent John White requesting authority for the River Desert Indians to hold an election of chiefs. 1874. RG 10, volume 1934, pièce 3567.

Maniwaki Reserve - Complaints by the chiefs against Mr. Baudin, the present Indian agent. 1874-1875. RG 10, volume 1940, pièce 3987.

Maniwaki Reserve - River Desert Agency - Request by Mary Vance to build on Eagle River and to purchase fifty acres near the same place. 1875. RG 10, volume 1968, pièce 5274.

Scrip affidavit for Gaudry, Madeleine, wife of André Gaudry [...]. 1876. RG15-D-II-8-a. Volume/boîte : 1321. Contenant : C-14928.

Maniwaki Reserve - Andre Lacroix writes stating that one Xear Boutin is depriving his Indian granddaughter from her land and annuity moneys. 1879a. RG 10, volume 2084, pièce 12, 930.

River Desert Agency - Maniwaki Reserve - Complaint by Augustus Vanose that he has been dispossessed of land at lake Betobi by Antoine Commandant. 1879b. RG 10, volume 2082, pièce 12, 264.

Maniwaki Reserve - Application by Pierre Schocier to lease lot 6, Desert front. 1880-1883. RG 10, volume 2111, pièce 20, 478.

Maniwaki Reserve - Outbreak of smallpox. 1880-1885. RG 10, volume 2119, pièce 22, 639.

Recensement. 1881.

Maniwaki Agency - Correspondence stemming from a letter from Alonzo Wright suggesting that the Maniwaki Reserve be sold. 1882-1888. RG 10, volume 2170, pièce 35, 600.

Maniwaki Agency - Correspondence regarding the renting by Amable Watagon to Pierre Sociere of lot 17, Desert front range, Maniwaki. 1888. RG 10, volume 2403, pièce 83, 906.

Maniwaki Agency - Correspondence regarding arrears on leased lots. 1888-1929. RG 10, volume 2421, pièce 86, 853.

River Desert Agency - Application of Daniel Nault to lease lot 111, Notre Dame street in Maniwaki. 1889-1898. RG 10, volume 2464, pièce 95, 890.

River Desert Agency - Paylists for distribution of the interest money to the River Desert band for the half year ending September the 30th, 1892. 1892-1893. RG 10, volume 2651, pièce 131, 648.

North Temiscamingue Agency - Correspondence regarding the land occupied by half breeds, the hospital, the schools on the Temiscamingue Reserve. 1892-1896. RG 10, volume 2654, pièce 132, 413.

River Desert (Maniwaki) Agency - Correspondence regarding the six children of the late "Widow P. Buckshot" of the River Desert Band who are living with an aunt Mrs Brosseau. The band wishes to place the children under the care of Mathias Techenne. 1899. RG 10, volume 2991, pièce 216, 500.

Recensement. 1901.

River Desert Agency - Maniwaki - Reports of inspector J.A. MacRae and Martin Bensen respecting schools in the agency, condition of the band members and valuation of lands. 1901-1909. RG 10, volume 3048, pièce 237, 660.

Quebec Fur Conservation —Correspondence and accounts regarding hunting and trapping licenses. 1942-1943. RG 10, volume 6752, pièce 420-10-2.

***BAnQ-G, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Gatineau.***

William Dunning Buckingham 1844. 1844-1860. Fonds William H. Dunning, P142.

Louis Riel et sa famille/Madame Violet Lalonde [copie]. 1980. Collection Centre de l'Outaouais de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, P1000, D65.

***BAnQ-Q, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.***

Carnet 29 Rivière du Lièvre / Alphonse Wells. — 1847-01-13. Fonds Ministère des Terres et Forêts. E21,S60,SS2,P29.

Carnet G-25, Cantons Aylwin et Hincks / John Allen Snow. - 1848-05-08.  
Fonds Ministère des Terres et Forêts. E21,S60,SS3,PG25.

Carnet M27, Cantons de Maniwaki et Egan / John Newman. — 1849-01-01.  
Fonds Ministère des Terres et Forêts. E21,S60,SS3,PM27.

***BAnQ-RN, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rouyn-Noranda.***

Journal d'une Mission faite dans l'Été de 1838, au lac Témiskaming, au lac d'Abittibi, au Grand Lac et au Fort des Allumettes [copie]. 1838. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P29.

Nécrologie de la mission du Lac Témiscaming, 1863-1885 [copie]. 1863-1885.  
Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P19.

Père Mourier : « Coup d'œil général 1863-1895 » et diverses biographies [copie]. 1863-1895. Fonds Donat Martineau, P10, S3, SS3, D4, P5. [copie d'un document provenant des Archives Deschâtelets, sous la cote JH 401. C21R 12].

***BAnQ-VM, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Vieux-Montréal.***

Lettre de Joseph Godin, 2 septembre 1788. 1788. Cours des plaidoyers communs, Richard Dobie vs Joseph Godin, TL16, S2.

***GSU, Genealogical Society of Utah, Salt Lake City.***

BMS de L'Annonciation, Oka, Québec.

BMS de L'Assomption, Maniwaki, Québec.

BMS de Nativité-de-Notre-Dame-de-Bécancour, Québec.

BMS de Notre-Dame, Montréal, Québec.

BMS de Notre-Dame, Ottawa, Ontario.

BMS de Notre-Dame-de-Bon-Secours, Montebello, Québec.

BMS de Sainte-Anne, Île-du-Grand-Calumet, Québec.

BMS de Saint-François-de-Sales-de-Templeton, Pointe-Gatineau, Québec.

BMS de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Québec.

BMS de Saint-Grégoire-de-Nazianze, Buckingham, Québec.

BMS de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire, Québec.

BMS de Saint-Joseph-de-Maskinongé, Québec.

BMS de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, Québec.

BMS de Saint-Paul-d'Aylmer, Québec.

***HBCA, Hudson's Bay Company Archives, Winnipeg.***

HBCA, B.82/a/3. Grand Lac post journal. 1852-1853.

HBCA, B.82/a/4. Grand Lac post journal. 1869-1870.

HBCA, B.82/d/3. Grand Lac blotter. 1836-1838.

HBCA, B.82/d/6. Grand Lac book debts. 1834-1841.

HBCA, B.110/c/1. Lake of Two Mountains inward correspondence. 1821-1860.

HBCA, B.134/c/1. Montreal inward correspondence. 1822-1826.

HBCA, B.134/c/2. Montreal inward correspondence. 1827.

HBCA, B.134/c/4. Montreal inward correspondence. 1828.

HBCA, B.134/c/5. Montreal inward correspondence. 1829.

HBCA, B.134/c/6. Montreal inward correspondence. 1829.

HBCA, B.134/c/7. Montreal inward correspondence. 1830.

HBCA, B.134/c/8. Montreal inward correspondence. 1830.

HBCA, B.134/c/11. Montreal inward correspondence. 1831.

HBCA, B.134/c/12. Montreal inward correspondence. 1831.

HBCA, B.134/c/15. Montreal inward correspondence. 1832.

HBCA, B.134/c/16. Montreal inward correspondence. 1832.

HBCA, B.134/c/21. Montreal inward correspondence. 1834.

HBCA, B.134/c/31. Montreal inward correspondence. 1836.

HBCA, B.134/c/37. Montreal inward correspondence. 1838.

HBCA, B.134/c/38. Montreal inward correspondence. 1838.

HBCA, B.134/c/39. Montreal inward correspondence. 1838.

HBCA, B.134/c/40. Montreal inward correspondence. 1838.

HBCA, B.134/c/41. Montreal inward correspondence. 1839.

HBCA, B.134/c/43. Montreal inward correspondence. 1839.

HBCA, B.134/c/47. Montreal inward correspondence. 1841.

HBCA, B.134/c/48. Montreal inward correspondence. 1841.

HBCA, B.134/c/50. Montreal inward correspondence. 1841.

HBCA, B.134/c/53. Montreal inward correspondence. 1842.

HBCA, B.134/c/59. Montreal inward correspondence. 1845.

HBCA, B.134/c/60. Montreal inward correspondence. 1845.

HBCA, B.134/c/62. Montreal inward correspondence. 1846.

HBCA, B.134/g/2. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1822-1823.

HBCA, B.134/g/3. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1822-1823.

HBCA, B.134/g/4. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1823-1824.

HBCA, B.134/g/6. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1827-1828.

HBCA, B.134/g/7. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1829-1830.

HBCA, B.134/g/8. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1830-1831.

HBCA, B.134/g/9. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1834-1835.

HBCA, B.134/g/10. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1835-1836.

HBCA, B.134/g/11. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1836-1837.

HBCA, B.134/g/12. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1837-1838.

HBCA, B.134/g/13. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1838-1839.

HBCA, B.134/g/14. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1839-1840.

HBCA, B.134/g/15. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1840-1841.

HBCA, B.134/g/16. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1841-1842.

HBCA, B.134/g/19. Montreal Departement abstracts of servants accounts. 1844-1845.

HBCA, B.135/g/7. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1825-1826.

HBCA, B.135/g/11. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1829-1830.

HBCA, B.135/g/13. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1830-1831.

HBCA, B.135/g/14. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1831-1832.

HBCA, B.135/g/15. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1832-1833.

HBCA, B.135/g/17. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1833-1834.

HBCA, B.135/g/18. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1834-1835.

HBCA, B.135/g/19. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1835-1836.

HBCA, B.135/g/20. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1836-1837.

HBCA, B.135/g/21. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1837-1838.

HBCA, B.135/g/22. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1838-1839.

HBCA, B.135/g/23. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1839-1840.

HBCA, B.135/g/24. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1840-1841.

HBCA, B.135/g/25. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1841-1842.

HBCA, B.135/g/26. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1842-1843.

HBCA, B.135/g/27. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1843-1844.

HBCA, B.135/g/28. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1844-1845.

HBCA, B.135/g/31. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1847-1848.

HBCA, B.135/g/38. Southern Department abstracts of servants' accounts book. 1854-1855.

HBCA, B.218/c/1. Temiscamingue inward correspondence. 1844-1850.

HBCA, E.41/10. Aeneas and Angus Cameron fonds. Angus Cameron - inward correspondence - private. 1843-1850.

HBCA, E.41/14. Aeneas and Angus Cameron fonds. Angus Cameron - inward correspondence - Charles Stuart. 1851-1868.

***NA, National Archives (USA)***

United States 1880 Census. Michigan State. Chippewa County. Sugar Island. 1880.

Fifteenth Census of the United States : 1930. Michigan State. Macomb County. Erin Township. 1930.

**SHSB, Société historique de Saint-Boniface, Winnipeg.**

Correspondence. 1817. 0075, Joseph-Norbert Provencher, correspondence, 1540-1544, copie MMS, cahier D, folios 14-18.

A. A. C. LaRivière à Louis Riel, Saint-Boniface 17 octobre 1873. 1873. Collection Louis Riel 003, 1091-221. PAM MG 3 D 1, 221.

Louis Riel à Julie Riel, Saint Paul 22 mai 1874. 1874. Collection Louis Riel 003, 1092-503. PAM MG 3 D 1, 503.

**SHT, Société d'Histoire du Témiscamingue, Ville-Marie, Québec.**

4 recueils non identifiés. [s.d.]. Sans pagination. Fonds P49 Hudson Bay Company.

## Sources primaires publiées

L'Alliance. 1980. « Metis and Non-Status Indians : an Interview with Rhéal Boudrias. » *Le Journal L'Alliance* 7(2) juin 1980 : 7.

L'Alliance. 1981. "The lands we used for trapping and fishing are now in the hands of strangers." *Le Journal L'Alliance* 8(1) juin 1981 : 13.

L'Alliance. 1985a. « Jeux métis. Une première du genre au Québec. » *Le Journal L'Alliance* 12(2) 1er avril 1985 : 17.

L'Alliance. 1985b. « La région 02 recense ses membres. » *Le Journal L'Alliance* 12(2) 1er avril 1985 : 17.

L'Alliance. 1985c. « Discriminations entre Autochtones. Un club de hockey métis forcé de se retirer d'une compétition. » *Le Journal L'Alliance* 12(2) 1er avril 1985 : 17.

ALMISSI, Alliance laurentienne des Métis et Indiens sans statut. 1979. « Réflexions pour déterminer une politique cohérente sur le piégeage, la chasse et la pêche pour les Métis et les Indiens sans statut. » *Le Journal L'Alliance* 6(3) juin 1979 : 9.

Amos, Nelson. 1981. « Nous devons nous prendre en main pour aller à contre-courant de la dépossession. » *Le Journal L'Alliance* 8(1) juin 1981 : 14.

Anonyme. 1872. *The Lumber Trade of the Ottawa Valley, with a Description of Some of the Principal Manufacturing Establishments. Third Edition.* Ottawa : Times Steam Printing and Publishing Company.

Anonyme. 1985. « Lettre ouverte à Louis Riel. » *Alliance* 12(4) juillet 1985 : 17.

Barbezieux, Alexis de. 1897. *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa.* Volume 1. Ottawa : La Compagnie d'Imprimerie d'Ottawa.

Bellefeuille, Louis Charles Lefebvre de. 1840a. « Précis de la relation de la troisième mission de Mr. Bellefeuille à Témiskaming, Abbitibbi et Grand Lac. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal n° 2* : 73-88.

Bellefeuille, Louis Charles Lefebvre de. 1840b. « Relation D'une Mission faite en l'Été de 1837, le long de la Rivière de l'Outawa jusqu'au Lac de Témiskaming, et au-delà jusqu'au Lac d'Abbitibbi dans le District de

Monseigneur de Juliopolis. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal n° 2* : 17-72.

Bonnycastle, Richard H. 1846. *Canada and the Canadians, in 1846*. Volume 1. London : Henry Colburn, Publisher.

Bouchette, Joseph. 1832a. *The British Dominions in North America; or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada, New Brunswick, Nova Scotia, the Islands of Newfoundland, Prince Edward, and Cape Breton. Including Considerations on Land-Granting and Emigration. To Which are Annexed, Statistical Tables and Tables of Distances, &c.* Volume 1. Londres : Longman, Rees, Orme, Brown, Green, and Longman, Paternoster-Row.

Bouchette, Joseph. 1832b. *A Topographical Dictionary of Lower Canada*. Londres : Thomas Davison, Whitefishiers.

Brière, Aubé. 1979. « Quelle est notre identité? » *Le Journal L'Alliance* 6(4) août 1979 : 10.

Bryce, George. 1885. *The Old Settlers of Red River*. Winnipeg: Manitoba Daily Free Press.

Chalifoux, Fernand. 1981. "Let us remember the broken treaties of the past..." *Le Journal L'Alliance* 8(1) juin 1981 : 2.

Chateaubriand, François René de. 1853. *Œuvres illustrées de Chateaubriand*. Paris : H. Boissard.

Chazelle, Pierre. 1973. « Le R.P. Chazelle, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus au Canada, à son supérieur en France – Sandwich, 10

août 1844. » Dans *Lettres des nouvelles missions du Canada 1843-1852*, édité par Lorenzo Cadieux, 188-196. Montréal : Les Éditions Bellarmin.

Clapin, Sylva. 1894. *Dictionnaire canadien-français*. Montréal : C. O. Beauchemin & fils.

Cormier, Louis-P. 1978. *Jean-Baptiste Perrault marchand voyageur parti de Montréal le 28e de mai 1783*. Montréal : Boréal Express.

Cox, Ross. 1832. *Adventures on the Columbia River, Including the Narrative of a Residence of Six Years on the Western Side of the Rocky Mountains, Among Various Tribes of Indians Hitherto Unknown: Together with a Journey Across the American Continent*. New York : J. & J. Harper.

Cuoq, J. A. 1886. *Lexique de la langue algonquine*. Montréal : J. Chapleau & fils.

David, L. O. 1883. *Monseigneur Alexandre-Antonin Taché Archevêque de Saint-Boniface. Deuxième édition revue, corrigée et considérablement augmentée*. Montréal : Librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome.

Déléage, R. 1858. « Appendice No. 5. » Dans *Rapport des commissaires spéciaux, nommés le 8 de septembre, 1856, pour s'enquérir des affaires des Sauvages en Canada*, 169-171. Toronto : Stewart Derbshire & George Desbarats.

Derouet, Camille. 1896. « Les Métis Canadien-Français. » *La Revue Canadienne. Religioni, Patriae, Artibus* 32e année, 1896 : 611-620.

Desautels, J. 1843. « Mission d'Aylmer. Lettre de M. Desautels, à Mgr de Montréal. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal* (4) : 55-63.

Dewdney, E. 1890. « Annual Report of the Department of Indian Affairs for the Year Ended 31st December 1889. Sessional Paper No 12. » Dans *Sessional Papers, Volume 10. Fourth Session of the Sixth Parliament of the Dominion of Canada. Session 1890*, i-xxxv. Ottawa : Brown Chamberlain.

Dupuy, Jean-Baptiste. 1839. « Journal d'un voyage fait à Temiskaming en 1836. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal* n° 1 : 24-53.

Du Ranquet, Dominique. 2000. « Journal du père Dominique du Ranquet, S.J., de la mission qu'il fit en 1843 avec le frère Joseph Jennessaux, S.J., sous la direction de l'abbé Hippolyte Moreau dans l'Outaouais supérieur. » Dans *Journal du père Dominique du Ranquet missionnaire jésuite en Ontario de 1843 à 1900 de la mission qu'il fit en 1843 dans l'Outaouais supérieur sous la direction de l'abbé Hippolyte Moreau. Tensions socioculturelles en dehors des peuplements majoritaires blancs au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, édité par Fernand Ouellet et René Dionne, 61-242. Ottawa : Les Éditions du Vermillon.

The Equity. "Tragedy in Upper Pontiac." *The Equity*, 4 décembre 1913 : 5.

Foreign Quarterly Review. 1834. "Statistique. Du commerce et de l'usage des pelleteries chez les anciens et les modernes." *Revue Britannique*, Troisième série, tome neuvième, 1834.

Gaulin, R. 1841. « Mission chez les sauvages du Haut-Canada. » *Rapport de l'Association de la propagation de la foi, établie à Montréal* (3) : 53-58.

Gougeon, J. P. 1880. « Mission de Témiskaming. » *Annales de la propagation de la foi pour la province de Québec* n° 12 : 220-231.

Haddock, John A. 1894. *The Growth of a Century. As Illustrated in the History of Jefferson County, New York, from 1793 to 1894*. Philadelphia : Sherman & Co.

Harrison, S. Frances. 1891. *Pine, Rose and Fleur de Lis*. Toronto : Hart & Company.

Havard, V. 1880. "The French Half-Breeds of the Northwest." Dans *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, Showing the Operations, Expenditures, and Condition of the Institution for the Year 1879*. Washington : Government Printing Office. 309-327.

Heming, Arthur. 1902. "The Abitibi Fur Brigade." *Scribners* 32(1), July 1902 : 36-49.

Ingall, Frederick L., H. Nixon, et John Adams. 1830. « Journal d'une expédition nommée pour explorer l'étendue de Pays située entre la Rivière Saint-Maurice et la Rivière Au Lièvre; compilé par le Lieutenant Ingall, d'après les notes prises dans le cours du voyage. » Dans *Appendice du XXXIX<sup>e</sup> Volume des Journaux de la Chambre d'Assemblée de la Province du Bas-Canada, Troisième Session du Treizième Parlement Provincial, Appendice (S.)*.

Le Journal de Québec. 1875. « Nouvelles générales. » *Le Journal de Québec*, lundi 11 janvier 1875 : 2.

Kohl, J. G. 1861. *Travels in Canada, and Through the States of New York and Pennsylvania*. Volume 1. London : George Manwaring.

Köhler, Auguste (1973). "Le père Köhler, missionnaire de la Compagnie de Jésus dans l'Amérique du Nord, à son supérieur — Sault-Sainte-Marie, le 21 décembre 1850." Dans *Lettres des nouvelles missions du Canada 1843-1852*, édité par Lorenzo Cadieux, 682-696. Montréal : Les Éditions Bellarmin.

Lafond, Raymond, et Charles Beaudoin. 1979. « C'est quoi la justice? » *Le Journal L'Alliance* 6(4) août 1979 : 10.

Laverlochère, J. N. 1849. « Mission de la baie d'Hudson. Lettre du Père Laverlochère, O.M.I. à Monseigneur l'Archevêque de Québec. » *Rapport sur les missions du Diocèse de Québec et autres qui en ont ci-devant fait partie* n° 8 : 34-68.

Lavoie, Michel, et Vaugeois, Denis. 2010. *L'Impasse amérindienne. Trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation, 1828-1858*. Québec : Septentrion.

Legault, Rolland. 1950. *Risques d'hommes*. Montréal : Fides.

Martin, James. 1895. "River Desert Agency, Maniwaki, Ottawa Co., Que., 11th Aug., 1894". Dans *Annual Report of the Department of Indian Affairs for the Year Ended 30th June 1894, edited by the Dominion of Canada*, 31-32. Ottawa: S. E. Dawson.

Mather, Frederic G. 1880. "A Day with the Ottawa Chantier-men." *Lippincott's Magazine of Popular Literature and Science* XXV : 137-147.

McLean, John. 1849. *Notes of a Twenty-Five Years' Service in the Hudson's Bay Company Territory*. Volume 1. Londres : Richard Bentley.

Minot, George (édit.). 1862. *The Statutes at Large and Treaties of the United States of America. From December 1, 1845, to March 3, 1851.* Volume 9. Boston : Little, Brown and Company.

The Montreal Daily Witness. 1878. "The Caughnawaga Troubles." *The Montreal Daily Witness*, Wednesday 22 May 1878 : 4.

Moreau, S. A. 1889. *Précis de l'histoire de la seigneurie, de la paroisse, et du comté de Berthier, P.Q., (Canada).* Berthier, Québec : Cie. d'Imp. de Berthier.

Morris, Alexander. 1880. *The Treaties of Canada with the Indians of Manitoba and the North-West Territories, Including the Negotiations on which They Were Based, and Other Information Relating Thereto.* Toronto : Belfords, Clarke & Co., Publishers.

L'Opinion Publique. 1882. « Maison d'hiver de Noui Icipaiatik, Métis Algonquin. » *L'Opinion Publique* XIII (11), jeudi 16 mars 1882 : 130-131.

Payment, E. 1842. « Mission du St. Maurice. » *Rapport sur les missions du diocèse de Québec, qui sont secourues par l'Association de la Propagation de la Foi* 4 (janvier 1842) : 86-97.

La Patrie. 1904. « La mère Valiquette. Décédée à St-Gérard de Montarville -- intéressantes notes biographiques. » *La Patrie*, 29 septembre 1904 : 7.

La Patrie. 1906a. « L'affaire de Buckingham. » *La Patrie*, 13 décembre 1906 : 14.

La Patrie. 1906b. « Feu Th. Bélanger. Il n'était pas le neveu de Louis Riel. » *La Patrie*, 14 décembre 1906 : 5.

Poiré, Mr. 1840. « Extrait du journal d'une mission faite en 1839, aux lacs *Témiscaming* et *Abbitibi*, au *Grand-Lac* et au lac *La Truite*, &c. par Messrs. Poiré et Moreau. » *Rapport sur les missions du Diocèse de Québec, qui sont secourues par l'Association de la propagation de la foi* (2) : 42-62.

Proulx, J. B. 1885. *Au lac Abbitibi. Visite pastorale de Mgr. J. Thomas Duhamel Dans le Haut de l'Ottawa*. Montréal : Librairie Saint-Joseph, Cadieux & Derome.

Prud'homme, L.A. 1886. « Joseph La France. Les trappeurs. --Séduction de l'Ouest. » *Revue Canadienne, Tome sixième --XXII<sup>e</sup> de la collection, janvier 1886* : 6-14.

Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada. 1847. « Appendice (T.). Rapport sur les affaires des Sauvages en Canada, soumis à l'Honorable Assemblée législative pour son information. Section III. » Dans *Appendice du sixième volume des journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada [...] Session 1847*, 327-607 [Notre pagination]. Montréal : Imprimerie Louis Perrault.

*R. v. Powley*. 2003. 2 S.C.R. 207, 2003 SCC 43. Volume 5, *Letter of John Driver to E.B. Borron, March 4, 1893*, Ex. 52, item 53, page 2 (AAR, vol. 5, tab 51).

*R. v. Powley*. 2003. 2 S.C.R. 207, 2003 SCC 43. *Preuve de H. Armstrong*, transcriptions du vol. IV, 56-57, 64-65, 67-71, 73-74, 82-86, 119,125, 132-133, 155, 157,160-161, 169-171 (AAR, vol. I, tab 33).

*R. v. Powley*. 2003. 2 S.C.R. 207, 2003 SCC 43. *Preuve de H. Armstrong*, transcriptions du vol. IV, 73, 78-81, 125 (AAR, vol. I, tab 34).

REQ, Registraire des entreprises du Québec. 2005. *Lettres patentes supplémentaires. Alliance autochtone local 18 Maniwaki inc. changeant sa dénomination sociale en celle de Communauté Métis Autochtone de Maniwaki inc.* Québec : Registraire des entreprises du Québec.

Rich, E. E. (édit.). 1938. *George Simpson's journal of occurrences in the Athabaska Department and report 1820-1821.* Toronto : The Champlain Society.

Riel, Louis. 1985a. "3-072 Lettre à R.B. Deanne, à Edgar Dewdney, et à John A. Macdonald. Régina. 85/07/06." Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley, Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, 117-129. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Louis. 1985b. « 3-154 Les Métis du Nord-Ouest. Régina. 85/10-11/?. » Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley, Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, 272-276. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Louis. 1985c. « 3-156 Les Métis du Nord-Ouest. Régina. 85/10-11/?. » Dans *The Collected Writings of Louis Riel / Les écrits complets de Louis Riel*, édité par George Stanley, Raymond Huel, Gilles Martel, Glen Campbell, Thomas Flanagan et C. Rocan, Vol. 3, 278-294. Edmonton : The University of Alberta Press.

Riel, Louis. 1889. « Les Métis. Dernier mémoire de Louis Riel. » Dans *La vérité sur la question métisse au Nord-Ouest. Biographie et récit de Gabriel Dumont sur les événements de 1885*, édité par Adolphe Ouimet et B. A. T. de Montigny, 77-91. Montréal : [s.l.].

Riel, Marie-Joseph. 1985. « Mon frère Louis Riel. » *Alliance* 16 novembre 1985 : 3-5.

Robertson, Gaétane. 1986. « Local de Maniwaki. » *Le Journal Alliance* 13(3) Mai 1986 : 11.

Shirreff, Alexander. 1831. "Topographical Notices of the Country lying between the Mouth of the Rideau and Penetanguishene, on Lake Huron, by Alexander Sherriff [sic], Esquire." *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec* 2 : 243-309.

SHSB-VC, Société historique de Saint-Boniface, Voyageur Contracts Database. 2010. Créé sous la direction du Dr Nicole St-Onge du Dr Robert Englebert, d'après les travaux initiaux d'Alfred Fortier. Consulté le 3 août 2017, [http://shsb.mb.ca/en/Voyageurs\\_database](http://shsb.mb.ca/en/Voyageurs_database)

Smith, Charles H., et Ian Dyck (édit.). 2007. *William E. Logan's 1845 Survey of the Upper Ottawa Valley*. Gatineau : Canadian Museum of Civilization Corporation.

Sweetser, Moses Foster. 1876. *The Middle States: A Handbook for Travellers*. Boston : James R. Osgood and Company.

Taché, Joseph-Charles. 2002. *Forestiers et Voyageurs*. Mœurs et légendes canadiennes. Texte conforme à l'édition de 1884, avec une postface, une chronologie et une bibliographie de Michel Biron. Montréal : Boréal.

Tocqueville, Alexis de. 1860. « Quinze jours au désert : Souvenirs d'un voyage en Amérique. » *Revue des deux mondes : recueil de la politique, de l'administration et des mœurs* 30 : 565-606.

Tyrrell, J. B. (édit.). 1916. *David Thompson's Narrative of His Explorations in Western America 1784-1812*. Toronto : The Champlain Society.

Union Forwarding & Railway Co'y. 1873. *Union Forwarding & Railway Company's Traveller's Guide to the Upper Ottawa*. Ottawa : Free Press Steam Print.

Veilleux, Jean-Paul. 1984. « Élections en avril, à Maniwaki. » *Le Journal Alliance* 11(2) mars-avril 1984 : 3.

Villemare, Don. 1953. « Mark 70 Years Of Marriage At Noëlville. » *The Daily Nugget*, 8 October 1953.

Williams, Glyndwr (édit.). 1975. *Hudson's Bay Miscellany 1670-1870*. Winnipeg : Hudson's Bay Record Society.

## Entrevues

CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008. *Entrevue no 14 avec Paul-Émile Nault, par Fabien Tremblay, Egan-Sud, Québec, 19 juin 2008*. Sous la supervision du Dr Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008. *Entrevue no 16 avec Benoît Guilbault, par Fabien Tremblay, Aumond, Québec, 23 juin 2008*. Sous la supervision du Dr Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008. *Entrevue no 17 avec Lilianne Cyr, par Fabien Tremblay, Aumond, Québec, 23 juin 2008*. Sous la supervision du Dr Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

CRCIM, Chaire de recherche du Canada sur l'identité métisse. 2008. *Entrevue no 20 avec Mario Carpentier, par Fabien Tremblay, Messines, Québec, 27 juin 2008*. Sous la supervision du Dr Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

Malette, Sébastien. 2016. *Entrevue avec Benoît Guilbault et Liliane Cyr, par le Dr Sébastien Malette, Val-des-Bois, Québec, 19 août 2016*.

SMC, Le Statut de Métis au Canada : Agencéité et enjeux sociaux. 2017. *Entrevue no 12 avec Norman Henrie, par Guillaume Marcotte, Gatineau, Québec, 5 mai 2017*. Sous la supervision du Dr Denis Gagnon, Université de Saint-Boniface.

## Sources secondaires

Anick, Norman. 1976. *The Fur Trade in Eastern Canada until 1870. Travail inédit numéro 207*. Ottawa : Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Armour, David A. 1983. « CADOT, JEAN-BAPTISTE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003–

, consulté le 31 juillet 2017,

[http://www.biographi.ca/en/bio/cadot\\_jean\\_baptiste\\_5E.html](http://www.biographi.ca/en/bio/cadot_jean_baptiste_5E.html)

Azarya, Victor. 2003. « Community. » Dans *The Social Science Encyclopedia*, édité par Adam Kuper et Jessica Kuper, 2e édition. Londres : Routledge.

Beaulieu, George Z., 2013. « Les origines de François “Old Man” Beaulieu, un père de la nation Métis de l’ouest du Canada : entre la réalité, les contradictions et la légende. » *L’Estuaire généalogique* 127(1) : 62–75.

Benkler, Yochai. 2006. *The Wealth of Networks : How Social Production Transforms Markets and Freedom*. New Haven : Yale University Press.

Berniquez, Chantal, et Luc Villemare. 1989. *Histoire du Barreau de Hull des origines à nos jours (1889-1989)*. Hull [Gatineau] : Barreau de Hull.

Bond, C. C. J. 1966. « The Hudson’s Bay Company in the Ottawa Valley. » *The Beaver* outfit 296 (printemps 1966) : 4-21.

Brown, Jennifer S. H. 1985. « KEITH, GEORGE », Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 6 juin 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/keith\\_george\\_8F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/keith_george_8F.html).

Brown, Jennifer S. H. 1987. « HODGSON, JOHN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 31 mai 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/hodgson\\_john\\_6F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/hodgson_john_6F.html).

Calhoun, Craig. 2002a. « Acculturation. » Dans *Dictionary of the Social Sciences*, édité par Craig Calhoun. New York : Oxford University Press.

Calhoun, Craig. 2002b. "Culture." Dans *Dictionary of the Social Sciences*, édité par Craig Calhoun. New York : Oxford University Press.

Canada, Affaires autochtones et du Nord. 2010. *CHAP 18. Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. [Sanctionné le 12 avril 1876.]*. Consulté le 3 août 2017, [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/1876c18\\_1100100010253\\_fra.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/1876c18_1100100010253_fra.pdf)

Carrière, Gaston. 1962. *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 1<sup>re</sup> Partie. De l'arrivée au Canada à la mort du Fondateur (1841-1861)*. Tome IV. Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa.

Carrière, Gaston. 1968. *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'Est du Canada. 2<sup>e</sup> Partie. Dans la seconde moitié du XIXe siècle (1861-1900)*. Tome VII. Ottawa : Éditions de l'Université d'Ottawa.

Carrière, Gaston. 1990. « NÉDÉLEC, JEAN-MARIE. » Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval/University of Toronto, 2003– , consulté le 10 mai 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/nedelec\\_jean\\_marie\\_12F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/nedelec_jean_marie_12F.html)

Champagne, Juliette, Bob Beal, et Elmer Ghostkeeper. 2005. *A Historical Profile of the Upper North Saskatchewan River Area's Mixed European-Indian Ancestry Community. Submitted to the Department of Justice*. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Fort des Prairies Associates/Associés et Commonwealth Historic Resource Management Limited.

Chénier, Augustin. [1937] 1980. *Notes historiques sur le Témiscamingue*. [s.l.] : Société d'histoire du Témiscamingue.

Cottrell, Michael, Elizabeth Mooney, John Lagimodiere et Terrance Pelletier. 2005a. *Historical Profile of the Cumberland Lake Area's Mixed European-Indian Ancestry Community* [Discussion draft]. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Donna Cona inc.

Cottrell, Michael, Elizabeth Mooney, John Lagimodiere et Terrance Pelletier. 2005b. *Historical Profile of Western Mackenzie Valley Drainage Basin Area's Mixed European-Indian Ancestry Settlement* [Discussion draft]. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Donna Cona inc.

D'Andrade, Roy. 2003. « Culture. » Dans *The Social Science Encyclopedia*, édité par Adam Kuper et Jessica Kuper, 2e édition. Londres : Routledge.

Descola, Philippe. 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : NRF Éditions Gallimard.

Devine, Heather. 2004. *The People Who Own Themselves. Aboriginal Ethnogenesis in a Canadian Family, 1660-1900*. Calgary : University of Calgary Press.

Donna Cona. 2005. *Report to Justice Canada. Final Report for Historical Profile of the Lake of the Woods Area's Mixed European-Indian or Mixed European-Inuit Ancestry Community* [Draft discussion]. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. Ottawa : Donna Cona.

Ens, Gerhard. 2001. « Metis Ethnicity, Personal Identity and the Development of Capitalism in the Western Interior. The Case of Johnny Grant. » Dans *From*

*Rupert's Land to Canada*, édité par Theodore Binnema, Gerhard Ens, and R. C. MacLeod, 160-177. Edmonton : University of Alberta Press.

Ens, Gerhard, et Joe Sawchuk. 2016. *From New Peoples to New Nations: Aspects of Métis History and Identity from the Eighteenth to Twenty-First Centuries*. Toronto : University of Toronto Press.

Flanagan, Tom, et Glen Campbell. 2013. "Newly Discovered Writings of Louis Riel." Dans *Métis in Canada: History, Identity, Law & Politics*, édité par Christopher Adams, Ian Peach, Gregg Dahl, et al., 249-276. Edmonton : The University of Alberta Press.

Foster, John E. 2001. "Wintering, the Outsider Adult Male and the Ethnogenesis of the Western Plains Métis." Dans *From Rupert's Land to Canada*, édité par Theodore Binnema, Gerhard Ens, et R. C. MacLeod, 179-192. Edmonton : University of Alberta Press.

Frenette, Jacques. 1993. « Kitigan Zibi Anishinabeg. Le territoire et les activités économiques des Algonquins de la Rivière Désert (Maniwaki), 1850-1950. » *Recherches amérindiennes au Québec* XXIII(2-3) : 39-51.

Gaffield, Chad (dir.). 1994. *Histoire de l'Outaouais*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

Gélinas, Claude. 2000. *La gestion de l'étranger : Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery [Québec] : Septentrion.

Geertz, Clifford. 1973. *The Interpretation of Cultures : Selected essays*. New York : Basic Books.

Gendron, Gaétan, Richard Laforest, et Danielle Léveillé. 1981. « Compte-rendu commenté sur la révision constitutionnelle des Métis et Indiens sans statut. » *Recherches amérindiennes au Québec* XI(2) : 153-154.

Goldring, Philip. 1985. « KEITH, JAMES », Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 6 juin 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/keith\\_james\\_8F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/keith_james_8F.html).

Grammond, Sébastien. 2013. *Terms of Coexistence: Indigenous Peoples and Canadian Law*. Toronto : Carswell.

Havard, Gilles. 2016. *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord 1600-1840*. Paris : Les Indes savantes.

Inksetter, Leila. 2015. « “Le chef gagne tous les jours de nouveaux sujets”. Pouvoir, leadership et organisation sociale chez les Algonquins des lacs Abitibi et Témiscamingue au 19e siècle. » Thèse de doctorat, Université de Montréal.

HBCA, Hudson’s Bay Company Archives. [s.d.]a. TAYLOR, George, consulté le 31 juillet 2017, [https://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/t/taylor\\_george1787-1818.pdf](https://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/t/taylor_george1787-1818.pdf)

HBCA, Hudson’s Bay Company Archives. [s.d.]b. TAYLOR, Thomas Sr., consulté le 31 juillet 2017, [https://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/t/taylor\\_thomas-sr.pdf](https://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/t/taylor_thomas-sr.pdf)

HBCA, Hudson’s Bay Company Archives. [s.d.]c. KNIGHT, Thomas, consulté le 31 juillet 2017, [http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/k/knight\\_thomas.pdf](http://www.gov.mb.ca/chc/archives/hbca/biographical/k/knight_thomas.pdf)

Holmes, Joan. 1996. *Sault Ste. Marie Métis Historical Report*. Rapport de recherche non publié pour l'Ontario Ministry of Natural Resources. [s.l.] : Joan Holmes & Associates Inc.

Holmes, Joan. 2007. *Profil historique de la communauté d'ascendance mixte euro-indienne de la zone d'étude du lac Supérieur*. Rapport de recherche non publié pour Le bureau de l'interlocuteur fédéral. [s.l.] : Joan Holmes Associates inc.

Hughson, John W., et Courtney C. J. Bond. 1964. *Hurling Down the Pine: The Story of the Wright, Gilmour and Hughson Families, Timber and Lumber Manufacturers in the Hull and Ottawa Region and on the Gatineau River, 1800-1920*. Old Chelsea : Historical Society of Gatineau.

Jones, Gwynneth. [s.d.]. *Historical Profile of the Great Slave Lake Area's Mixed European-Indian Ancestry Community*. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Department of Justice Canada.

Jones, Gwynneth. 1998. *Characteristics of pre-1850 and Metis Families in the Vicinity of Sault Ste Marie, 1860-1925*. Rapport de recherche non publié. Ottawa : Public History, Inc.

Kuper, Adam. 1999. *Culture : The Anthropologists' Account*. Cambridge (Mass.) : Harvard University Press.

Laberge, Marc et François Girard. 1999. *Affiquets, matachias, et vermillon : Ethnographie illustrée des Algonquiens du nord-est de l'Amérique aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*. Montréal : Recherches amérindiennes au Québec.

Lapointe, Pierre Louis. 2006. *La vallée assiégée. Buckingham et la Basse-Lièvre sous les MacLaren, 1895-1945*. Gatineau : Vents d'Ouest.

Lefebvre, Pierre. 2006. « From the Highlands to the Fur Trade : The Journey of the McPherson Family. » *Métis Voyageur* Fall-Winter 2006 : 21-22.

Legget, Robert F. 1988. « BY, JOHN », Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003– , consulté le 29 juillet 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/by\\_john\\_7E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/by_john_7E.html)

Long, John S. 2010. *Treaty No. 9. Making the Agreement to Share the Land in Far Northern Ontario in 1905*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

Lytwyn, Victor P. 1998. *Historical Report on the Métis Community at Sault Ste. Marie*. Rapport de recherche non publié. Acton, Ontario : V. P. Lytwyn.

Lytwyn, Victor P. 2012. « In the Shadows of the Company: Nicolas Chatelain and the Métis of Fort Frances. » Dans *Contours of a People: Metis Family, Mobility, and History*, édité par Nicole St-Onge, Carolyn Podruchny et Brenda Macdougall, 194-229. Norman : University of Oklahoma Press.

Macdougall, Brenda. 2010. *One of the Family: Metis Culture in Nineteenth-Century Northwestern Saskatchewan*. Vancouver : UBC Press.

Marcotte, Guillaume. 2014. « Intempérance et piété chrétienne : les voyageurs canadiens et l'implantation des missions catholiques chez les Autochtones d'Abitibi-Témiscamingue 1836-1863. » *Rabaska. Revue d'ethnologie de l'Amérique française* 12 : 57-87.

Marcotte, Guillaume. 2015. « Un “tracé d’une grande valeur” : La carte indienne de Cameron et son potentiel ethnohistorique associé à l’Outaouais supérieure, 1760-1870 ». *Recherches amérindiennes au Québec* XLV(2-3) : 77-91.

Marcotte, Guillaume. 2017. *Les francophones et la traite des fourrures du Grand Témiscamingue. Un dictionnaire biographique, 1760-1870*. Québec : Éditions GID.

Martineau, Donat. 1991. *La vie témiscamiennne en 1886. Document historique numéro 3*. [s.l.] : La société du patrimoine —Abitibi-Témiscamingue.

McNab, David. 1985. « Metis Participation in the Treaty-Making Process in Ontario: A Reconnaissance. » *Native Studies Review* 1(2) : 57-79.

Michaux, Emmanuel. 2014. « Ni Amérindiens ni Eurocanadiens. Une approche néomodernne du culturalisme métis au Canada. » Thèse de doctorat, Université Laval.

Mitchell, Elaine A. 1977. *Fort Timiskaming and the Fur Trade*. Toronto et Buffalo : University of Toronto Press.

Morice, A.-G. 1908. *Dictionnaire historique des Canadiens et des Métis français de l’Ouest*. Kamloops (Colombie-Britannique) : Chez l’auteur.

Morrison, James. 1993. *The Robinson Treaties of 1850: A Case Study*. Rapport de recherche non publié pour The Royal Commission on Aboriginal Peoples. Haileybury, Ontario : James Morrison, Legal and Historical Research.

Newton, Michael. 1991. *Some Notes on Bytown and the Fur Trade*. Ottawa : The Historical Society of Ottawa.

Ouellet, Fernand et Benoît Thériault. 1988. « WRIGHT, PHILEMON », Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval/University of Toronto, 2003– , consulté le 28 juillet 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/wright\\_philemon\\_7E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/wright_philemon_7E.html)

PAM, Provincial Archives of Manitoba. [s.d.]a. *Hudson's Bay Company. Grand Lac*, consulté le 28 juillet 2017, [http://pam.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/783/1/3/320?RECORD&DATABASE=AUTHORITY\\_WEB\\_INT](http://pam.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/783/1/3/320?RECORD&DATABASE=AUTHORITY_WEB_INT)

PAM, Provincial Archives of Manitoba. [s.d.]b. *Hudson's Bay Company. Desert Post*, consulté le 28 juillet 2017, [http://pam.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/795/1/2/596?RECORD&DATABASE=AUTHORITY\\_WEB\\_INT](http://pam.minisisinc.com/scripts/mwimain.dll/795/1/2/596?RECORD&DATABASE=AUTHORITY_WEB_INT)

Parsons, Talcott, et Leon H. Mayhew. 1982. *Talcott Parsons on Institutions and Social evolution : Selected Writings*. Chicago : University of Chicago Press.

Payment, Diane P. 1990. "Les gens libres - Otipemisiwak". *Batoche, Saskatchewan 1870-1930*. Ottawa : Environnement Canada, Service des parcs.

Podruchny, Carolyn. 2006. *Making the Voyageur World: Travelers and Traders in the North American Fur Trade*. Lincoln : University of Nebraska Press.

Ray, Arthur J. 1998. *An Economic History of the Robinson Treaties Area before 1860*. Rapport de recherche inédit, pour Regina V. Powley, Sault Ste Mary, Ontario, Court of Justice (Provincial Division).

Ray, Arthur J. 2005. *Métis Economic Communities and Settlements in the 19th Century*. Rapport de recherche non publié pour Pape, Salter et Teillet. Vancouver : Arthur J. Ray, History Department, University of British Columbia.

Ray, Arthur J. 2016. *Aboriginal Rights Claims and the Making and Remaking of History*. Montréal et Kingston : McGill-Queen's University Press.

RCAP, Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. *Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 4 : Perspectives and Realities*. Ottawa : Indian and Northern Affairs Canada.

Reimer, Gwen, et J.-P. Chartrand. 2002. *Review of Reports and Cartographic Representation Pertaining to Historic Métis in Ontario*. Rapport de recherche non publié. Orleans [Ottawa] : Praxis Research Associates.

Rich, Edwin Ernest. 1983. "LONGMOOR, ROBERT." Dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 25 avril 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/longmoor\\_robert\\_5F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/longmoor_robert_5F.html).

Richards, Matt. 2004. *Deerskins into Buckskins : How to Tan with Brains, Soap or Eggs*. Deuxième édition. Cave Junction (Oregon) : Backcountry Publishing.

Rogers, J. A. 2012. *Sex and Races. A History of White, Negro, and Indian Miscegenation in the Two Americas*. Volume II : The New World. St. Petersburg, FL : Helga M. Rogers.

Sabourin, Mathieu. 2010. « Les squatters de la rivière Gatineau entre 1812 et 1870. » Mémoire de maîtrise, Université Laval.

Scace, Robert, Charles Ramsay, Evelyn Siegfried, Andrea Klaiber et Jordyce Malasiuk. 2005. *A Historical Profile of the Northeast Alberta Area's Mixed European-Indian Ancestry Community* [Discussion draft]. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Stantec Consulting Ltd.

Schenck, Theresa M. 1994. "The Cadottes: Five Generations of Fur Traders on Lake Superior." Dans *The Fur Trade Revisited: Selected Papers of the Sixth North American Fur Trade Conference, Mackinac Island, Michigan, 1991*, édité par Jennifer S. H. Brown, W. J. Eccles et Donald P. Heldman, 189-198. East Lansing (Michigan) : Michigan State University Press.

Sprague, D. N. 1996. "Canada's Treaties with Aboriginal Peoples." *Manitoba Law Journal* 23(1-2), 341-351.

Stocking, George W. Jr. 1968. *Race, Culture and Evolution. Essays in the History of Anthropology*. Chicago : The University of Chicago Press.

Stone Circle Consulting et Know History. 2015. *Mattawa Nipissing Métis Historical Research Project. Final Synthesis Report*. Rapport de recherche non publié pour The Steering Committee. [s.l.] : Stone Circle Consulting et Know History.

St-Onge, Nicole, et Carolyn Podruchny. 2012. « Scuttling Along the Spider's Web: Mobility and kinship in Métis ethnogenesis ». Dans *Contours of a People: Metis Family, Mobility, and History*, édité par Nicole St-Onge, Carolyn Podruchny et Brenda Macdougall, 59–92. Norman : University of Oklahoma Press.

Turgeon, Laurier, Louis-Pascal Rousseau, Julie Lavigne et Daniel Lessard (pour Circare Consultants). 2005. *Un profil historique des communautés d'ascendance mixte indienne européenne de la région de l'Outaouais* [document de travail]. Rapport de recherche non publié pour Justice Canada. [s.l.] : Circare Consultants.

Trigger, Bruce G. 1992. *Les Indiens, la fourrure et les Blancs : Français et Amérindiens en Amérique du Nord*. Montréal : Boréal.

Van Kirk, Sylvia. 1999 [1980]. *Many Tender Ties. Women in Fur-Trade Society, 1670-1870*. Winnipeg : J. Gordon Shillingford Publishing.

Watson, Bruce M. 2010. *Lives Lived West of the Divide – A Biographical Dictionary of Fur Traders Working West of the Rockies, 1793-1858*. Okanagan : Centre for Social, Spatial and Economic Justice, University of British Columbia.

Willmot, Cory, et Kevin Brownlee. 2010. "Dressing for the Homeward Journey: Western Anishinaabe Leadership Roles Viewed through Two Nineteenth-Century Burials." Dans *Gathering Places. Aboriginal and Fur Trade Histories*, édité par Carolyn Podruchny et Laura Peers, 48-89. Vancouver : UBC Press.